Pourquoi Le Devoir n'a pas paru hier

Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, LE DEVOIR n'a pu paraître hier en raison d'un arrêt de travail relié au mouvement de protestation contre la loi 19 et l'emprisonnement des trois dirigeants du Front commun syndical.

Jeudi soir dernier, après que l'équipe de rédaction eut normalement préparé le numéro du lendemain, une délégation de travailleurs syndiqués de La Presse se rendait à l'Imprimerie Dumont, à Ville LaSalle qui produit chaque jour le journal, afin de demander, sous le couvert de menaces à peine voilées, que LE DEVOIR ne soit pas publié. A la suite de discussions entre des porte-parole officieux des manifestants groupés devant l'imprimerie et la direction de celle-ci et du DEVOIR il fut convenu de fournir d'abord aux employés syndiqués de l'imprimerie l'occasion de se prononcer. Convoqués en assemblée d'urgence, les employés de l'Imprimerie Dumont décidaient de se plier à la demande de leurs collègues de La Presse et de ne pas produire LE DEVOIR du lendemain.

Lundi, c'était au tour des journalistes syndiqués du DEVOIR de débrayer afin de réclamer la libération inconditionnelle des dirigeants syndicaux emprisonnés et le rappel de la loi 19. De huit heures à dix-huit heures, une quinzaine de journalistes ont maintenu une ligne de piquetage devant l'édifice du DEVOIR, rue du Saint-Sacrement. Prévenue dimanche soir, la direction du journal avait décidé de contremander la publication du numéro d'hier.

Le syndicat des employés de bureau du DEVOIR avait été invité à participer à l'arrêt de travail mais avait décidé de ne pas faire la grève. Quelques membres de ce syndicat se sont présentés au travail lundi. La majorité ont cependant préféré se soumettre à une résolution, adoptée en assemblée générale spéciale, leur enjoignant de ne pas franchir la ligne de piquetage dressée par les journalistes.

Le directeur-gérant et le trésorier du **Devoir**, de même que plusieurs cadres administratifs, ont été présents à leurs bureaux toute la journée. L'arrêt de travail n'a donné lieu à aucun incident désagréable, le piquetage s'étant déroulé dans l'ordre et la direction s'étant abstenue de toute provocation. On n'a signalé aucune intervention de la police.

Dès six heures lundi soir, les piqueteurs quittaient leur poste. On ne devait plus les revoir. Sur une douzaine de piqueteurs, on comptait alors trois journalistes du **Devoir** et une dizaine de syn-

Voir page 12: Pourquoi

Cornelia Wallace

Menacé de paralysie

G. Wallace est prêt à faire campagne en chaise roulante

SILVER SPRING (D'après AFP et PA) – Son nom ayant été durant l'après-midi retiré de la liste des patients en état critique à l'hôpital Holy Cross de Silver Spring (Maryland), le gouverneur George C. Wallace, de l'Alabama, blessé de quatre ou cinq balles au cours d'un attendat lundi, n'attendait plus hier soir, comme d'ailleurs tous les gens de son entourage, que la nouvelle de deux importants résultats: le premier, celui des élections primaires dans le Maryland et le Michigan, et le deuxième, celui des derniers examens médicaux qui lui permettraient de savoir s'il allait pouvoir marcher de nouveau.

Parlant de l'état du blessé, l'un des chirurgiens qui l'avaient opéré pendant cinq heures, lundi soir, à la suite d'une tentative d'assassinat, dont il avait été victime à Laurel, non loin de Silver Spring, a déclaré dans la journée que toute l'équipe chirurgicale était "très optimiste au moment présent."

Bien qu'on lui ait administré des sédatifs pour calmer les fortes douleurs dont il se plaignait, George Wallace est resté la plupart du temps conscient et aurait même informé ses équipiers qu'il avait l'intention de poursuivre sa campagne présidentielle en chaise roulante, si nécessaire.

M. Wallace avait été atteint au bras droit, à la poitrine et à l'abdomen. La balle qui lui a perforé l'abdomen s'est

Voir page 12: George Wallace

■ L'essoufflement d'un certain syndicalisme, un éditorial de Laurent Laplante (page 4)
■ Le Parti québécois dépose une motion de censure contre le gouvernement Bourassa (page 13)
■ Le nombre des chômeurs a diminué de 50,000 de la mi-mars à la mi-avril dernier. (13)

■ la météo

Ensoleillé avec périodes nuageuses. Maximum de 65 à 70.

LE DEVOIR

Fais ce que dois

Office férial | VOL. LXIII - NO 113 | Montréal, mercredi 17 mai 1972 | 15 CENTS

BAIE JAMES

Québec aménagera d'abord La Grande

par Gilles Lesage

QUEBEC – C'est par le complexe de la rivière La Grande, la plus au nord du bassin, que débutera l'aménagement de la région de la Baie James.

Le coût de cette phase "initiale" est de près de six milliards pour une puissance livrée à Montréal de 7.85 millions de kilowatts. Le premier groupe d'un demi-million de kilowatts pourrait être en opération en novembre 1978 et le dernier groupe en juin 1983.

Le premier ministre a fait part hier d'une recommandation conjointe en ce sens du président de la Société de développement de la Baie James (SDBJ), M. Pierre Nadeau, et du président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux.

Intervenant devant la commission parlementaire des richesses naturelles, M. Robert Bourassa a expliqué que cette recommandation, à laquelle le gouvernement agrée, s'appuie sur des expertises sérieuses. "Les études et les recherches ont démontré qu'il s'agit là du choix le plus avantageux et le plus économique, tenant compte des alternatives et des multiples aspects que comporte le projet d'aménagement de la Baie James".

"Nous sommes convaincus, a réitéré le premier ministre, que ce projet de la Baie James apportera des avantages

Voir page 12: Baie James

La marche de protestation devant l'édifice qui abrite les bureaux du premier ministre Bourassa à Québec. Les marcheurs, pancartes en tête, réclamaient la libération des 33 syndicalistes qui, renonçant à leur droit d'appel, s'étaient présentés pour purger leur peine de prison. Toutefois, les autorités ont refusé d'incarcérer les 33 dirigeants syndicaux. (Téléphoto CP)

Choquette n'interjettera pas appel au nom des dirigeants

par Michel Roy

QUEBEC – Le procureur général du Québec n'entend pas interjeter lui-même appel au nom des trois présidents de centrales syndicales détenus à Orsainville.

"J'ai considéré cette possibilité et je l'ai rejetée", a déclaré hier à l'Assemblée nationale M. Jérôme Choquette qui s'est expliqué comme suit:

"En plus des raisons élémentaires et de bon sens sur lesquelles, il me semble, je ne devrais pas être obligé d'élaborer, il y a au moins une bonne raison juridique pour laquelle le procureur général ne devrait pas aller en appel. Si je logeais un appel à l'égard de la sentence, cet appel ne conférerait pas automatiquement la liberté aux trois incarcérés parce qu'ils pourraient très bien dire: nous ne demanderons notre libération que sur notre propre appel.

"Par conséquent, a poursuivi M. Choquette, il ne m'appartient pas à moi, comme procureur général, de me substituer à la volonté des trois accusés. C'est la raison pour laquelle il saute aux yeux qu'un appel de ma part n'élargit pas automatiquement les trois incarcérés. Cela me paraît assez clair et évident. Donc, c'est à eux de prendre la décision qu'ils croient la plus opportune dans les circonstances. Ils ont leurs droits légaux et c'est à eux de les exercer suivant leur conscience."

M. Robert Burns, porte-parole du Parti québécois, revient à la charge et prie cette fois le premier ministre d'expliquer dans quel contexte et à quelle fin il a lancé, en fin de semaine, à la télévision, une invitation aux trois chefs de se pourvoir en appel.

M. Bourassa répond: "J'ai dit qu'ils n'exerçaient pas leur droit d'appel. Je n'ai jamais dit qu'ils devraient l'exercer.

Des voix: "Ah! Ah!"

M. Lessard (PQ): "Menteur public!"

M. Bourassa: "Laissez-moi terminer. J'ai dit qu'ils étaient les seuls à ne pas avoir exercé leur droit d'appel et que le fait d'insister pour ne pas exercer ce droit pouvait nous permettre de nous poser des questions sur leur bonne foi vis-à-vis du climat social au Québec."

M. Lessard (PQ): "Ce n'est pas facile de mentir devant la Chambre. Menteur public!"

M. Burns (PQ): "Je pose la question bien calmement au premier ministre: est-ce que, décemment, il peut nous dire que, de la façon dont il s'est adressé aux leaders syndicaux, il ne leur demandait pas d'aller en appel?"

M. Bourassa: "J'ai dit que c'était leur responsabilité. Dans tous les autres cas, ceux qui ont demandé leur appel ont obtenu leur libération. Logiquement, si cela a été le cas pour 100 personnes, ce serait le cas pour 103, mais j'ai insisté sur leur insistance à eux, leur entêtement à ne pas courir une chance raisonnable d'obtenir leur libération..."

M. Burns: "... en leur reprochant de ne pas en appeler."

Le ministre de la justice intervient de nouveau pour apporter quelques précisions: "Dans l'état actuel de la procédure, il faudrait que les chefs syndicaux se pourvoient en appel et, de plus, fassent une requête ou une motion à la Cour d'appel pour être libérés pendant la durée de leur appel. C'est la raison pour laquelle... même s'ils interjetaient appel, je ne pourrais pas me substituer à eux sur le plan de la requête pour obtenir leur libération provisoire durant l'appel à la Cour du banc de la reine.."

Louis-Philippe Lacroix (libéral): "On peut bien les transférer au Zoo."

Le président: "A l'ordre!"

Comme on lui demandait à l'extérieur de la Chambre si la réponse de M. Choquette indique que le gouvernement a arrêté sa décision et n'entend pas en appeler au nom des trois leaders syndicaux quoi qu'il arrive, M. Bourassa a répondu que la déclaration du ministre de la justice vaut "pour l'instant".

Le premier ministre a d'autre part été interrogé en Chambre, et avec insistance, sur les résultats des démarches accomplies par M. Jean Cournoyer

Voir page 12: Jérôme Choquette

Inquiet devant la crise, Ottawa souhaite la libération des 3 chefs

par Claude Lemelin

OTTAWA – Les milieux gouvernementaux d'Ottawa jugent impérieux que le gouvernement Bourassa en appelle dans les meilleurs délais de la sentence d'un an de prison prononcée le 8 mai par le juge Pierre Côté contre les trois leaders du Front commun des employés des secteurs public et parapublic, MM. Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau. Certains ministres du cabinet Trudeau songeraient même à le déclarer publiquement au cours des prochains jours.

"Pour éviter que la situation ne se dégrade davantage, il faut que les négociations reprennent au plus tôt", d'insister un ministre. Pour cela, il faut que les trois chefs syndicaux soient élargis. Or, il est clair que ces derniers n'ont aucun intérêt, pour le moment, à interjeter appel de la sentence du juge Côté. Par conséquent, c'est au ministre de la justice Jérôme Choquette qu'il incombe de faire ce geste – et de réparer ainsi les erreurs impardonnables commises par lui précédemment."

Le gouvernement Trudeau aurait demandé à ses services juridiques de procéder à l'analyse de la situation créée au Québec par l'émission des injonctions pour le maintien des services essentiels, la loi 19, les poursuites entamées pour outrage au tribunal et les répercussions des sentences prononcées par les juges Pelletier et Côté. Il ressortirait de cette analyse qu'une seule difficulté technique pourrait se poser si M. Cho-

Voir page 6: Ottawa inquiet

33 syndiqués tentent vainement de prendre le chemin des cellules

QUEBEC (Le Devoir) – Trente-trois dirigeants syndicaux du secteur hospitalier, condamnés par le juge Georges Pelletier pour outrage au tribunal, mais libérés par la Cour d'appel sur la promesse écrite de s'abstenir de toute action de grève jusqu'à l'audition de leur cause, ont hier décidé de se désister de leur engagement. Ils se sont présentés à la Sûreté du Québec, accompagnés de nombreux camarades syndiqués, pour se constituer prisonniers, désireux qu'ils étaient de purger leur peine en prison, à Orsainville où sont déjà incarcérés MM. Pepin, Laberge et Charbonneau.

Mais il fallait davantage pour aller en prison: le représentant du procureur général leur a en effet expliqué qu'ils ne pouvaient simplement se désister de leur engagement écrit, qu'ils devaient également récuser le jugement de la Cour d'appel qui les a libérés sous conditions. En d'autres mots: ils ne peuvent désavouer seulement leur promesse; ils doivent encore renoncer au jugement qui les libère.

Dans ces conditions, ils ont quitté en début de soirée les locaux de la Sûreté et, par leur avocat, Me Guy Bertrand, annoncé qu'ils se présenteraient à nouveau ce matin, cette fois au greffe du Palais de justice, pour se désister à la fois de leur promesse et du jugement de la Cour d'appel. C'est à cette condition qu'ils pourront entrer en prison.

M. Norbert Rodrique, porte-parole du front commun depuis l'incarcération des "trois grands", a expliqué en conférence de presse que les engagements pris par les 33 condamnés étaient devenus intenables et compromettaient leur solidarité syndicale.

Pour jouir de leur libération, ils avaient promis de ne plus assister à aucune réunion syndicale et, surtout, de ne participer à aucun arrêt de travail.

Voir page 6: 33 syndiqués

L'ordre règne...

QUEBEC (par Michel Roy) – Le ministre de la justice a fait savoir hier à l'Assemblée nationale que les forces policières "maîtrisent complètement toute la situation dans toutes les régions du Québec".

Faisant le point des incidents qui ont marqué depuis quelques jours les manifestations et les débrayages, M. Choquette a précisé que la police a été appelée à maîtriser "des manifestations sporadiques ou orchestrées dans les diverses régions du Québec et dans les divers secteurs de l'économie", ce qu'elle a fait "avec fermeté et intelligence".

"Quelque 187 arrestations ont été effectuées par la Sûreté du Québec depuis vendredi dernier dans les régions du Québec, Montréal, la Côte-Nord, la Gaspésie et les Cantons de l'Est. Ces arrestations ont été effectuées en vertu du code criminel et les accusations portées sont celles d'intimidation, menaces, vandalisme, assauts, etc."

A l'exception de quatre ou cinq cegeps et de quelques institutions d'enseigne-

Voir page 12: L'ordre règne

La SGF reporte sa décision à septembre

par Denis Giroux

La Société générale de financement du Québec attendra jusqu'au 1er septembre 1972 avant de prendre une décision sur la vente de sa filiale Sogefor ou des derniers actifs de celle-ci, à savoir l'usine de panneau de particules agglomérées Dupan à Lac-des-Iles.

Cette décision a été prise hier lors d'une réunion du conseil d'administration de la SGF à son siège social de Montréal.

"D'ici le 1er septembre 1972, tous les groupes intéressés à faire une offre pour Sogefor ou son usine Dupan auront accès aux sources d'informations qui leur sont nécessaires pour finaliser leur offre", a dit M. Jean Deschamps, président et directeur-général de la SGF.

Il a précisé que d'ici le 1er septembre, "la SGF ne prendrait en considération aucune offre qui serait faite par un membre de son conseil d'administration ou un membre du conseil d'administration de Sogefor".

Cela signifie donc que M. Marc Carrière – qui siège à ces deux conseils

Voir page 6: La SGF

Le mouvement de grève montre certains signes d'essoufflement

par Gérald LeBlanc

Entré dans sa deuxième semaine, le mouvement de protestation déclenché, mardi dernier, par l'emprisonnement des trois présidents du Front commun commence à s'essouffler. Le ralentissement se fait surtout sentir dans le secteur privé mais on assiste par contre à une certaine intensification des débrayages et des autres moyens de pression dans les hôpitaux et les écoles.

Comme au cours des six jours précédents, les débrayages sont apparus, hier, de façon sporadique et désordonnée. Certains sont retournés au travail, d'autres ont décidé de continuer la grève et d'autres ont passé à l'action pour la première fois.

Parmi les nouveaux venus au monde de la contestation, il faut signaler les 1,000 syndiqués de Canadair, où Louis Laberge fut machiniste et commença la carrière qui vient de le conduire à la prison d'Orsainville.

Les employés des fonderies de Sorel Ltée sont également entrés en grève, hier, tandis que près de 1,000 employés de l'Hydro-Québec sur la Côte Nord et à Sorel quittaient le travail.

Les 8,000 cols bleus de Montréal continuent leur grève mais en relation avec leur propre convention collective. Il en est de même des 2,000 débardeurs du Port de Montréal qui ont débrayé pour protester contre les employeurs "qui ne respectent pas la convention qu'ils viennent de signer" et qui continueront leur arrêt de travail ce matin.

Toujours dans le port de Montréal, mais cette fois-ci en guise de solidarité avec le Front commun, les 650 employés affectés aux élévateurs à grains

Voir page 6: Essoufflement

Pendant la grève des cols bleus

Le ramassage des ordures sera réduit au minimum

par P. Richard

Alors qu'en février dernier les 8,000 cols bleus de Montréal avaient misé sur le non enlèvement de la neige, le point chaud de la présente grève, qui entre dans sa sixième journée, est le ramassage des ordures ménagères.

Suite aux nombreux incidents survenus lundi soir, le ramassage des ordures par des entrepreneurs privés a été réduit, hier soir, au minimum afin d'assurer aux camions et éboueurs qui devaient s'aventurer dans les rues de la métropole le plus de protection possible.

En temps normal, les cols bleus de la Ville de Montréal n'ont la charge de ramasser les ordures que dans 18 des 193 secteurs définis à cet effet (un camion couvre un secteur). Les 175 autres secteurs sont confiés par contrat à des entreprises privées.

Dans la soirée de lundi, plusieurs camions, appartenant à ces entreprises, ont été attaqués et des menaces ont été proférées contre les éboueurs. On a tenté, sans succès, d'incendier quelques camions, on a renversé dans la rue le contenu de certains autres... La police a procédé à sept arrestations en rapport avec ces incidents.

Hier, la direction du service municipal de la voie publique a tenté de mettre sur pied un service de protection et a décidé de réduire le nombre de camions sur la route. C'est ainsi que le principal contracteur, Sanitary Refuse Collector, a reçu une directive de ne sortir que 22 camions sur les 68 qui sont normalement en opération.

Quant à Metropole Refuse Disposal Ltd la direction de la compagnie a fait savoir qu'aucun de ses 18 camions ne sortirait des garages hier soir.

Au moment de mettre sous presse, il n'était même pas certain que, parmi le nombre réduit de camions devant prendre la route, tous puissent le faire; plusieurs éboueurs refusaient, en effet, de sortir par crainte d'être molestés.

Vers 20 heures, la police signalait déjà quelques incidents, sans gravité toutefois.

Tout en précisant qu'il n'était pas étonné que de tels incidents surviennent, M. Michel Lapierre, directeur de la grève des cols bleus, a déclaré au Devoir que la guérilla, qui s'exerce contre les camions d'entreprises privées, n'est ni coordonnée, ni voulue par le syndicat des cols bleus.

Par ailleurs, le service de la voie publique invite les Montréalais, qui habitent les secteurs où normalement les ordures sont ramassés par des employés de la Ville de Montréal, à mettre leurs ordures dans des sacs de plastique et à déposer ces sacs en bordure du parc le plus près de leur domicile.

Si les cols bleus ne peuvent pas paralyser complètement le ramassage des ordures, ils ont cependant entraîné la fermeture des trois incinérateurs et des dépotoirs municipaux. Ils obligent ainsi les entrepreneurs privés à transporter leurs cargaisons dans des dépotoirs situés à l'extérieur des limites de Montréal.

Par ailleurs, M. John Lynch-Staunton, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, a réitéré, hier, la position de l'administration municipale: les offres faites par la Ville sont finales et il n'y a plus place pour des négociations, si ce n'est que pour clarifier certaines clauses mineures.

M. Lynch-Staunton a ajouté que l'administration municipale est prête à rencontrer les représentants syndicaux des cols bleus s'ils sont prêts à signer le nouveau contrat de travail.

Il a été impossible de rejoindre M. Roger Lampron, président du local 301 du Syndicat canadien de la fonction publique, pour connaître sa réaction sur la position de la Ville.

D'autre part, lundi soir, le syndicat des cols bleus a fait parvenir un télégramme au ministre du travail, M. Jean Cournoyer, pour qu'il intervienne directement dans le conflit afin de dénouer l'impasse actuelle.

Plusieurs syndiqués ont, par ailleurs, protesté sur les ondes radiophoniques sur la façon dont le vote de grève a été pris samedi dernier. On sait que ce vote a été très serré: 1,628 syndiqués ont rejeté les offres de la Ville et 1,412 ont voté en faveur.

Ce vote, semble-t-il, a été pris dans une grande confusion: va.et-vient des participants à l'assemblée du centre Maisonneuve, panne du système de micro...

Les syndiqués en grève n'ont accepté d'assurer que le service en eau potable. A part ce service essentiel, le débrayage est total. Il touche le nettoyage des rues, l'entretien des parcs, de La Ronde, l'opération des terrains de stationnement, l'entretien des véhicules, la signalisation routière (feux de circulation)....

Les principaux points en litige touchent la question de la sécurité d'emploi tandis que les questions salariales sont réglées.

Jonction de cosmonautes soviéto-US en juin 1975

WASHINGTON (AFP) – Trois astronautes américains et trois cosmonautes soviétiques pourraient réaliser leur jonction à haute altitude le 15 juin 1975.

De très bonne source, les deux super-puissances de l'espace concluraient un accord en ce sens soit lors de la visite du président Nixon à Moscou la semaine prochaine soit à la réunion plénière des experts des deux pays en juin à Houston.

Double grève au port

Le port de Montréal était touché par deux débrayages hier, l'un du syndicat national des employés du port de Montréal dont les membres voulaient ainsi manifester leur opposition au bill 19 et l'autre du local 375 de l'Association internationale des débardeurs pour manifester contre les accrocs à la convention collective dont se rendent coupables les employeurs, groupés dans l'Association des employeurs maritimes.

Plus de 2,000 débardeurs ont débrayé dans la matinée en affirmant que les employeurs faisaient fi de certains articles de la toute nouvelle convention collective, ceux ayant trait par exemple à la sécurité d'emploi et au fractionnement des équipes de travail.

Les débardeurs, sous le coup d'une injonction à la suite d'un récent débrayage pour manifester leur opposition au bill 19, n'ont établi aucune ligne de piquetage, mais se proposaient hier de ne pas rentrer au travail avant jeudi.

L'autre débrayage, celui des 650 membres du Syndicat national des employés du port de Montréal, devait prendre fin hier. Les membres de ce syndicat sont affectés aux élévateurs à grains du port et à l'entretien.

Aujourd'hui, les membres du Syndicat des employés de bureau du port de Montréal doivent débrayer à leur tour pour protester contre la loi 19 et les peines de prison imposés aux chefs des centrales.

La requête du Front: la Cour suprême délibère

OTTAWA (PC) – La Cour suprême du Canada a pris en délibéré la requête du front commun syndical de porter en appel l'injonction accordée par le juge Saint-Germain qui ordonnait aux employés du secteur public et parapublic du Québec de retourner au travail lors de la grève d'avril.

Le procureur du front commun, Me Philip Cutler, de Montréal, a tenté de démontrer le bien-fondé de la requête-syndicale devant les juges Gérald Fauteux, Douglas Abbott et Louis-Joseph Pigeon.

Il a expliqué que si le juge Saint-Germain a signé l'injonction en tant que juge de la Cour supérieure, sa décision peut être portée en appel, s'il a agi comme "personna designata" c'est-à-dire juge désigné, il ne peut être question d'outrage au tribunal pour les personnes qui auraient passé outre à cet ordre.

Pour sa part, le représentant du procureur général du Québec, Me Marchessault, a souligné que ce genre de requête était rarement accueilli et que son client laissait à la discrétion de la cour la permission d'en appeler de la décision du juge Saint-Germain.

La situation au Québec permet à Dief de se faire applaudir par des membres du gouvernement

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA – Les événements du Québec ont permis à l'ancien premier ministre John Diefenbaker d'avoir un exceptionnel succès oratoire, hier aux Communes, succès qui a régalé les députés de tous les partis sauf les néodémocrates, qui en ont fait les frais et qui, par la même occasion, ont été mis sur la défensive.

C'est en effet aux applaudissements des députés ministériels – le ministre des finances, M. John Turner, et le leader du caucus des députés québécois, M. Jacques Guilbault, manifestaient bruyamment leur approbation – que M. Diefenbaker, s'en prenant aux propos que la presse avait prêtés au leader de Nouveau parti démocratique. M. David Lewis, s'est porté à la défense de l'ordre public et de la magistrature.

Devant les libéraux qui manifestaient leur appui en riant dans leur barbe. M. Diefenbaker a dit avec toute la vigueur incisive dontil est capable qu'il avait été "choqué" par les "exubérantes exagérations" de M. Lewis, "ce distingué député qui reçoit un énorme revenu (une allusion à la pratique légale de M. Lewis en milieu syndical) et par ses remarques désobligeantes à l'endroit des tribunaux".

M. Lewis avait dit vendredi devant les membres du syndicat des Métallurgistes unis d'Amérique réunis à Ottawa que les sentences imposées aux leaders syndicaux du Québec constituaient un acte "irréfléchi et téméraire" et que, dès après leur nomination sur le banc des juges, les "candidats libéraux et conservateurs défaits se prenaient pour des dieux", et que c'était là "la personnalité des juges sur le banc."

Les commentaires de M. Diefenbaker ont été prononcés après que M. Lewis se fut défendu de toutes ses forces d'avoir voulu, par ses propos de vendredi, s'en prendre à l'ensemble de la magistrature.

M. Lewis venait également de présenter une motion pour que les accusations que M. Diefenbaker a portées contre lui lundi fassent l'objet d'une enquête au comité parlementaire sur les privilèges et élections.

Lundi M. Diefenbaker avait lui-même présenté une motion pour que "la question des déclarations publiques du député et en particulier celles qui portent atteinte à l'intégrité et à l'indépendance de la magistrature, soit immédiatement renvoyée au comité permanent de la justice".

Hier, le président des Communes n'a pas permis qu'un débat ait lieu sur cette dernière motion. Il a également indiqué que la motion que M. Lewis a proposée en réplique était elle-même irrecevable mais il s'est accordé un délai de réflexion.

La question de l'ordre public au Québec et les sentences imposées aux trois leaders syndicaux, MM. Charbonneau, Laberge et Pepin, n'a donc pas été abordée directement aux Communes.

C'est en défense de ses propres droits contre les accusations de M. Diefenbaker que M. Lewis s'est défendu d'accuser la magistrature en bloc. Il a dit qu'il ne retirait pas ses propos de vendredi et il a même ajouté qu'effectivement certains candidats libéraux ou conservateurs défaits étaient nommés juges et qu'à ce moment-là, ils se prenaient pour des dieux. "Quant à moi, ce sont des faux dieux qui n'ont pas le monopole de la sagesse, a-t-il dit.

M. Lewis a ajouté qu'il ne se portait pas pour autant à la défense de la situation qui prévaut actuellement au Québec. "Je ne la défend pas du tout, a-t-il dit, je crois que la meilleure voie est la négociation et, de surcroît, je crois que les gestes posés par les syndicats au Québec conduit à l'impasse, ce que je regrette".

Hors des Communes, M. Lewis a été pressé de questions par les journalistes. Le leader néo-démocrate a dû expliquer en long et en large que les critiques adressées à un juge qui ne tient pas compte du milieu social, ne constitue pas un appui aux gestes répréhensibles eux-mêmes et que c'était son devoir de dénoncer les hypocrisies de ceux qui cherchent à condamner "ceux qui ne sont pas responsables" plutôt que de trouver les véritables causes du mal.

QUÉBEC FRANÇAIS OU QUÉBEC QUÉBÉCOIS ?

LOUIS LANDRY

Les Presses Libres, 192 pp. $3. Distribué par l'Agence de Distribution Populaire Inc. : 1130 est, rue Lagauchetière, Montréal 132 (523-1600). EN VENTE PARTOUT.

ASSURANCE MOTO
467-9311
861-5395
L.M. DÉSILETS INC.

INSTALLATION DE GOUTTIÈRES
HO-DO
ÉMAILLÉS • CUIVRE
GALVANISÉ • ALUMINIUM
RÉPARATIONS
ESTIMÉS GRATUITS
MONTRÉAL 322-4160
QUÉBEC 872-9244
PRIMEAU MÉTAL Inc.
Vous êtes bricoleur? Demandez les "HO-DO spécial pour bricoleur" chez votre marchand de matériaux de construction.

Enseignez-vous
l'histoire
la géographie
les sciences humaines
À L'ÉLÉMENTAIRE ou
l'histoire
la géographie
la biologie
l'économique
les arts plastiques
les sciences familiales
AU SECONDAIRE ou
l'économique
la biologie
AU COLLÉGIAL ?
Si oui demandez notre catalogue gratuit.
GEL
GUÉRIN
éditeur ltée
4440 Saint-Denis
Montréal
Tél. : 843-6241

ANTI-ROUILLE DE PREMIÈRE QUALITÉ *
l'ēonization
PROTÈGE VOTRE AUTO CONTRE LA ROUILLE À TOUT JAMAIS !
GARANTIE ÉCRITE À VIE SANS LIMITE DE TEMPS NI DE MILLAGE
Cette garantie s'applique à une voiture personnelle, modèle courant avec moins de 3000 milles.
L'ÉONIZATION* EST UN TRAITEMENT TOTAL ET EN PROFONDEUR DU MÉTAL CONTRE LA ROUILLE
l'ēonization * a été développée par des ingénieurs canadiens possédant le talent, les connaissances et l'expérience dans le domaine de la corrosion. Leurs normes de première qualité les plus élevées et leurs spécifications rigides vous assurent d'une protection permanente et totale contre la rouille.
AVIS AUX AUTOMOBILISTES !
Méfiez-vous des procédés anti-rouille qui n'offrent pas la protection permanente et la satisfaction totale comme seul peut le faire ēonizer INC
Des milliers de clients satisfaits nous prouvent que L'ÉONIZATION* est le seul procédé anti-rouille de première qualité
L'ÉONIZATION DE VOITURES USAGÉES COMPORTE UNE GARANTIE SPÉCIALE APRÈS INSPECTION
PRENEZ RENDEZ-VOUS DÈS MAINTENANT APPELEZ DIRECTEMENT À L'ATELIER
ēonizer PROTECTION
ēonizer INC. *
Marque deposee
COMPAGNIE ENTIEREMENT QUEBECOISE
1095, rue ST-ANDRÉ au sud de Dorchester
844-3475
CHARGEX

J.L. Chapdelaine
Président des Distributeurs de tapis Métropolitain
Les plus grands manufacturiers ont choisi Tapis Métropolitain pour vider leurs entrepôts.
Vente d'entrepôt de tapis
ÉPARGNEZ JUSQU'À 60% SUR TAPIS MARQUES RECONNUES
CHEZ MÉTROPOLITAIN nous vous avons toujours fourni ce qu'il y a de mieux comme tapis, à des prix ridicules. Ceci nous était possible en allant pour vous chez les manufacturiers et en vous trouvant des aubaines fantastiques. Cette fois-ci c'est différent. Les manufacturiers sont venus nous voir et nous ont choisis. Ils ont besoin de place dans leurs entrepôts, et pour cela ils sont venus nous voir avec des aubaines au-delà de toute espérance. C'est tellement fantastique, qu'il ne faut pas rater cette chance unique. Ce sont des tapis de marques reconnues et ils vous sont tous offerts à des prix jamais vus. Ils sont tous dans les entrepôts du DISTRIBUTEUR DE TAPIS MÉTROPOLITAIN, dépêchez-vous et venez voir car la sélection est variée mais limitée.
Rég. $5.95 à $7.95 v.c.
• Patrons d'Acrylic • Bouclé • Shag Polyester • 100% Nylon • Sculptés • Tapis Commercial • 100% Nylon "501"
NOTRE PRIX 4.95 v.c.
Rég. $7.95 à $9.95 v.c.
• Shags 100% Nylon • Sculptés d'Acrylic • Acrilan 2 tons • Twist • Tapis de Cuisine • Polyester • Shag caoutchouté
NOTRE PRIX 6.95 v.c.
Rég. $9.95 à $12.95 v.c.
• Fini velours 100% laine • Propylon • Twist en Acrilan • Kodel polyester • Fini velours d'acrilan • Sculptés en acrilan • Tapis de cuisine
NOTRE PRIX 8.95 v.c.
AUBAINES FANTASTIQUES SUR MARQUES RECONNUES
Harding, Armstrong, Canadian Celanese, Burlington, Barrymore, Crossley Karastan, Kraus, Peerless, Ozite BMK, Firth, Coronet, Caravelle et plusieurs autres.
INFORMEZ-VOUS DE NOTRE PLAN DE PROTECTION DU CONSOMMATEUR COMPRENANT
• Nettoyage des taches gratuitement (dans l'année qui suit la pose)
• Installation garantie à vie.
350 ROULEAUX EN MONTRE
2 étages d'aubaines insurpassables sur le choix de votre tapis
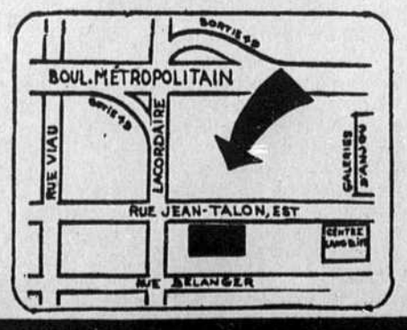

FACILITÉS DE PAIEMENTS
• 36 mois pour payer • Chargex • 1er paiement en mai 1972 • 90 jours sans intérêts.
OUVERT JEUDI et VENDREDI jusqu'à 9 p.m. SAMEDI jusqu'à 5 p.m.
SERVICE À DOMICILE GRATUIT
254-6003
LES DISTRIBUTEURS DE TAPIS MÉTROPOLITAIN
5692 EST, JEAN-TALON (COIN LACORDAIRE)

LE DEVOIR

Page 3 Montréal, mercredi 17 mai 1972

L'enlèvement de Pierre Laporte

Onze des 12 jurés voulaient acquitter Jacques Rose

par Guy Deshaies

Onze des douze jurés au procès de Jacques Rose voulaient déclarer l'accusé innocent de l'enlèvement de Pierre Laporte et le désaccord des jurés aurait été provoqué par la persistance d'un seul juré convaincu de la culpabilité de Jacques Rose.

C'est ce qu'affirme Me Robert Lemieux dans une requête en cautionnement qu'il présentera en cour du Banc de la Reine, vendredi, pour obtenir la remise en liberté provisoire de Jacques Rose.

Me Lemieux déclare qu'il a rencontré plusieurs jurés qui lui ont confirmé, malgré leur promesse solennelle de garder secrètes leurs délibérations, qu'effectivement onze d'entre eux voulaient acquitter Jacques Rose.

Le désaccord des jurés a été annoncé jeudi dernier par le président du jury qui a dit au tribunal qu'après une journée de délibérations, les jurés ne pouvaient arriver à une décision unanime.

Ce désaccord avait été accueilli par des cris de joie de la part des parents et amis de Jacques Rose et, pour Me Lemieux, ce verdict était considéré comme une grande victoire.

Le fait que onze des douze jurés aient été en faveur de l'acquittement constitue un argument de plus dans la requête de cautionnement que Me Lemieux présentera vendredi.

Jacques Rose

Ce dernier prétend, de plus, que les jurés n'ont pas à garder secrètes leurs délibérations et il cite une jurisprudence à l'appui de cette prétention. Il rappelle en effet un jugement du juge Claude Bisson, rendu le 1er octobre 1970, et faisant droit à une requête de Me Lemieux pour que les candidats-jurés soient exemptés du serment en vertu duquel ils s'engagent à garder confidentielles leurs délibérations avant, pendant et après le procès.

Le juge Bisson écrivait: "Je dois dire que le code criminel, non plus qu'aucune autre loi qui peut s'appliquer, ne peut imposer à un juré, une fois son devoir fini. Le devoir d'un juré et l'obligation qu'il avait de ne pas communiquer avec quiconque quant à ses délibérations se termine dès le moment où ses délibérations sont terminées."

C'est en 1969, au terme d'un procès de Charles Gagnon que le nouveau serment avait été institué après que les jurés aient communiqué au public le résultat de leurs délibérations.

Me Lemieux fait valoir qu'une telle obligation n'existe nulle part dans aucun droit criminel ou civil.

Parmi les motifs de cautionnement, Me Lemieux allègue que son client est emprisonné depuis le 28 décembre 1970, qu'il n'a jamais été condamné pour la moindre offense et qu'il est toujours présumé innocent d'après notre loi.

Rappelons que Jacques Rose doit subir éventuellement un procès pour le meurtre de Pierre Laporte et, naturellement, un nouveau procès pour l'enlèvement. Mais Me Lemieux est d'avis que si onze jurés ne croient pas que son client est relié à l'enlèvement de Pierre Laporte il ne sera pas possible de convaincre douze jurés qu'il est relié à la mort de Pierre Laporte puisque celui est décédé durant sa séquestration.

Voir page 6: Jacques Rose

Accusé de fraude

Un homme dans la cinquantaine, employé de la maison de courtiers en valeurs mobilières Morgan, Hudon et Ostiguy, a comparu, hier, sous une accusation de fraude relativement à des ventes d'actions sans valeur.

Plus précisément, il s'agit d'un certain Henri-Paul Morin, résident sur la rue Curé Clermont, à Ville d'Anjou, accusé d'avoir frustré la compagnie de Placements Ultima d'une somme de $25,000.

M. Morin aurait réussi à se faire payer en chèques personnels par certaines maisons de placements et par des communautés religieuses pour l'achat d'obligations dont les mérites faisaient le sujet de dépliants mensongers.

Il semble que plusieurs accusations semblables seront portées contre M. Morin.

Le juge Paul Hurteau a fixé la date de l'enquête préliminaire au 23 mai. C'est Me Serge Ménard qui assure la défense du vendeur de valeurs mobilières.

aujourd'hui

A 14h30, devant le Centre de main-d'oeuvre, 550 Sherbrooke ouest, **manifestation** d'un groupe qui veut que les projets d'**Initiatives locales** soient subventionnés jusqu'au 30 juin.

●

A 16h, au 3801 University, 6e étage, conférence de presse à l'occasion de l'assemblée annuelle du **Montreal Neurological Institute.**

●

A 19h, au 3763 rue Ontario, **réunion spéciale des militants du PQ-Maisonneuve.** Sujet: l'opposition au bill 19.

●

A 20h, à l'auditorium du Verdun High School, 1201 Ave. Argyle, les parents des élèves sont invités à participer à **une assemblée pour discuter des implications du bill 19.**

●

A 20h, au 4585 Sherbrooke ouest, **le NDP-Westmount choisit son candidat** pour les prochaines élections fédérales.

●

La soirée d'adieu qui devait avoir lieu ce soir à 20h, à l'école secondaire **Aimé-Renaud, a été annulée.**

●

A 20h15, au salon Doré de l'hôtel Queen, assemblée annuelle de la société John Howard de Québec. **M. Jean-Pierre Goyer,** solliciteur général, est le conférencier invité.

POUR MIEUX VOUS SERVIR

VOUS POURREZ RECEVOIR VOS PRESTATIONS PLUS RAPIDEMENT SI VOUS POSTEZ VOTRE DÉCLARATION LE **VENDREDI** PLUTÔT QUE LE SAMEDI, **MAIS AVANT 3 HEURES DE L'APRÈS-MIDI.**

SI, APRÈS NOUS AVOIR ENVOYÉ VOTRE DÉCLARATION, VOUS TRAVAILLEZ LE SAMEDI, VEUILLEZ LE MENTIONNER DANS VOTRE DÉCLARATION SUIVANTE.

Unemployment Insurance Canada — Assurance-chômage Canada

Services psychologiques

Jolicoeur, Lavallée, Morin, Trudel, Daunais et associés, psychologues

MEMBRES DE LA CORPORATION DES PSYCHOLOGUES DU QUÉBEC.

- Consultation pour enfants, adolescents, adultes.
- Évaluation des problèmes d'adaptation à la vie scolaire, familiale, conjugale et sociale.
- Orientation, sélection,
- Counseling, psychothérapie.

80 est, Henri-Bourassa — Tél. : 384-1051

L'entreprise au service de la société

Conférence d'une journée organisée par **Le Conseil du Patronat du Québec en collaboration avec ses membres affiliés** — Le vendredi 26 mai 1972, Hôtel Sheraton Mount-Royal, 1455, rue Peel, Montréal

CONFÉRENCIERS

Président de la conférence: **M. Charles Perrault, président** Conseil du Patronat du Québec

M. Paul H. Leman, Président Alcan Aluminium Limitée — **L'entreprise privée et le progrès**

M. Franklyn Griffiths, économiste Université de Toronto — **L'entreprise en pays socialistes**

M. V.O. Marquez, président du Conseil Northern Electric Co. Ltd. — **L'entreprise dans l'action sociale, économique et politique**

Léon Dion, politicologue Université Laval — **l'entreprise et la nécessité d'intégration au milieu**

COMMENTATEURS

M. Alphonse Riverin, président Université du Québec

M. François Cleyn, président du Conseil Cleyn & Tinker Limited

M. Claude Ryan, Directeur Le Devoir

M. Henri Mhun, économiste en chef La Banque Provinciale du Canada

Billets: CONSEIL DU PATRONAT, 1080 Beaver Hall, Suite 1105, Montréal 128, Qué. Téléphone: 866-1806

Les textes des conférences seront remis à chaque participant. Coût: $30.00 (incluant repas, consommation et documentation)

INSCRIPTION

Nom . . . . .

Titre . . . . .

Compagnie/Organisme . . . . .

Adresse . . . . .

Numéro de téléphone . . . . .

SECRÉTARIAT

reconnu par le Ministère de l'Éducation

AVIS

Inscriptions pour Septembre 1972

- STENO-DACTYLOS
- SECRÉTAIRES

Options de perfectionnement -

- Dactylo Comptabilité Administratif
- Français Anglais Personnalité
- Sténo Dicta Droit

Cours SPÉCIAUX D'ÉTÉ 30% réduction.

STAGES
ASSISTANCE PLACEMENT
RECYCLAGE

Matériel et Laboratoire IBM
Services de Laboratoire post-scolaires gratuits.

CARRIERES & PROFILS
Place Bonaventure
étage F 875-6870
(Métro)

CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE MONTRÉAL INC.

offre les STAGES D'ÉTÉ suivants :

I- **Entraînement au travail en équipe** (26 au 30 juin 1972)
II- **Entraînement intensif à l'animation** (3 au 7 juillet 1972)
III- **Entraînement à la relation d'aide** (3 au 7 juillet 1972)
IV- **Dynamique de groupe** (3 au 7 juillet 1972)
(Moniteurs : Jean-luc Magnan et Raymond Dumberry, psychologues)
V- **Croissance personnelle** (24 au 28 juillet 1972)
(Moniteur : Micheline Piotte, psychologue)
VI- **L'exercice de l'autorité et des relations humaines** (31 juillet au 11 août 1972)
(à l'intention des cadres dans les institutions d'enseignement)

Tous ces stages auront lieu à la Résidence du Séminaire à Joliette.

Pour obtenir votre formule d'inscription et de plus amples informations, veuillez vous adresser au :

cim
CENTRE INTERDISCIPLINAIRE DE MONTRÉAL INC.
5055, Avenue Gatineau, Montréal 247 (514) 735-6595

EMPLOYEURS - ÉTUDIANTS

Pour mieux vous servir, nous venons d'ouvrir des CENTRES DE MAIN-D'OEUVRE POUR ÉTUDIANTS dans votre localité

CRÉMAZIE	110 ouest, Crémazie, Ch. 301	388-5791
DANIEL-JOHNSON	1200 Daniel-Johnson, Pte-aux-Trembles	640-0240
DORION	Hôtel de Ville, 190 St-Charles, Dorion	234-5142
ÉDOUARD-MONTPETIT	945 Chambly, Longueuil	679-2630 Postes 327 à 330
LACHINE	2920 Notre-Dame, Lachine	634-7131
LAPRAIRIE (Polyvalente Magdelaine)	1100 Ste-Elizabeth, Laprairie	659-9621 Poste 221
LAVAL	127 boul. des Prairies, Laval	663-8707
NORD-EST	3730 est, boul. Métropolitain, Ch. 411	374-0412/0413/0416
PALAIS DU COMMERCE	1600 Berri, Ch. 233	845-4196
ROSEMONT	6400, 16e Avenue, rosemont	876-1620
ST-DENIS	4205 St-Denis	843-4926
STE-GENEVIÈVE	Hôtel de Viile, 13 Chauret	626-8041
VILLE ST-LAURENT OUEST	1375 Côte Vertu 4018 ouest, Ste-Catherine	748-9577/9776 283-6667

Pour le service "Emplois d'Été, appelez un de ces centres pour étudiants, votre CMC le plus proche ou notre CMC sur campus :

CEGEP d'Ahuntsic	381-1757	École des H.E.C.	343-4590
CEGEP Dawson (Bel-Air)	931-4211 poste 386	Loyola de Montréal	489-8431
CEGEP Maisonneuve	254-7131	Univ. de Montréal	343-6736
CEGEP St-Laurent	747-6521	Univ. McGill	283-4411
CEGEP Vieux Montréal	343-5008	Univ. Sir George Williams	283-5177
		MacDonald College	453-6993

APPUYEZ OPÉRATION PLACEMENT CET ÉTÉ EMBAUCHEZ UN ÉTUDIANT

Centre de Main-d'oeuvre du Canada — Canada Manpower Centre

Main-d'oeuvre et Immigration Bryce Mackasey, Ministre — Manpower and Immigration Bryce Mackasey, Minister

VIENT DE PARAÎTRE... *AUX ÉDITIONS DU JOUR ET AUX ÉDITIONS ROBERT LAFFONT*

MAO ET SES HÉRITIERS

par JEAN MARABINI

- Les ombres chinoises sur le monde sont-elles cauchemard ou réalité ?
- 1972, année décisive pour le monde, verra-t-elle s'annoncer le début de la troisième guerre mondiale ?

En vente partout au prix de $5.00 - distribué par les Messageries du Jour, 1651, Saint-Denis, Montréal 129 - tél. : 849-8328. (si la ligne est occupée : 849-2228).

ROBERT LAFFONT — EDITIONS DU JOUR

éditorial

L'essoufflement d'un certain syndicalisme

Le jour même de l'adoption de la loi 19, les centrales syndicales se lançaient dans une vaste consultation auprès de leurs membres. Surtout dans le cas de la CEQ, on parvenait à rejoindre une forte proportion des adhérents et on dégageait une honnête majorité d'opposants à la loi. L'emprisonnement des trois leaders syndicaux, s'ajoutant au caractère déjà sévère de la loi, devait naturellement gonfler encore les courants d'opposition. De fait, au cours des premiers jours de l'emprisonnement, maints arrêts de travail ont semblé révéler un raidissement considérable des effectifs syndicaux. Cependant, ce mouvement souffre maintenant d'essoufflement et risque de ne se soutenir qu'avec des arguments frappants. Il est malheureux que le syndicalisme, qui avait commencé à exploiter une politisation valable d'une large portion de ses adhérents, ne fasse pas suffisamment confiance à ce travail en profondeur et préfère s'en remettre à des méthodes plus immédiates et plus apparentées à l'intimidation.

•

Au cours des derniers jours, un certain nombre de cellules syndicales ont été appelées à se prononcer sur les appuis à donner au Front commun. Certes, les motifs d'opposition n'étaient pas toujours clairement indiqués, mais il était quand même excellent qu'un effort soit tenté pour rejoindre la base syndicale. En somme, nombre de syndiqués ne savaient guère s'il s'agissait de déplorer la sentence du juge Côté ou de protester contre la suspension du droit de grève ou de presser le gouvernement de publier immédiatement son décret: les différentes interprétations demeurent ouvertes et on peut raisonnablement croire que les réponses offertes par les syndiqués se sont appliquées, selon les endroits et les locaux, à chacune de ces interrogations.

Il n'en demeurait pas moins qu'on respectait les exigences de la démocratie en sollicitant l'adhésion des syndiqués eux-mêmes. L'anormal et l'inquiétant, c'est que le verdict rendu par la base devait nécessairement s'inscrire dans une décision prise ailleurs: que les syndiqués acceptent ou non de débrayer, le résultat pratique ne variait. Que les journalistes du Soleil ou de Montréal-Matin ou du Montreal Star ou de The Gazette ne prennent pas la même décision que les journalistes d'autres journaux, voilà qui ne changeait pas grand-chose puisque des "émissaires convaincants" se chargeaient d'appliquer partout les mêmes politiques et de fermer toutes les entreprises.

Qu'un quotidien ferme ses portes pour 24 heures, personne n'en fera un drame et on pourrait même penser que, dans les circonstances actuelles, les erreurs savamment accumulées par l'Etat québécois justifient pleinement un débrayage d'une journée dans l'ensemble du monde syndical québécois. Dans l'immense majorité des cas, on pourrait trouver suffisamment de mécontentement légitime chez les syndiqués pour susciter chez eux une décision en ce sens. C'est précisément parce que le gouvernement s'est révélé inapte à comprendre la situation et parce que la base syndicale a commencé à comprendre de quoi il s'agit que l'intimidation pratiquée par certains groupes syndicaux constitue un geste de mépris à l'endroit des syndiqués et une superbe erreur tactique. Ce n'est pas au moment où la base est politisée à 40 ou 45% qu'il faut tenter un coup de force; l'heure est beaucoup plus à un effort accru d'animation, de compréhension, de respect. Dans cette perspective, le rôle joué par certains éléments du syndicalisme international agissant dans le secteur de la construction nuit au syndicalisme beaucoup plus qu'il ne le bâtit.

Chez nombre de syndiqués traditionnellement passifs, la conscription draconienne à laquelle nous avons assisté dans certains milieux va provoquer un réveil. Déjà, les employés de la CTCUM ont montré qu'ils entendent en demeurer aux intentions qui leur conviennent et non aux volontés que d'autres entretiennent. De même, l'essoufflement se fait sentir chez les employés de la Société des alcools chez qui la ferveur hésite visiblement. De la même manière, un certain nombre de cols bleus qui avaient pourtant débrayé, ont profité des derniers jours pour se plaindre d'anomalies électorales dans les votes portant sur les débrayages. Ne généralisons pas. Mais certains dirigeants syndicaux atteints de myopie, préfèrent un débrayage forcé à une éducation plus lente. Constatons également, en songeant surtout au rôle de l'information dans une société comme la nôtre, qu'on passe beaucoup trop vite d'une dénonciation des monopoles à la censure de ce qui déplaît. Québec-Presse, à cet égard, vient de vivre un exemple déplorable. C'est encore mépriser le travailleur et le syndiqué que de les croire incapables de porter jugement sur leurs lectures et leurs auteurs.

•

Un certain syndicalisme fait donc présentement la preuve de ses limites. A vouloir abréger les étapes, il brise des sympathies et braque des travailleurs auxquels il faudrait pourtant cesser de parler sur le même ton que le pouvoir. Cependant, dans cette escalade des raccourcis violents et stériles, l'initiative, c'est à l'Etat qu'elle a appartenu depuis le début.

Ainsi, le gouvernement persiste aujourd'hui à attendre passivement un appel que les chefs syndicaux persistent à ne pas loger. Pourtant, le gouvernement ne ferait que son devoir s'il logeait lui-même cet appel et obtenait d'un tribunal supérieur un nouvel examen du dossier. En certains milieux, on semble avoir oublié que la poursuite, dans notre appareil judiciaire, est chargée de "faire éclater la vérité" et non de collectionner les scalps. De l'aveu même du juge Côté, le dossier des chefs syndicaux nous plaçait devant une situation à nulle autre pareille. Dès lors, pourquoi en rester à l'avis d'un seul homme? Pourquoi la poursuite, dans son désir de faire éclater la vérité, ne sollicite-t-elle pas l'avis d'un tribunal collégial de seconde instance? Pourquoi le Procureur général, satisfait de la sentence, mais ébranlé par le flot de protestations qu'elle a suscité, ne s'en remet-il pas démocratiquement ou humblement à la Cour d'appel? Tant de raisons militent en faveur d'un appel et il est tellement normal pour la poursuite d'en appeler dans un tel dossier qu'il y aurait de la part de M. Choquette un déplorable entêtement à ne pas saisir la Cour d'appel de la décision du juge Côté.

M. Choquette se trouve directement impliqué dans la controverse, car lui seul, aux termes de la loi, peut déclencher la procédure. Ni le cabinet, ni le premier ministre ne le peuvent. La responsabilité du Procureur général n'en est que majorée.

•

Tout indique, malheureusement, que le gouvernement se satisfait béatement d'une diminution dans le volume et le nombre des débrayages: autant chez certains politiciens que chez certains chefs syndicaux, on a tendance, en effet, à laisser l'arbre cacher la forêt, à laisser le résultat immédiat dissimuler le problème permanent. Le syndicalisme se porte mal quand il lui faut les bâtons de baseball pour pousser à la surface un mécontentement pourtant réel, mais encore timide; la démocratie, que prétend défendre le gouvernement que M. Bourassa s'obstine à qualifier de "responsable", ne se porte pas mieux quand le scalp importe plus que la vérité et les apparences de l'ordre plus que la paix sociale.

Laurent LAPLANTE

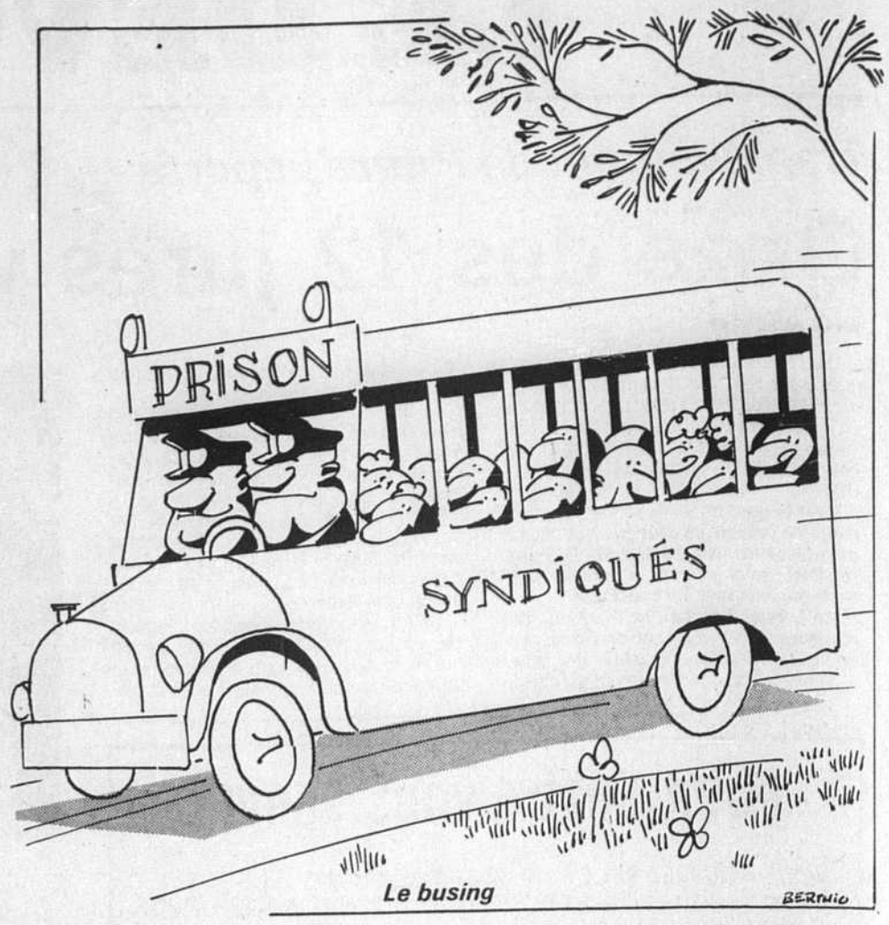

Le busing

lettres au DEVOIR

La démocratie syndicale à l'université Laval

Jeudi, le 27 avril 1972, le Syndicat des employés de l'université Laval affilié au Syndicat canadien de la fonction publique convoquait une assemblée générale spéciale pour décider d'un appui quelconque au Front commun. Après le baratin habituel de l'exécutif, les employés devaient se prononcer pour donner ou non un appui moral au Front commun (c'est-à-dire faire parvenir un télégramme au Front commun en signe d'appui). Le résultat du vote fut que la majorité des employés dans la salle ont voté contre un appui moral au Front commun et ceci contre la suggestion de l'exécutif qui, eux, voulaient qu'on appuie le Front commun.

Pour bien illustrer la démocratie syndicale à l'université Laval, voici ce qui se passa après le vote. M. Yvon Forgues, conseiller technique au SCFP, visiblement déçu que les membres d'un syndicat ne marchent pas comme d'habitude, nous dit ceci: "Ca va prendre du temps en maudit avant de faire du monde avec vous autres et je vous garantis qu'à la prochaine convention, vous allez rentrer à quatre pattes" car M. Forgues est également notre négociateur.

Après s'être vu refuser un appui moral, ils ont fait la lecture du bill 19, la lecture d'un document provenant de certains avocats concernant le bill 19, etc. et ce, jusqu'à minuit (c'est comme ça qu'ils pensent avoir les gens: en les écœurant par la longueur des réunions). Alors, après cette lecture intensive d'environ trois heures, l'exécutif proposa qu'on prenne le vote pour un appui physique au Front commun, c'est-à-dire la grève de 24 heures ou plus. Ils ont donc pris le vote et, encore une fois, la majorité des employés dans la salle ont voté contre un appui physique au Front commun.

Quinze jours après cette réunion, le 11 mai 1972, on apprend à 2 heures de l'après-midi qu'il y a eu une réunion à l'heure du dîner au Pavillon Pollack pour décider d'un débrayage pour le 11 mai après-midi. J'ai appris ceci par environ 75 exaltés qui sont arrivés devant mon bureau en me disant que les employés de l'Université Laval débrayaient. Quant à moi, je leur ai dit qu'il était pas mal difficile de débrayer quand les employés de la Faculté des sciences sociales et les employés de la Faculté des lettres (il y en a peut-être d'autres dont je ne suis pas au courant) n'ont même pas été convoqués à cette réunion. Ces personnes m'ont dit que nous n'avions pas été convoqués parce que c'était une réunion organisée par LA BASE, qu'est-ce que M. Yvon Forgues du SCFP et l'exécutif du syndicat faisaient à la tribune prononçant des discours pour essayer de convaincre ceux qui étaient là de débrayer? Si cette réunion avait vraiment été convoquée par LA BASE, LA BASE aurait été à la tribune pour expliquer aux autres membres pourquoi ils voulaient débrayer.

Cela ne prend pas plus de 100 personnes pour fermer les portes de l'université mais si ces 100 personnes ont décidé de débrayer contre ce qui a été décidé à l'assemblée générale, qu'ils ne pensent pas représenter les 1500 employés de l'Université Laval qui, eux, ne peuvent pas travailler parce que la démocratie syndicale n'existe pas à l'Université Laval.

Je pense que c'est bien mauvais pour un syndicat de venir nous dire qu'il faut combattre un régime qui n'est pas démocratique, de combattre un gouvernement et des dirigeants parce qu'ils ne sont pas démocratiques alors que les syndicats ne le sont pas démocratiques dans leur propre organisation et ne respectent pas leurs propres membres.

Micheline GRAVEL,
employée syndiquée de l'Université Laval.
Québec, le 12 mai 1972.

Jacques Parizeau "libéré"

Quand le fédéralisme détruit les hommes

Il y a quelques années, M. René Lévesque reprochait au fédéralisme canadien d'avoir usé ou détruit certains des meilleurs hommes de la vie politique ou administrative du Québec.

Nous venons depuis quelques jours d'en avoir une preuve à la fois spectaculaire et navrante. Et elle nous a été administrée par un de ceux qui semblaient le plus à l'abri de ces dislocations psychologiques qu'une tension trop forte peut provoquer: c'est-à-dire par M. Castonguay.

On sait à quel point depuis deux ans, ce dernier à chercher à réorganiser le système de sécurité sociale au Québec et à le rendre plus intelligent. Ce système devait refléter un certain nombre de priorités qui correspondent aux préoccupations les plus aigües de notre société: la chute de la natalité dont on commence à percevoir quel péril elle fait courir à l'avenir collectif; le haut niveau d'un chômage tenace presque permanent dans plusieurs régions, et qui, au-delà de ses conséquences économiques, finit par poser de graves problèmes de réhabilitation d'individus que l'inactivité amenuise et atrophie. Ce ne serait pas juste de dire que le bien-être des vieux n'est pas une priorité de notre milieu, mais elle n'est sûrement pas d'un rang supérieure aux deux autres.

Quoiqu'il en soit M. Castonguay avait cherché comme Président d'une Commission d'enquête, puis comme ministre, à traduire ces priorités dans un système cohérent de sécurité sociale, plus cohérent en tous cas que tous ceux que nous avions eus avant.

On pouvait discuter les modalités du système, et certaines d'entre elles étaient en effet très discutables. Mais là n'est pas la question.

Le Comité de rédaction de Québec-Presse, de même que M. Jacques Parizeau, ont autorisé la parution de cette chronique, qu'un coup de force d'éléments extrémistes du mouvement syndical a exclu de la dernière livraison de cet hebdomadaire.

Il est normal dans une société normale que l'on s'oppose sur quelque chose d'aussi fondamental que la sécurité sociale. Une société n'est pas monolitique: chacun des groupes sociaux ou politiques qui la constituent voient différemment la façon de traduire en programmes ou en projets les priorités collectives. C'est de cela qu'une démocratie est faite.

Ministre des affaires sociales, M. Castonguay avait la stricte responsabilité de mettre en vigueur le programme qui lui paraissait le meilleur.

C'est ce qu'il a essayé de faire.

Sur son chemin, se dressait cependant la redoutable barrière des relations fédérales-provinciales qui, depuis des années, est modifiée ou changée de place mais qui continue d'empêcher toute cohérence dans la sécurité sociale, chaque gouvernement ayant des morceaux du système et ne voulant pas les lâcher.

Il fallait que M. Castonguay fasse accepter par le gouvernement fédéral la primauté du Québec en matière de sécurité sociale. Tous ces prédécesseurs avaient échoué dans la même tentative. Après la conférence de Victoria, il apparu clairement que M. Castonguay avait lui aussi échoué.

Tenté de démissionner, il se rabattit alors sur une autre formule. Ottawa adapterait en pratique ses propres programmes au Plan québécois: M. Trudeau suscita dans une lettre maintenant célèbre, l'espoir que pour les allocations familiales tout au moins, ce serait peut-être possible. Mais de longues négociations seraient nécessaires.

Puis vint le budget Turner et ses propositions sur la sécurité de la vieillesse.

Il est bien évident que la société canadienne-anglaise a aussi ses priorités sociales. Elles ne sont évidemment pas tout à fait les mêmes que les nôtres. La chute de la natalité est aussi très accusée, mais l'immigration est assez forte pour qu'il n'y ait pas à avoir d'inquiétudes pour l'avenir. Le chômage, en Ontario en tous cas, n'est pas aussi élevé qu'au Québec (il s'en faut de beaucoup) et ne démolit pas les économies régionales comme ici. Au contraire, la proportion des gens de plus de 65 ans est beaucoup plus élevée chez les Canadiens anglais que chez les francophones québécois. Et comme les revenus des travailleurs sont, en Ontario et dans l'Ouest, assez nettement plus élevés qu'au Québec, le contraste est plus grand entre les revenus de celui qui travaille et ceux qui lui sont assurés quand il aura pris sa retraite, on tombe, en somme, de plus haut. Les pressions pour relever la retraite des vieux sont donc à Ottawa une priorité de tout premier ordre, depuis des années.

En promulgant sa nouvelle politique de sécurité de la vieillesse, M. Turner ne voulait pas "couler" M. Castonguay. Il se conduisait simplement comme un membre lucide et représentatif de la société à laquelle il appartient (On peut évidemment se poser des questions quant au rôle des membres francophones du Cabinet fédéral.)

Seulement, la belle cohérence du système de sécurité sociale élaborée par M. Castonguay venait de s'écrouler comme un château de cartes. Et il n'avait même pas été consulté. Son travail, ses efforts étaient balayés du revers de la main. Il était placé dans une situation ridicule: celle de protester contre un programme d'aide aux vieux et de passer pour anti-social, l'opinion publique ne comprenant pas ses protestations ou au pire s'en scandalisant.

A partir de ce jour-là, ce qui va se passer devrait faire réfléchir tous ceux pour qui l'intérêt public compte encore un peu plus que les considérations partisanes. Manifestement M. Castonguay semble plongé dans son drame et ne plus très bien se rendre compte de ce qui se passe autour de lui. Et, alors qu'à la suite de l'incarcération des chefs syndicaux, le Québec traverse une crise très grave, alors que le chaos devient menaçant, au moment où tout ce qu'il y a de plus lucide dans notre société est terriblement inquiet, M. Castonguay va poser un geste inqualifiable, inimaginable dans les circonstances: il va démissionner. Non pas parce qu'il est opposé au bill 19; non pas pour protester contre les sentences du juge Côté, mais pour des raisons qui au cours de ces jours tragiques semblent présenter l'intérêt d'une discussion sur le sexe des anges.

Il a ébranlé le Cabinet auquel il appartient à un moment où il n'avait pas le droit de le faire.

Et comme l'homme a depuis des années un sens profond de l'intérêt public, il finit tout de même par se rendre compte de ce qu'il a fait, il finit par retirer sa démission, devant des journalistes dont la plupart ont pour lui de l'admiration et du respect et qui regardent, navrés, le pitoyable spectacle.

L'un d'entre eux, un des plus anciens, un des plus solides des journalistes de notre milieu, me disait avec une pointe d'amertume: "les hommes politiques comme les acteurs ne doivent pas rater leur sortie..."

Erratum

Dans l'éditorial du 15 mai, signé Claude Ryan, une malencontreuse faute de composition faisait dire à l'auteur, à propos d'une pétition d'un groupe d'universitaires québécois publiée dans Le Devoir du 13 mai, que cette pétition avait été signée par 34 universitaires. Il aurait fallu écrire: 341 universitaires. On trouvait d'ailleurs dans Le Devoir du 13 mai la liste complète des signataires.

L'injonction vécue dans un hôpital psychiatrique

Comme médecins résidents en psychiatrie à l'Institut Albert-Prévost, l'occasion nous a été donnée d'observer les effets des injonctions au cours du conflit des travailleurs de la fonction publique et para-publique. Ces injonctions, comme on le sait, avaient été émises par le procureur général de la province à la demande du gouvernement pour assurer le fonctionnement d'une quarantaine d'institutions hospitalières dont la nôtre. Notons au passage que les autorités hospitalières concernées avaient la possibilité de demander le retrait de cette mesure et quelques hôpitaux à notre connaissance se sont prévalu de ce droit dès le début de la grève. Les événements subséquents semblent d'ailleurs avoir confirmé la sagesse de leur initiative.

Il nous apparaît nécessaire à ce point de rappeler brièvement la séquence des événements reliés à cette injonction. Ainsi le 28 mars dernier lors de la grève de vingt-quatre heures, les deux tiers du personnel de l'Institut ont pu travailler normalement. Entretemps le nombre de patients avait été diminué considérablement et le personnel était plus que suffisant à ce moment. D'ailleurs l'avis d'injonction a été signifié après quelques heures et tous réintègrèrent leurs fonctions. Toutefois l'injonction était toujours maintenue lorsque la grève reprit pour une période indéterminée le 11 avril. Dans cette situation illégale, les grévistes pour renforcer leur position s'allient la partie des employés syndiqués n'ayant pas droit de grève. Alors seul le personnel de cadre et les médecins peuvent assurer les soins à la cinquantaine de patients qu'on a dû garder à l'intérieur. On peut dire qu'à ce moment les soins essentiels sont encore assurés. Le 17 avril, dix sub poena sont remis à des grévistes remplissant des fonctions syndicales. Le 18, on ne laisse pénétrer qu'un seul médecin, lequel doit demeurer trois jours à l'intérieur car la relève ne peut plus être assurée. Le 19, pourtant, le bureau médical que l'administration avait négligé de consulter avec les syndiqués pour assurer des services essentiels et on en arrive sans trop de peine à un accord pour trois médecins. Cette triste histoire prend fin le 22 avril avec l'adoption de la loi 19.

Ces faits nous semblent particulièrement éclairants. Nous avons assisté avec cette injonction à une escalade qui n'a eu d'autres résultats que d'altérer gravement la qualité des soins, susciter des rancœurs et rendre toute négociation, ne serait-ce que des soins minimum, impossible. Il s'agissait d'une épreuve de force qu'on ne pouvait ou ne voulait arrêter que par une mesure draconienne lourde de conséquences.

Nous tenons aussi à souligner que la partie syndicale a tenté localement d'en arriver à un accord sur les soins essentiels mais que ces démarches ont souvent été mésinterprétées par l'administration ou ignorées soi-disant parce que "les syndiqués étaient dans l'illégalité". Mais lorsque l'on affirme que notre préoccupation majeure est le bien-être du patient, se soucie-t-on, au cours d'une situation de crise, du statut légal des gens? Il est à se demander si au fond la partie patronale ne tenait pas à jouer sur ces aspects de pseudo illégalité, s'assurant ainsi une position morale assez confortable torçant ainsi les grévistes à radicaliser leurs positions.

Dans cette agitation, le patient s'est révélé perdant: à court terme, en subissant le climat extrêmement tendu et l'absence de personnel. Pourtant il est pensable que les soins auraient pu être mieux assurés si l'on se réfère à la démarche de conciliation tardive du bureau médical. A long terme, il est bien évident que ce climat a laissé des marques et il serait utopique de croire que ces mêmes gens qui s'affrontaient de part et d'autre des lignes de piquetage vont se réunir pour maintenir une structure de soin cohérente et sereine indispensable aux soins psychiatriques.

Ce n'est qu'après coup que nous avons pu reconstituer et apprécier le contexte et les conséquences d'une telle mesure d'injonction. Nous n'avons obtenu tout au long du conflit qu'une information vague et les médecins permanents de l'Institut ont été tenus à l'écart de la négociation locale. Ceci témoigne d'une distance entre la hiérarchie supérieure et les soignants. Nous nous demandons dans quelle mesure une administration dans une telle situation peut prendre des décisions éclairées et nous craignons grandement par ailleurs que nos collègues syndiqués qui doivent paraître en cour dans cinq jours ne se retrouvent devant un juge oublieux du contexte et de ces faits et qui se fiera davantage à la lettre qu'à l'esprit de la loi.

En deux mots, l'injonction nous est apparue à l'Institut Albert-Prévost comme une manoeuvre inutile et provocatrice de la part de l'administration et de nos gouvernants et non comme une mesure de protection du patient. Notre appui va bien davantage aux grévistes qui ne disposent pas comme la partie patronale d'un arsenal diversifié de moyens de pression et plus particulièrement à nos collègues de travail dont on semble vouloir faire des "exemples" en cour.

Les médecins résidents
de l'Institut Albert-Prévost
P.S. Treize médecins ont signé cette lettre.
Montréal, le 11 mai 1972.

propos d'actualité

La paix par la négociation

Un gouvernement qui s'impose par la force, un ordre qui se maintient par la peur, une justice qui se prostitue au service de la politique, voilà autant de signes révélateurs d'une démocratie anémique et pernicieuse.

Le peuple québécois est-il conscient qu'en exigeant des autorités les rigueurs de la loi, il favorise la perte des libertés civiles, le durcissement du "pouvoir" au détriment de la liberté. C'est en se croyant appuyé par la population que le gouvernement prend la manière forte pour régler les conflits. On entend les gens sur les lignes radiophoniques et plusieurs veulent à tout prix l'ordre et le calme. Ils sont fiers qu'enfin Bourassa "fasse un maître" et qu'il montre aux syndiqués que c'est lui L'AUTORITE.

Ça me semble une façon simpliste d'évaluer la situation. Ce n'est pas l'ordre qu'il faut obtenir: d'autres pays comme Cuba et le Brésil ont l'ordre, mais par la peur, par la police, la prison, la torture et l'armée. Ils n'ont pas la paix. C'est dans la négociation qu'on obtiendra la paix.

On disait autrefois que la "science enfle". On devrait dire à présent que le "pouvoir enivre". Les études psychologiques sur le comportement des policiers ont prouvé que le danger les guette d'un défoulement pathologique et dangereux dans les situations de force. Ceux qui gouvernent ne sont pas exempts de la même frénésie. Quelques-uns ne sont conscients de leur dépendance qu'en temps d'élections. En autre temps, ils s'enivrent de pouvoir, s'enflent de puissance. Ils oublient d'être à l'écoute d'une population majoritaire même si celle-ci est représentée par l'opposition...

J'espère que M. Bourassa aura assez d'humilité pour reconnaître son erreur et retirer la loi 19. C'est la négociation qui rétablira la paix et non pas la loi ni la force. D'autres lois d'exception ont déjà été dénoncées dans le passé, mais le gouvernement revient encore à cette solution. Il est donc temps que l'épreuve finale se joue pour amener les parties à explorer d'autres voies... sinon, le droit de négocier ne dira plus rien: il suffira d'une loi spéciale.

Nulle situation n'est à ce point dramatique qu'on doive bafouer les valeurs humaines: liberté, droit de parole, droit d'association, au profit d'une idée, d'une théorie ou d'un statut social. Personne n'a fait la preuve que la société était dans un marasme insurmontable et dangereux. La parole de M. Bourassa ne suffit pas. Les services essentiels étaient suffisamment assurés. D'ailleurs la loi vise des secteurs (éducation) où personne n'était en danger de mort.

Pour ce qui est de l'emprisonnement des chefs syndicaux, tous les gens bien pensants (sauf le juge) pensent qu'il s'agit bien d'un indécent abus du pouvoir judiciaire et d'une justice excessive... Il ne suffit pas d'aller en appel pour corriger l'indécence, il faut la libération tout simplement.

J'espère enfin que la population va se rendre compte du danger qui menace les libertés civiles: plus on exige l'intervention de la loi et de la force, plus on abdique la liberté...

Albert FREDETTE
Granby, 14 mai 1972

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy
Directeur de l'information: Jean Francoeur
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publiée par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT : Édition quotidienne : $35 par année; six mois : $19. À l'étranger : $40 par année; six mois : $22; trois mois : $12. Éditions du samedi : $10 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur : 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

des idées | des événements | des hommes

LIBRE OPINION

La responsabilité de l'État dans la crise actuelle

par la Ligue des droits de l'homme

Le Conseil d'administration de la Ligue des droits de l'homme du Québec a pris position dimanche sur la crise qui sévit entre le gouvernement provincial et le Front commun des employés des secteurs publics et parapublic. Voici le texte intégral de cette déclaration.

La crise actuelle a entraîné la violation et la suppression de nombreux droits fondamentaux, pour des individus et pour des groupes, voire même pour la collectivité entière dans certains cas. Il est évident que les responsabilités en sont terriblement partagées, entre plusieurs individus, les uns profitant de la position qu'ils occupent dans l'Etat, dans les syndicats, dans la gérance de services publics, pour exploiter la situation à des fins douteuses, les autres, simples citoyens, tendus par la situation et agressifs, développant des comportements violents et illégitimes dont il est impossible de cerner l'exacte portée.

La responsabilité particulière de l'Etat

Mais nous croyons que la responsabilité de l'Etat doit être examinée avant tout autre, du fait, d'une part, qu'il possède l'initiative du contrôle de la légalité dans notre société et que, d'autre part, la plupart de ses fonctions s'inscrivent actuellement dans un cadre centralisateur et autocratique.

L'équilibre social est toujours un compromis entre "la permanence de la légalité" et le pouvoir d'initiative de l'Etat quant à l'usage de cette légalité. Si le pouvoir d'initiative est utilisé en dehors de tout sens des réalités ou des proportions, l'erreur dans l'usage de ce pouvoir conduit à la débacle des droits et en particulier des droits de l'homme.

Il est évident que bien des maux auraient pu être évités dans le développement de cette crise, et dans ses fondements mêmes, si l'initiative du contrôle de la légalité par l'Etat s'était exercé autrement, si certaines lois étaient révisées et si l'organisation sociale, dans laquelle s'exercent le rôle de l'Etat et les droits des citoyens, était une organisation de participation pour les citoyens plutôt qu'une entreprise de pouvoir pour l'Etat.

Remarquons bien surtout que dans la crise, l'Etat est à la fois celui qui emploie, qui négocie, qui contrôle, qui légifère, et qui réprime.

Un ordre social en changement

C'est pourquoi le Conseil d'administration de la Ligue a fait les constatations et posé les interrogations qui suivent. Nous estimons qu'elles devraient faire l'objet d'un débat public permanent, pour tous ceux qui sont intéressés à vivre dans une société saine et qui sont conscients que l'ordre social au Québec est entré dans un changement aussi profond qu'irréversible.

La reconnaissance que le Québec est une société en changement est capitale dans l'analyse de la crise actuelle. Il faudrait cesser d'interpréter le changement comme un mal en soi, comme une atteinte à l'ordre établi, comme une source de violence, comme une manifestation d'indiscipline nationale, comme une forme de revendication inspirée par des théories politiques que des partis traditionnels tentent de déformer et de dénigrer par tous les moyens.

Le Québec n'est pas malade. Il est en grande santé. C'est ce qui lui permet de réagir contre bien des virus.

Ce qui se passe chez nous depuis quelques années, l'après-revolution tranquille, est l'expression d'une volonté de progrès humain. Si quelque chose est mauvais ici, ce n'est pas le changement qui tend à s'instaurer au coeur de toutes les forces vives québécoises, c'est plutôt la société de non-participation qui tend à éclater d'elle-même de toutes parts.

Le droit à l'information ignoré par l'Etat

Un des droits essentiels dont l'Etat doit favoriser l'exercice est le droit à l'information. Or l'information donnée sur les fondements de la crise et sur son déroulement a été insignifiante. Cela est d'autant plus grave qu'une partie du budget national était en cause, qu'il s'agissait de services essentiels à la population et que l'équilibre social était l'enjeu ultime. Le gouvernement contraint ainsi les gens à juger sans être informé. Qu'est-ce qu'un homme devient quand il doit passer au jugement sans information?

Ceci est pratique courante puisque en permanence le droit à l'information est ignoré par l'Etat. Il est inacceptable qu'à l'âge des communications et du pouvoir électronique, l'Etat soit le dernier à les utiliser pour faire connaître ses politiques à la population. Il serait plus sain pour les gouvernements modernes d'utiliser l'électronique pour développer une politique de l'information que de s'en servir à des fins d'espionnage et de contrôle de la vie privée. La démocratie sans l'information n'est pas la démocratie.

Le droit de grève nié avant la grève

Il faut que l'Etat soit cohérent dans l'application de ses propres politiques. Or quatorze mille syndiqués se sont vus nier leur droit de grève, puisque le gouvernement a obtenu une injonction pour les forcer à retourner au travail, avant même que la grève ne débute.

Ces circonstances mettent également en cause l'usage de l'injonction et tendent à faire dénigrer l'administration de la justice en donnant l'impression à la population, faute d'information sur les mécanismes de l'injonction et en raison de l'usage que l'on fait de ces mécanismes, que le ministère de la justice est un simple exécutant des décisions du pouvoir politique.

Nous croyons que le gouvernement du Québec ne peut pas justifier le fait que quantité des employés de la fonction publique aient un revenu hebdomadaire inférieur à cent dollars. Dans la société où nous vivons, et compte tenu de l'analyse des salaires des hauts fonctionnaires, cela constitue une injustice et prive nombre de ces employés et de leurs dépendants du droit à vivre décemment. La comparaison qui a été faite par le gouvernement lui-même entre la situation de ces employés et celle de secrétaires est odieuse; on pourrait précisément prouver en maints cas que la rémunération de secrétaires est injuste.

Une loi démesurée

Le bill 19, rédigé à la hâte, obéit-il vraiment à l'éthique d'une loi normale? Il est certain qu'il met en veilleuse des droits fondamentaux, qu'il leur substitue l'usage de la force et constitue ainsi une sorte d'incitation à sa violation. L'arrêté en conseil qui touche les CEGEP, par exemple, et qui permet aux administrateurs locaux de forcer les étudiants à se réinscrire en cours d'année à n'importe quelles conditions, donne à ces administrateurs des pouvoirs discrétionnaires qui sont déjà utilisés pour brimer les droits des étudiants. On n'a qu'à se procurer des formules de demande de réadmission dans certains collèges pour en juger.

En rédigeant le bill 19, a-t-on oublié des conditions fondamentales de la justice? Une loi doit être applicable, exempte de toute intention de vengeance, de tout soupçon d'être l'instrument des uns contre les autres.

Par-delà les questions de légalité il y a celles qui relèvent du climat social, et le rôle dévolu au gouvernement le rend largement responsable de ce climat, en permanence. Ainsi sa promptitude à porter plainte contre les syndiqués et leurs chefs auprès de la justice n'était propre qu'à jeter de l'huile sur le feu. On sait par ailleurs que le rythme selon lequel les causes sont entendues dépend des fonctionnaires au service du procureur général, voire du procureur lui-même. Pourquoi alors une telle promptitude à rendre le jugement, quand on connaît la facilité avec laquelle l'administration de la justice justifie les délais dans l'audition des causes.

Le rôle du juge

Les jugements rendus par les juges Pelletier et Côté ne peuvent être contestés du point de vue de leur légalité, mais ils doivent l'être du point de vue de leur valeur sociale. Ces jugements posent une fois de plus le problème de la fonction sociale du juge et sa formation. Le juge doit-il se borner à une conception de sa tâche qui privilégie les normes abstraites, rigides et légalistes, ou peut-il s'ouvrir à une conception où entrent la recherche de nouveaux rapports sociaux et l'attention à l'extrême complexité des besoins de l'homme?

Des mutations permanentes qui interviennent dans l'équilibre social, par des dimensions privée et collective, nous imposent avec urgence de revoir la formation, les modes de sélection et de recyclage des citoyens qui optent pour la magistrature et qui deviennent en certaines circonstances "les arbitres de la vie nationale".

Le jugement Pelletier, à l'endroit des syndiqués, des femmes de ménage, par exemple, était déjà très sévère. Il était propre à influencer le jugement Côté à l'endroit des chefs syndicaux. Selon que le juge Côté s'inquiétait seulement de l'application de la loi, ou qu'il prenait en considération la réaction sociale, diverses alternatives s'offraient à lui. Pourquoi avoir choisi l'emprisonnement plutôt que l'amende? Pourquoi ne pas avoir rendu un jugement propre à mettre en question la portée sociale du jugement Pelletier?

Négocier entre combattants

Si l'on considère la question de fond que constitue le processus de négociation des conventions de travail entre employeurs et employés, on ne peut s'empêcher de constater au départ que la plupart des conventions sont négociées entre combattants plutôt qu'entre concitoyens. Une société qui se veut juste, dynamique, pacifique, ne peut limiter les employés dans les divers secteurs à ne rencontrer l'employeur que lorsqu'il s'agit de fixer sur papier les conditions de salaire et autres. On ne négocie pas sainement entre inconnus, au terme d'un processus de travail où les employés ont été réduits au statut d'exécutant passif des directives et des visées de l'employeur.

Le processus habituel de négociation met en cause l'absence d'une société de participation. Jusqu'à quand le gouvernement pourra-t-il, par exemple, répartir le budget de la province sans asseoir avec lui à la table de planification les représentants des travailleurs, c'est-à-dire de ceux-là même qui par leur travail procurent au gouvernement les fonds qu'il administre, de ceux-là même qui sont la première justification de toute économie.

Il est urgent de prévoir les mécanismes d'une société de participation qui fassent que patrons et employés, administrateurs et administrés, oeuvrent ensemble tout au long d'un processus de travail, en planifiant l'organisation du travail, la répartition des fonds qui en résultent, l'établissement des priorités et le contrôle des différentes phases de productivité.

Le droit à la participation

Toutes les questions que nous venons de soulever dans cette analyse – responsabilité particulière de l'Etat, ordre social en changement au Québec, droit à l'information ignoré par l'Etat, droit des fonctionnaires à vivre décemment, dévalorisation de l'administration de la justice et de l'organisation du travail – ont un dénominateur commun qu'il importe d'identifier pour situer les causes profondes de la crise et développer une prospective à long terme: l'absence de société de participation.

Aussi longtemps que les gouvernements se refuseront à créer une véritable société de participation, ils prendront le risque de voir se développer de plus en plus de crises sociales et d'en porter la plus lourde part de responsabilité.

Un droit fondamental des citoyens est exprimé à l'article 21 de la Charte universelle des droits de l'homme, qui débute ainsi: "Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis."

Traditionnellement, le droit en question a surtout été interprété comme donnant à tous les citoyens la possibilité de voter librement dans des élections démocratiques. C'est déjà beaucoup par rapport aux pays où de telles libertés n'existent pas. Mais de plus en plus, dans de nombreux pays comme le nôtre, l'on est conscient des insuffisances de ce système. L'on veut s'attacher à la conquête, par l'ensemble des citoyens, du droit de participer à l'exercice véritable du pouvoir, du droit d'être impliqué consciemment et activement dans l'organisation de la société.

Convaincue que ce droit à la participation devient chaque jour davantage un droit qui conditionne l'exercice de la plupart des autres droits des individus et des groupes, la Ligue en fait une priorité de son programme et verra à le favoriser par tous les moyens à sa disposition.

Québec bloqué par Ottawa - 2

● Voici la dernière partie de la retranscription des propos tenus jeudi soir dernier à Québec par le ministre des affaires sociales Claude Castonguay. La première partie a été publiée lundi.

Egalement, ce déséquilibre et ces interventions fédérales rendent extrêmement difficile et parfois impossible, comme vous en avez eu des exemples, d'adapter nos programmes aux besoins réels du Québec, que ce soit dans le domaine social, dans le domaine culturel, qui constituent des besoins ou des secteurs vraiment prioritaires quant au Québec ou, à tout le moins, dont la conception des politiques, devrait être prioritairement établie à ce niveau.

En novembre 1970 et à plusieurs reprises par la suite, j'ai insisté sur la nécessité que le gouvernement du Québec et aussi la société québécoise posent des gestes pour diminuer la tension sociale au Québec. J'ai également, en novembre 1970, souligné le danger de radicalisation rapide des groupes en présence au sein de notre société. J'ai également insisté à l'époque sur le fait qu'il nous fallait nous attaquer aux causes profondes de la crise que nous traversons au Québec et dont nous vivons un autre épisode. J'ai également insisté, à ce moment, sur la nécessité d'un progrès rapide au plan de la révision constitutionnelle afin que le gouvernement du Québec puisse vraiment assumer ses responsabilités au plan social, au plan culturel, au plan économique et au plan politique. Vous avez vu les résultats que nous avons eus à Victoria et depuis. Pourtant les Québécois, et ceci est clair pour quiconque vit dans un gouvernement – du Québec à tout le moins – les Québécois se retournent constamment vers le gouvernement du Québec lorsqu'ils ont un problème, lorsqu'ils croient qu'une intervention de la part du gouvernement est nécessaire. C'est le gouvernement vers lequel ils se retournent en premier, non pas vers Ottawa. L'important, comme je l'ai expliqué, c'est que les pouvoirs que nous avons, les moyens que nous avons de répondre, sont extrêmement limités et vont aussi en s'amenuisant avec le passage du temps.

Le résultat, à mon sens et compte tenu de l'évolution rapide de la situation, des zones grises que comporte la constitution actuelle qui permet toutes les interventions auxquelles j'ai fait allusion plus tôt, compte tenu du partage des ressources fiscales entre les deux niveaux de gouvernement, le pouvoir de dépenser que réclame le gouvernement du Canada comme étant le sien, il apparaît qu'il nous faut, dans les plus brefs délais un pacte nouveau entre le Canada et le Québec. L'option d'un Canada unitaire bilingue ne m'apparaît pas – et je pense que la preuve en est de plus en plus claire – une solution. Cela peut nous mener, à mon sens, tout simplement à une crise, à un éclatement ou encore si nous ne pouvons traverser chacune des crises, à l'assimilation graduelle à long terme.

On ne peut plus ignorer que le Québec vit une situation de crise, même s'il y a des périodes d'accalmie. La crise actuelle est en une manifestation additionnelle. Compte tenu de la gravité de cette crise, j'ai accepté de demeurer à mon poste et je peux vous garantir que c'est ma conscience et uniquement ma conscience qui m'a dicté cette attitude. Je dois dire également qu'il a été convenu qu'il y aurait une séance du cabinet demain au cours de laquelle des éléments nouveaux de solution de cette crise vont être discutés.

En terminant, je voudrais, avec votre collaboration, si possible, faire un appel aux syndiqués. Nous vivons une période extrêmement difficile. A mon sens, les forces positives dans la société sont beaucoup plus nombreuses que bien des membres des syndicats le croient et à mon sens, ils devraient être conscients de ceci.

Quant à l'avenir, quant à moi personnellement, je jugerai des actions, à la fois de notre gouvernement et de l'appui que nous pourrons recevoir de la population québécoise au cours des prochaines semaines...

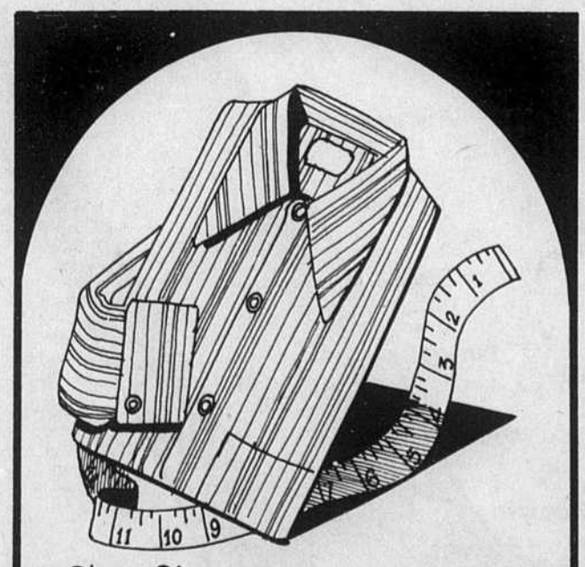

Chez Simpsons... avec plaisir

Vous aimez les chemises faites sur mesure?

Dans ce cas vous viendrez à la Boutique Seigneur où vous pourrez satisfaire toutes vos exigences... que vous soyez de style classique ou d'avant-garde. Vous choisirez vous-même le tissu... parmi une superbe collection de cotonnades, fibres synthétiques ou soieries... dans des teintes audacieuses ou des motifs en vogue ou alors en blanc toujours élégant... toutes les fantaisies vous sont permises.

3 pour $54 ou $20 ch

Boutique Seigneur au rez-de-chaussée
Simpsons, en ville.
Veuillez nous accorder 3 semaines pour la livraison.

Simpsons 1972 ANNEE CENTENNALE

ÉCOLE DE CONDUITE?
De préférence
LAUZON

VOLS CANADA-EUROPE
CANADA
Vers l'EUROPE
aller-retour à partir de $188
DESTINATIONS Paris
Bruxelles-Zurich
Madrid-Genève

S.E.T.A. Vacances
1176 rue Drummond
Montréal 107
Tél.: 861-0200

école d'été LPS®
COURS DE CONVERSATION ANGLAISE
Programmes pour tous niveaux (débutants, intermédiaires, avancés)
Cours intensifs ou semi-intensifs — matin, après-midi, soir.
ADOLESCENTS — ADULTES
LPS® PEUT VOUS AIDER
Profitez de nos tarifs spéciaux d'été. Renseignez-vous dès aujourd'hui. Téléphonez, écrivez ou présentez-vous à:
LPS — Montréal, 878-2821, étage F PLACE BONAVENTURE
LPS — Québec, 529-0331, 4ème étage 500 EST GRANDE ALLÉE
Institutions reconnues par le Ministère de l'Éducation

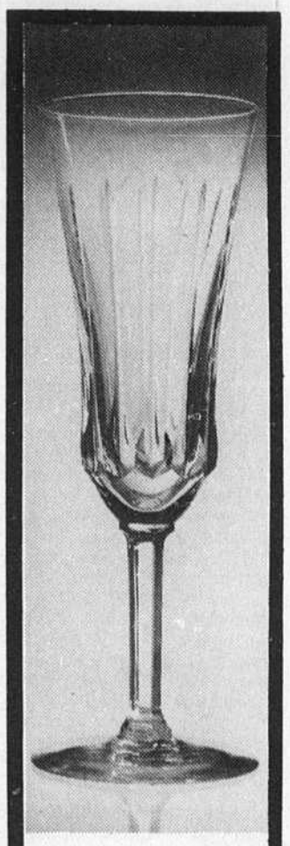

"Poitiers" un dessin élégant créé par Val-Saint-Lambert. La coupe ou la flûte à champagne ainsi que le verre à eau, $6.40. Le verre à vin rouge, $6.00; à vin blanc ou à porto, $5.50.

LUCAS
1476, Sherbrooke, ouest, et Westmount Square
Stationnement gratuit

ÊTRE OU NE PAS PARAÎTRE

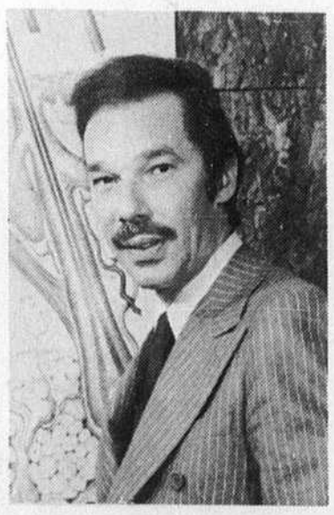

Une ravageuse de chevelure, impitoyable, amenant la calvitie d'une façon quasi irréversible est la "séborrhée" L'alopécie séborrhéique est l'hypertrophie des glandes sébacées, amenant à la surface du cuir chevelu une sécrétion grasse connue sous le nom de sébum; cette hypertrophie des glandes sébaccées amène inévitablement l'artrophie de la papille reproductrice de vos cheveux. Il est donc hors de question de traiter les cheveux qui comme nous le savons sont: dépourvus de vie, de santé, de réflexes à la maladies ou d'infections tout comme les ongles d'ailleurs.

Les signes apparents mais nullement trompeurs pour les sujets atteints de séborrhée sont cependant facilement décelables même par une personne inexpérimentée en la matière chevelure grasse deux ou trois jours après le shampoing parfois même moins chevelure huileuse dégageant une odeur désagréable et rance, cheveux sur l'oreille chute excessive lors des lavages et a tel point que l'on ne sait plus quand il faut se laver la tête. Le peigne révèle également tout comme un baromètre la triste température d'une chute abondante.

Quelle est la réaction du séborrhéique devant cette constatation: Au moral, le découragement et l'illusion d'avoir tout fait sans aucun résultat probant ni tangible et pour cause.

– D'abord d'avoir employé n'importe quoi a bon escient ou non.

– Les influences et conseils de personnes bien intentionnées mais non qualifiées dans le domaine du cuir chevelu:

– L'idée qu'on perd ses cheveux et qu'il n'y a rien a faire devient une idée fixe:

– La manie de se peigner a tout propos afin de cacher les endroits marqués par l'amincissement de la chevelure:

– L'habitude qu'on prend d'observer machinalement la chevelure des autres en la comparant à la sienne:

Le séborrhéique croit également qu'en le tixant, tout le monde observe ses cheveux.

– Dans bien des cas, une tension nerveuse se développe au fur et à mesure que l'on voit sa chevelure diminuer.

– On croit souvent que les nerfs sont en cause; en réalité ils n'y sont pour rien la nervosité s'est développée au fur et à mesure qu'on a vu diminuer sa chevelure et non le contraire.

– Le seborrhéique se trouve dans de nombreux cas complexe en société.

Peut-on remedier à cet état de chose? Certes on pourrait, mais entre pouvoir et vouloir, il y a encore des étapes à franchir:

– La gêne de prendre un rendez-vous afin d'avoir une idée nette et concrète de son problème:

– Le sentiment qu'on est ridicule aux yeux de son entourage.

– Le scepticisme, les critiques arbitraires et non réfléchies sont des obstacles que vous aurez encore a franchir.

Ce n'est qu'une fois ces étapes franchies qu'on pourra parler d'une façon plus logique sur ce qui peut encore être fait mais sachez avant tout:

– Que les cheveux tombes et les parties déjà dégarnies ne peuvent pas repousser:

– Qu'un duvet de cheveux ne peut jamais se transformer en cheveux normaux:

– Qu'enfin la séborrhée est incurrable qu'on peut la localiser et ensuite coexister avec cet état.

Avec discipline, volonté traitements appropriés et une grande variété de formules on peut localiser la séborrhée assécher le cuir chevelu stimuler les papilles pilaires et donner à la chevelure existante une apparence valable. Par ces divers procédés, on peut vous développer un remplacement de cheveux au taux de leur chute et graduellement améliorer votre apparence-chevelure.

Depuis 16 ans nous modifions, améliorons et faisons faire des recherche non dans le but de trouver la formule magique, car même si cette dernière voyait le jour, il est impensable qu'elle convienne à tout le monde et que chacun réagisse selon des normes rigides bien établies.

Le Centre Capillaire ne travaille pas avec une seule et unique formule, mais les recherches continuent dans les domaines qui sont familiers: séborrhée, pelade, exzéma, etc...

Il est normal que vous vous renseigniez adéquatement avant de prendre une décision dont une partie de votre apparence physique va dépendre pour des années. Néanmoins pensez également que le facteur temps joue contre vous et qu'une attente prolongée peut-être par la suite la cause d'une calvitie irreversible.

Notre orgueil de Québécois pensant jeune, notre désir d'avoir une belle apparence doivent nous décider à attaquer notre problème capillaire à temps. Nous pensons également qu'une chevelure soignée et un cuir chevelu sain n'ont jamais nui a personne, mais satisfont notre "précieux moi".

Raymond Pierre,
TRICHOLOGUE

LD38A

Centre Capillaire Pierre
ÉDIFICE PLACE CANADIENNE
450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424
Sortie de Métro Sherbrooke-Berri Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

suites de la première page

LA SGF

d'administration et qui s'était rendu il y a une quinzaine de jours faire une offre aux gens à Mont-Laurier pour y inviter la population à se joindre à lui et à quelques autres financiers dans une offre d'achat de l'usine Dupan – devra lui aussi attendre la fin du délai pour son offre. Rappelons que celle-ci avait été froidement accueillie par la population de la région et Mont-Laurier.

D'autre part, les travailleurs de Sogefor, les producteurs de bois et la population de la région de Mont-Laurier qui avaient demandé à la SGF de retarder le moment de sa prise de décision afin de leur permettre de soumettre une offre pourront donc du temps et de l'information requis pour formuler une offre d'achat. Dans une lettre en date du 12 mai 1972, ces groupes avaient demandé que la décision soit retardée au 30 juin.

"MacMillan Bloedel Ltd, de Vancouver verrait d'un mauvais oeil la décision de la SGF", craint M. Deschamps, qui n'a toutefois voulu en dire plus sur ce sujet. MacMillan Bloedel est en pourparlers depuis plusieurs mois avec la SGF concernant l'achat de Sogefor ou de l'usine Dupan.

Aux dernières nouvelles, le prix de vente de Sogefor ou de Dupan serait de l'ordre de $1 million ou moins s'il faut en croire un projet d'entente préparé par les avisers légaux de la SGF et de MacMillan Bloedel.

La seule usine Dupan a été construite au coût de $4.7 millions.

M. Deschamps a également déclaré hier que le conseil d'administration n'avait fixé aucun critère pour les modalités financières de l'offre d'achat. "Notre seul critère c'est de nous assurer que l'avenir commercial et industriel de Dupan soit le meilleur possible entre les mains de l'acheteur".

ESSOUFFLEMENT

et à l'entretien ont tenu une grève de 24 heures hier. Ils seront suivis, aujourd'hui, par les employés de bureau du port.

Par contre, les syndiqués à l'emploi de la Commission de transport de la Communauté urbaine (CTCUM) se sont prononcés à très forte majorité contre la grève. Le métro et les autobus ont donc fonctionné comme à l'accoutumée.

De leur côté, les employés des magasins de la Société des alcools dans la région de Montréal ont terminé, hier, la grève de 48 heures déclenchée lundi.

Le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ) nous annonce que seulement 10,000 de ses 32,000 membres ne sont pas rentrés au travail, hier. On ajoute toutefois qu'il s'agit "d'une accalmie menaçante" et on promet "une seconde vague".

On assiste également à une accalmie à Sept-Iles où les magasins ont recommencé à fonctionner mais où les écoles, les hôpitaux ainsi que certaines mines continuent d'être paralysés. Tout en disant que tout va bien, les autorités de Baie Comeau et de Hauterive, ont, de leur côté, procédé à l'assermentation de quelque 200 constables spéciaux.

A l'exception de ceux de la Côte Nord et de la métropole, les chantiers de construction reprennent progressivement leurs activités normales.

A côté de ces ralentissements et de ces retours au travail, on signale une intensification marquée de l'action dans les écoles et dans les hôpitaux un peu partout au Québec.

Les enseignants ont quitté les écoles en plus grand nombre que depuis le début de la présente vague de débrayages et aucune région du Québec n'a échappé à leur contestation. La Côte-Nord, la Gaspésie, le Bas du fleuve et l'est de Montréal ont été les plus touchées par les arrêts de travail des enseignants. Dans la ville de Montréal, la plupart des écoles ont fonctionné normalement, les enseignants de la CECM et du Protestant School Board of Greater Montreal (PSBGM) s'étant dissociés du Front commun.

Les hôpitaux ont également été durement touchés, hier. Du côté syndical, on mentionne une soixantaine d'institutions touchées par des débrayages complets ou partiels dont une vingtaine dans la seule région métropolitaine.

Les quatre hôpitaux de Sorel ainsi que trois hôpitaux de Trois-Rivières ont subi des débrayages massifs. A Québec, 5,500 employés travaillent dans 11 établissements hospitaliers ne se seraient pas présentés au travail.

Il a été impossible d'obtenir des précisions du côté de l'Association des Hôpitaux du Québec dont les dirigeants évaluaient, hier soir, la situation actuelle.

A la suite des SSJB et des conseils municipaux de Sorel et de Sept-Iles, d'autres organismes non syndicaux ont réclamé le rappel de la loi 19 et la reprise des négociations: le conseil municipal de Rivière-du-Loup, le Conseil national des Mouvement des travailleurs chrétiens et l'association des principaux de la régionale de Chambly.

OTTAWA INQUIET

quette allait en appel, difficulté à laquelle, d'ailleurs, le ministre a fait allusion dans sa déclaration d'hier.

En effet, MM. Pepin, Laberge et Charbonneau devraient consentir par écrit à leur élargissement. Qu'arriverait-il si les trois chefs syndicaux refusaient de signer le formulaire d'usage? A Ottawa, on ne lésine pas sur la réponse: "Le gouvernement Bourassa devrait les sortir de prison de force, s'il le faut, repliquait-on lundi; et si les trois leaders tiennent absolument à y retourner, alors ils n'auront qu'à présenter une demande d'injonction aux tribunaux pour obliger le ministre de la justice à les y remettre!"

Derrière le silence officiellement maintenu jusqu'à présent, c'est avec un certain désarroi, auquel se mêle une pointe de fatalisme, voire un sentiment d'impuissance, que le gouvernement Trudeau suit l'évolution de la crise sociale au Québec. Le gouvernement a été fort perturbé d'être indirectement mêlé à la crise par la menace de démission de MM. Castonguay et L'Allier, à la suite de l'exposé budgétaire de John Turner. Dans cette autre capitale, où le principe de la solidarité ministérielle et le caractère confidentiel des tractations politiques sont généralement préservés plus rigoureusement qu'à Québec, on a été presqu'autant bouleversé par les circonstances qui ont entouré le coup d'éclat des deux ministres que par les mutins qu'ils ont invogués pour le justifier. Semble-t-il qu'on en aurait long à dire sur le réquisitoire anti-fédéral auquel M. Castonguay s'est livré jeudi dernier, contre sur tout le dossier des affaires sociales; mais on s'abstient de le faire pour le moment, de crainte d'envenimer les choses.

Plutôt, tous les efforts auraient été mis en oeuvre, à Ottawa, pour persuader le gouvernement Bourassa de ne faire appel à l'armée canadienne que si les forces policières du Québec devaient vraiment être acculées à la dernière extrémité – ce qui n'est très certainement pas le cas à l'heure actuelle, estime-t-on là-bas.

On sait qu'en vertu de la loi de la défense nationale, Ottawa ne peut refuser le concours de l'armée au gouvernement d'une province qui en fait expressément la demande, sous peine d'être passible de poursuites en dommages-intérêts. Néanmoins, ce serait le gouvernement Trudeau qui porterait tout l'odieux de cette initiative, laquelle, survenant moins de deux ans après la crise d'octobre 1970, rappellerait d'amers souvenirs à l'électorat canadien quelques mois seulement avant que les Libéraux ne lui demandent un renouvellement de leur mandat. "Il faudra de solides arguments pour que je consente à une intervention quelconque", de commenter, en conséquence, un ministre qui a été mêlé de près aux décisions d'octobre 1970.

Ne serait-ce donc que pour des raisons d'ordre électoral, la reprise des négociations entre le gouvernement québécois et ses travailleurs syndiqués paraît s'imposer d'urgence à Ottawa. D'autant plus que certains craignent que le mouvement de débrayages, de manifestations et de désordres mineurs, s'il devait perdurer et s'amplifier, ne rende le Québec ingouvernable et ne l'installe pour longtemps dans l'anarchie. A cet égard, les avis semblent partagés dans les milieux gouvernementaux: tandis que certains s'alarment, d'autres, sur la foi de leur connaissance de la réalité syndicale au Québec, prévoient que les leaders syndicaux, quoi qu'il arrive, ne pourront maintenir longtemps leurs troupes en état de dissidence plus ou moins active, et ne pourront certainement pas les amener à ériger des barricades.

On ne voit encore aucun signe, en l'occurence, d'une dégradation qui pourraient conduire les autorités gouvernementales à appréhender une insurrection. D'ailleurs, les services fédéraux de sécurité ne semblent pas impressionnés outre mesure par les indéniables grenouillages d'agitateurs et d'éléments troubles, au sein du mouvement syndical. Les observateurs les plus autorisés du gouvernement imputeraient plutôt le glissement des derniers jours à l'existence, au sein de la population québécoise, d'un profond sentiment d'insécurité, sociale et culturelle – facteur de longue période – ainsi qu'à l'incompétence politique manifestée par le gouvernement Bourassa à toutes les étapes de cette épreuve de force. Tout cela, bien sûr, sans minimiser la responsabilité des dirigeants syndicaux eux-mêmes qui, dira un personnage libéral, "ont systématiquement coupé derrière eux tous les barreaux de l'escalade qu'ils avaient choisi de déclencher".

Au sein d'une équipe ministérielle qui compte plusieurs anciens syndicalistes, on juge donc fort sévèrement la conduite du cabinet Bourassa dans toute cette affaire. "On serait tenté d'y voir une véritable comédie d'erreurs si l'affaire n'était pas si tragique", de lancer un personnage officiel. En accordant une demi-reconnaissance au front commun, plutôt que d'insister pour que la négociation se fasse aux tables sectorielles, dira un autre, le ministre Jean-Paul L'Allier s'est presque assuré que l'affrontement se politiserait tôt ou tard. Certaines des positions gouvernementales paraissaient à d'autres trop rigides – ainsi, la rigueur du financement actuariel des régimes de retraite, qu'on aurait dû, pour bouleverser le moins possible les droits acquis, étaler sur une plus longue période.

On signale aussi, à Ottawa, que la loi d'exception qui a imposé le retour au travail paraissait excessive, non seulement à cause des lourdes pénalités qu'elle prévoyait, mais surtout parce qu'elle accordait au gouvernement le pouvoir de fixer par décret les salaires et autre conditions de travail. A Ottawa, rappelle-t-on une autre formule a pourtant été éprouvée qui a donné d'assez bon résultats: c'est celle de l'arbitrage obligatoire et exécutoire.

Malgré tout cela, constate-t-on toujours à Ottawa, le gouvernement Bourassa avait quand même réussi à reprendre la situation en mains après l'adoption de la loi 19. Le retour au travail s'était déroulé presque sans incident; le gouvernement avait gagné la "bataille de l'opinion"; la solidarité du Front commun paraissait fortement ébranlée; et une stratégie de négociation habile, souple et plus généreuse, aux tables sectorielles, aurait pu éviter que celui-ci ne se consolide à nouveau.

C'est alors que "de propos délibéré, on dirait", de commenter un personnage fédéral, le ministre Choquette et les juges Pelletier et Côté ont tout fait pour refaire l'unité du Front commun, restaurer l'autorité des trois leaders syndicaux et rajouter à leur pouvoir de marchandage. En jetant les trois présidents de centrale en prison, Québec s'est même aliéné une partie de l'opinion. En conséquence, le gouvernement Bourassa doit réparer ses propres pots cassés en prenant l'initiative de les élargir.

Tel est le message, avons-nous toutes les raisons de croire, que charrie par le temps qui court le téléphone de la symphatie partisane entre Ottawa et Québec....

33 SYNDIQUÉS

M. Rodrigue a affirmé à l'intention du premier ministre Bourassa que ce geste n'est pas "une stratégie de notre part et que le front commun est prêt à reprendre la négociation dans des conditions normales de négociation".

Un cortège composé d'un millier de manifestants les a accompagnés jusqu'à la porte des bureaux de la Sûreté provinciale. Un policier les a accueillis à la porte pour fins d'identification.

De l'autre côté de la clôture, les syndiqués "libres" ont lancé une pluie d'injures aux agents policiers. D'autres criaient: "On se souvient de Drummondville", pour évoquer les heures en journée d'étude passées à cet endroit par les policiers provinciaux avant la signature de leur dernière convention collective.

Me Guy Bertrand, avocat connu pour avoir lancé le Mouvement pour un bloc québécois, s'est ensuite occupé des piliers syndicaux qui ont dû expliquer aux autorités judiciaires la raison de leur geste.

Les manifestants ont chanté: "Ce n'est qu'un au revoir", en voyant leurs confrères et con-soeurs de travail pénétrer dans l'immeuble de la SQ et sont revenus devant le parlement entendre quelques leaders syndicaux lancer à nouveau un appel à la solidarité syndicale.

Pendant ce temps, les leaders constitués en prisonnier devaient se diriger au centre de détention d'Orsainville, en banlieue de Québec. Les femmes, dont une mère de famille de 6 enfants âgée de 56 ans, devaient quant à elles être incarcérées à la maison Gomin, sur le boulevard Saint-Cyrille.

Un porte-parole de la SQ a d'ailleurs confirmé par la suite qu'un seul syndiqué sur les 34 a manqué à l'appel, à cause d'une maladie cardiaque qui l'avait terrasse quelques jours auparavant. Il a été impossible de connaître l'identité de cette personne.

JACQUES ROSE

Suite de la page 3

Me Lemieux est d'avis que la Couronne n'a pas de preuve contre son client et il suggère au ministre de la justice de suspendre les procédures par voie de nolle prosequi contre Jacques Rose.

C'est le 19 juin que ce dernier doit comparaître pour connaître la date de son prochain procès. On ignore si la poursuite procédera de nouveau dans la cause d'enlèvement ou si elle choisira d'instruire tout de suite le procès de meurtre.

Me Lemieux a déclaré pour sa part au DEVOIR qu'il était prêt à procéder dans n'importe laquelle des deux causes. Il a de nouveau confirmé qu'il s'était longuement entretenu avec "plusieurs jurés" qui lui avaient révélé qu'ils étaient en faveur de l'acquittement par 11 voix contre une.

Un exercice de guérilla à Valcartier

QUEBEC (PC) — Le 5e groupement de combat de la Base des forces canadiennes de Valcartier, comprenant quelque 2,500 soldats, participe à des exercices de combats dans la région de Québec, depuis lundi matin.

Ces exercices auxquels on veut donner un aspect de guérilla et qui favoriseront de nombreux mouvements de troupes dans les secteurs environnant Valcartier et Québec, devraient durer deux semaines.

Un porte-parole des forces armées a affirmé que les mouvements de troupes remarqués entre Valcartier et Québec depuis lundi et même dimanche, n'ont aucune relation, directe ou indirecte, avec les incidents suscités par le malaise syndical et politique qui affecte le Québec, depuis quelque temps.

Selon l'officier des relations extérieures de la base de Valcartier, il s'agit d'un exercice prévu depuis janvier dernier.

On signale aussi qu'aucun détachement militaire n'a été dirigé vers la Côte-Nord, à Baie-Comeau ou à Sept-Iles.

Le "mérite annuel" des diplômés de l'UdeM va à Pierre Dansereau

par Clément Trudel

Le "mérite annuel" des diplômés de l'Université de Montréal va cette année au biographe Pierre Dansereau. Les quatre autres bénéficiaires de ce Prix ont été: feu Daniel Johnson; Paul David; Jean-Marc Léger et Gérard Plourde.

Pierre Dansereau se dit un "mal ajusté" heureux qui trouve son bonheur là où il se trouve, en marchant souvent à contre-courant. Président du "Rassemblement" (1955-59), il avait su rappeler la nécessité de la démocratie dans une ère fortement marquée par l'autocratisme duplessiste. Il nous fallait nous battre "contre la tyrannie, la dictature et l'obscurantisme," rappelle-t-il.

M. Dansereau dirige présentement une équipe interdisciplinaire chargée de faire rapport sur les conditions d'aménagement de l'aéroport de Sainte-Scholastique. Il est d'avis que pour rendre notre milieu plus habitable, il est impossible de maintenir intégralement le système économique et politique actuel. Il faudra en venir, pense-t-il, à une "joyeuse austérité", en tenant compte du danger de l'épuisement des ressources et en acceptant une consommation moindre d'eau, d'essence, de nourriture et de combustible, etc.

Son souci de conserver aux problèmes écologiques une dimension planétaire le rapproche peut-être de feu Louis Armand dont la spécialité de mathématicien ne l'empêchait pas de s'ouvrir à tout problème humain et d'en faire bénéficier son entourage.

Fin 1972, on devrait connaître les résultats de cette enquête multidisciplinaire commanditée par le Centre national de la recherche et par le ministère fédéral du transport, par le biais du BANAIM (Bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal).

Comme critères d'éligibilité au "mérite annuel" les diplômés de l'U. de M. ont retenu: carrière personnelle prestigieuse; contribution au développement de la collectivité et au rayonnement de l'U. de M. Il revenait au géographe Camille Laverdière de rendre "l'Epopée" de Pierre Dansereau en un texte qui constituait un hommage à l'humaniste qui fut doyen de la faculté des sciences (1955) de l'U. de M., collabora à divers titres à des universités américaines, européennes et latino-américaines, à plusieurs sociétés spécialisées telle l'Ecological Society of America. "S'il a le respect des chercheurs mondiaux de sa génération et d'un petit nombre de chercheurs québécois avertis qui avec lui ont réellement lancé la Science au Québec... son activité débordante gêne par contre ceux qui ont le repos facile", dit Laverdière en ajoutant; "Les retombées d'un tel débordement profitent depuis longtemps à la collectivité".

Le cinquième bénéficiaire du "mérite annuel" estime que les difficultés que connaît présentement la société québécoise sont en interrelation et qu'il faudra trouver une nouvelle formule de participation au moment où s'estompe la démocratie parlementaire telle que notre société l'a vécue, démocratie liée à une structure économique qui se meure, selon M. Dansereau.

Les savants ne se distinguent pas par leur modestie, répond avec bonhommie M. Dansereau à ceux qui lui demandent le sens que revêt cette cérémonie d'hommage qui se déroulait au Cercle universitaire, à la Cité du Havre. Il évoque une certaine intolérance de son milieu qui lui a fait quitter à trois reprises l'Université de Montréal et a sans doute joué dans le réflexe de la "tour d'ivoire" qui l'a parfois gagné. Ami d'André Laurendeau dans l'immédiat avant-guerre, Dansereau n'a pas choisi l'action directe, à l'encontre de cet autre type d'humaniste que fut Laurendeau.

A titre de vice-président de la Commission fédérale sur le logement et le développement urbain, M. Dansereau avait préfacé le rapport et attaqué ouvertement la société dite de "consommation". Il se réjouit que plusieurs économistes célèbres penchent également vers une restriction de la consommation de la productivité et de la natalité.

Il est trop tôt déclare M. Dansereau, pour parler des chances qu'aura le rapport sur Sainte-Scholastique d'influencer les décisions des politiques aux divers paliers.

M. Dansereau a signé 300 articles, monographies, livres ou travaux de moindre envergure, ce qui fait dire à C. Laverdière qu'il a un insatiable besoin de dire et de communiquer, un constant besoin d'organiser et de fonder.

On a remis à l'homme de science un certificat de mérite ainsi qu'une sculpture d'Yves Trudeau.

Un nouveau nom pour le groupe de Samson

QUEBEC (PC) — M. Camil Samson a annoncé hier que son groupe siégera désormais à l'Assemblée nationale sous le nom de "Crédit social Québec".

M. Samson, au cours d'une conférence de presse, a souligné que cette décision avait été prise en fin de semaine dernière par l'exécutif du Ralliement créditiste Enr.

Le chef créditiste a noté qu'on avait décidé de ne plus utiliser le nom enregistré à la suite des procédures judiciaires intentées par le groupe Bois devant la Cour supérieure afin de faire annuler cette disposition.

M. Samson, qui était accompagné de M. Bernard Dumont (Mégantic) et Aurèle Audet (Abitibi-Ouest), a mentionné que cette décision avait été prise afin d'éviter de gaspiller inutilement l'argent des membres du parti dans des procédures judiciaires qui n'aboutissent jamais.

M. Samson a ajouté que, depuis le conflit qui sépare les 12 députés élus en 1970 sous la bannière créditiste, le nom du Ralliement avait été pollué à plusieurs reprises par M. Armand Bois qui assume l'intérim depuis sa démission et finalement son expulsion.

M. Samson a notamment reproché au groupe Bois des prises de positions "folichonnes et gauchistes" lors du congrès à Trois-Rivières, les 6 et 7 mai.

M. Samson soutient que ce groupe s'éloigne des principes de base du crédit social et qu'il subit l'influence des forces extérieures du parti qui l'amènent nettement dans des prises de position de gauche.

Par ailleurs, M. Samson a dit qu'il voulait mettre un terme à la confusion qui existe entre son groupe et le clan Bois, tout en n'écartant cependant pas la possibilité d'un éventuel rapprochement.

"Malgré tout ce qui s'est produit, nous sommes prêts à entreprendre des discussions avec des représentants du clan Bois en vue d'un rapprochement, et à mon avis ces discussions devraient avoir lieu au niveau des deux exécutifs, pour commencer", a dit M. Samson.

"En ce qui nous concerne pour le moment, a-t-il précisé, nous avons pris toutes les dispositions afin d'effectuer un travail sérieux et constructif au niveau de la province.

"Les portes de notre parti sont ouvertes à tous les créditistes et nous allons tenter de regrouper toutes les forces de droite du Québec.

Un expert américain témoigne

'Vic' Cotroni est bien connu des milieux policiers aux ÉU

par Jean-Pierre Charbonneau

M. Vincenzo "Vic" Cotroni, important homme d'affaires et financier de Montréal, est connu des policiers américains comme un personnage actif au sein du crime organisé de la métropole canadienne, a déclaré en substance, hier, M. Ralph Salerno, spécialiste américain des questions de crime organisé qui a travaillé au sein de plusieurs commissions d'enquête dont la Commission Prévost, au Québec.

M. Salerno, qui est l'ancien officier responsable de l'unité de renseignement sur le crime organisé de la police de New York, témoignait hier en Cour supérieure de Montréal à la demande du procureur du Magazine Maclean contre qui M. Vincent Cotroni a intenté une poursuite en libelle diffamatoire pour $1,250,000 à la suite d'une série d'articles parus en 1963 et identifiant M. Cotroni comme le chef de la Mafia de Montréal.

Selon le spécialiste américain qui a tenu à déclarer que le crime organisé n'était pas un mythe mais une réalité, il existe des liens entre Vincent Cotroni et Giuseppe "Jos Les Bananes" Bonanno, un ancien chef d'une famille de la Cosa Nostra de New York qui, après avoir eu des difficultés avec d'autres patrons des organisations criminelles, a transporté ses pénates, à Tuckson, au Texas où il a reconstruit son organisation.

Le témoin a aussi expliqué que lors de l'"enlèvement" de Jos Bonanno à New York, le 21 octobre 1964, – journée où il devait commémorer devant un comité international enquêtant sur le crime organisé – c'est lui qui avait été chargé de l'enquête pour le retrouver.

Il croit qu'alors c'est le fils de Jos Bonanno, Salvatore "Bill", qui fut chargé de rallier et de regrouper les différentes organisations restées fidèles à Bonanno.

On sait que le procureur du magazine MacLean, Me Jack Campbell, a beaucoup insisté sur le fait à l'époque que le fils de Bill Bonanno et de cinq autres individus de New York. Ces hommes avaient rencontré Vincent Cotroni et Louis Greco et, lors de la rencontre, Vic Cotroni s'était entretenu au téléphone avec Jos Bonanno lui-même, à ce moment recherché par toutes les polices américaines.

D'autre part, la cour a entendu un policier de la Sûreté du Québec qui a raconté que, le 11 mai 1966, à l'occasion d'une surveillance, au Motel Diplomate de Saint-Léonard, il avait vu M. Vic Cotroni s'entretenir avec un dénommé Fred Gabourie, de Toronto. Ce dernier était arrivé la veille à Montréal et était reparti, selon le témoin, peu après l'entretien avec Vic Cotroni.

Ce témoignage affecte quelque peu celui de M. Cotroni qui avait déjà déclaré qu'il ne se souvenait pas s'être entretenu au Motel Diplomate avec un individu du nom de Gabourie. Ce dernier est très bien connu des policiers ontariens chargés de la lutte contre le crime organisé.

Lundi, alors que le procès Cotroni-Maclean avait repris après quelques semaines d'interruption, deux policiers de la GRC qui, en 1966, faisaient partie d'une unité de recherche sur le crime organisé, à Hamilton, en Ontario, ont déclaré que le 30 mars 1966, ils avaient aperçu MM. Vincent Cotroni et Paolo Violi – respectivement président et vice-président de la compagnie Reggio Food Inc. de Montréal-Nord – entrant dans la demeure de Giacommo Lupino, beau-père de Paolo Violi. Lupino est considéré comme un des liens entre la famille de Stephano Maggadino de la Cosa Nostra de Buffalo – famille qui contrôle le crime organisé ontarien – et le Syndicat du crime de Montréal.

Peu après l'arrivée de Vincent Cotroni et Violi, les policiers ont remarqué l'arrivée de deux individus, identifiés comme Peter Maggadino, fils de Stephano, et un homme de main du nom de Dominic Romeo.

La rencontre entre les quatre hommes a duré jusqu'en fin d'après-midi, après quoi Cotroni et Violi se sont dirigés vers Toronto, où ils ont rencontré à une taverne, Fred Gabourie.

Un autre témoin entendu lundi a été M. Nicholas "Colas" Diorio, 50 ans, domicilié au 430 boul. des Prairies, à Laval. Ancien propriétaire du restaurant Montovani sur la rue Saint-Hubert et du Café Métropole sur la rue Sainte-Catherine, M. Diorio est aujourd'hui vice-président de la compagnie Anclo Amusement qui se spécialise dans les machines distributrices.

Constamment interrompu par les objections du procureur de M. Cotroni, Me Jean-Paul Sainte-Marie, le témoignage de M. Diorio n'a pas beaucoup renseigné la cour. On a pu apprendre que Colas Dioro est un ami intime de Vic Cotroni et qu'il le rencontre plusieurs fois par semaine.

Lors des séances précédentes, des témoins étaient venus déclarer que Nicholas Diorio était un individu mêlé au monde clandestin du jeu et qu'il était présent lors de la rencontre à la fin de 1971 entre M. Vic Cotroni et le courtier Steve Schwartz, un des trois accusés de la fraude de $5 millions à la Bourse de Montréal.

Enfin, un policier de la SQ a indiqué qu'au début de 1966, on avait refusé un permis de port d'armes à M. Vincent Cotroni qui disait vouloir un revolver pour protéger ses biens et son argent.

Maryland et Michigan: Wallace gagne aisément

WASHINGTON (AFP) — Le gouverneur George Wallace, qui reste à demi paralysé à la suite de l'attentat commis contre lui lundi, a remporté une double victoire impressionnante dans les élections primaires démocrates qui se sont disputées hier dans le Maryland et dans le Michigan.

Dans les deux états, le candidat de l'extrême-droite à la nomination du parti démocrate pour les élections présidentielles a obtenu plus de voix que ses deux principaux adversaires réunis, le sénateur Hubert Humphrey et le sénateur George McGovern.

Le schéma a été le même dans les deux Etats. Le gouverneur Wallace a largement dominé dans les circonscriptions rurales et dans les banlieues ouvrières, plus conservatrices, alors que le sénateur Humphrey et le sénateur McGovern se sont partagés les suffrages des circonscriptions urbaines plus libérales.

La victoire du gouverneur de l'Alabama est surtout significative dans le Michigan, état industriel du nord qui est un des berceaux de la petite bourgeoisie laborieuse que le président Nixon appelle sa majorité silencieuse. Jusqu'ici, il n'avait emporté d'élections primaires que dans trois états du sud.

La journée n'a pas été perdue pour le sénateur McGovern qui a battu l'ancien vice-président Hubert Humphrey pour la seconde place dans les deux Etats.

Achetez un billet qui en dit long.

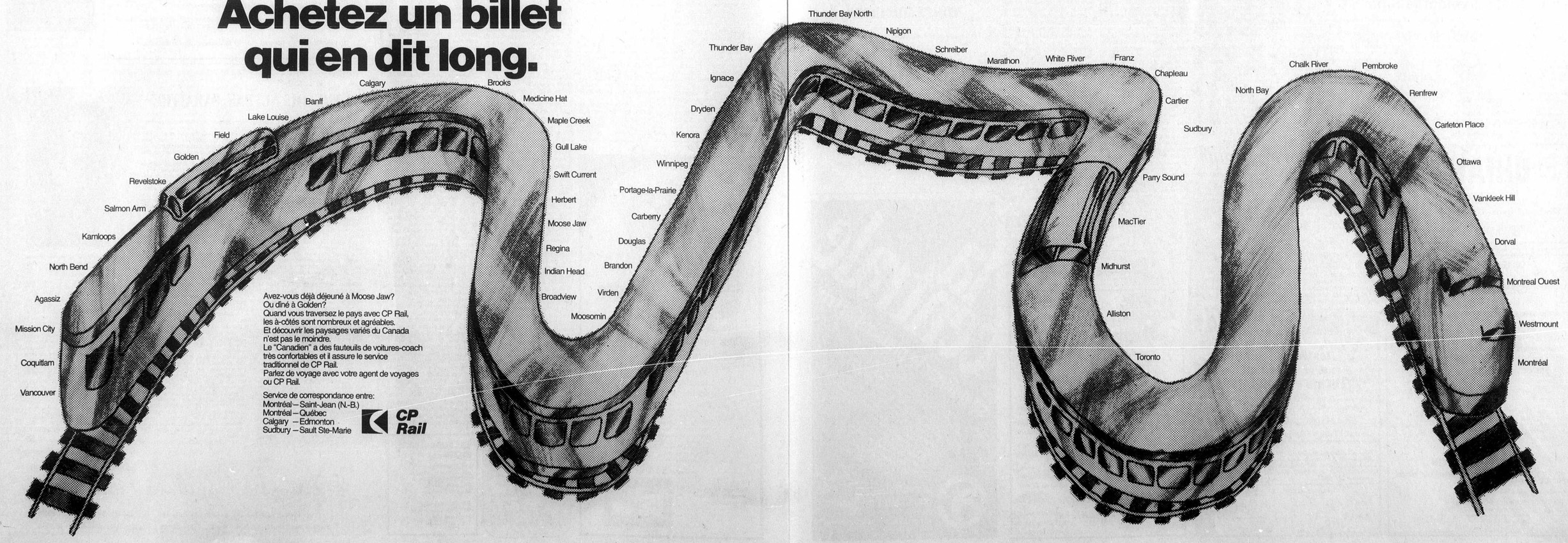

Avez-vous déjà déjeuné à Moose Jaw?
Ou dîné à Golden?
Quand vous traversez le pays avec CP Rail, les à-côtés sont nombreux et agréables.
Et découvrir les paysages variés du Canada n'est pas le moindre.
Le "Canadien" a des fauteuils de voitures-coach très confortables et il assure le service traditionnel de CP Rail.
Parlez de voyage avec votre agent de voyages ou CP Rail.

Service de correspondance entre:
Montréal — Saint-Jean (N.-B.)
Montréal — Québec
Calgary — Edmonton
Sudbury — Sault Ste-Marie

CP Rail

informations internationales

Les prévisions américaines sont démenties

Après 48 jours d'offensive, les forces de libération gardent l'initiative

SAIGON (AFP) — L'offensive générale des forces combinées du Nord-Vietnam et du Front national de libération a passé le cap des 45 jours qui étaient considérés par le commandement américain comme une limite à l'effort militaire que "l'ennemi" peut soutenir sur les champs de bataille.

Au quarante-huitième jour de cette offensive, si le niveau des activités a subitement diminué hier sur l'ensemble du territoire sud-vietnamien, rien n'indique que les forces de libération soient à bout de souffle. Les observateurs militaires et diplomatiques seraient même extrêmement surpris que les attaques cessent subitement.

L'offensive, estiment-ils, a été minutieusement préparée. Son objectif maximum est de renverser le régime du président Nguyen Van Thieu et de le remplacer par un régime de concorde nationale, euphémisme pour coalition, après avoir porté un coup fatal à la vietnamisation. Elle est prévue pour une durée de trois mois. Les stocks d'armes et de munitions ont donc été accumulés à l'avance au Laos et au Cambodge, devenu un vaste sanctuaire.

La fantastique consommation quotidienne de roquettes et d'obus de tous calibres — plus de 42,000 — tirés depuis plus d'un mois par l'artillerie nord-vietnamienne sur An Loc, à cent kilomètres au nord de Saïgon, a déjà prouvé que les réserves de l'adversaire sont considérables jusqu'à l'aboutisement de la piste Ho Chi Mink en territoire khmer.

Selon les experts militaires américains, les 13 divisions nord-vietnamiennes infiltrées au Laos et au Cambodge et engagées totalement ou partiellement au Sud-Vietnam dans cette offensive, disposeraient au total de près de mille chars de 15, 35 et 40 tonnes. Trois-cent-cinquante chars environ ont déjà été détruits au Sud-Vietnam, affirment les sources officielles américaines et sud-vietnamiennes. Il en resterait donc en réserve encore près de 650 répartis entre la zone démilitarisée, la province de Thua Thian (Hué), les Hauts-Plateaux et la région saïgonnaise.

Il semble cependant que les forces de libération soient arrivées à une période de regroupement sans doute, pour remplacer leurs pertes qui, de l'avis des porte-parole militaires, ont été très lourdes — plus de 20,000 hommes — sur tous les fronts. Le rythme de leurs attaques a diminué et les forces sud-vietnamiennes qui se sont ressaisies, après une série de défaites initiales, mettent à profit cette période pour commencer à contre-attaquer.

Elles ont successivement lancé une incursion de 24 heures dans la province de Quang Tri entièrement aux mains des communistes, elles ont repris Bastogne, elles ont réorganisé leurs défenses autour de Kontum et elles viennent de déclencher une opération destinée à desserrer l'étau autour d'An Loc.

Elles sont massivement soutenues par l'aviation américaine qui est intervenue dans les premières vingt-quatre heures avec 75 sorties de bombardiers Géants B-52 dont 24 autour d'An Loc et six dans le Delta cochinchinois en bordure de Cambodge, à 91 kilomètres à l'ouest-sud-ouest de Saïgon. C'était la première fois, depuis le début de l'offensive, que les B-52 pilonnaient des concentrations de troupes "ennemies" dans ce secteur.

L'impression des observateurs, dans la capitale sud-vietnamienne est qu'une nouvelle phase de l'offensive est en préparation. Elle pourrait se dérouler aussi bien dans le secteur de Hué que dans celui de Kontum ou dans la région saïgonnaise. L'anniversaire de la naissance du président Ho Chi Minh, le 19 mai, est considérée par de nombreux Saïgonnais comme la date probable choisie par les Nord-Vietnamiens pour relancer leur offensive. Elle précédera de trois jours l'arrivée du président Nixon à Moscou.

Les forces de libération gardent donc encore l'initiative sur le terrain et les prochains jours devraient permettre de déterminer où ils feront porter le poids de leurs nouvelles attaques. Kontum, qui a subi depuis dimanche plusieurs assauts soutenus par des chars, pourrait être le prochain objectif.

Mais il n'est pas exclu que la région saïgonnaise devienne elle aussi le champ de bataille. Les combats se sont rapprochés à 35 kms de la capitale, le long du corridor d'infiltrations venant de l'ouest. Le commandement de la septième flotte a annoncé hier que les chasseurs bombardiers américains partis de deux porte-avions croisant auprès des côtes méridionales du Sud-Vietnam ont effectué des raids au cours des 24 heures précédentes sur des "concentrations ennemies" à 72, 64 et 40 kilomètres au nord de la ville ainsi qu'à 16 kilomètres seulement au sud, y détruisant 14 bunkers et provoquant des explosions secondaires qui indiquent que des dépôts de munitions ont été atteints.

MOSCOU

La visite de Nixon est désormais chose acquise

par Jean Raffaelli, de l'AFP

MOSCOU — Les dés sont désormais jetés: le président Richard Nixon se rendra bien à Moscou à la date prévue malgré l'escalade militaire américaine au Vietnam, comme les observateurs à Moscou en étaient d'ailleurs convaincus depuis quelque temps.

Au Kremlin, le camp des conciliateurs mené par MM. Leonid Brejnev, secrétarire général du parti communiste soviétique, et Mikhail Souslov, membre du bureau politique, l'a emporté, après une semaine de délibérations sans doute passionnées et difficiles, sur celui des durs et a réussi à faire admettre que le premier sommet américano-soviétique se tenant à Moscou depuis la fondation de l'URSS ne pouvait être remis en cause par les développements du conflit vietnamien.

Donc, le lundi 22 mai à 16 heures locales (13 heures GMT), le président Nixon, dont le voyage sera couvert par plusieurs centaines de journalistes alors que le plan initial n'en prévoyait que 130 environ, sera accueilli à l'aéroport de Moscou-Vnoukovo par le numéro un sociétique, M. Brejnev.

Toutefois, selon les observateurs, le Kremlin espere encore que sa cédision de maintenir la visite du président Nixon sera renforcée dans les prochains jours par un geste américain au Vietnam, soit l'arrêt des bombardements sur Hanoi et Haïphong, soit la levée du blocus maritime de Haïphong, ainsi que par le vote de ratification à Bonn du traité germano-soviétique.

Cependant, les observateurs sont convaincus que l'escalade américaine au Vietnam, qui semble bien avoir failli torpiller le sommet de Moscou aura pour conséquence de modifier sensiblement le climat et la teneur des entretiens.

Plus de gravité, moins de confiance, mais aussi une plus grande conscience de la nécessité d'une entente soviéto-américaine en vue d'assurer la paix mondiale et, en conséquence, la volonté de faire aboutir la rencontre au sommet caractériseront, du côté soviétique, les conversations Nixon-Brejnev, estiment les observateurs. Toutefois, si le président Nixon, soulignent-ils, sera tenté d'imposer à ses interlocuteurs le dossier vietnamien comme sujet de discussion, ce dossier dont, à son avis, Moscou détient une des clés du règlement, les dirigeants soviétiques hésiteront à l'aborder considérant, par principe, que le conflit vietnamien doit être d'abord réglé par les parties prenantes, notamment Hanoi et le gouvernement révolutionnaire provisoire sud-vietnamien. En revanche, le Kremlin semble ces derniers temps moins préoccupé par le rapprochement sino-américain, peut-être à la suite de l'intensification des contacts Moscou-Pékin en vue d'assurer par de nouvelles voies l'acheminement de l'aide des pays socialistes au Nord-Vietnam et au GRP.

Ainsi les deux grands se rencontreront le 22 mai dans un rapport de forces rééquilibré: les Etats-Unis ont subi une humiliation militaire au Sud-Vietnam, en partie du fait de l'armement lourd soviétique, tandis que l'URSS pour sa part a subi une humiliation d'ordre diplomatique en s'avérant impuissante, jusqu'à présent, à faire lever le blocus maritime décrété par les Américains à l'encontre d'un de ses alliés les plus proches.

Deux Mig survolent le Sinaï

TEL AVIV (AFP) — Pour la première fois depuis l'automne dernier, deux Mig — 23 ont survolé hier matin le Sinaï en mission de reconnaissance photographique.

Le porte-parole de l'armée israélienne a indiqué que les appareils avaient photographié le dispositif militaire israélien le long du canal de Suez et dans le Sinaï.

Jamais encore l'aviation de chasse israélienne n'a réussi à intercepter ces appareils, de loin les plus rapides en service au Moyen-Orient et qui peuvent également voler à une très haute altitude.

Les commentateurs militaires israéliens, qui estiment à une douzaine le nombre de Mig-23 dont disposent les Egyptiens, soulignent toutefois que si sa vitesse — 3,000 kms à l'heure — fait du Mig-23 un excellent appareil de reconnaissance, il est encore impossible de dire comment il se comporterait dans un combat aérien. Les mêmes commentateurs doutent d'ailleurs que les pilotes égyptiens soient capables de se mesurer efficacement dans un duel aérien avec les pilotes israéliens.

Des informations de source étrangere, qui n'ont jamais été confirmées en Israël même, laissaient entendre que les Américains et les Israéliens travaillaient actuellement à la mise au point de fusées air-air permettant d'intercepter des Mig-23 à partir d'avions plus lents.

La foire de Canton, un succès sans précédent

HONG KONG (AFP) — Le chiffre des commandes passées à la foire de Canton, qui a fermé ses portes lundi, bat tous les records, a annoncé hier la radio de Pékin captée à Hong Kong.

Le directeur de la foire, M. Chen Yu, qui a fait cette révélation au cours d'une réception de clôture en présence de quelque 3.000 invités, a ajouté que les agences nationales d'import-export ont passé un volume énorme de transactions avec des hommes d'affaires venus du monde entier. Au total, 21.000 étrangers, venus de 90 pays, ont visité la foire de printemps de Canton et ont eu des contacts avec les autorités chinoises, ce qui constitue un autre record depuis sa création en 1957. M. Chen Yu a insisté sur le nombre de clients venus de pays du tiers monde d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. En revanche, il n'a fait aucune allusion aux visiteurs américains, qui s'étaient rendus à la foire pour la première fois.

Parmi les produits qui ont fait l'objet du plus grand volume de transactions, figurent des produits agricoles, comme les céréales, les huiles de table, des produits d'élevage, et des produits industriels de la métallurgie, de la chimie et des textiles, précise la radio.

D'autre part, l'agence Chine nouvelle a souligné de son coté qu'un nombre croissant de produits industriels et agricoles (bicyclettes, cotonnades, conserves, etc...) était offert à l'exportation, ce qui tend à indiquer le succès de la politique économique de la Chine. L'agence rappelle les années passées où la Chine devait importer jusqu'aux produits les plus simples, comme les clous, alors qu'à présent le pays exporte les produits finis les plus élaborés.

Trêve dans la polémique Moscou-Pékin

MOSCOU (AFP) — La tentative américaine d'asphyxier le Nord-Vietnam par le blocus et les raids aériens a eu pour effet de modifier sensiblement le climat des rapports sino-soviétiques, estiment les observateurs.

Des contacts entre les deux gouvernements ont eu lieu récemment dans les deux capitales, apprend-on de bonne source. A Moscou, l'ambassadeur de Chine, M. Liu Hsin-Hsuan, a eu des entretiens au Kremlin, vers le 10 mai. On précise que ces entretiens ont porté notamment sur l'aide au Vietnam. Selon les observateurs, Moscou maintient à l'égard de Pékin une attitude indécise tout en ayant conscience de la gravité de la situation dans laquelle Hanoï se trouve placé, et du rôle maintenant capital que la Chine est appelée à jouer pour aider le Vietnam. Une revision des systèmes d'acheminement vers Hanoï de l'aide de l'URSS et de l'Europe de l'Est s'impose et cette revision exige une concertation sino-soviétique.

Les observateurs se demandent si, à la faveur de cette concertation, les deux géants communistes sont en mesure de réduire quelque peu leur antagonisme. Ils s'interrogent notamment sur le point de savoir si, dans la position délicate où elle est placée, l'URSS a voulu et pu se concerter sur certains points avec la Chine avant le sommet Brejnev-Nixon.

Si les questions pratiques de l'acheminement de l'aide requièrent en effet une plus grande coopération sino-soviétique, la méfiance resterait grande à Moscou sur le rôle joué par la Chine dans l'actuelle explosion au Vietnam. A six jours de l'arrivée du président Nixon à Moscou, les Soviétiques semblent redouter moins une nouvelle escalade américaine que des initiatives chinoises ou vietnamiennes.

Pourtant, en dépit de cette méfiance, certaines attitudes chinoises ont surpris le Kremlin, croit-on savoir. A la différence de ce que la presse soviétique avait fait elle-même avant la visite du président Nixon à Pékin il y a trois mois, la presse chinoise n'a pas cherché à profiter des difficultés soviétiques.

En écho, la presse soviétique a cessé ses attaques contre la Chine. Sauf une courte déclaration albanaise anti-soviétique, le camp chinois n'a pas élevé la voix à propos des réactions apparemment faibles de l'URSS après le blocus de Haïphong, ni développé le thème de la collusion américano-soviétique.

Cette réserve a également été respectée par le prince Sihanouk du Cambodge, dont le franc-parler est pourtant connu. Quoi qu'il en soit la trêve de la polémique entre Moscou et Pékin est actuellement totale.

De même, dans leurs contacts avec les étrangers à Moscou, les officiels chinois ne cherchent pas à profiter de la situation.

Attentats du front anti-yankee

TOULOUSE (AFP) — Deux attentats ont été commis dans la nuit de lundi à hier à Toulouse contre des filiales de sociétés américaines. Un cocktail Molotov et une bouteille d'acide ont été jetés dans un garade de la société Ford. Des inconnus ont, d'autre part, pénétré dans les bureaux de Rank Xerox où ils ont renversé le contenu de tiroirs et de fichiers et répandu un produit fumigène.

Les auteurs de ces deux actions, qui n'ont fait que des dégâts matériels, ont laissé des inscriptions hostiles, à l'attitude des Etats-Unis au Vietnam et des tracts condamnant l'impérialisme américain et appelant à l'élargissement du front anti yankee.

Un vide politique total à Saigon

SAIGON (AFP) — La proclamation la semaine dernière de la loi martiale, les restrictions qui l'accompagnent, la fermeture des bars à filles comme des universités, et l'annonce par le préfet de Saigon de la distribution prochaine de cartes de ravitaillement ne semblent pas avoir réussi à faire sortir de son apathie la population de la capitale sud-vietnamienne.

Hier après-midi, sur la place de l'hôtel de ville, où sont exposés deux chars pris aux Nord-Vietnamiens lors de la première bataille de Quang Tri, le 9 avril, et une artillerie impressionnante, de fabrication russe et chinoise des haut-parleurs diffusaient une musique martiale, donnant à la scène une ambiance de victoire. Mais si de longues files de jeunes gens se bousculent devant les centres de recrutement, ce n'est pas pour s'engager mais pour présenter, en réponse aux mesures de rappel sous les drapeaux qui risquent de les toucher, de nouvelles demandes de sursis.

Dans les milieux de l'opposition modérée de Saigon, on se montre évidemment assez sceptique sur la portée réelle de décisions que l'on juge destinées avant tout à impressionner l'opinion intérieure et extérieure par une apparence de détermination farouche de la part du gouvernement.

Selon ces mêmes milieux, la loi martiale, suivie par l'octroi des pleins pouvoirs au président Nguyen Van Thieu que le Sénat, après le vote du 14 mai à la Chambre basse, doit prochainement approuver, sont avant tout destinés à perpétuer, quel que soit l'avenir, l'autorité du chef de l'Etat.

Si l'offensive communiste échoue, ou n'atteint que partiellement ses objectifs, le président Thieu aura ainsi complètement réduit à l'impuissance toute opposition et muselé la presse non gouvernementale, déclare-t-on dans ces mêmes milieux. Si au contraire les choses tournaient vraiment mal sur le plan militaire, il disposerait ainsi des moyens puissants pour pallier les risques de subversion. On se déclare convaincu que c'est encouragé par les Etats-Unis, et après de multiples consultations avec l'ambassadeur Ellsworth Bunker qu'il s'est décidé à imposer, sur l'ensemble du territoire, des mesures plus draconiennes que celles décidées pendant l'offensive du Tet 1968, alors qu'on se battait dans Saïgon, Hué et de nombreuses autres villes du Sud-Vietnam.

Ce qui frappe cependant les observateurs malgré ces protestations verbales d'une opposition qui, dans une large mesure, a passé une sorte d'armistice avec le pouvoir, c'est le vide politique qui marque la situation actuelle.

Depuis une déclaration faite le 12 avril à des journalistes vietnamiens, dans laquelle il préconisait un arrêt des hostilités afin de trouver une solution politique au conflit, le chef virtuel de l'opposition, le général Duong Van Minh s'est enfermé dans le silence, et se refuse à toute interview.

Brandt perd la majorité

BONN (AFP) — Le gouvernement socialiste-libéral de MM. Brandt et Scheel a perdu hier sur le papier la majorité absolue (249 sièges sur 496) dont il disposait encore au Bundestag à la suite de l'expulsion du SPD du député munichois Guenther Mueller.

M. Mueller, qui a annoncé son intention de continuer à siéger au Bundestag en qualité de non affilié, a été exclu pour ne pas avoir répondu à un ultimatum de la fédération socialiste de Bavière lui demandant de quitter mardi avant 13h.30 le groupement électoral séparatiste Soziale Demokraten-72 qu'il avait récemment fondé, et de renoncer à poser sa candidature au poste de bourgmestre de Munich en remplacement de M. Hans-Jochen Vogel, qui ne se représentera pas.

Le soleil qui tue

NEW DELHI (AFP) — Une vague de chaleur exceptionnelle s'est abattue sur le nord de l'Inde. On dénombre déjà 25 morts dans l'Uttar Pradesh et le Pendjab.

La température a atteint 112 degrés et deux ouvriers sont morts d'insolation à New Delhi-même.

CHIANTI
Votre restaurant italien
5016 boul. Décarie (Au sud de Queen Mary) Stationnement intérieur gratuit
RÉSERVATIONS: 486-7805

COLLÈGE DE ROSEMONT
CEGEP
SESSION D'ÉTÉ
1972
Le CEGEP DE ROSEMONT offre cet été trois sessions intensives :
2 sessions LE JOUR : Du 27 juin AU 18 juillet. Du 19 juillet AU 8 août.
1 session LE SOIR : Du 27 juin AU 8 août.

COURS OFFERTS	JOUR	SOIR
BIOLOGIE	301-317-401-921-931	301-317-921
CHIMIE	111-101-201-202	111-201
ÉCONOMIQUE	921	920
FRANÇAIS	202-302-321-502	102-122-302-321
HISTOIRE	951-972	
INFORMATIQUE	201-900	900
MATHÉMATIQUES	111-101-103-105-203-307	111-101-103
PHILOSOPHIE	101-201-401	101-201
PHYSIQUE	111-101-201-202-301-302	301
PSYCHOLOGIE	101-211-901-903	900-911
SCIENCES POLITIQUES	940	
SOCIOLOGIE	962	
TECHNIQUES ADMINISTRATIVES	115-201	101-107-116
TECHNIQUES DE LABORATOIRE MÉDICAL	101-331	

DATE D'INSCRIPTION
Du 29 MAI au 16 JUIN
TOUS LES NOUVEAUX DOSSIERS DOIVENT ÊTRE ENTRÉS POUR LE : 9 JUIN 1972.
Pour de plus amples renseignements :
ÉDUCATION PERMANENTE
Collège de Rosemont
6400, 16ième Avenue
Montréal (408e)
Tél. : 376-1620 poste 246

McGILL UNIVERSITY
CENTRE FOR CONTINUING EDUCATION
COURS DE TRADUCTION
FRANÇAIS ANGLAIS
Cours du soir de traduction écrite d'une durée de quatre ans.
EXAMEN D'ADMISSION
Les 8 et 13 juin à 19 heures. L'inscription à cet examen se terminera le 2 juin.
Pour plus de renseignements ainsi qu'une formule d'inscription à l'examen d'admission, envoyer cette annonce à : Centre for Continuing Education, McGill University, P.O. Box 6070, Montréal 101, ou bien composer 392-4901.
LETTRES MOULÉES, S.V.P.
NOM .....
ADRESSE .....
..... TÉL. : .....

YMCA
BILINGUISME FONCTIONNEL
Session de printemps
Nouvelle façon d'apprendre l'anglais
Méthode audio-lingual avec supports visuels
23 mai au 2 juin
$63.00
Programmes le matin, l'après-midi et le soir
Niveaux débutant, intermédiaire, avancé
Tests de classement le jeudi, de 17:00 à 19:00 p.m. à partir du 27 avril
Renseignements: 849-5331, poste 723
YMCA de Montréal, Succursale Centreville, 1441 Drummond (METRO PEEL)

Cet été, chez Berlitz prix réduits pour cours intensifs!
Pour renseignements appelez :
288-3111
Berlitz®
Cours de langues vivantes d'un océan à l'autre
Service de traduction
MONTRÉAL, 2055 RUE PEEL - 288-3111
MONTRÉAL, 50 PLACE CRÉMAZIE - 387-2566

la centrale
se donner le plaisir d'offrir
L'une des meilleures façons de faire plaisir à quelqu'un, c'est de lui offrir un cadeau original. Assiette d'émail, nappe tissée, service à liqueurs, figurine sculptée, sont autant de petits articles qui font plaisir et qui coûtent si peu. A la Centrale d'Artisanat du Québec on vous propose tous ces petits cadeaux exclusifs "bien d'chez nous", à bas prix. De plus, vous y retrouverez les meilleures oeuvres de nos artisans québécois. Découvrez le vrai plaisir de donner. Nous acceptons les principales cartes de crédit.
la centrale d'artisanat du Québec
MONTRÉAL:
1450 rue St-Denis Hôtel Reine Elizabeth
403 est, Ste-Catherine 1474 rue Peel.

informations internationales

Le procès d'Angela

La parole est à la défense

SAN JOSE Californie (AFP) – Le procès d'Angela Davis est entré dans une nouvelle phase: la parole est maintenant à défense. Me Léo Branton, principal avocat de la jeune militante noire, a attaqué vite et dur: "lorsque l'accusation a conclu hier en disant qu'elle en avait fini avec la présentation de sa thèse et de ses témoins je ne pouvais croire mes oreilles" – a-t-il dit en substance. "Alors quoi, les preuves et témoignages ce n'est que ça? C'est pour ça qu'on a gardé Miss Davis en prison pendant 18 mois? C'est pour ça qu'on l'a fait tant souffrir? C'est tout ce que vous avez pu trouver contre elle?

Pour dramatiser son attaque, Me Branton a étalé son ironie mordante devant le box du Jury... vide.

En effet l'audience d'hier était réservée à la présentation de la motion de la défense devant la cour. Le jury n'entendra les débats que demain. Mais le public était là. Et la presse. La salle, délaissée par l'un et par l'autre vers la fin du fastidieux défilé des 95 témoins de l'accusation qui avait duré un mois et demi, s'est subitement repeuplée.

La défense a annoncé qu'elle dépose une motion d'acquittement pur et simple.

Le méprisant "ce n'est que ça" de Me Branton visait la thèse du procureur selon laquelle Angela Davis, en déclenchant la tragédie de l'enlèvement d'otages en plein prétoire d'un tribunal à San Rafael, le 7 août 1970, avait agi non pas par convictions politiques mais par le plus égoïste des amours passionnés qu'elle vouait à George Jackson qui, à l'époque, purgeait une peine à la prison de St. Quentin. Elle avait ourdi le plan, soutenait le procureur, d'obtenir la liberté de son amoureux en échange des otages saisis. L'entreprise s'était soldée par une fusillade et quatre morts.

Pendant 45 jours l'accusation s'était efforcée d'apporter des preuves matérielles de la participation d'Angela Davis à un complot, qui en juridiction américaine porte le nom de conspiration et constitue un chef d'accusation très grave. En dehors de certains témoignages, le ministère public a obtenu le droit de présenter à l'appui de cette thèse trois lettres d'amour d'Angela à George et quelques extraits d'un journal intime qu'elle avait tenu en prison.

En présentant sa motion d'acquittement Me Branton a affirmé qu'aucun des éléments essentiels d'une conspiration n'a été prouvé.

La reine Elizabeth effectue depuis lundi un voyage officiel en France qui se prolongera deux jours encore. Les journaux français mais surtout britanniques soulignent la signification de cette visite dans l'évolution des relations entre la France et la Grande-Bretagne. Sur notre photo, la reine en compagnie du président et de Mme Pompidou. (Téléphoto AP)

CNUCED: amertume pour les pays pauvres

SANTIAGO (AFP) – Après la CNUCED, les pays en voie de développement risquent d'être plus que jamais persuadés que les pays riches veulent continuer à régler entre eux les affaires économiques du monde sans tenir compte de leurs problèmes.

C'était hier à Santiago du Chili le principal sujet de préoccupation d'un certain nombre de représentants des pays riches et le principal sujet de discussions à l'intérieur du groupe B ou groupe des pays occidentaux, apprend-on dans les couloirs de cette troisième conférence des Nations unies sur le commerce et le développement.

Les Dix européens voulaient que le groupe adopte au moins une déclaration rassurante sur un point précis qui était en même temps au centre des débats du groupe restreint créé pour débloquer les litiges les plus importants de la conférence. Il s'agit des grandes négociations commerciales qui doivent s'ouvrir au GATT en 1973. Les pays riches refusent de voter une résolution assurant les pays de voie de développement qu'ils bénéficieront d'un traitement préférentiel à ces négociations. Il faut au moins adopter disent les Dix, une déclaration affirmant qu'il sera tenu compte des intérêts des pays en voie de développement dont un bon nombre participeront de toutes façons aux négociations en tant que partie contractante du GATT, les autres étant encouragés à adhérer.

Devant les réticences des autres pays, surtout de la délégation américaine, les Dix plus la Suisse, la Grèce et l'Espagne menaçaient de présenter cette déclaration seuls, indiquait-on de source proche de ces délégations.

Moscou: le plan industriel dépassé

MOSCOU (AFP) – La production industrielle de l'URSS s'est accrue au cours des quatre premiers mois de l'année de 6,8-0/0 par rapport à la période correspondante de 1971, annonce la direction centrale de la statistique de Moscou, en indiquant que les prévisions du plan ont été dépassées dans la plupart des branches-clés.

L'augmentation de la production a été particulièrement sensible dans la production d'énergie électrique (9-0/0), dans les textiles artificiels (10-0/0), dans la construction de machines-outils (31-0/0), dans l'électronique (29-0/0), dans la construction des machines agricoles (12-0/0), et dans l'industrie automobile (22-0/0).

En ce qui concerne l'industrie légère et alimentaire, les meilleurs résultats ont été obtenus dans les conserveries, dans la production de la viande et du beurre.

La fausse sortie de John Connally

par Fernand Moulier, de l'AFP

WASHINGTON – La démission de M. John Connally, secrétaire au Trésor, seul démocrate dans le cabinet Nixon, est interprétée dans les milieux politiques comme une fausse sortie.

Dès le retour du président Nixon de son voyage en URSS il se verra attribuer de nouvelles fonctions de caractère provisoire sans doute en rapport direct avec la campagne électorale. Puis, après les élections présidentielles, en cas de victoire de Richard Nixon, John Connally occupera un poste important. Il pourrait devenir secrétaire d'Etat ou secrétaire à la Défense.

Certains observateurs voient en lui un vice-président possible mais rien ne permet de supposer que M. Nixon a l'intention de se priver de M. Spiro Agnew qui reste, malgré ses excès condamnés par l'establishment de la côte est, un remarquable agent électoral. Ce qui est certain c'est que John Connally est devenu en dix-huit mois le seul membre du cabinet ayant la confiance totale du président Nixon. Il est le seul qui peut demander à voir le président sans prendre un rendez-vous à travers H.R. Haldeman, secrétaire général.

Lorsque M. Nixon était en voyage en Chine, il avait offert aux Connally de passer les week-end dans sa résidence de Key Biscayne en Floride. Il s'est rendu le 30 avril au ranch de Connally dans le Texas, ce qui fut l'occasion d'effusions chaleureuses. Puis dans la semaine qui a précédé la décision de miner les ports nord-vietnamiens et d'intensifier les bombardements le président Nixon a consulté John Connally une douzaine de fois, l'emmenant avec lui dans sa retraite de Camp David.

Aucun autre membre du cabinet n'a été traité de la sorte. Les deux hommes s'admirent mutuellement. Tous deux d'origine très modeste, ils ont un égal mépris pour l'intelligentsia et un respect certain pour l'argent. On assure que M. Nixon est assez impressionné par la faconde et les coups d'audace de son ami texan.

Traitement psychiatrique pour Joan Kennedy

NEW YORK (AFP) – Mme Joan Kennedy, femme du sénateur Edward Kennedy, suit un traitement psychiatrique depuis janvier 1971, car elle trouve insupportables les pressions qu'elle est obligée de subir en tant qu'épouse d'un homme politique au premier plan de l'actualité.

Mme Kennedy a fait ces confidences à la revue Good Housekeeping qui publie dans son dernier numéro une interview de la femme du sénateur démocrate du Massachusetts, frère du président John Kennedy assassiné à Dallas en 1963 et du sénateur Robert Kennedy abattu à Los Angeles en 1968 alors qu'il était candidat à la présidence.

Dans cette interview, Mme Kennedy déclare qu'elle espère que son mari attendra au moins jusqu'en 1976 avant de poser sa candidature afin de lui donner le temps de faire face à la situation.

Je suis prête à faire tout ce que Ted veut et je ne voudrais certainement pas l'entraver s'il désire la présidence mais je souhaite que ce ne soit pas pour cette année, dit-elle.

Mme Kennedy précise qu'elle était allé voir un psychiatre l'an dernier parce qu'elle avait perdu sa confiance en elle-même mais, ajoute-t-elle, je me sens à présent plus indépendante et plus sûre de moi.

Il est facile de douter de soi même quand on pénètre dans une famille célèbre, intelligente et dynamique... On me compare aux autres femmes des Kennedy et la confiance en soi se met à s'évaporer.

La peur d'un attentat contre le sénateur y est aussi pour quelque chose, souligne Mme Kennedy.

Je vis dans la peur depuis longtemps, dit-elle.

Le père de Mme Kennedy, M. Henry Wiggin Bennett, le confirme dans l'interview en déclarant: Joan est terrifiée.

A Ottawa, deux Holiday Inn valent mieux qu'un.

Avec son nouvel Holiday Inn d'Ottawa Centre, Holiday Inn a deux endroits pour vous souhaiter la bienvenue à Ottawa.

OTTAWA—CENTRE

• Plus de 500 chambres luxueuses. Toutes possèdent un télécouleur et leur propre réglage de température • La Ronde, le seul restaurant giratoire d'Ottawa. Tout en mangeant, vous faites un tour d'horizon de la ville et des environs • Deux cocktail lounges sous La Ronde—dont un à l'ambiance très intime • La salle à manger International et son bar; Le Café • Pour de joyeuses soirées le Pub Blind Pig—un endroit où l'on s'amuse et l'on danse • Piscine intérieure et son bar; saunas • Plus de 13,500 pieds carrés pour congrès et réunions; le meilleur équipement audio-visuel • Stationnement intérieur gratuit pour les clients qui passent la nuit.

OTTAWA—CENTRE VILLE

• Plus de 170 belles chambres et suites—toutes avec télécouleur et leur propre réglage de température • Salle à manger; lounge; café • Piscine extérieure chauffée • Salles de réunion pour 20 à 450 personnes. • Stationnement intérieur gratuit.

OTTAWA CENTRE
Place de Ville,
100 rue Kent, Tél.: 613 238-1122

OTTAWA-CENTRE VILLE
350 rue Dalhousie, Tél.: 613 236-0201

Réservations gratuites Holidex® pour nos deux Holiday Inn d'Ottawa, à partir de n'importe quel Holiday Inn.

A Montréal, appelez 878-4321

COMMONWEALTH Holiday Inns OF CANADA LIMITED

PARTOUT CHEZ NOUS, VOUS ÊTES CHEZ VOUS.

C'est avec de l'argent...

. . . qu'on fait de l'argent. Par où commencer? Par des "dollars garantis" qui vous donnent la sécurité, et par des "dollars investis" qui travaillent à grossir votre capital. Vous pouvez toujours en parler avec l'agent de la Manufacturers. C'est un ami . . . qui s'y connaît!

ANDRÉ MAILLOUX
Édifice C.I.L.
Suite 1658
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 101
875-5540

ManuVie
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

Speedy Muffler des gars aimables

Grosse voiture, p'tite voiture . . . passez chez Speedy, on s'occupera bien de vous!

10 ateliers dans le grand Montréal

RIVE SUD
3485 Taschereau
face au centre commercial
Greenfield Park 676-0228

VILLE LASALLE
9200 Newman
coin 10e avenue
363-1762

LAVAL
992 Curé-Labelle
au nord de Notre-Dame
688-7300

AHUNTSIC
10,245 Lajeunesse
coin Fleury
389-8424

OUEST
4055 Jean-Talon
à l'ouest de Lucerne
731-7845

EST
3855 Jean-Talon
près Pie-IX
725-6458

PLATEAU MONT-ROYAL
4763 Papineau
au sud du boul. St-Joseph
526-2859

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3599 Montée St-Jean
au nord du centre commercial
Fairview 626-9831

ANJOU
7100 boul. des Galeries d'Anjou
au sud du centre commercial
352-4150

VERDUN
1130 de l'Église
près boul. Champlain
766-3591

VIVRE À DEUX... UN DÉFI?

Vous savez qu'il existe, quelque part, une personne faite pour vous, mais. . . emprisonné par le cercle étroit de vos relations, vous n'avez pratiquement aucune chance de la rencontrer.
ION INTERNATIONAL, c'est l'utilisation des moyens modernes que la science met à votre disposition, pour vous permettre de choisir, avec le maximum de chances d'exactitude et parmi des choix considérablement accrus, celle qui bien sûr vous plaira, mais de plus vous conviendra. Et cela, avant de risquer de vous éprendre d'une partenaire qui ne vous conviendrait pas.
Par la mise en oeuvre de technique éprouvées, de présélection psychologique, ION définit les affinités mutuelles, détecte les incompatibilités cachées, accroit votre liberté et vous permet de réaliser, à votre initiative, cette rencontre, que vous souhaitez ardemment.

ION INTERNATIONAL
MONTREAL - BRUXELLES - GENEVE - GRENOBLE - MEXICO - PARIS - TEHERAN

ION CANADA: 321 ave. Querbes, Montréal-153, P.Q. Tél. 277-6084. Veuillez m'envoyer, gratuitement, sans aucun engagement de ma part, votre documentation complète.

NOM . . . . . PRÉNOM . . . . . .
ADRESSE . . . . . .
VILLE . . . . . ZONE . . . . . ÂGE . .

D-29

AUX ÉTUDIANTS AYANT FAIT UNE DEMANDE D'ADMISSION DANS PLUSIEURS CEGEP DE LA RÉGION DE MONTRÉAL

Les vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 mai, entre 10 heures a.m. et 10 heures p.m. vous recevrez d'un des collèges où vous avez déposé votre candidature un appel téléphonique vous demandant de faire votre choix entre les différents CEGEP vous ayant accepté.

Seuls les candidats aux collèges suivants seront appelés :

- Ahuntsic
- Bois de boulogne
- Édouard-Montpetit
- Joliette
- Lionel-Groulx
- Maisonneuve
- Rosemont
- Saint-Jean-sur-Richelieu
- Saint-Jérôme
- Saint-laurent
- Salaberry-de-Valleyfield
- Vieux-Montréal

CE CHOIX SERA DÉFINITIF. Il est donc particulièrement important que vous y accordiez la plus grande attention.

C'est dans votre intérêt que cette opération a été décidée. En effet, chaque année, les demandes d'inscription multiples faussent les évaluations d'effectifs et obligent les collèges à refuser la candidature d'étudiants par ailleurs parfaitement admissibles. L'opération de vendredi, samedi et dimanche prochains permettra de réduire le nombre d'étudiants refusés.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

regards sur le monde

URUGUAY

L'opposition fait les frais de la chasse aux Tupamaros

par XAVIER USCATEGUI

MONTEVIDEO (Uruguay), début mai 1972. – Un hurlement strident, bref, comme brusquement tranché. Plus rien. Etrange, le silence de la rue maintenant déserte. Un moment après, le passage d'un véhicule policier, glissant dans l'ombre, garni de silhouettes aussi rigides que les canons des fusils. Demain, personne n'aura rien entendu, rien vu, rien su. Il est interdit de parler. Il est dangereux de savoir.

Aux arrêts des transports en commun, quelques rares groupes chuchotent. A votre approche, ils se taisent. A peine la coulée d'un regard de défiance. Dans les autobus, personne ne lit plus les journaux: ils sont vides, c'est entendu, mais leurs titres pourraient trahir les sympathies politiques du lecteur. "L'état de guerre a de graves effets sur "la population... C'est le règne de l'insécurité, de la peur, de la suspicion. Dans des situations de conflit comme celle-ci, tous (les adversaires) sont mélangés, sont voisins, habitent la même famille et la même maison. Il n'y a pas de front, de ligne de combat. Ils vivent tous ensemble, le soupçon se glisse entre les parents et les enfants. "C'est le paroxysme de la défiance sociale..." ainsi s'est exprimé le général Seregni, président du **Front ample**, le 30 avril.

La malice publique a baptisé de noms pittoresques, selon leurs formes ou leur dégaine, les véhicules dont les "forces conjointes" sont surabondamment munies: les "chameaux", les "armoires", les "truies", etc. Chargés d'hommes en uniformes à l'oeil hostile, à la peau confondant son teint avec celui de leurs tubes d'acier bronzé, les engins défilent. Ces hommes gagnent 21,000 pesos (23 dollars) par mois. Leur couleur, qui tranche sur celle généralement plus claire des citadins fils d'immigrants indique qu'ils viennent du fond des campagnes, de la population oubliée refoulée dans les insterstices des latifundia, entassée dans les "ranchos" de joncs où les 21,000 pesos sonnent comme un rêve de fortune. On appelle couramment "los negros" (les noirs) les policiers de la formation officiellement dénommée Garde républicaine.

Leurs frères, s'ils n'ont pu recevoir un uniforme, ont échoué dans des bidonvilles, se sont incorporés à la population pudiquement baptisée "marginale", parcourent à l'aube la ville avec un charreton, "ramassant" selon leur expression intransitive, recueillant les ingrédients utilisables des ordures ménagères, papiers et métaux de préférence. Ceux qui ont de la chance arrivent, dit-on, à gagner de 700 à 800 pesos par jour, presque autant que leurs anciens compagnons à présent "défenseurs de l'ordre"; mais ils ne bénéficient ni de l'uniforme ni de la soupe, et ils dorment entre tôles et planches. Et il y a un capitaliste de bidonville auquel il faut payer de location du charreton!

Au milieu de la place de l'Indépendance, le monument d'Artigas: officiellement, le "libérateur", expurgé de son égalitarisme, déifié et aseptisé, nettoyé de sa suite d'Indiens, de tupamaros et d'ennemis des grands propriétaires. Seul sous les déjections liquides de bandes de pigeons affamés. En son temps, le nom d'Artigas figura sur des affiches où les hommes de l'ordre établi le traitaient de malandrin subversif et offraient de l'argent en échange de sa tête. "Que l'on ne prétende pas introduire des distinctions fausses entre les "révolutions" du siècle passé et la "subversion" de nos jours!", vient de dire encore le général Seregni. Exilé au Paraguay, Artigas refusa de revenir dans l'Uruguay ((indépendant": il ne voulut jamais reconnaître comme sa patrie ce protectorat inséré par l'Angleterre entre le Brésil et l'Argentine. Il appartenait à la "patrie grande" déchiquetée par la balkanisation.

En face du monument, le "Palais Esteves", derrière l'inévitable rangée de colonnes une construction vieillotte, basse, carrée. Le siège du gouvernement. Dans le couloir d'entrée, un soldat, l'arme à la main, le doigt sur la gâchette, l'oeil du fusil fixant jusqu'au milieu de la rue l'éventuel visiteur. Sous les colonnes, un mélange bigarré de gardes d'honneur en uniformes de vieux opéras et de soldats en kaki hérissés d'armes automatiques. D'autres soldats sur les trottoirs, tout autour de la bâtisse, marchant, courant. En ira-t-il de même à l'intérieur? Y aura-t-il des mitrailleuses braquées contre le propre plancher? Les Tupamaros dominent le génie des tunnels: et sait-on jamais?

La télévision exhibe des visages patibulaires, appelant les bonnes gens à la délation. Pour les plus timides, on donne un numéro de téléphone spécial, on promet le silence, c'est bien le moins que soient en droit d'espérer les mouchards. Une version veut que l'on récompense de 10.000 pesos (11 dollars) les auteurs de dénonciations conduisant à des pistes. Une autre version veut qu'il y ait des queues de délateurs. Gare aux voisins grincheux! 10.000 pesos, ce n'est pas grand chose? Mais la moitié des retraités ne touchent que 6.000 pesos par mois, la valeur de 8 kilos de viande. Ou de 85 bouteilles de lait. L'armée se réjouit de la collaboration du public "contre la subversion et la conspiration". Comme à Paris vers 1942-44. C'était l'armée allemande,, avec les services annexes de la "collaboration". L'"Europe", alors. L'"Occident" ici. Les affiches montraient des têtes également patibulaires, dont les noms s'inscrivent aujourd'hui sur des plaques de rues.

L'enchaînement. Huit hommes sont morts, dans un local du Parti communiste (opposé aux "guerrillas", ici), le 17 avril. L'un d'eux avait tiré sur un capitaine, dit le communiqué officiel. Huit morts pour un blessé, ce serait déjà cher, malgré l'inflation de la terreur, et dans un pays où la loi ne reconnaît pas la peine capitale. Mais "il est prouvé, d'une façon absolue, qu'il n'y avait pas d'armes dans le local, "...les médecins amis ont constaté que quatre des victimes ont été mitraillées dans le dos, que deux autres ont été assassinées d'un coup de feu dans la nuque", a dit un député. On peut encore, et sous des conditions strictes, publier les débats parlementaires. "Ils ont été "fusillés au moment où ils se rendaient", a affirmé le sénateur Michelini. Ces constatations ont aiguisé l'ire du commandement, qui avait interdit toute critique et tout commentaire des communiqués, instituant la vérité officielle, et qui a déclenché une forte artillerie d'injures: "La Junta des commandants en chefs repousse comme calomnieuses de telles expressions et déplore que le privilège constitutionnel de l'immunité "parlementaire soit utilisé avec l'intention vile et infâme de discréditer les forces armées, etc..."

Les huit communistes du 17 avril sont morts, comme les huit victimes de la contre-offensive policière et militaire du 14 avril, frappés en des opérations de représailles. Représailles indiscriminées pour l'exécution par les Tupamaros de 4 agents du régime, dans la matinée du 14 avril. Représailles frappant indistinctement tous les adversaires du système. Pourquoi avaient eu lieu ces exécutions?

Dans le premier document des Tupamaros contenant les aveux enregistrés du photographe policier séquestré Nelson Bardesio, lu à l'Assemblée générale le 15 avril par le sénateur Enrique Erro, Bardesio énumère les attentats à la bombe auxquels il a collaboré, et précise:

"Ces attentats "me furent ordonnés par le colonel ... (je ne lis pas le nom), en forme directe ou à travers l'inspecteur ... L'ordre provenait de X..., bientôt remplacé (là je peux dire le nom, car c'est l'un des morts) par Acosta y Lara... Par des conversations au Club naval, je sais aussi que des groupes composés d'éléments militaires ont effectué des attentats de ce genre..." Dans le second document, de même origine, il est dit: "... En mars ou avril 1967, le colonel X... nous mit en communication avec William Cantrell, assesseur américain du bureau de l'aid. Nous fûmes incorporés, Z... et moi, au premier noyau de fonctionnaires qui feraient partie de la Direction d'intelligence", ... qui s'organisa avec des fonds de la police et de l'ambassade des Etats-Unis. Une copie des travaux effectués était remise chaque jour à l'ambassade des Etats-Unis... Un autre Américain de l'ambassade, ami de Cantrell, avait formé un groupe de subalternes de confiance, pour commettre des attentats. On me présenta plus tard Dan Mitrione comme son successeur... Quand Acosta y Lara était sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, le commissaire Y... fut appelé à son bureau et reçut des instructions pour prendre contact avec l'ambassade du Brésil: le résultat en fut le voyage au Brésil de deux fonctionnaires pour recevoir un entraînement de style "Escadron de la mort". Aux ordres de ... et du sous-commissaire Delega, qui est l'un des morts du 14 avril, ces fonctionnaires et d'autres dont je suis ont perpétré la séquestration et le postérieur assassinat d'Hector Castagnetto da Rosa..."

Que tout cela soit exact, personne n'en doute, dans l'opinion responsable (et notre citation n'est qu'une goutte d'eau dans les longs documents). Dan Mitrione est mort, en des circonstances qui ont fait sensation, en août 1970. Acosta y Lara, le sous-commissaire Delega, et le capitaine de corvette Motto (dont le nom apparaît également dans les documents lus par le sénateur Erro) sont, avec le chauffeur du service d'"intelligence" qui accompagnait Delega, les morts de la matinée du 14 avril.

Les ménagères, le matin, d'abord cauteleuses, errent de boutique vide en boutique vide. Bientôt, malgré la résolution de prudence, les étincelles fusent. "– Encore pas de viande ce matin!" "– Quoi d'étonnant, avec ces communistes assassins?" "– Ce seraient les communistes qui auraient envoyé les 300,000 vaches "disparues" au Brésil?" "– Et pourquoi la viande disparaît-elle sans ouvrir la boucherie, réservée aux amis?" "– ... et aux chiens des amis!" "Qu'est-ce qu'on attend pour tuer tous les "Tupas?" "Et ceux qui achètent des châteaux en Espagne?" "Vous avez voté pour eux: ne vous plaignez pas à présent!"

Un journal, évitant le terrain miné des affaires nationales, a donné des nouvelle d'Espagne: l'ancien président Pacheco Areco, l'homme de la "main dure", vient d'acheter un château pour 500,000 dollars dans les Pyrénées espagnoles, un avion bimoteur Cessna, etc... Cela au moment où des dépêches font dire à l'Américain Claude Fly, l'ancien prisonnier des Tupamaros, que les gouvernants d'Amérique latine volent à leurs pays 1,500 millions de dollars par an. M. Pacheco Areco ne possédait pas de fortune personnelle avant son arrivée accidentelle au pouvoir.

Néanmoins, il a des défenseurs parmi les plus humbles. Des êtres qui rôdent, avides, autour des boîtes d'ordures, parlent de défendre le fameux "style de vie", ce style qu'ils illustrent si éloquemment. Rien n'est simple, et la réalité s'évade des cadres tout faits. La CNT (centrale ouvrière) dit avoir 500,000 adhérents, mais le Parti communiste qui contrôle la plupart des syndicats n'a obtenu que 100,000 voix aux élections. Les grèves, pourtant, sont massives. C'est malgré tout des couches de basse ou moyenne bourgeoisie perdant des positions économiques que naissent les impulsions radicalisées de la rébellion, des milieux intellectuels mieux entraînés à certaines abstractions, de l'Université et jusque de milieux du clergé.

La gauche du Front ample, contraire aux "guerrillas", se trouve la première cible de la répression, les Tupamaros constituant l'objectif officiel mais se manifestant plus insaisissables. Elle donne certains signes de panique, comme si les manoeuvres gouvernementales de division produisaient quelque effet. Le directeur de "Marcha", Carlos Quijano, dont l'influence est indéniable, se met à parler de "paix", d'"armistice". Le propre général Seregni lance l'idée d'une trêve entre les Tupamaros et le gouvernement, devant "le danger de voir la guerre interne déboucher sur une guerre civile ouverte", sur "une intervention étrangère". Cette gauche légaliste voit se refermer le poing de la dictature militaire. La "guerre interne" déclarée le 15 avril l'a été sous la menace d'un ultimatum militaire au gouvernement, ou du moins le gouvernement lui-même en a fait circuler la version, – ce qui conduit au même résultat.

Mais, diront les Tupamaros, à l'abri de quelle hypocrisie peut-on parler de la dictature et de l'intervention étrangère comme d'hypothèses et de menaces? Cela revient à entrer dans la ronde du système, à accepter ses tabous formalistes, à fermer les yeux sur ce qui est un fait acquis non seulement dans la police avec les Cantrell, les Dan Mitrione et leurs successeurs, mais dans les finances, le commerce extérieur (contrôlé par des compagnies étrangères et dont il ne revient que des miettes pour le pays), dans la politique extérieure, etc. Les Brésiliens non seulement forment à Montevideo les "Commandos chasse-Tupamaros", mais achètent à tour de bras les terres, à l'actuel prix de 25,000 à 30,000 pesos (27 à 33 dollars) l'hectare! Pour les classes dirigeantes, écrit Mario Benedetti, "le concept de patrie ne joue pas". Leur patrie est le capital; leur patrie est "l'empire"... La "conséquence logique est que, pour nous, ils sont des étrangers."

La dictature, pour les Tupamaros, constitue la dure réalité présente. L'occupation étrangère, de ce point de vue, ne ferait que confirmer ouvertement ce qui existe dans la réalité, ne ferait qu'en administrer à chacun la démonstration brutale. Que sont ces troupes qui tiennent le haut du pavé sinon des forces d'occupation, comme le propre Péron l'a dit des militaires argentins? Armés matériellement et idéologiquement par l'étranger, défendant le système de dépendance.

L'apparition de nouveaux uniformes constituerait en somme un pas positif dans la prise de conscience, l'ouverture officielle du "nouveau Vietnam". Au lieu de signifier l'écrasement, l'entrée sans fard des troupes étrangères conférerait éventuellement à l'Uruguay les vertus d'un élément détonant. Car l'Uruguay n'est pas un monde à part, comme semblerait le croire Carlos Quijano, un monde privilégié où la révolution arrivera un jour sans mal, quand les pays voisins auront souffert les sacrifices indispensables. L'Uruguay est un morceau de la nation latino-américaine, ne bénéficiant dans la lutte d'aucune exemption prédestinée.

A ces conceptions se heurtent celles de la vieille gauche, en fait plus ou moins accrochée aux routines provinciales des pays d'une Amérique latine balkanisée et pour le moment incapable de s'engager dans les affirmations unitaires du nationalisme-révolutionnaire continental. Ce dernier revendique avec raison le nom d'Artigas "libertador", gueux, ami des hommes de couleur, distributeur de terres. On a expulsé un libraire, Gomez del Valle, découvrant qu'il était argentin: il était venu à l'âge de trois ans. Il détenait des fac-similés d'une affiche vieille de bientôt 160 ans, par laquelle les autorités légitimes demandaient "la capture" du subversif Artigas.

Plan d'amaigrissement Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Etablissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile—et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces réduisibles de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaîtra vite—combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE
3333 Chemin de la Reine-Marie,
Tél. : 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)

SESSION PRINTEMPS-ÉTÉ

COURS DU SOIR débutant le 23 mai

- ÉLÉMENTS D'ÉCONOMIQUE
- ÉTUDE NORMATIVE DU FRANÇAIS PARLÉ ET ÉCRIT
- RELATIONS HUMAINES
- SOCIOLOGIE DE LA COMMUNICATION

(prérequis : Éléments de sociologie)

Ces cours font partie des certificats de publicité, relations publiques ou relations industrielles.

Date limite d'inscription : 18 mai

Brochures sur demande.

Tel qu'annoncé à la TV

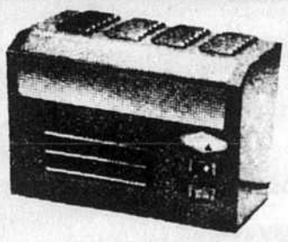

INDISPENSABLE

COMBATTRE LA POLLUTION C'EST NOTRE SPÉCIALITÉ

1- UNE FOIS POUR TOUTES, RÉGLEZ VOS PROBLÈMES DE MAISON AVEC LE PURIFICATEUR D'AIR **ERZON**, LE SEUL PURIFICATEUR D'AIR AVEC LAMPE À MERCURE **GENERAL ELECTRIC**

3- AVANT D'ACHETER UNE IMITATION DE PURIFICATEUR, CONSULTEZ VOTRE DÉPOSITAIRE **ERZON**, RECONNU PAR DES MILLIONS DE CLIENTS SATISFAITS

ERZON ÉLIMINE

- Toutes senteurs
- Fumée (cigares, cigarettes)
- Odeurs (cuisine)
- Humidité
- Poussière
- Pas plus gros q'un radio
- Aucun produit à ajouter
- Aucune installation
- Moins de 5¢ par semaine
- Satisfaction garantie

DEMANDEZ UN ESSAI GRATUIT

ERZON - Siège social : 692 ouest, Jean-Talon, Montréal
DISTRIBUTEURS ERZON
POUR VILLE DE QUEBEC ET ENVIRONS : 529-3385
POUR TROIS-RIVIERES : 979 RUE STE-URSULE, TEL. : 375-0542
POUR L'ASSOMPTION ET ENVIRONS : 837-4224
POUR DRUMMONDVILLE, Studio Drummond, Place Drummond 472-4888

Sans obligation de votre part postez ce coupon dès aujourd'hui pour obtenir plus de renseignements.

Nom . . . . . .
Adresse . . . . . .
Ville . . . . . Tél. : . . . . .

L.D.

La Reine des Tondeuses

Toute tondeuse rotative WHIRLWIND® TORO est une machine de précision ! C'est aussi un produit qui groupe un ensemble de facteurs de rendement qu'on ne trouve dans aucune autre tondeuse. Comparez la TORO à toute autre — avantage pour avantage — puis comparez les prix La TORO vous en donne plus à meilleur compte !

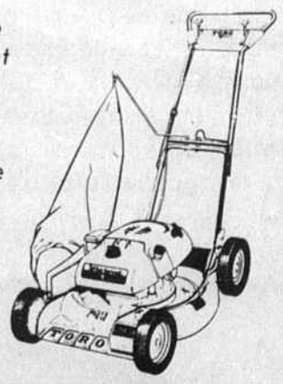

w.h. perron

515 boul. LABELLE, CHOMEDEY, LAVAL
½ mille au nord du Pont de Cartierville
VASTE TERRAIN DE STATIONNEMENT GRATUIT
332-3610 (Montréal et Banlieue)
Ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 8 h 45 p.m.
Samedi jusqu'à 4.30

CHARGEX

La crise malgache

Une intervention militaire française est improbable

par René Benezra, de l'AFP

PARIS – Malgré le silence des milieux officiels français, il paraît ne faire aucun doute pour les observateurs diplomatiques que la France considère la crise que connaît actuellement la république malgache comme une affaire intérieure. Les mêmes observateurs sont, en partant, enclins à considérer improbable que satisfaction soit donnée à toute demande d'intervention militaire française qui parviendrait du gouvernement malgache. Aucune demande dans ce sens n'a été d'ailleurs reçue à Paris.

Une demande d'intervention des forces françaises viendrait en application de la Convention de coopération signée le 4 juin 1962 avec la République malgache et qui lui permet de faire appel, dans certaines conditions, aux forces armées françaises pour le maintien de l'ordre. Une de ces conditions serait, cela va sans dire, la nécessité d'assurer la sécurité de l'état menacée par l'activité subversive d'éléments dirigés de l'étranger.

Or, en la circonstance, le déroulement des événements laisse penser qu'il s'agit d'un mouvement populaire, donc d'une crise strictement intérieure. La manifestation de protestation des étudiants s'est, en effet, à l'invitation des syndicats, rapidement étendue aux travailleurs du secteur public et privé. Et si les revendications non-satisfaites des étudiants en faveur d'une "malgachisation" plus prononcée de l'enseignement à tous les niveaux ont été, le samedi 13 mai, à l'origine des désordres, il est manifeste que ces désordres ont pris aujourd'hui l'ampleur d'un mouvement populaire d'opposition au regime du président Tsiranana. Il est significatif, à cet égard, que de nombreux manifestants ont réclamé la démission du président et de son gouvernement et que certains d'entre eux ont même demandé la prise du pouvoir, au moins temporairement, par l'armée représentée par ses membres les plus gradés, les généraux Ramanantosoa, Ramarolahy et Andriamahazo.

Le mécontentement populaire remonte à 1970. Le président Tsiranana, qui participait à une conférence de l'Organisation commune africaine et malgache, à Yaoundé, avait été victime d'un grave malaise cardiaque et avait dû être transporté d'urgence par avion à Paris pour y être immédiatement hospitalisé le 29 janvier 1970. Le président n'était rentré à Tananarive qu'après trois mois et demi de traitement pour y retrouver, selon ses dires, une situation très dégradée.

La situation n'a cessé, en fait, de s'aggraver depuis. C'est ainsi qu'en avril 1971, la rébellion du Monima, dans la région de Tulear, a fait une cinquantaine de morts. En juin, le plus proche collaborateur du président Tsiranana, M. André Resampa, premier vice-président de la république, a été arrêté pour complot contre l'Etat avec la complicité de l'étranger – il est depuis maintenu en détention sans jugement. En octobre, plusieurs intellectuels ont été arrêtés pour complot maoïste. L'année 1971 et les premiers mois de 1972 ont été, en outre, marqués par de nombreuses manifestations et grèves estudiantines, ainsi que par plus d'une demi-douzaine de remaniements ministériels.

Ses adversaires avaient contesté la valeur de sa réélection, en janvier 1972, à la présidence de la République à plus de 99% des suffrages exprimés. Et le président Tsiranana, président du Parti social-démocrate affilié à l'origine à la S.F.I.O. française, celui qui s'était voulu le "ray aman dreny" (le père et la mère de tous les Malgaches), s'était trouvé en butte à l'hostilité d'une grande partie de l'intelligentsia malgache.

Il est vraisemblable aussi que la coopération politique et économique qu'il avait ouverte avec l'Afrique du Sud ségrégationniste lui avait aliéné de nombreuses sympathies parmi la population malgache, déjà mécontente de la stagnation économique et de la hausse mal contenue du coût de la vie.

■ le point

● TANANARIVE – Le président Tsiranana a nommé hier par décret le général Gilles Andriamahazo, gouverneur militaire de Tananarive à titre provisoire. Le général Andriamahazo, inspecteur général des armées malgaches, entre en fonction immédiatement. Il servait d'intermédiaire entre le président Tsiranana et la jeunesse contestataire malgache.

● TANANARIVE – Tous les étudiants malgaches, 375 au total, déportés à Nosy Lava ont été libérés par le président Tsiranana. Ils sont arrivés à 18h. sur la place de l'hôtel de ville de Tananarive où une foule compacte les a applaudis frénétiquement. Les étudiants libérés étaient précédés d'une jeep de la gendarmerie et du général Gilles Andriamahazo, nouveau gouverneur militaire de Tananarive. Après que les étudiants furent montés sur un podium, le général Andriamahazo s'est adressé à la foule, lui demandant de conserver son calme.

LE COLLÈGE CHEZ SOI

Enseignement programmé de niveau collégial pour les adultes

Prochaines sessions :

- 17 juin
- 3 juillet
- 24 juillet

Tél. : 325-0150

SERVICE D'ENSEIGNEMENT PROGRAMME

Collège Marie-Victorin
7000 rue Marie-Victorin
Montréal 462

Cet été, chez Berlitz prix réduits pour étudiants et enseignants!

Pour renseignements appelez :

288-3111

Berlitz®
Cours de langues vivantes d'un océan à l'autre
Service de traduction

MONTRÉAL, 2055 RUE PEEL, 288-3111
MONTRÉAL, 50 PLACE CRÉMAZIE - 387-2566

Le Conseil confédéral se penche sur les conflits agitant la CSN

par Gisèle Tremblay

Le Conseil confédéral de la CSN, assemblée souveraine de la centrale entre les congrès, se réunit à compter de ce matin à Québec en l'absence de M. Marcel Pepin moins d'un mois avant le congrès décisif du 11 juin prochain et l'écho des événements en cours se répercutera sans doute sur chacun des points d'un ordre du jour qui réunit plusieurs éléments des conflits qui ont agité la centrale ces deux dernières années.

Le Bureau confédéral, sorte d'exécutif élargi, s'est lui-même réuni à Québec lundi et mardi pour préparer ces assises et dans un communiqué publié hier, il a réaffirmé son appui aux objectifs du Front commun de la fonction publique et recommandé aux syndicats de recourir à tous les moyens de pression possibles, y compris les débrayages, pour obtenir le rappel de la loi 19 et la libération des trois présidents.

Le Bureau, dont c'est le rôle de le fixer, n'a pas encore révélé officiellement l'ordre du jours du Conseil. Au secrétariat de la CSN, cependant, on indique qu'y figureront très certainement: la situation dans le secteur public, le rapport de l'enquête syndicale sur l'affaire Lapalme, ainsi que les rapports des comités préparatoires au congrès.

A ces sujets s'ajouteront en outre ceux d'un ordre du jour officieux qui donnera le ton aux débats: une proposition de blâme contre trois membres de l'exécutif, MM. Paul-Emile Dalpé, Jacques Dion et Amédée Daigle; et la polarisation des forces qui s'affronteront au congrès où doivent être renouvelés tous les mandats à l'exécutif.

Certains groupes de la CSN, en effet, se proposent de provoquer dès l'ouverture du Conseil un vote de blâme contre les trois dirigeants afin de protester contre la façon dont ils ont "cour-circuité" les porte-parole du Front commun en recommandant les premiers le retour au travail le jour où la loi 19 fut adoptée.

Trois facteurs risquent à ce sujet de braquer les opposants les uns contre les autres: l'emprisonnement de M. Pépin, dont la présence avait généralement pour effet de tempérer les débats; le rôle de M. Dalpé, hué la semaine dernière à Québec, qui doit présider la session en tant que vice-président; et l'approche des élections à l'exécutif, où deux équipes vont probablement s'affronter.

MM. Dalpé, Dion et Daigle ne manqueront pas de se défendre avec énergie puisque leur recommandation de retour au travail, a expliqué M. Dion, avait pour but d'éviter à la CSN la responsabilité juridique, et donc financière, d'un défi ouvert à la loi 19. M. Dion, pour sa part, a annoncé qu'il poserait de nouveau sa candidature au poste de trésorier et qu'il rendrait des comptes au congrès qui l'a élu. On croit par ailleurs que M. Dalpé fera de même.

Ils ont déjà comme adversaire déclaré M. Robert Rodrigue, président de la Fédération nationale des services (55,000 employés d'hôpitaux) et maintenant porte-parole du Front commun pour la CSN, considéré à tort ou à raison comme le dauphin de M. Pepin. Celui-ci et M. Raymond Parent, secrétaire général, qui ont tous deux menacé de démissionner au court de l'année à cause des dissensions au sein de l'exécutif, préféreraient sans doute se présenter avec l'appui d'une équipe pour éviter d'y être minoritaires à l'avenir, mais ils n'ont pas encore révélé leurs intentions à ce propos.

Le Bureau confédéral a reçu cette semaine, dit-on, le rapport de la commission d'enquête sur l'affaire Lapalme dont le Conseil sera saisi. Le contenu de ce rapport est un secret jalousement gardé; on sait seulement qu'il sera déterminant sur le sort des gars de Lapalme, déjà fortement ébranlés et dont au moins un dirigeant songe à démissionner.

Outre l'élection de l'exécutif, les deux autres points à l'ordre du jour du congrès trouveront aussi leur écho au Conseil: la réforme administrative de la CSN et sa réorientation idéologique.

Le comité de l'assiette fiscale, chargé de préparer la réforme administrative doit faire rapport au Conseil. Un débat s'annonce entre les fédérations, qui regroupent chacune les syndicats du même secteur industriel et les conseils centraux, qui regroupent les syndiqués par région; les premières désirent que l'administration du Fonds de défense professionnel (caisse de secours aux syndiqués en conflit) lui soit confiée en partie; les seconds réclament la juridiction si soit confiée en

juridiction sur l'organisation syndicale, présentement assurée par les fédérations.

La situation dans le secteur public, qui sera discutée au Conseil, aura servi à polariser les options quant à la valeur de l'action socio-politique pour défendre les intérêts, même proprement syndicaux, des travailleurs.

Le comité de procédure du congrès remettra aussi un rapport au Conseil: des groupes de la CSN comptent exiger que les congressistes puissent débattre en comités les questions à l'ordre du jour, afin qu'une vingtaine de "ténors" ne puissent monopoliser le micro sans que l'ensemble des délégués ne participent à la discussion. Présentement, aucune discussion en comité n'est prévue dans les modalités du congrès et une proposition pour y recourir a été défaite au dernier conseil confédéral.

Sur toutes ces questions, les diverses tendances idéologiques de la CSN, trempées par des mois de conflits divers, ont des opinions bien arrêtées ; le Conseil confédéral, qui fut jusqu'ici un lieu d'éclatement et d'amortissement de tous les heurts, n'aura jamais eu une responsabilité plus lourde.

Les nouvelles normes du CRTC privilégient la production d'émissions franco-canadiennes

OTTAWA (d'après CP) — Le Conseil de la radio-télévision canadienne a dévoilé hier les nouvelles règles fixant la valeur canadienne des émissions de télévision faites en coproduction.

Ces règles font une distinction importante entre les coproductions où les participants étrangers sont des pays francophones ou du Commonwealth, et celles où la participation étrangère vient d'une autre source.

Ainsi, les émissions produites en collaboration avec des pays francophones ou des pays du Commonwealth seront reconnues comme entièrement canadiennes si la proportion des dépenses de production consacrée à la participation canadienne s'élève à au moins 30 pour cent. Mais pour ce qui est des coproductions avec d'autres pays étrangers, il ne leur sera reconnu une valeur canadienne totale que si 50 pour cent des frais de production sont consacrés à la participation canadienne, en territoire canadien.

Ces normes particulières privilégient au départ les coproduction franco-canadiennes. Les producteurs canadiens de langue anglaise, qui orienteraient volontiers leurs efforts de coproduction vers les Etats-Unis (alors que cette source de participation est exclue pour les productions francophones), ne pourront le faire qu'en élevant leur propre participation de 20 pour cent.

Les règles du CRTC prévoient quand même d'autres modes de coproduction sous lesquels une partie des émissions d'une série aurait une valeur canadienne reconnue.

Par exemple, s'il est donné 20 pour cent des dépenses totales d'une série de 13 émissions à la participation canadienne, huit des émissions pourront être vues comme canadiennes. Si la participation canadienne ne reçoit que 10 pour cent du budget total d'une série de 13 émissions, quatre de ces émissions seront quand même reconnues comme canadiennes.

Les normes du CRTC ne s'arrêtent toutefois pas à la participation budgétaire. Elles exigent également une "participation appréciable" des Canadiens, au niveau de la "direction artistique", pour reconnaître une coproduction comme canadienne. Elles définissent cette "direction" comme s'appliquant "à la forme et au contenu" des émissions, et non pas restreints aux scénarios et aux dialogues.

Le nouveau code donne suite aux dernières déclarations du Conseil quant à la proportion d'émissions d'origine canadienne exigée dans la programmation totale des réseaux privés. Le réseau français et anglais de Radio-Canada sont requis d'offrir 60 pour cent de "contenu canadien" aux heures de pointe (de 6h. du soir à minuit) ainsi que dans l'ensemble de leurs programmations.

Le réseau privé CTV, qui jusque là aura pu se restreindre à 50 pour cent de contenu canadien aux heures de pointe et dans l'ensemble du programme, aurait été normalement appelé à se conformer aussi à la norme de 60 pour cent à partir du 1er octobre prochain.

Mais les protestations élevées à ce sujet par le réseau avaient poussé le CRTC à proposer une formule de compromis en vertu de laquelle les réseaux privés n'auraient à fournir que 50 pour cent de contenu canadien durant les heures de pointe.

Le patronat félicite la CUM

Le Conseil du patronat du Québec a qualifié d'excellente initiative la décision de la Communauté urbaine de Montréal de créer son propre organisme de promotion économique.

Rappelant qu'il avait lui-même suggéré à quelques reprises la création d'un tel organisme, le CPQ s'est dit également satisfait du mandat de cet organisme qui sera essentiellement de promouvoir l'implantation et l'expansion d'entreprises commerciales, industrielles et financières dans la région de Montréal.

"La création de cet organisme, a mentionné le CPQ devrait être un outil propre a contrer quelque peu les effets pour Montréal de l'expansion rapide et soutenue de la ville de Toronto qui peut s'appuyer sur un tel organisme de promotion économique depuis déjà plusieurs années."

la mode

Le vison désiré

Jusqu'à maintenant symbole d'une certaine classe sociale, le vison est en passe de devenir une fourrure davantage accessible à un plus grand nombre de femmes, note le Conseil du Canada de la mode en fourrure.

Le vison sait garder une image très élégante en se drapant aux poignets, à l'encolure ou en bordure de lyx, de pécan, de renard et même de zibeline. Mais il sait aussi être grand sport et jeune d'allure quand il livre pattes et queues à la main sûre des modélistes et des maîtres-fourreurs qui les travaillent dans des harmonies de teintes claires et sombres.

Sur notre photo, double jetée de dés pour les fourrures canadiennes. Debout, un lynx dont le travail rend pleine justice aux dessins du pelage. Assis, un vison perle Canada Majestic. Les deux "bêtes" sont emmitouflées de renard.

Montréal n'exploite pas suffisamment ses équipements de loisirs de plein air

Le Service régional des loisirs de Montréal a fait la preuve, l'hiver dernier, que les Montréalais étaient avides de loisirs de plein air, à bon marché, sans quitter la ville. Dans le cadre du programme fédéral des Initiatives locales, on a organisé à l'île Sainte-Hélène et à Laval, des randonnées en raquettes et en ski de fond qui ont connu un vif succès.

Avant la fin du projet, début juin, on organisera un circuit familial de bicyclettes, en collaboration avec la municipalité d'Outremont. On sait que ce sport est de plus en plus à la mode chez les adultes qui ont décidé, dans leur propre quartier, de faire échec à la pollution. L'un des buts poursuivis par le projet "Expérimentation-loisir" était justement de prouver aux autorités municipales que la ville possède des ressources et équipements inexploités dans le domaine des loisirs communautaires.

Les responsables du projet, Jean Hubert et Luc Ouimet sont convaincus que l'île Sainte-Hélène pourrait être accessible au public tout l'hiver si l'on y installait quelques pistes de ski de fond et raquettes, certaines commodités d'hygiène et des foyers mis à la disposition du public pour y cuire des pique-nique. Le tout serait gratuit et facile d'accès par le métro.

Le Jardin botanique, ce véritable "cimetière de fleurs" à l'intention de "voyeurs" pourrait être transformé et devenir un réel centre d'éducation pour les jeunes comme pour les adultes. Une expérience fort intéressante est actuellement tentée par la ville de Laval qui vient de mettre des jardinets à la portée du public, en particulier des personnes âgées. Des visites guidées devraient être organisées au Jardin botanique; des documents audio-visuels mis à la disposition des groupes. Bref, une équipe d'animateurs devrait faire "vivre" ce jardin qui attire malgré ses déficiences, des milliers de personnes. Au Jardin botanique, on regarde mais on n'apprend rien... nous ont dit les responsables du projet "Expérimentation-loisir".

Parmi les objectifs poursuivis par le groupe, notons l'inventaire des loisirs mis à la disposition des personnes âgées. En dehors des clubs de l'Age d'or dont les activités principales sont les parties de cartes, les bingos, la danse et les voyages, il n'existe à peu près rien de gratuit et facile d'accès pour les vieillards. Interrogées, les personnes âgées ont dit qu'elles aimeraient des séances de cinéma, des visites guidées et gratuites au Planétarium, à l'Aquarium, des réductions pour les spectacles de la Place des arts et surtout l'organisation de clubs mettant à profit leur expérience. On aimerait des ateliers de menuiserie, des clubs de tricot, des cours d'horticulture et surtout des jardinets; on a également réclamé des clubs de philathélie et des excursions d'un jour avec visite guidée.

En fait, selon les auteurs du projet, seulement 20% des personnes âgées sont actuellement rejointes par les clubs de l'Age d'or. On a noté que même à l'intérieur de tels clubs, les plus jeunes (souvent des mères de famille de 40 ans disposant de beaucoup de loisirs) prennent la vedette, laissant les véritables vieillards dans l'isolement.

Le projet "Expérimentation-loisir" se terminera le 31 mai mais le Service régional des loisirs de Montréal financé par la Campagne des fédérations et le haut-commissariat aux sports et aux loisirs, a bien l'intention de donner suite aux projets de loisirs en milieu urbain. Les autorités de la ville de Montréal seront sollicitées afin de réaliser quelques-uns des voeux exprimés par les différentes personnes qui ont participé au projet.

Notons enfin qu'au moins une vingtaine de projets Perspectives-Jeunesse 72 qui seront exécutés cet été dans la région de Montréal et ses environs, concernent les loisirs.

Initiatives locales:

Un regroupement des travailleurs des projets fédéraux d'Initiatives locales demande l'extension de tous les projets jusqu'au 30 juin. On sait que ces projets doivent se terminer le 31 mai, soit dans quelques jours.

Le regroupement exige en outre l'étude immédiate de tous les dossiers de chaque projet, en collaboration et avec la participation des citoyens concernés par ces projets. Le regroupement demande que tous les projets: jugés valables soient subventionnés en permanence.

Jugeant que la majorité des projets exécutés au Québec offrent des services de juridication provinciale, le regroupement souhaite que le fédéral remette au gouvernement québécois les sommes nécessaires à ces projets, et que le Québec les administre lui-même.

Les revendications du Regroupement seront rendues publiques aujourd'hui lors d'une manifestation qui aura lieu à 13h.30 devant le Centre de main-d'oeuvre de la rue Sherbrooke ouest à Montréal. Le Regroupement invite les participants à de tels projets à tenir une journée d'étude sur le sujet et à faire signer des pétitions auprès de la population qui bénéficie des services d'Initiatives locales. On envisage le recours éventuel à des grèves d'une journée à l'intérieur des projets, si les autorités concernées ne cèdent pas aux revendications du Regroupement des travailleurs d'Initiatives locales.

Nouveaux juges

QUEBEC (PC) — Le ministre de la justice, Me Jérôme Choquette a annoncé hier la nomination de trois nouveaux juges, dont deux à la Cour provinciale et un à la Cour du bien-être social.

Les trois nouveaux magistrats sont Mes Michel Lemieux, à la Cour provinciale de Rivière-du-Loup, Maurice Roy, à la Cour du bien-être social de Chicoutimi, et Guy Tremblay, à la Cour provinciale de Chicoutimi.

Votre "Charter" Renault en Europe

La façon économique de voir du pays.

	2 semaines 15 sept. au 15 juin	15 juin au 15 sept.	1 mois	2 mois
Renault 4 ex.	$165.	$209.	$319.	$422.
Renault 6 TL	183.	231.	360.	463.
Renault 12 TL	221.	282.	428.	524.
Renault 16 TL	251.	319.	525.	618.
Renault 17 TL	—	—	596.	718.

De plus, le plan RENAULT vous offre:
— KILOMÉTRAGE ILLIMITÉ
— Assurance "sans déductible"
— Aucun dépôt supplémentaire à verser.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser chez votre concessionnaire Renault, votre agent de voyage ou
SERVICE OUTREMER RENAULT
B.P. 6400
Montréal 101, P.Q. tél. 653-3661

LES NOUVEAUX TRACTEURS GRAVELY
NOUS EN VENDRIONS PLUS SI LES ANCIENS MODÈLES NE DURAIENT PAS SI LONGTEMPS

Nous ne connaissons pas d'autres tracteurs qui durent si longtemps que le Gravely. Et que dire du choix de modèles qui vous permet de satisfaire vos besoins exactement, soit des modèles à 4 roues de 8 à 16.5 c.v.; des convertibles (qui vous permettent de travailler monté ou en marchant), de 7.6 à 12 c.v., en plus des accessoires pour tondre, déneiger, labourer, cultiver, et autres travaux. Venez essayer les Gravely tous avec roues d'engrenage et de qualité que l'on ne rencontre pas de nos jours.

MONTRÉAL ET BANLIEUES
TÉL:332-3610

½ mille passé le pont de Cartierville — Vaste terrain de stationnement gratuit
OUVERT TOUS LES JEUDIS ET VENDREDIS SOIRS JUSQU'À 8.45 P.M.

iw.h.perron & CIE LTÉE
515, boul. LABELLE, CHOMEDEY (Laval)

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

Paie sur les dépôts de 5ans 7.30

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
909 OUEST, BOUL. DORCHESTER, MONTRÉAL • 866-9641
10 OUEST, RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL • 844-3961

Compétence: M. Louis P. Bertrand

Vous pouvez utiliser ce coupon et le poster avec votre chèque à l'un de nos bureaux.

Ci-inclus mon chèque au montant de $ ..... (minimum $500.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

Nom de .....
No ..... Rue .....
Ville .....
Signature ..... Date .....

Ces taux sont susceptibles de changer sans avis mais n'affectent pas ceux déjà consentis.

suites de la première page

CHOQUETTE

auprès des chefs syndicaux en vue d'une reprise éventuelle des négociations.

Le premier ministre s'est d'abord borné à répondre que le nouveau ministre de la fonction publique "poursuit ses efforts pour essayer d'accélérer cette reprise des négociations".

L'Opposition a insisté pour en savoir davantage et M. Bourassa a déclaré: "Il y a eu invitation à rencontrer les représentants ou leurs porte-parole. A ma connaissance, il n'y a pas eu de rencontres formelles, mais ceci n'exclut pas des rencontres avec d'autres chefs syndicaux. . . avec d'autres représentants du monde syndical, mais non pas avec les représentants officiels du Front commun."

M. Gabriel Loubier a voulu savoir si ces rencontres de M. Cournoyer ont eu lieu avec des représentants de l'une quelconque des trois grandes centrales.

M. Bourassa a indiqué que M. Cournoyer (absent de la Chambre hier) pourrait sans doute répondre à ces questions aujourd'hui.

On se souvient que des porte-parole du mouvement syndical ont nié que le ministre du travail et de la fonction publique ait eu des rencontres avec le Front commun ces jours derniers.

BAIE JAMES

économiques et sociaux considérables pour les citoyens de toutes les régions du Québec."

Pour réaliser ce premier projet, il faudra détourner dans la rivière La Grande les eaux d'une partie des bassins des rivières Caniapiscau, Grande Baleine et Opinaca, laquelle est tributaire de la rivière Eastmain. Quatre centrales seront aménagées, la première à 23 milles de Fort George, la quatrième à 288 milles de cette municipalité, les quatre s'échelonnant donc sur une distance de 300 milles de la mer.

Outre les quatre centrales, l'ensemble comprendra quatre barrages principaux, 18 évacuateurs de crues et ouvrages de contrôle et un total de 80 milles de digues. La puissance et l'énergie seront acheminées vers Montréal sur des lignes à haute tension, pouvant atteindre 1.5 million de volts.

Selon le président de la SDBJ, l'aménagement du complexe La Grande constitue le choix optimal au point de vue technique, économique, social et écologique. Ainsi, relève M. Nadeau, l'emplacement choisi:

- ne touche en rien le droit foncier des réserves et établissements indiens du territoire;
- dérange le moins les territoires de trappe, de chasse et de pêche des populations autochtones;
- protège les grandes surfaces boisées du sud en vue de leur exploitation future;
- sauvegarde le grand et beau lac Mistassini dans son état naturel;
- offre la mise en place de la première route au Canada débouchant sur la baie d'Hudson;
- satisfait aux exigences prévues par l'Hydro-Québec;
- ouvre un vaste champ de prospection, d'exploration et de mise en valeur de richesses minières actuellement inaccessibles faute de moyens de communication;
- ne noie qu'une surface limitée dans une région où les forêts sont clairsemées, la majorité des forêts inondées étant située entre les parallèles 52 et 55;
- ne submerge que 1,400 acres de claims miniers et aucune route, chemin de fer, mines ou exploitation, habitations ou camps de pêche.

L'aménagement hydro-électrique s'étendra sur une quinzaine d'années. Cependant, les diverses étapes du projet peuvent être accélérées au besoin, stimulant la croissance industrielle du Québec. Les besoins du Québec seront prioritaires, mais la souplesse du programme permet d'envisager toute proposition qui serait profitable au Québec, même si aucun engagement immédiat n'est prévu, dit le président de la Société.

Pourquoi l'option hydro-électrique? "Il est clair, répond M. Nadeau, que le développement hydro-électrique n'est pas la seule option. Mais il est la seule réponse logique aux exigences tant de la rentabilité que de l'environnement."

"La province de Québec possède par bonheur d'immenses ressources hydrauliques inexploitées, dit M. Nadeau. Par opposition aux autres méthodes de production d'électricité, la puissance hydraulique se renouvelle constamment, elle est écologiquement propre et, une fois terminée la construction des barrages et des centrales, la production est virtuellement à l'épreuve de l'inflation."

D'autre part, signale le président de la SDBJ le Québec possède le savoir-faire, la compétence et l'équipement nécessaires. De plus, l'énergie produite à la Baie James sera, "selon les tendances actuelles, très compétitive avec l'énergie des combustibles fossiles et avec l'énergie nucléaire aux taux qu'atteindront celles-ci dans une dizaine d'années".

En cours de route, il y aura toutefois une révision constante des décisions d'après les données du moment en matière de progrès des techniques nucléaires ou suivant les possibilités financières.

Le président Nadeau signale par ailleurs que le développement du territoire de la Baie James ne se limite pas au seul aménagement hydro-électrique. Ainsi, la forêt est un actif indiscutable; les ressources minières constituent un autre attrait économique; et les avantages touristiques sont incomparables.

Les dépenses pour voies de communication routières seront de plus de $200 millions. Il faut des routes, des aéroports, des ports sur la baie et peut-être même un chemin de fer. La route qui mènera de Matagami à Rupert, puis à la Grande, d'une longueur de 400 milles, coûtera près de $150 millions. Le réseau total des routes d'accès principales aura une longueur d'environ 600 milles.

Cette année et l'an prochain, ce sont essentiellement des travaux d'infrastructure qui seront faits, peut-être aussi certains travaux préliminaires de dérivation. Les grands travaux de centrales, digues et barrages débuteront en 1974. En période de pointe, 12,000 à 15,000 ouvriers travailleront dans le territoire.

Selon M. Nadeau, la SDBJ se fait un devoir de développer sans détruire. "Son action vise à consolider l'équilibre écologique, non à la bouleverser. Le sort des 5,000 Indiens Cris qui vivent dans la région de la Baie James intéresse au plus haut point la Société. . . Le développement de la Baie James offre aux Indiens une perspective particulièrement prometteuse. Ils peuvent faire un libre choix entre continuer à vivre de chasse et de pêche ou de participer à une structure de vie différente que plusieurs d'entre eux ne manquent pas de venir goûter à Montréal ou dans d'autres villes du Sud."

"Les préoccupations de la Société de développement en matière d'écologie sont telles qu'elle sera la première entreprise au monde à jouer un rôle aussi poussé dans ce domaine."

Les études techniques sur lesquelles s'appuie la décision d'entreprendre les travaux par La Grande n'étaient pas disponibles pour les députés hier: elles ne le seront pas, du moins dans leur forme intégrale. MM. Bourassa et Giroux ont expliqué que certains éléments ne peuvent être connus du grand public – tels les taux d'intérêt prévus, les taux de salaires – et qu'avant de publier ces documents il faudra donc les "expurger". Ce qui a soulevé le mécontentement du Ralliement et du Parti québécois, qui estiment avoir besoin de ces documents pour discuter de façon intelligente en commission. Autrement, a dit le Dr Camille Laurin, on demande aux députés un vote de foi, un blanc-seing. L'an dernier pourtant, rappelle le chef parlementaire du PQ, les rapports préliminaires faisaient une recommandation tout à fait à l'inverse, soit de commencer par le complexe NBR, le plus au sud. "Cela indique plus qu'il est important pour nous de lire les études, de lire les matériaux pour justifier un pareil renversement de stratégie".

Le premier ministre a répliqué qu'il n'avait rien à cacher. "Mais nous voulons avoir le temps nécessaire pour fins d'intérêt public, pas pour fins gouvernementales, d'éliminer les parties qui pourraient nuire." "On verra bien", rétorque M. Laurin.

Par contre, le président de l'Hydro a dit qu'il était d'accord avec la décision d'aménager La Grande en premier lieu, mais qu'il aura peut-être des vues différentes à exprimer quant à l'exécution du programme et quant au "management" de l'entreprise. Il s'en expliquera plus tard devant la commission.

Pour sa part, l'Hydro-Québec aura dépensé à la fin de cette année environ $75 millions en études et travaux divers dans la Baie James.

L'ORDRE RÈGNE

ment, "je suis informé que l'enseignement reprend son cours normal graduellement et que la situation devrait rentrer dans l'ordre incessamment."

Dans le secteur hospitalier, a poursuivi le ministre, les institutions fonctionnent normalement dans une proportion de 85% à 90%; la santé publique et individuelle ne subit pas, à l'heure actuelle, de préjudice grave.

"En conclusion, je désire informer cette Chambre que l'ordre et la sécurité publics sont sauvegardés et qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'adopter de nouvelles mesures destinées à rétablir une situation qui revient rapidement à la normale au Québec."

A M. Camille Samson qui signalait des cas où les parents doivent assurer la protection des enfants sur la route de l'école, M. Choquette a répondu:

"Si le Parlement veut accroître le budget du ministère de la justice pour que nous doublions les effectifs de la Sûreté du Québec, je suis parfaitement disposé à recruter deux fois plus de policiers dans la Sûreté du Québec. Mais nous avons les forces policières dont nous avons besoin en temps normal".

Evoquant d'autre part les réactions et les initiatives de certains groupes de citoyens, M. Choquette devait ajouter: "Que des citoyens, dans la région de Mont-Laurier comme dans la région de Sept-Iles, aient, à un moment donné, manifesté leur écoeurement devant les tactiques de chantage et d'intimidation du mouvement syndical, cela ne me scandalise pas. . . J'ai demandé à la Sûreté du Québec d'exercer une action énergique à l'égard de ceux qui procèdent, à l'heure actuelle, par intimidation ou par violence dans la province de Québec pour empêcher les gens d'exercer leurs libertés. Les premières mesures que nous avons adoptées en ce sens ont été prises à l'égard des institutions hospitalières en fin de semaine. . . Ces mesures s'appliquent également aux collèges d'enseignement secondaire et aux cegeps. Nous prenons les mesures appropriées pour faire en sorte qu'on ne vive pas dans un climat d'intimidation par suite des actions désordonnées d'un certain nombre d'individus dont j'ai demandé à la Sûreté de s'occuper."

Commentant la déclaration du ministre de la justice, le chef de l'Opposition, M. Loubier, s'est félicité de constater que, selon les indications de M. Choquette, la sécurité et la paix publiques sont assurées. Mais il observe encore un climat "un petit peu volcanique" dans divers milieux. Il est heureux de voir que les syndiqués, en très grand nombre, décident de reprendre le travail après les débrayages.

"Je déplore tout simplement, dit encore M. Loubier, le fait que le gouvernement ait laissé se détériorer à un tel point la situation, qu'il soit aujourd'hui et ces jours derniers obligé de prendre des mesures qui ont pu sembler vexatoires à certains mais qui pouvaient être essentielles dans les circonstances".

Si le gouvernement avait donné suite il y a quelques semaines aux propositions de l'Opposition, s'il avait convoqué plus tôt la commission parlementaire, s'il avait décrété un moratoire de trois mois, s'il avait créé un tribunal d'arbitrage, "nous aurions tous aujourd'hui la conscience plus tranquille."

Au nom du Ralliement des créditistes, M. Armand Bois a remercié le ministre de la justice et formulé le voeu que le Québec s'impose "une semaine de réflexion... afin d'obtenir un climat social qui soit vraiment rentable". Il se dit convaincu que le public "veut de l'ordre et de la justice". Il invite le gouvernement dans les jours qui viennent à faire preuve d'un "grand sens de la justice".

Pour le Parti québécois, M. Robert Burns prend acte de la déclaration de M. Choquette mais rappelle que le gouvernement, deux jours avant la présentation du projet de loi 19, avait déclaré aussi que l'ordre régnait et que la situation était acceptable. "Deux jours plus tard, on nous déclarait que la situation d'urgence était arrivée..."

M. Burns a en outre demandé au ministre de la justice s'il est exact que des agents spéciaux ont été nommés à Baie-Comeau pour "maintenir l'ordre". M. Choquette devait confirmer plus tard que 125 "agents spéciaux" ont en effet été nommés par le Conseil municipal de Baie-Comeau en vertu de l'article 65 de la loi de police qui permet aux municipalités dans les situations d'urgence de faire de telles nominations pour une période n'excédant pas sept jours.

POURQUOI

diqués de La Presse. En fin d'après-midi, lundi, le Front commun des travailleurs syndiqués de La Presse émettait une déclaration de solidarité à l'endroit des journalistes du **Devoir** et invitait les travailleurs de La Presse à se joindre en masse à la ligne de piquetage dressée devant Le **Devoir.** Une vingtaine au plus de syndiqués de La Presse ont répondu à l'appel de leurs dirigeants.

A sept heures, la rue du Saint-Sacrement était à nouveau déserte. En souvenir de cette journée, les piqueteurs avaient planté devant la porte d'entrée de l'immeuble du journal une pancarte qu'un jeune messager de la Presse canadienne devait s'empresser de subtiliser vers huit heures. Le messager s'était probablement reconnu dans le message inscrit sur la pancarte: "Nous, les gens ordinaires". Derrière la porte verrouillée, il n'y avait plus, pour l'observer avec amusement, que le concierge, ainsi que le trésorier et le directeur du journal...

C.R.

GEORGE WALLACE

arrêtée tout près de la moëlle épinière, et les chirurgiens l'ont laissée en place. Il semble qu'à l'heure actuelle M. Wallace soit paralysé au-dessous de la taille.

Déjà, dans la nuit de lundi à mardi, le secrétaire du gouverneur, M. Billy Joe Camp, avait fait savoir que ce dernier avait lui-même décidé de maintenir sa candidature à l'investiture du parti démocrate pour les élections présidentielle de novembre prochain. Chacun s'attendait hier que M. Wallace remporte dans le Maryland et au Michigan des victoires plus éclatantes encore que celles que lui ont déjà données les primaires de la Floride, de l'Alabama, du Tennessee et de la Caroline du Nord.

Quant à l'auteur présumé de l'attentat, un jeune Blanc âgé de 21 ans et nommé Arthur Herman Bremer, il a été mis en détention sur l'ordre d'un juge fédéral. Dans les milieux des enquêteurs, on déclare que des agents du FBI étudient la possibilité que Bremer soit un tueur à gages; mais c'est là chose normale dans les cas de tentatives d'assassinat de personnalités politiques. Sur les motifs qui auraient pu pousser le jeune homme à commettre cet acte, les enquêteurs gardent cependant le silence. Mais on croit que Bremer suivait le gouverneur depuis plusieurs jours.

M. Wallace est âgé de 52 ans. Son séjour à l'hôpital Holy Cross durera de quatre à dix jours, estime-t-on dans les milieux médicaux. Il est possible qu'il passe une partie de sa convalescence au centre médical Walter Reed, de l'armée américaine. Dans l'intervalle, c'est vraisemblablement sa femme, Mme Cornelia Wallace, qui fera campagne en son nom.

Pour ce qui est des trois autres personnes blessées au cours du même attentat, on a annoncé hier qu'elles étaient toutes en voie de rétablissement. L'une des victimes, un agent des services secrets du nom de Nicholas Zorvas, avait été atteint au cou et a dû subir une intervention chirurgicale d'une durée de sept heures. Les deux autres blessés sont un policier et une travailleuse électorale.

Le Parti libéral cherche à faire échec au front commun

Dans un message acheminé par ligne téléphonique, le Parti libéral du Québec a demandé à ses organisateurs de comté de susciter des réunions-chocs et de créer des comités de citoyens pour faire échec à l'action du Front commun.

C'est ce qu'a révélé, hier, le secrétaire de la CEQ, M. Michel Agnaieff qui a déclaré que des organisateurs libéraux avaient enregistré ce message et l'avaient remis à la CEQ.

Transmis par Mme Bouchard, secrétaire particulière de la présidente du Parti Libéral, Mlle Lise Bacon, le message demande d'organiser des réunions-chocs dans chacun des comtés afin de "réprimer les troubles provoqués par le Front commun".

On ajoute que l'ordre du jour de ces réunions devrait contenir les points suivants: 1) faire le point sur la situation dans le comté; 2) faire l'inventaire des troubles provoqués par le Front commun; 3) informer les membres sur la situation et les mesures prises par le gouvernement ainsi que les raisons les motivant; 4) voir à ce que les membres passent à l'action.

Parmi les recommandations contenues dans le message, l'une porte sur la création de "comité de citoyens pour défendre l'ordre dans les municipalités". On demande ensuite de s'assurer que ce comité de citoyens obtienne des autorités municipales la nomination d'un responsable du rétablissement de l'ordre ainsi que la nomination d'agents de la paix volontaires.

En communiquant ces détails aux journalistes, M. Agnaieff a signalé que des citoyens avaient déjà été assermentés à Sept-Iles ainsi qu'à Mégantic et Thetford-Mines.

Tout en comprenant la situation particulière de Sept-Iles, qu'il qualifie d'ailleurs d'exceptionnelle au sein de la vague de protestation actuelle, M. Agnaieff considère le geste du Parti libéral comme de la pure provocation.

Il demande au premier ministre, M. Robert Bourassa, ainsi qu'aux dirigeants du Parti libéral de clarifier la situation.

Nouveau conseil à l'Hôtel-Dieu

M. Léo Lavoie, président de la Banque Provinciale du Canada a été élu président du conseil d'administration de l'Hôtel-Dieu de Montréal où il remplace le juge Jean-Paul Lavallée.

Par ailleurs, M. David M. Stewart, président de McDonald Tobacco Inc., a accepté de faire partie de ce conseil dont l'exécutif se compose de: soeur Madeleine Bachand, r.h.s.j., vice-présidente; soeur Thérèse Trottier, r.h.s.j., directrice générale; M. Yves André, secrétaire; M. Florian Brissette, trésorier.

Président de la Croix-Rouge

M. André Marcil, homme d'affaires bien connu de Montréal, vient d'être élu président de la Société canadienne de la Croix-Rouge à l'assemblée annuelle du conseil central qui avait lieu hier à Ottawa. Depuis 1959, M. Marcil a pris une part active à toutes les phases du travail de la Croix-Rouge particulièrement au service de transfusion sanguine du Québec.

M. Marcil est le deuxième canadien-français à être élu au poste de président national. Son prédécesseur était feu Paul Vaillancourt, également de Montréal.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

Première greffe de rein en France chez un nourrisson

PARIS (AFP) – Pour la première fois en France, les chirurgiens de l'hôpital Necker à Paris ont tenté hier une transplantation d'un rein chez un nourrisson. Cette operation, très courante chez les adultes, n'a été effectuée sur un nouveau-né qu'une seule fois aux Etats-Unis, il y a quelques mois.

Le donneur est un bébé anocéphale (dépourvu de cerveau), né le matin à La Salpétrière. Dès qu'il fut connu que l'enfant était condamné, des tests d'histo-compatibilité furent pratiqués afin de voir si les reins de ce bébé pouvaient être greffés sur d'autres nouveaux-nés qui venaient de naître avec de sérieuses anomalies rénales.

Les organes furent alors prélevées sur le bébé anocéphale et transportés d'urgence à l'hôpital Necker où les chirurgiens ont greffé un rein sur le nourrisson dont les caractéristiques tissulaires correspondaient à celles du donneur.

L'hôpital Necker se refuse pour l'instant à tout pronostic.

Les Canadiens importent toujours plus

OTTAWA (PC) – En avril, les importations canadiennes ont continué à progresser rapidement et ont dépassé de 17% soit de $223 millions, le total d'un an plus tôt, a fait savoir Statistique Canada, à Ottawa.

Ce sont les achats effectués aux Etats-Unis et au Japon, qui ont augmenté respectivement de $134 et $25 millions, qui ont permis cet accroissement des importations.

Laissez le volant et venez vivre avec nous, de temps en temps: c'est si reposant.
Nos trains sont beaucoup plus qu'un moyen de transport agréable, sûr et confortable . . . c'est un mode de vie que vous découvrirez à bord.
La plupart de nos trains vous offrent divers services de repas et de boissons, et un vaste choix de voitures-lits.
Grâce aux tarifs Rouge, Blanc, Bleu, il est facile de choisir la date qui convient le mieux à votre budget. Et les billets Famille, Jeunesse, Sagesse et Groupe permettent des économies supplémentaires.
Appelez sans tarder votre agent de voyages ou un bureau des Ventes Voyageurs du CN.

MONTRÉAL-HALIFAX 2 trains quotidiens – Océan et Scotian	$20.50*	MONTRÉAL-OTTAWA 4 trains quotidiens – 5 le vendredi	$ 4.35*
MONTRÉAL-VANCOUVER quotidien – Super Continental	$63.00*	MONTRÉAL-TORONTO 5 trains quotidiens (2 Rapidos)	$11.50*
MONTRÉAL-QUÉBEC 2 Rapidos quotidiens	$ 6.40*	*Billet simple, jours de tarif Rouge, voiture-coach, (repas non compris)	

vivez moderne voyagez CN

M. le gérant de bureau!

MAINTENANT C'EST FACILE DE DÉMÉNAGER TOUT UN BUREAU

Ca se fait vite aussi, grâce au Service de déménagement de bureaux Morgan. Nous pourrons vous déménager après les heures de travail ou en fin de semaine, de sorte que ni vos employés, ni vos clients ne seront incommodés par quoi que ce soit.

Téléphonez-nous, notre représentant se chargera d'établir gratuitement un estimé de coût et un calendrier.
Vous verrez: c'est rapide, efficace, pratique.

TÉL.: 636-0110

DÉMÉNAGEZ AVEC MORGAN

Également: Service de déménagement complet de maison local et interurbain.

MORGAN STORAGE & MOVING LTD.
Membre de Allied Van Lines

Avez-vous eu des ennuis lors de votre voyage à Québec, M. Prévost?

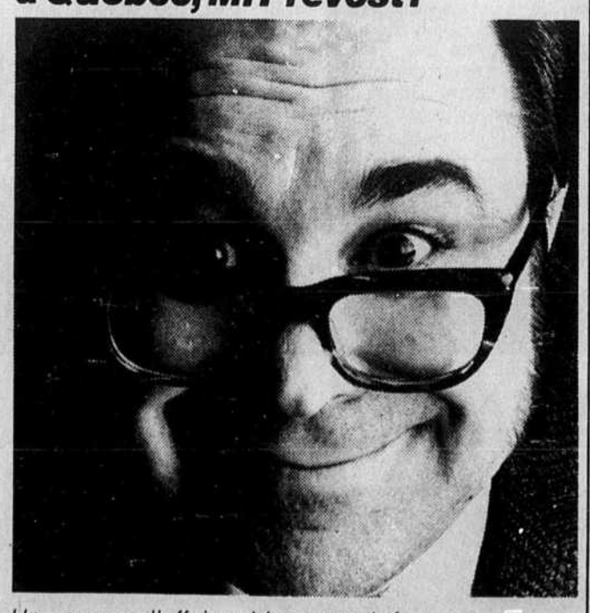

Un voyage d'affaires bien organisé vous profitera davantage. A Québec, il faut choisir Le Château Frontenac.

Pour des réservations dans les 14 hôtels du Canadien Pacifique, ou leurs affiliés partout au Canada, appelez 866-3048.

CP Hôtels

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 17 mai 1972

Il y avait 50,000 chômeurs de moins à la mi-avril

OTTAWA (CP) – Le nombre de chômeurs au Canada a diminué de 50,000 de la mi-mars à la mi-avril, allant à l'encontre de la tendance établie depuis deux ans.

"Il reste cependant trop d'hommes et de femmes sans emploi", a commenté le ministre des finances, M. John Turner, en prenant connaissance des plus récents chiffres de Statistique Canada et du ministère de la main-d'oeuvre.

Ces chiffres indiquent qu'il y avait 592,000 chômeurs le mois dernier au Canada, en comparaison de 642,000 le mois précédent et de 659,000 il y a un an.

Depuis deux ans, on avait enregistré une légère hausse du chômage en avril, suivie d'une importante diminution du nombre des chômeurs en mai, à l'arrivée du beau temps engendrant une relance de l'économie.

Le fait que les effectifs ouvriers aient très peu augmenté le mois dernier a contribué largement à la diminution du nombre des chômeurs.

On comptait 8,085,000 personnes au travail au Canada en avril, en comparaison de 8,016,000 en mars. Les effectifs ouvriers, durant cette même période de temps, sont passés de 8,658,000 à 8,677,000.

L'an passé, en avril, on comptait 7,737,000 personnes au travail et des effectifs ouvriers se chiffrant par 8,396,000.

Les deux taux de chômage, le taux actuel et le taux désaisonnalisé, ont diminué en avril. Le taux actuel est passé de 7.4% qu'il était en mars à 6.8% en avril tandis que le taux désaisonnalisé, est passé de 6% à 5.8%.

Ces derniers chiffres de Statistique Canada sont fondés sur un sondage effectué dans 30,000 ménages au cours de la semaine qui s'est terminée le 22 avril.

Le taux de chômage a diminué dans toutes les régions du Canada, particulièrement en Ontario, où on comptait en avril 161,000 chômeurs en comparaison de 186,000 le mois précédent et de 209,000 il y a un an. Les effectifs ouvriers ontariens sont passés de 3,309,000 à 3,305,000 durant la même période.

Au Québec, à cause des différends syndicaux, le nombre des personnes employées est passé de 2,135,000 en mars à 2,129,000. On comptait 216,000 chômeurs au Québec le mois dernier, en comparaison de 220,000 en mars et de 234,000 en avril 1971.

La compilation des statistiques d'emploi au Canada ne tient pas compte des différends syndicaux, mais le nombre des personnes mises à pied à cause de grèves est inclus dans les chiffres de Statistique Canada.

Dans les provinces de l'Atlantique, le nombre des chômeurs est passé de 80,000 en mars à 73,000 en avril, en comparaison de 75,000 en avril 1971. On comptait 71 chômeurs dans les provinces des Prairies en avril, en regard de 74,000 en mars et de 73,000 en avril 1971.

En Colombie-Britannique, le nombre de chômeurs a diminué de 11,000 à 71,000 pour le mois d'avril, en comparaison de 72,000 il y a un an.

Le taux de chômage en avril était de 10.9% dans les provinces de l'Atlantique, (12.1% en mars); de 9.2% au Québec (9.3% en mars); de 4.9% en Ontario (5.6% en mars); de 5% dans les Prairies (5.4% en mars) et de 7.5% en Colombie-Britannique (7.6% en mars).

Le PQ reproche à Q.-Presse de s'être laissé censurer par des fiers-à-bras

De part et d'autre, syndicalistes et péquistes dénoncent avec autant de vigueur les fiers-à-bras, permanents du Conseil central de Montréal (CSN), qui ont occupé, samedi dernier, les locaux de l'hebdomadaire Québec-Presse pour censurer la rutrique de l'économiste Jacques Parizeau.

Le président du Parti québécois, M. René Lévesque, le directeur du Syndicat des métallos (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, et même les porte-parole du front commun (CSN-FTQ-CEQ) se sont joints à M. Parizeau pour condamner "le geste répugnant de censure". Pendant ce temps, le Conseil central de Montréal continue à prétendre qu'il n'a pas voulu censurer Québec-Presse.

Quant à M. Lévesque, il souligne que cela lui rappelle de curieux souvenirs d'ailleurs, "révélant dramatiquement la présence ici d'un poison qu'aucune société ne saurait tolérer un seul instant sans s'exposer à sombrer".

De son côté, M. Parizeau s'est montré prodondément outré par ce comportement qu'il identifie à un groupe fascise "qui, depuis deux ans, cherche à noyauter à peu près tous les mouvements progressistes d'opposition au Québec".

Tout en se disant d'accord pour neutraliser l'influence de Power Corporation dans les entreprises d'information, M. Parizeau se demande si on veut la remplacer par "la censure musclée" et il en appelle à la Fédération professionnelle des journalistes du Québec pour faire enquête dans cette affaire et conclure "dans le sens qu'elle jugera utile au maintien de la liberté d'expression".

En exprimant son mécontentement à l'endroit des fiers-à-bras du Conseil central de Montreal, M. Lévesque blâmait par ailleurs l'équipe de rédaction de Québec-Presse de s'être laissé censurer de force et surtout d'avoir accepté de publier une explication dictée par les manifestants sans y ajouter le commentaire approprié.

Mais, dans une déclaration transmise aux média d'information, l'Association coopérative des publications populaires (Québec-Presse), se montre tout aussi révoltée que MM. Lévesque et Parizeau en dénonçant "les méthodes anti-démocratiques qu'on identifie comme de la censure et qui a cours, habituellement, dans les pays fascistes".

Enfin, le directeur du Syndicat des métallos (FTQ), M. Jean Gérin-Lajoie, a félicité les représentants du Front commun qui se sont publiquement dissociés des gestes qu'il qualifie de "censure dictatoriale".

Tout en indiquant qu'il dénonce également la répression gouvernementale et judiciaire, le directeur du syndicat de la FTQ affirme: "Nous ne laisserons pas des dictateurs – donc des extrémistes de droite, même s'ils viennent du mouvement syndical – saboter un journal comme Québec-Presse, un journal d'information libre qui est appuyé et financé par des milliers de syndiqués et des centaines de syndicats locaux et qui oeuvre dans le sens des aspirations des travailleurs québécois".

Le chef syndicaliste de la FTQ souligne encore que censurer un journal comme Québec-Presse par la violence physique, forcer la femme d'un journaliste et son enfant à fuir leur résidence, "c'est de la plus totale irresponsabilité".

Donald MacDonald, président du Congrès du travail du Canada, donne l'accolade au ministre fédéral du travail, M. Martin O'Connell, après l'avoir fait membre honoraire de cette centrale syndicale qui tient actuellement son congrès biannuel à Ottawa.

(Téléphoto CP)

Le Parti québécois réclame la démission du gouvernement

QUEBEC (par Michel Roy) – Le Parti québécois a inscrit hier au feuilleton de l'Assemblée nationale un avis de motion de censure qui invite le gouvernement à démissionner "avant que l'ordre public ne soit troublé encore plus gravement".

Invité à commenter cette motion (qui sera débattue jeudi), le premier ministre, M. Bourassa, a déclaré qu'une telle démarche ne l'étonne pas, le Parti québécois ayant "finalement cédé à la tentation de l'électoralisme". Il estime cependant que MM. Jacques Parizeau et René Lévesque, en réclamant aujourd'hui la démission du gouvernement, adoptent une attitude qu'il juge contradictoire. En effet, a-t-il souligné, "ils étaient d'accord avec le gouvernement contre la demande d'un salaire minimum hebdomadaire de $100 et déploraient le refus des chefs syndicaux de se conformer à la loi".

Au cours d'une conférence de presse, M. Camille Laurin a précisé que le gouvernement de M. Bourassa doit se démettre "et fournir au peuple l'occasion démocratique de le juger et de le remplacer car il a complètement perdu non seulement le contact avec l'opinion populaire, mais aussi le sens des intérêts collectifs les plus vitaux du Québec".

"L'érosion constante des positions du Québec sur tous les plans, le climat général d'incertitude et de stagnation auquel se mêlent de plus en plus fréquemment des flambées de révolte et la tentation de l'anarchie, tout cela découle principalement, affirme le Parti québécois, du manque de vision et de compétence politique de ce gouvernement".

". . . Cette dégradation sociale, qui nous a menés jusqu'au désordre le plus angoissant, dit encore le Dr Laurin, est le prix que le Québec paie pour l'incurie de son gouvernement, qui a tout fait pour rendre la négociation impossible".

L'échec de la négociation vient à la suite de l'échec de la politique économique et de l'échec de la politique constitutionnelle comme en témoignent "la déclaration terriblement lucide qu'a faite M. Claude Castonguay et les déclarations non moins accablantes de trois de ses collègues, MM. Cournoyer, l'Allier et Toupin".

En conclusion, le Parti québécois "offre aux citoyens du Québec une équipe de rechange, une philosophie sociale axée sur le dialogue et la participation plutôt que sur la confrontation et l'escalade et, enfin une option constitutionnelle qui, seule, peut permettre au Québec de récupérer les moyens de résoudre l'état de crise permanente duquel il doit absolument sortir sans autre délai".

Puisqu'il est dès à présent acquis que la motion du PQ sera rejetée à l'Assemblée nationale, M. Laurin a indiqué à la presse les mesures qu'entend proposer son groupe pour dénouer la crise.

"Nous allons demander, a-t-il déclaré, que le gouvernement se prononce sur le décret le plus tôt et le plus clairement possible, qu'il se prononce sur les principaux éléments de ce décret, qu'il indique quels sont les contacts pris par M. Cournoyer, s'il en est, et par quels moyens il entend relancer les négociations".

Si le gouvernement ne peut donner suite à ces demandes, le chef du groupe péquiste se propose de soumettre un projet de décret qui est déjà en voie de préparation. Ce projet indiquera notamment le taux horaire à l'embauche, la définition du poste (dans les hôpitaux), le pourcentage de la hausse des salaires et les principes de la sécurité d'emploi.

Ce taux horaire à l'embauche, a dit M. Laurin, doit être "haussé appréciablement" (mais il s'abstient de dire qu'il équivaudrait aux $100 par semaine); la sécurité d'emploi devra être garantie; la définition du poste devra tenir compte des avantages acquis; le taux moyen de l'augmentation des salaires doit être fixé "autour de 6 pour cent", a dit M. Laurin qui conclut que la version péquiste du décret sera "juste et équitable", qu'elle constituera un compromis honorable pour les deux parties".

Comme on lui fait observer que l'appel au peuple auquel donnerait lieu la démission éventuelle du gouvernement ne constitue pas, en soi, une répond qu'il vaudrait mieux, en fin de compte, "laisser ce conflit en l'état, en suspens durant les deux mois d'une campagne électorale pour ensuite le régler avec une équipe et des moyens nouveaux".

Le PQ maintient-il encore son invitation aux trois chefs d'en appeler de la sentence du juge Côté?

"Oui, répond le Dr Laurin, mais le fait que notre appel n'ait pas été entendu ne nous étonne pas."

Le SFPQ refuse de s'engager dans la ronde de contestation

QUEBEC (PC) – La haute-direction du syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec refuse de s'engager dans la ronde de contestation actuelle et poursuit ses négociations aux tables sectorielles avec les porte-parole du gouvernement.

M. Jean-Paul Breuleux, président du SFPQ, a expliqué lundi en conférence de presse qu'une consultation auprès d'une partie de ses 33,000 membres lui a permis de savoir que les fonctionnaires "rejettent majoritairement tout débrayage".

L'exécutif provincial de cette fédération, composé de neuf membres, a toutefois adopté une résolution vendredi dernire pour donner son appui entier "à tous les syndiqués et particulièrement à ceux du SFPQ qui manifestent leur dégoût face à l'action du gouvernement".

La résolution de l'exécutif condamne d'ailleurs le gouvernement "pour ses gestes antisyndicaux et lui ordonne de retirer la loi 19, de libérer inconditionnelemt et sans délai les trois leaders du front commun, de lever toutes les accusations qui pèsent sur les travailleurs à la suite du non-respect des injonctions et d'amnistier tous les travailleurs qui ont été condamnés à des peines de prison ou des amendes".

M. Breuleux a déclaré par ailleurs qu'une assemblée du conseil syndical est prévue pour le 23 mai prochain, afin de confirmer principalement le mandat de négociation dont continuent de se servir les autorités du SFPQ, en dépit des récents événements en marge de la crise actuelle.

Ce conseil regroupe 150 officiers représentant chacune des sections de la fédération.

Entre-temps, le SFPQ dirigera ses membres vers l'action locale ou régionale, appelée dans le jargon syndical "les initiatives locales" en guise de solidarité syndicale.

M. Breuleux a clairement indiqué cependant que l'intention du SFPQ n'est pas de rompre le front commun intersyndical formé des trois grandes centrales ouvrières CSN-FTQ-CEQ.

Néanmoins, il estime que le SFPQ a plein droit de prendre ses décisions, c'est-à-dire d'empêcher des arrêts de travail et de négocier ses clauses normatives aux tables sectorielles.

Le président du syndicat des fonctionnaires a reconnu, avec beaucoup d'embarras d'ailleurs, qu'il était "indécent" pour eux de négocier au moment même où les trois "grands", MM. Pepin, Laberge et Charbonneau, étaient sur le chemin de la prison, mardi dernier.

Plusieurs dirigeants syndicaux dont ceux de la CEQ, ont déjà fait savoir au SFPQ qu'ils n'avaient prisé leur geste, compte tenu de la "grande solidarité" que veut préserver le monde syndical.

M. Breuleux affirme par contre "que le gouvernement est de mauvaise foi en disant qu'il est prêt à négocier aux tables sectorielles quand, d'autre part, le ministre de la fonction publique pose l'ultimatum du décret.

Il devait ajouter ensuite que cette remarque ne s'applique que pour les quatre points majeurs du litige, soit les clauses salariales, la sécurité d'emploi, l'assurance-salaire et le régime de retraite, et non pour les clauses normatives.

Le SFPQ soutient pourtant que ses membres "n'attendent qu'un mot d'ordre de leurs dirigeants pour passer à l'action et emboîter le pas aux autres travailleurs".

Camil Samson

Bourassa a laissé pourrir la situation

QUEBEC (PC) – Le chef du "Crédit Social Québec", M. Camil Samson a accusé le gouvernement d'avoir manqué à ses responsabilités dans le conflit qui l'oppose actuellement aux travailleurs québécois.

Au cours d'une conférence de presse, M. Samson a dit que pour sa part le gouvernement avait tout simplement d'émissionné devant ses obligations.

Cependant, M. Samson a refusé de commenter la décision du juge d'avoir incarcéré les trois leaders syndicaux dans un moment où la situation sociale était extrêmement tendue au Québec.

Le chef créditiste a par ailleurs reproché aux chefs syndicaux de faire une action "politique-socialiste". C'est la population en générale qui souffre du malaise ouvrier qui déferle sur le Québec.

M. Samson a affirmé que le gouvernement Bourassa se devait, par ailleurs, devant la situation actuelle, de maintenir l'ordre à tout prix, et si nécessaire avoir recours aux services des Forces armées canadiennes.

La CROIX-ROUGE
C'EST VOUS
C'EST MOI
C'EST NOUS TOUS

Le jour précédant le repas des fiançailles?
Nous sommes passés chercher la bague.
Puis nous avons vérifié au Reine Elizabeth.
Ils avaient vu à tout.

Les couverts, le menu, la musique: nous voyons à tout. Panique de dernière heure? Pas au Reine Elizabeth. Nous sommes là pour tout prévoir. Nous sommes fiers de vous donner *exactement* ce que vous voulez, *peu importe ce que c'est:* plats succulents, salons accueillants, menus pour 4 personnes ou 4,000. Appelez le Service des banquets à 861-3511. Nous nous occuperons de tout selon *vos* désirs. **Le grand hôtel qui satisfait tous vos besoins, qu'ils soient fastueux ou modestes.**

Le Reine Elizabeth

Un hôtel du CN administré par Hilton Canada.

A peu près 151,500 Québecois fument des Peter.

C'est du monde!

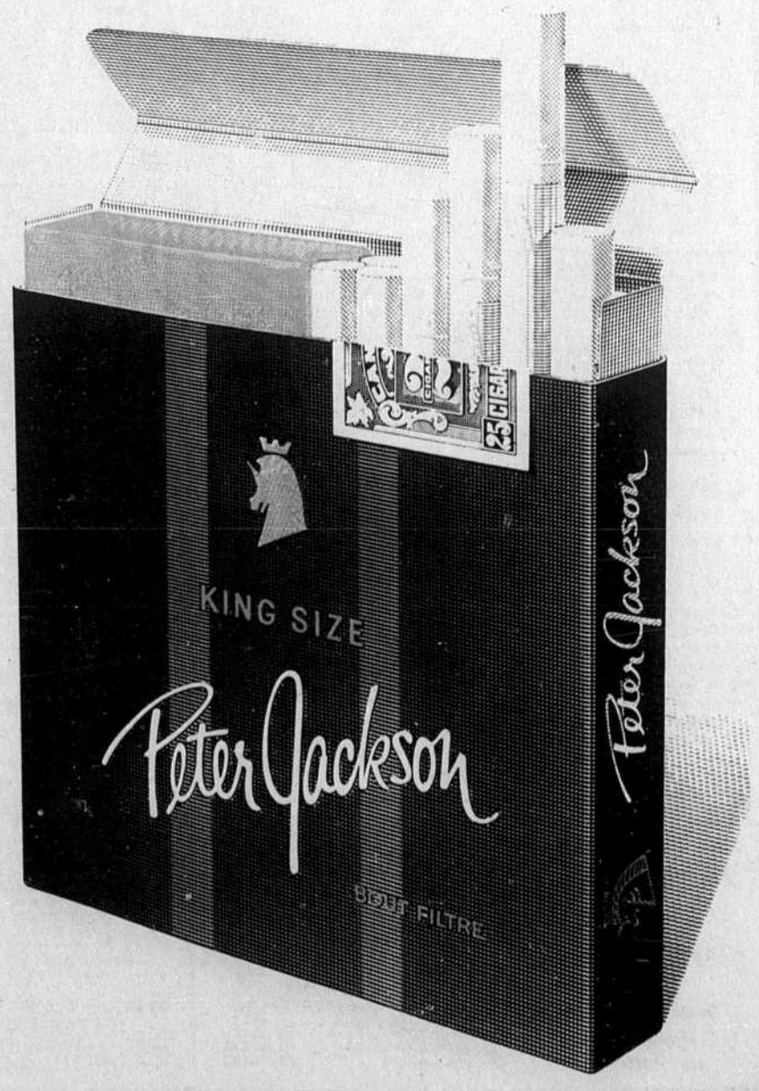

C'est facile à calculer...

Pour une sévérité accrue de la loi des agences d'investigation et de sécurité

QUEBEC (CP) — Il est à prévoir que le ministère de la Justice du Québec proposera, dans un avenir que je voudrais rapproché, des amendements qui rendront plus sévère la loi des agences d'investigation et de sécurité et cela, à la demande même des agences."

C'est ce qu'a déclaré le ministre québécois de la Justice, M. Jerome Choquette, dans une allocution prononcée à l'ouverture du congrès de l'Association canadienne de sûreté industrielle, à Québec.

M. Choquette a annoncé que le ministère avait également l'intention de se montrer plus sévère dans l'émission des permis d'armes à feu.

"Je suis enclin à penser que nous devons en arriver à un équilibre dans la dispensation des permis de port d'armes à feu aux personnes remplissant des fonctions de constables spéciaux.

"Il m'apparaît essentiel, a-t-il ajouté, de rendre obligatoire un cours complet de maniement des armes à feu selon des normes précises et ce, dans des écoles spécialisées".

Le ministre de la Justice a cependant indiqué son intention de procéder par étapes, en consultation avec les groupements représentatifs.

$1,165,700 à BF Goodrich pour une usine à Shawinigan

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral versera une subvention de $1,165,700 à B.F. Goodrich Canada Ltd., en vue de l'établissement d'une manufacture de résines et de composés de chlorure de polyvinyle, à Shawinigan.

Cette subvention, qui est accordée dans le cadre du programme de développement régional du ministère de l'expansion économique régionale que dirige M. Jean Marchand, donnera du travail à 199 personnes, une fois l'usine établie.

LA CROIX-ROUGE
TOUJOURS PRÊTE À AIDER

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC - THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Lagauchetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
J. Henri Boivin, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, L.S.C., C.A.
Jacques Brunetta, C.A.
240, rue St-Jacques, 6e étage
Montréal 126 - 849-1695

BASTIEN, NORMANDIN BARRIERE & ASSOCIES
Comptables Agréés
François J. Bastien, C.A.
Roland Barrière, C.A.
Georges Borduas, C.A.
Yvon Normandin, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A.
J. Guy Beaulac, C.A.
J. Marcel Daoust, C.A.
Pierre Beaudoin, C.A.
Pierre Contant, C.A.
Guy Guénette, C.A.
Gilles Bouchard, C.A.
Maurice Gagné, C.A.
Marcel Jalbert, C.A.
J. Louis Richard, C.A.
Edifice Banque Canadienne Nationale
500 Place d'Armes, suite 1564
Montréal 126, Que. - 844-4445
Société affiliée:
BASTIEN, MENARD, NORMANDIN, SEGUIN & ASSOCIES
Montréal, Ottawa, Hull, Hawkesbury, Grand-Mère, Cap-de-la-Madeleine et Trois-Rivières

LORENZO BÉLANGER ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
En collaborat on avec:
Société d'Études Économiques et d'Expertise Comptable (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris)
Société d'Études Comptables (Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Lyon)
et
Holden, Howard & Co. (Chartered Accountants)
Montreal et Chicoutimi, Canada
Paris et St-Étienne, France
Londres, Grande Bretagne
Suite 360, 1980 ouest, rue Sherbrooke
Montréal 109, Qué.
937-4238

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE
Comptables Agréés
Marcel Besner, C.A.
H. Denis Tremblay, C.A.
Claude Chevalier, C.A.
Louis-Philippe Chamberland, C.A.
ASSOCIÉ RÉSIDENT - QUÉBEC
Édouard Richard, C.A.
MONTRÉAL
222 est, Henri-Bourassa
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995
QUÉBEC
150 ouest, 73ième Rue,
Québec 7, Qué.
Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON
Comptables agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60 St-Jacques Suite 601
Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER
Comptable agréé
3100 Tour de la Bourse
861-5741
Montréal 115 (Qué.)

CAZELAIS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS
Charles Cazelais, B.A., B. Com., L.A., C.A.
Gaetan Poupart, B.A., B.Sc. Com., C.A.
Gerard Privé, B.Sc. Com., C.A.
3737 Monselet, Mtl-Nord,
5936 St-Hubert, Montréal,
321-3832 274-0694

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés

R.V. Barnett, C.A.	H.E. Bell, C.A.
J.C. Bonnycastle, C.A.	M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A.	L.J. Carriere, C.A.
M. Denega, C.A.	W.A. Farlinger, C.A.
H.R. Germain, C.A.	J.B. Gick, C.A.
A.W. Gilmour, C.A.	G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A.	D.C. Hoover, C.A.
G.P. Keeping, C.A.	G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A.	R. Pearl, C.A.
R.A. Sinclair, C.A.	W.J. Smith, C.A.

Associés - résidents Montréal - Québec
Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

COULOMBE, BEAUDOIN ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
700 Ouest,
Boulevard Crémazie
Montréal 303,
tél.: 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Luc Cloutier, M.S.C., C.A.
Raymond Fontaine C.A. Guy Croteau, C.A.
Claude Charbonneau C.A.
Yvon Séguin, C.A.
506 est, rue Ste-Catherine
Suite 810
Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDETTE, CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Florian Fredette c.a. Guy Charette c.a.
Roger Poupart c.a. Martin Lajeunesse c.a.
Hubert Mercier c.a. Raymond A. Poirier c.a.
Jean-Paul Berti, c.a.
507 Place d'Armes
842-8621

DENIS, DESMARAIS, HOULE, MOONEY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
J.P. Denis, B.A., B.S.A., L.S.C., C.A.
Roger Houle, B.A., L.S.C., C.A.
Germain Desmarais, C.A.
Duncan J. Mooney, C.A.
Olivier Sasseville, B.A., L.S.C., C.A.
60, rue Saint-Jacques
Montréal 845-5208

DeCARUFEL, DeCARUFEL & L'ESPÉRANCE
Comptables agréés
50 ouest, Place Crémazie
Suite 1010 Tél. 384-1890

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE
ALEXANDER GRANT & CIE
Associés de la firme internationale ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT
Montreal, Cabourg, Toronto, Brantford, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Calgary, Kamloops & Vancouver
715 CARRÉ VICTORIA
MONTRÉAL 126 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables agréés
1015 Côte Beaver Hall
866-8563

LACHANCE, BROSSEAU, ALLARD & CIE
Comptables agréés

B.F. Lachance, C.A.	P.Y. Brosseau, C.A.
D. Allard, C.A.	R. Morin, C.A.
Pierre L. Legault, C.A.	P. Ponsoa, C.A.
Louis Bourdages, C.A.	

110 ouest, Place Crémazie
Suite 750 - 381-9323

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU
MacGILLIVRAY & CO.
Comptables Agréés
360 ouest, rue St-Jacques
849-8331
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St. Catherines, Port Colborne, Calgary, Vancouver.

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Societe nationale affiliee
COLLINS, LOVE, EDDIS, VALIQUETTE, BARROW
avec bureaux a Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto
Montreal et dans d'autres villes au Canada
Correspondants en Grande Bretagne et aux Etats-Unis d'Amerique
507 Place d'Armes (suite 1100)
Montréal 1, Qué.
Code 514 - 842-6651

McDONALD, CURRIE & CIE
COOPERS & LYBRAND
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, OUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C., C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C., C.A.
Robert Houde, B.A., C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Guy Messier, L.S.C., C.A.
André Montgrain, L.S.C., C.A.
Guy Ouimet, C.A.
50 Place Crémazie Suite 422
Montréal 351 387-6422

NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables agréés
Real Mainville C.A.
Gilles Blondin C.A.
Michel Guerin, C.A.
E.G.M. Mulligan C.A.
Gilles Mercille, C.A.
1420 ouest, Sherbrooke,
Ch 502 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BÉDARD, LUSSIER, SÉNÉCAL & ASSOCIÉS
Incorporant
ANDRÉ ROCHETTE & CIE
GEORGES AUDET & CIE
Comptables Agréés
Membres de
THE MANN JUDD INTERNATIONAL GROUP
avec bureaux a Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Belgique et autres pays.
Édifice B.C.N., Bureau 2000
500 Place d'Armes,
Montréal 126 - 849-7791

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables agréés
5 Place Ville-Marie 866-9701
Montreal, Quebec, Halifax, Ottawa, Toronto, Hamilton, London, Windsor, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie,
Comptables agréés,
Suite 1225,
360 ouest, rue St-Jacques,
Montréal 126, Qué.,
Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE
associés de la firme nationale
RAYMOND, CAMPBELL, BELANGER WALTON, CHABOT & WILLETS
comptables agréés
820 Tour de la Bourse
Place Victoria,
Montréal 115, Québec
Montréal, Sherbrooke, Lac Mégantic, Rouyn, Toronto, London, Sarnia, Edmonton, Vancouver, Victoria, Penticton

RIDDELL, STEAD & CIE
McLintock
Main Lafrentz & Co.
Comptables agréés
630 ouest, boul. Dorchester
866-7351
Calgary, Corner Brook, Edmonton, Halifax, Hamilton, London, Montreal, New Westminster, Ottawa, Quebec, Regina, St Jean T.N., Toronto, Vancouver, Winnipeg

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables agréés
7000 Ave. du Parc, Suite 301
Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE
Comptables agréés
401 est, St-Joseph 844-1044
Eddy Chirotto, c.a. Magella Girard, c.a.
Jacques G. Hebert, c.a. J. Guy St-Georges, c.a.
Kimiaki Nakashima, c.a. Rejean Paille, c.a.
Jean-Claude Legault, c.a.
Représentée dans d'autres villes principales du Canada.

SAMSON, BÉLAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montreal - Quebec
Rimouski - Sherbrooke
Trois-Rivières
Suite 3100, Place Victoria
Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE
Comptables Agréés
1 Place Ville-Marie 861-8531
Halifax, Saint-Jean, Quebec, Montreal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Regina, Saskatoon, North Battleford, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermudes, Nassau et Freeport Bahamas, Grand Cayman États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde

LUCIEN VIAU & ASSOCIES
Comptables agréés
Charles A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie - Du. 8-9251

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
204 769-3871
7708, rue Édouard, LaSalle
690 365-0023

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

- Chaque parution coûte $1.50, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée est midi pour le lendemain

ACHATS

DESIRONS acheter livres canadiens et revues canadiennes de tout genre. Tél.: **844-1816.** 30-9-72

AIDE DOMESTIQUE DEMANDEE

GOUVERNANTE
Enfant 2½ ans. Dans Longueuil, boul. de Normandie.
Logée, nourrie, européenne ou néo canadienne bienvenue.
Tél.: 849-5973
23-5-72

Etudiante ou jeune femme pour garder bébé de 8 mois durant le mois de juin, de 3 hres à 8 hres p.m. du lundi au vendredi. District Snowdon. Tél.: **731-8100.** 20-5-72

Une personne pouvant prendre charge complète d'une maison sans enfant. Congés hebdomadaires. Repas, logement, salaire intéressant. Appelez **481-9020.** 20-5-72

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES DE TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour **331-0251,** soir: **667-0774.** **J.N.O.**

APPARTEMENTS A LOUER

COTE-DES-NEIGES: près Université, rue Plantagenet, très grand 3½, meublé, électricité, sous-sol d'un duplex détaché et ensoleillé. Entrée privée. 1er juin. $130. Tél.: **342-1762.** 25-5-72

OUTREMONT. Grand 4½, calme "Chateau Outremont". 2 chambres. Nombreux placards. Cuisine-dinette, poêle, réfrigérateur, salle bains tuiles. Balcon. $165. Concierge, taxes payées. Tél.: **273-2323.** 25-5-72

AVENUE BERNARD, coin avenue Wiseman. Outremont. 4 pièces fermées. Balcon. $120. Aussi sous-sol. 2½, entrée privée, $85. Calme, taxes payées. Chauffés Concierge, poêle, réfrigérateur. Tél.: **272-4830 - 282-3060.** 25-5-72

APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT. Haut-duplex. Sept grandes et hautes pièces. Clair, 4 côtés. Balcon avant. Terrasse arrière. Vue sur jardins. Place pour auto. $240. Chauffé. Tél.: **273-2323.** 25-5-72

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

COTE-DES-NEIGES: rue Decelles, Jardin Calypso. 3½, joliment meublé, tableaux, objets d'art, balcon, ensoleillé. Juin à novembre. Prix réduit: tél. jour **343-7186,** soir et fin de semaine **733-7080.** 18-5-72

ST-URBAIN: métro Place des Arts. 3½ meublé ou non, garage, piscine. Sous-location 1er juin au 1er septembre ou 1er octobre. Possibilité renouveler bail. Tél.: **288-3708.** 20-5-72

OUTREMONT: près Université de Montréal, grand 4½, meublé dans immeuble neuf. Sous-louerais juin, juillet, août. Tél.: **733-0466.** 18-5-72

ARTICLES A VENDRE

TAPIS ORIENTAUX dans trois grandeurs. Aussi tapis de passage. Aspirateurs électriques. Prix d'aubaine. Comme neufs. Tél.: **739-0162** 22-5-72

ARTISANATS

MAITRE-EBENISTE français vous fera bibliothèque de luxe démontable ou très moderne. Ainsi que décapage de beaux mobiliers. Travail très soigné Tél: **467-2223.** 1-6-72

AUTOS A VENDRE

VOLVO prix à partir de $3,625. FIAT-$2,250. et plus. Livraison immédiate. Meilleur prix d'allocation pour votre échange. FORT CHAMBLY AUTOMOBILE INC. 2575 Bourgogne, Chambly. Tél.: **658-6623** 22-5-72

VOLVO, 1970, 144S, très bonne condition et propre. Toute équipée, radio AM-FM, 30,000 milles. Tél.: **342-1762.** 25-5-72

APPARTEMENTS A LOUER

Appartements de luxe

La Place du Cercle

1½, 3½, 4½ A PARTIR DE $130.

a la station de métro SHERBROOKE
Bureau de location 3555 Berri
Ouvert midi à 9 p.m.
Sam., dim. jusqu'a 6 p.m. Information 849-5365

AIR CLIMATISE • ELECT., TAXES INCLUSES

ACCÈS DIRECT AU MÉTRO

18-5-72

OUTREMONT

50 WILLOWDALE

Nouvel Immeuble

- Immeuble en béton, insonorisé
- 2 ascenseurs - balcons
- Taxes payées - sun-deck

1½ - $120. 2½ - $135.
3½ - $170. 4½ - $220.
(2 salles de bains)

738-8693
273-4451

1-6-72

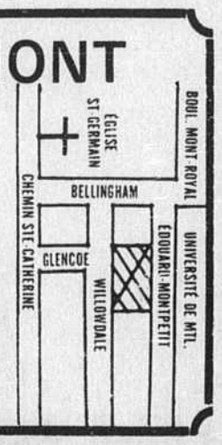

OCCASION D'AFFAIRES

AVEZ-VOUS DÉJÀ PENSÉ...
à doubler votre revenu actuel ?
Le monde prestigieux des affaires vous le permet. Évoluez dans le domaine du marketing - organisation - supervision - distribution.
Aucune connaissance spéciale exigée. Information est assurée par la Compagnie. Possibilité de travail à temps partiel.
Tél. : M. André 274-9301 1-6-72

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

POUR LA VENTE OU LA LOCATION
IDÉAL POUR SIÈGE SOCIAL DE COMPAGNIE

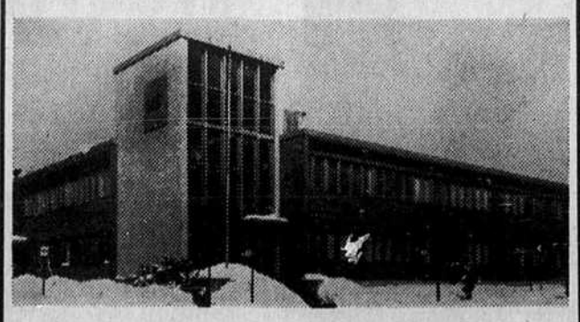

SERVICE COMMERCIAL: Frank Donnelly ou C. R. Champagne

935-8541
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

BÂTISSE 33,000 pi. ca.
TERRAIN 39,600 pi. ca.
LIBRE POUR EMMÉNAGER le 1er août 1972
Situé au centre de Ville Mont-Royal — Édifice à bureaux de 3 étages, construction de béton armé. Climatisé, pourvu d'installations électriques et le nécessaire à la mise en place d'équipement d'ordinateurs. Aire de stationnement pour 60 voitures. Photo M.L.S.

Prix: $800,000 ou $100,000 net net par année
18-5-72

BATEAUX-MOTEURS

"Trojan" 26', Cruiser, 1969, couche 4 personnes. Coque en bois, très propre. 425 heures seulement. $9,000. Tél.: **342-9584.** 23-5-72

BATEAUX-REMORQUES

VOILIER de croisière "Olympic Star", MK II, 1968, couche 4. Foc, Genoa, Spinnacker. Hors-bord 9½ H.P. $6,000. Tél.: **739-2690** soir. 18-5-72

CHAMBRES A LOUER

COTE-DES-NEIGES: Jean Brillant, près Université de Montréal, genre appartement, meublée, cuisinette, téléphone, fille seulement. Tél: **736-0207** 17-5-72

CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, 5½, chauffé, cheminée pierre, meubles Thibault, TV. Semaines. Prix réduit mai-juin. Location été, piscine chauffée, école d'équitation. Tél.: **256-6825** ou **254-6728** 23-5-72

LAC SUPERIEUR: pour couple appréciant ambiance unique, avec plage, fleurs, pelouse, panorama sur domaine privé. Chalet d'invités. $700. saison. Tél.: **819-688-2177.** 23-5-72

CANTONS DE L'EST: lac Orford, non pollué, petit chalet, 3 pièces, eau chaude, galerie grillagée, chaloupe, 15 juin au 15 octobre. $500. Tél.: **276-2275.** 19-5-72

DEMANDES D'EMPLOI

SECRETAIRE MEDICALE française, 26 ans, 6 années d'expérience au Canada, ayant personnalité, niveau universitaire, cherche emploi temps complet ou temps partiel. Ecrire Case 288 Le Devoir. 19-5-72

INSTITUTRICE expérimentée, qualifiée, enseignerait premier cycle et deuxième cycle du primaire et en enfance inadaptée, de préférence en dehors de Montréal. Tél.: **276-3410** M. Dumont, 1459 Ste-Catherine est, Montréal. 19-5-72

DIVERS

Dactylos, additionneuses, dictaphone, enregistreuse, louons, vendons, réparons, échangeons. Achetons T.V. portative. Enseignons français, anglais, dactylo, sténo, comptabilité, mathématiques, maintenant, cet été, par correspondance. Tél.: **332-0044, 688-5777.** 1-6-72

PAYSAGISTE
École de Versailles, Beaux-Arts de Toulouse.
Plans et réalisations des jardins.
Pierre Andrieu
336-0060
23-5-72

DUPLEX A LOUER

BROSSARD: bas-duplex, 2 salles bain, clôturé, 6½ garage, près centre d'achats, 10 minutes centre-ville $190. Tél.: **672-5781.** 20-5-72

COTE-DES-NEIGES, près Université, haut-duplex, 6½, chauffé, cuisinière-réfrigérateur inclus, ensoleillé, libre 1er juillet. $250. Tél.: **342-1762.** 19-5-72

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieure. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-oeuvre. Neuf-garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél.: **388-2137, 669-2547** 6-7-72

Brique, foyer, pierre; ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcons, galeries, escaliers, réparons fondation, creusons cave, enrayons eau des murs. Assurance incluse. Estimé gratuit. Tél.: **642-4077** 6-6-72

FEMMES DEMANDEES

INFIRMIÈRES LICENCIÉES DEMANDÉES
Pour travail de soir de 15:30 heures à 23:30 heures.
Et de nuit de 23:30 heures à 7:30 a.m.
Hôpital Bourget
645-1673 16-5-72

ASSISTANTE-DENTAIRE: expérimentée, intéressée, efficace. — Tél.: après 5 p.m. **733-2532.** 18-5-72

Avocats demandent SECRETAIRE d'expérience. Tél.: **376-7791.** 20-5-72

SECRÉTAIRE
Expérience - initiative - bilingue.
Travail de 9 a.m. à 5:30 p.m.
Bureau d'avocats situé face à Berri-Demontigny.
Tél.: 526-6621
23-5-72

LOGEMENTS A LOUER

PAPINEAU — HENRI-BOURASSA: Semi sous-sol, 3 pièces, chauffées, grande cour ombragée, frigidaire, poêle. Propre, tranquille, privé, face autobus. Tél.: **388-3407.** 18-5-72

MAISONS A SOUS-LOUER

Maisonnette (town house) à sous-louer. Libre le 1er juillet. Saint-Bruno. Tél. **653-0661.** 23-5-72

PERSONNEL

DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial. Veufs (ves), personnes seules. Ecrire Case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Information **729-0680** 16-5-72

PERSONNEL

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, services sérieux. 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, B.A.B., Ped. B.Ph., L.ès Lettres. Tél.: **288-2332** de 3-8 p.m. J.N.O.

PENSION

Belle pension, personnes âgées, médecins, 2 infirmières, prêtre. Ambiance familiale. Tél: **382-3769** 17-5-72

PROPRIETES A VENDRE

ANJOU: 7 pièces, bungalow pierre-brique, cèdre, garage, belle remise, terrain 4,800 p.c. paysagé, très privé, grand patio, clôturé. $19,000. Conditions avantageuses. Tél: **352-5505.** 26-5-72

LAVAL SUR LE LAC: luxueuse résidence, 12 pièces, terrain 50,000 pieds carrés avec piscine 18' x 36' entre golf et Marina. Prix demandé: $62,000. Tél: **627-3178** Propriétaire 23-5-72

STE-FOY: De La Falaise, bungalow 6 pièces, foyer, salle-manger, garage. Terrain boisé, directement du propriétaire. Tél.: **1-418-651-5178** 15-6-72

OUTREMONT
SUR LA MONTAGNE: belle grande maison familiale détachée, entièrement rénovée, haut du Chemin Ste-Catherine, boiseries-chêne, foyer naturel, garage double.
AUBAINE: $55,000.
HARTLAND : très joli cottage, 8½, sous-sol fini, solarium garage, jardiny fenêtres Rusco. État impeccable.
WILDER: cottage, 9½ pièces, plus sous-sol fini, foyer, garage, jardin, $36,000.
Mme M.A.D. Préfontaine
273-3789
IMM. TREMBLAY INC.
courtiers
735-5588
18-5-72

ST-BRUNO: charmant bungalow pierre, fenêtre en "baie". 7 pièces, 3 chambres, salle de bains attenante à la chambre des maîtres, salon avec foyer-pierre, salle à dîner. Immense salle de jeux au sous-sol. Garage. Terrain magnifique. Monique Côté, **653-2496** ou **653-3746.** Immeubles Westgate, courtiers. 18-5-72

PROPRIETES A VENDRE

ST-BRUNO: split-level, 9 pièces, 4 chambres, garage. Terrain exceptionnel. Piscine magnifique. Inscrite à $24,500. Monique Côté **653-2496** ou **653-3746.** Immeubles Westgate, courtiers. 18-5-72

ST-HILAIRE: luxueux et confortable "split-entry", brique et Alcan. 8 pièces, 4 chambres à coucher, 1½ salle de bains, foyer dans salle familiale. Terrain arboré. On demande $29,500. MLS. Rita Bourner, **679-8220** ou **670-6533.** Immeubles Westgate courtiers. 18-5-72

OUTREMONT: 8 pièces, 4 chambres à coucher, entièrement rénovée, garage, fenêtres Rusco, $42,000. Propriétaire, **737-8284.** 29-5-72

PIERREFONDS CENTRE: bungalow, 10 pièces, moderne, salle de jeux, foyers, chambres de bains, garages, gazon, arbres. Pas d'agent. **626-9276.** 18-5-72

PROPRIETES A REVENUS A VENDRE

CHRISTOPHE-COLOMB 6652: vendrais ou échangerais 54 appartement, meublés, neufs, loués. Visible en tout temps. 19-5-72

REMBOURRAGE

REMBOURRAGE général, réparations de meubles antiques et polissage, réparations de meubles modernes, set de salon, davenport, sofa-lit, chaises de cuisine. Estimé gratuit. Ouvrage garanti. Tél.: **521-5484** 1-6-72

TAILLEURS

SI VOUS AVEZ MAIGRI OU ENGRAISSE. Faites rajuster vos vêtements, habits ou paletots transformés en devant simple, dernier cri.
DROLET TAILLEUR SPECIALISTE
Habits et costumes sur mesures
351 RUE GUIZOT
Tél.: **388-2532**
18-5-72

VACANCES

CAMP D'ETE "Marie Kristine" pour jeunes filles. Coin enchanteur. Comté Montcalm. Association Camp du Québec. Tél.: **669-5393.** 20-5-72

VOUS CHERCHEZ UN APPARTEMENT?

CONSULTEZ NOS ANNONCES CLASSÉES

les MOTS CROISÉS du Devoir

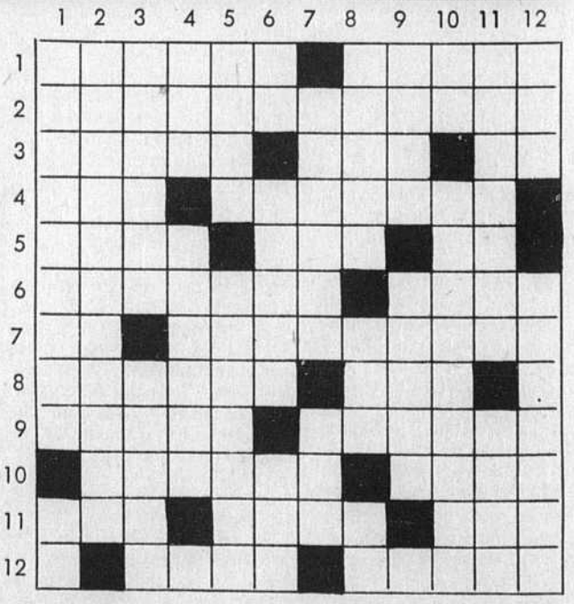

Horizontalement
1 – Tout à l'heure. – Mollusque lamellibranche comestible.
2 – Arroser d'eau bouillante.
3 – Vantes. – Arme de jet portative. – Germanium.
4 – Troublé. – Etat d'une personne ivre.
5 – Avance en tournant. – Poème lyrique. – Radon.
6 – Manque d'énergie. – Pierre fine d'un vert plus ou moins foncé.
7 – A lui. – Trouver de nouveau.
8 – De la nature de l'éther. – Personne bavarde.
9 – Qui rit. – Cessai l'allaitement d'un enfant pour lui donner une alimentation plus solide.
10 – Teignait en ocre. – Père de Jason.
11 – Possèdent. – Notion que l'esprit se forme de quelque chose. – Obtint.
12 – Pare. – Pâtisserie.

Verticalement
1 – Transmettre par télévision. – Métal précieux.
2 – Chose détestable.
3 – Rachitisme. – Préfixe qui, placé devant le nom d'une unité, la multiplie par cent.
4 – Ote la vie. – Méprise.
5 – Rivière du Nord de la France. – Espace de terre.
6 – Thallium. – Coffret quelconque. – Poisson d'eau douce.
7 – Piquer une viande de petits morceaux de lard. – Sainte.
8 – Mère de Jésus. – Trou dans le mur. – Sert à lier.
9 – Partie de la livre. – Israélite.
10 – Note de la gamme. – Pénétrer de part en part.
11 – Fable. – Mois de l'année.
12 – Epoque. – Critique avec violence.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	O	F	F	R	A	N	D	E	■	B	R	U
2	R	O	L	E	■	D	O	C	T	E	U	R
3	T	R	O	N	E	■	U	R	I	■	Z	N
4	H	E	R	E	T	I	C	I	T	E	■	E
5	O	T	A	■	A	L	E	R	I	O	N	■
6	D	■	L	I	M	E	R	A	■	L	I	S
7	O	B	E	S	I	T	E	■	D	I	E	U
8	X	E	■	O	N	■	U	R	■	E	R	G
9	I	M	P	R	E	S	S	I	O	N	■	G
10	E	O	L	E	■	I	E	N	A	■	D	E
11	■	L	I	L	A	S	■	C	H	O	I	R
12	O	S	E	■	N	E	V	E	U	■	X	E

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Le CLSC Hochelaga-Maisonneuve: à l'avant-garde des services sociaux et de santé

par Solange Chalvin

Aucun Centre local de services communautaires ne fonctionne présentement au Québec, selon les normes établies par le bill 65. Toutefois, il en est au moins un, celui de Hochelaga-Maisonneuve à Montréal, qui fonctionne depuis six mois selon l'esprit du bill 65: ce dernier entrera en vigueur le 1er juin prochain. Il suffirait de modifier les structures du conseil d'administration pour que ce CLSC devienne le premier né des 25 centres promis par le ministre des affaires sociales, M. Claude Castonguay, d'ici la fin de 73.

Situé en plein coeur du quartier, dans un immeuble de quatre étages, autrefois occupé par les Freres des écoles chrétiennes – immeuble vieillot mais rajeuni par la rénovation des locaux – le CLSC s'ouvre sur une salle d'accueil toute décorée de dessins d'enfants du quartier.

Mais déjà les locaux sont trop exigus et d'ici quelques semaines, plusieurs services déménageront dans l'ancien presbytère du Très-Saint-Nom-de-Jésus, situé à proximité du CLSC.

Qu'est-ce qu'un CLSC? Qu'y fait-on? Quels services pouvons-nous y recevoir? Pour le savoir, nous y avons passé l'après-midi, rencontrant le personnel, les administrateurs, les professionnels de la santé et des services sociaux et les citoyens qui le fréquentent.

Dès l'entrée, une préposée à l'accueil s'informe du pourquoi de la visite: problèmes de santé, de placement d'enfants, de personnes âgées, de budget, d'éducation, d'aide familiale?

Selon l'objet de la visite, la personne visitera l'un des quatre étages du Centre. Si le professionnel pouvant répondre à son attente est occupé, cette personne sera conduite dans la salle d'accueil où des fauteuils confortables l'attendent. Aux murs, une exposition permanente de dessins ou ouvrages d'enfants et adultes du quartier; sur les tables, on a remplacé les traditionnels magazines par des pamphlets d'information sur la santé publique, le planning familial, le tabac, la drogue, le budget, les caisses populaires, etc.

Quand le CLSC sera complètement aménagé, on compte présenter dans cette salle d'accueil des diapositives ou documents audio-visuels d'information sur tout sujet concernant la famille, la santé et l'éducation.

Selon des citoyens, l'attente dépasse rarement trente minutes. Mais déjà ces citoyens choyés, en comparaison de ceux qui fréquentent les salles d'attente des médecins ou les cliniques externes des grands hôpitaux, considèrent cette attente un peu trop longue, nous a dit une mère de famille accompagnée de son bambin.

A l'intérieur du CLSC, nous avons trouvé deux médecins, 8 infirmières, 8 travailleuses sociales, trois préposées à l'accueil, trois préposées à l'information et aux cours d'adultes et une dizaine de personnes travaillant à l'administration et à l'entretien de l'édifice. Un conseil d'administration composé de 39 citoyens dont l'un des médecins du CLSC assume, actuellement, l'entière responsabilité du budget de $326,500 consenti par le ministère des affaires sociales.

Les services de santé comprennent des services de médecine générale, d'obstétrique, de pédiatrie, de planning familial; en outre, une équipe psychiatrique à temps partiel répond aux besoins des personnes nécessitant des traitements et soins en service externe: quant aux soins à domicile, ils sont encore au stade d'organisation. Il n'y a pas de laboratoires, ni de services de radiologie dans le CLSC. Les malades exigeant hospitalisation sont référés à l'hôpital Maisonneuve. En un mois, les services de santé du CLSC Hochelaga-Maisonneuve ont reçu 816 visites de patients nécessitant des soins psychiatriques, généraux, d'obstétrique ou de pédiatrie.

Le coordonnateur médical, le Dr Paul Landry, nous dit que le CLSC ne doit pas demeurer isolé des autres soins médicaux offerts sur le territoire. Pour atteindre l'objectif premier du CLSC qui est d'améliorer la "qualité de la vie de tous les citoyens", il faut éviter de créer des systèmes parallèles et faire double emploi. Aussi a-t-on l'intention dans Hochelaga-Maisonneuve de regrouper tous les médecins afin de leur ouvrir grandes les portes du CLSC afin de pratiquer une véritable médecine communautaire. A brève échéance, le CLSC offrira aux omnipraticiens du quartier, la lecture rapide d'électrocardiogrammes et les résultats d'analyses simples comme la formule sanguine et les analyses d'urine. La contribution des médecins du quartier assurera à tous les résidents du secteur des services médicaux d'urgence, facilement accessibles 24 heures par jour.

Le CLSC offre en outre toute la gamme des services sociaux en collaboration avec la Société de service social aux familles. Le Centre fait parvenir au médecin le rapport et les recommandations des travailleurs sociaux. On connaît les liens étroits qui peuvent exister entre la maladie de la mère de famille par exemple et l'abandon du père de famille; la maladie d'un enfant et la mésentente de ses parents, etc. Travailleurs sociaux, médecins et infirmières travaillent dans le même immeuble et chaque dossier est acheminé d'un service à l'autre, ce qui facilite non seulement le traitement, mais également le travail de chacun des professionnels. Les services sociaux proprement dits ont répondu à 230 demandes le mois dernier.

Une garderie de jour est à la disposition des parents du quartier de 9h à 21h, du lundi au vendredi. Au moment de notre visite, au moins une vingtaine d'enfants s'y amusaient. Elle est surtout utilisée par les mères malades ou fatiguées, par celles qui prennent une fois ou deux la semaine, une journée de repos et également par celles qui fréquentent le CLSC, pour consultation médicale ou sociale. Quelques mères de famille au travail l'utilisent aussi.

Un service d'auxiliaires familiales est également disponible pour fins de dépannage. Existent aussi des services d'économie familiale: pour urgences financières, problèmes de budget et d'endettement; des cours d'éducation populaire, en collaboration avec la CECM et la Croix-Rouge, un service de transport pour certains malades entre leur domicile et le CLSC, etc.

Une dizaine de groupes de citoyens sont reliés au CLSC par différentes attaches: comité d'habitation, cours des adultes, comité du mini-prix, comptoir vestimentaire et alimentaire, travailleurs sociaux populaires qui ont remplacé les avocats populaires, comité d'amitié du 3ième âge, loisirs, etc. Le service de la Saint-Vincent de Paul s'est transformé en service d'économie familiale et vient en aide non seulement dans les cas d'urgence mais conseille les foyers à faible revenu, autorisant des prêts à court terme.

Les 27 employés du CLSC Hochelaga-Maisonneuve sont des salariés, y compris les médecins. On parle de syndicalisation possible de ces employés. Equipe multidisciplinaire sûrement mais participation active des citoyens comme nous avons pu le constater lors de notre visite.

Six mois d'existence mais déjà des projets... et aussi quelques problèmes. Du côté des projets, la formation d'un personnel spécialisé en nursing communautaire, un service permanent d'auxiliaires familiales, des soins à domicile, des services d'urgence ouverts 24 heures par jour, une pharmacie et une clinique de dentistes; du côté des problèmes: la difficulté de choisir un directeur général du CLSC qui réponde aux voeux de tous les citoyens consultés et la priorité à accorder dans l'implantation des nouveaux services.

Ouvert de 9h du matin à 21h, le CLSC Hochelaga-Maisonneuve devient progressivement un lieu privilégié, de rendez-vous du quartier.

Pendant que maman consulte la travailleuse sociale ou le médecin, on s'amuse ferme dans la garderie du CLSC Hochelage-Maisonneuve. (Photos Le Devoir par Bernard Lauzé)

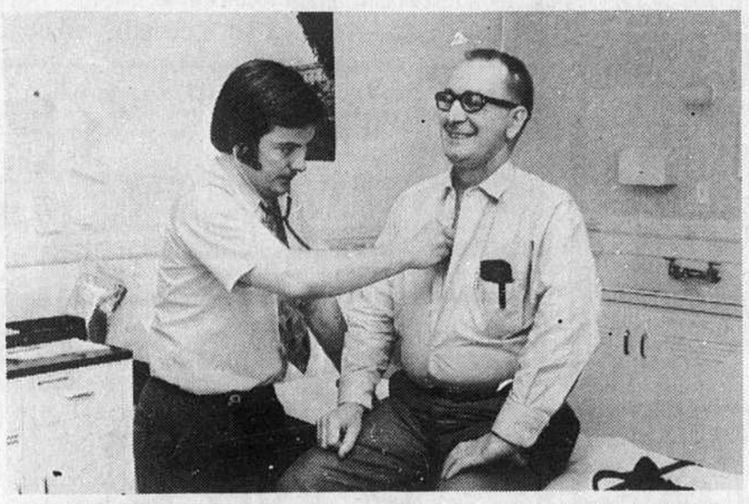

L'un des médecins du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, le Dr Louis Munger, ausculte un patient, en l'occurrence le président du conseil d'administration du CLSC, M. Joseph Lévesque.

L'attente chez le médecin se fait moins longue quand la salle d'accueil est tapissée de dessins qui intriguent autant les parents que les enfants.

"Animateur SOF: c'est payant!"

"Animateur S.O.F.: C'est payant!" C'est à partir de ce slogan original et qui ne manque pas de piquer la curiosité qu'une centaine de couples bénévoles du Service d'orientation des foyers se réuniront en congrès en fin de semaine à l'université de Sherbrooke.

"C'est évident, nous ne parlons pas ici de gros sous, nous disent Berthe et Donatien Leclerc, couple président national. Pour nous, c'est payant que de faire vivre à des couples une expérience heureuse de groupe, d'amener des gens à réfléchir ensemble sur des questions qui touchent directement le couple, la famille; de partager, d'échanger, de s'entr'aider."

Le Service d'orientation des foyers, un organisme qui compte plusieurs années d'existence, atteint plus de 3,200 couples répartis à travers 24 diocèses. Son action se poursuit dans les provinces de Québec, d'Ontario et dans les Maritimes.

"Le travail, expliquent Berthe et Donatien Leclerc, se fait toujours en équipe, au niveau d'un groupe de six à 12 couples. Au cours d'une série de douze rencontres, de préférence hebdomadaires, quatre grands thèmes sont abordés: l'amour, la sexualité, l'éducation et l'engagement social. Pour ces couples qui ont de 4 à 15 ans de vie conjugale en moyenne, il s'agit en quelque sorte d'une période de "recyclage", de continuer, de reprendre ou d'entreprendre le dialogue."

On fait de plus en plus appel, à l'intérieur de ces rencontres aux nouveaux moyens techniques et audiovisuels de discussion. Le couple animateur doit être dynamique, réceptif, c'est-à-dire qu'il n'est là pour donner un cours, ni pour répondre aux questions des gens. Il anime, fait discuter et maintient les participants dans les limites du sujet. Ce sont les participants qui se fournissent les solutions en discutant et en mettant en commun l'expérience et les connaissances de chacun. "Le couple animateur, insistent M. et Mme Leclerc, ne doit jamais se poser en spécialiste. Les gens en ont marre du tout cuit: ce qu'ils veulent, c'est de trouver eux-mêmes les solutions."

Réunis en ateliers de travail, samedi et dimanche prochains, les délégués au congrès national étudieront le rôle du couple animateur au sein du S.O.F.

Fermières gaspésiennes en colère

L'Office de développement de l'est du Québec s'apprêterait, sans consultation, à remettre la direction et l'administration du projet de "Relance de l'artisanat en Gaspésie" à la Centrale d'artisanat de Montréal, affirme la Fédération No 1 des Cercles de fermières de la Gaspésie dans un communiqué remis aux journaux.

"Le projet de l'Odeq qui avait si bien débuté avec la participation des Gaspésiens au Salon des métiers d'art du Québec tenu à la Place Bonaventure, semble nous glisser des mains, dit la présidente de la Fédération, Mme Réginald Nadeau. La Centrale d'artisanat de Montréal, étant à 700 milles de Gaspé, est-elle intéressée aux Gaspésiens ou aux $1,700,000 qui leur étaient destinées."

Ce bouleversement, explique la Fédération, est imputable aux changements qu'a connu au cours des derniers mois le ministère des affaires culturelles. "En acceptant la responsabilité de ministère, Mme Claire Kirkland Casgrain, ancien ministre du tourisme, de la chasse et de la pêche, a emmené avec elle la Centrale d'artisanat. Que vient faire cet organisme dans le projet de relance de l'artisanat en Gaspésie? On peut se poser la question étant donné que la Centrale ne s'est jamais intéressée aux artisans de chez nous", dit le communiqué.

Un nouveau conseil des districts bilingues

OTTAWA (PC) – A la lumière des nouveaux éléments démographiques apportés par le recensement de 1971, le gouvernement fédéral a décidé de mettre sur pied un nouveau conseil consultatif des districts bilingues.

Ses recommandations devraient permettre l'établissement, d'ici à douze mois, des districts bilingues dans tout le Canada.

Ce nouvel organisme compléterait le travail effectué par le conseil consultatif dirigé par M. Roger Duhamel qui avait recommandé, notamment, que le Québec et le Nouveau-Brunswick constituent chacun un district bilingue.

Réduction des 2/3 du tarif ordinaire

pour les appels faits par l'interurbain automatique au Québec et en Ontario, la nuit, après 23 heures.

Le nouveau tarif de nuit, c'est une façon économique de joindre parents et amis. En effet, vous profitez d'une réduction des *2/3 du tarif ordinaire* quand vous utilisez l'interurbain automatique*, entre 23 heures et 8 heures. Par exemple, un appel qui coûte $1.50 au tarif ordinaire ne coûte que $0.50 durant cette période.

Ce nouveau tarif de nuit s'applique aux appels faits dans le territoire desservi par Bell Canada au Québec, en Ontario, au Labrador et dans les Territoires du Nord-Ouest.

*Si l'interurbain automatique n'est pas encore en service là où vous demeurez ou dans la localité où vous appelez, la téléphoniste acheminera votre appel aux tarifs de l'interurbain automatique.

Appelez au "tarif de nuit"... l'interurbain coûte moins la nuit, après 23 heures.

Bell Canada

dès la première année 7% d'intérêt

obligations d'épargne du Québec

arts spectacles

Gilbert Bécaud à la Place des Arts

Le fou devient poète puis se fait funambule

"Monsieur 100,000 volts", le plus grand showman de la chanson française, est décidément inépuisable. Inlassablement, sa dynamo tourne depuis 1953: il reste jeune, dynamique, ardent. Il suffit à Gilbert Bécaud de paraître sur la scène de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Les 3,000 spectateurs sont déjà conquis. Ils ne demandent qu'à l'entendre, qu'à le vénérer pour l'applaudir davantage. Le spectacle est réglé soigneusement, comme un plan de bataille, au point que le héros peut se permettre d'en modifier l'ordre comme un prestidigitateur: ses musiciens le connaissent et jamais ne sont pris au dépourvu. Le voilà qui surgit à droite, qui descend dans la salle, qui rebondit à l'extrême-gauche. Il reprend sa place en courant, accroche au passage la cymbale de la batterie, se remet au piano dont il fracasse les notes avec un art incomparable. Il est frénétique, fébrile, presque hystérique. Soudain, changement d'éclairage, et le voici recueilli, immobile: le fou redevient poète; le poète se fait funambule. Il est hanté par la solitude, les amours perdues, la mort inutile. Mais il va aussi chanter l'amour retrouvé, la tendresse redonnée, la misère oubliée des obscurs. Deux chansons nouvelles, plutôt médiocres: "Soeur Marie" (qu'il interprète deux fois, sans doute parce que la première interprétation l'avait déçu) et "Les enfants nous regardent" dont les paroles sont décevantes.

Mais on écoute toujours avec plaisir "Je reviens te chercher", "Maintenant", "Chante", "Le bain de minuit", "Je t'attends" et une autre, plus récente: "Et le spectacle continue".

Faut-il dire: par moments, son besoin d'étonner, de surprendre, de stupéfier s'exprime par des attitudes et un comportement sur scène qui sont artificiels, factices. Le fou qu'on aimait devient cabotin et fait regretter le poète.

Cette fois encore, Gilbert Bécaud est accompagné de Monsieur Pointu, ce remarquable violoneux québécois qu'il a lui-même découvert il y a quelques années dans une boîte de nuit de l'ancien hôtel Pensylvanie de la rue Saint-Denis. On ne le voit que durant 10 minutes au cours desquelles il exécute avec son patron la scène de l'encan, la même que l'on avait déjà vue lors du précédent récital de Bécaud. On aurait souhaité autre chose qui eût permis à Monsieur Pointu, désormais attaché à la troupe de Bécaud, de se faire valoir davantage, surtout au Québec à l'occasion de cette nouvelle tournée.

Signalons enfin un problème de sonorisation: micros et haut-parleurs étaient mal réglés l'autre soir, de telle sorte que la première partie du spectacle, du moins au parterre, était littéralement assourdissante.

Michel ROY

Les droits cinématographiques des Olympiques et l'APFQ

Dans une déclaration remise aux média d'information québécois, l'Association des producteurs de films du Québec (APFQ) dénonce une déclaration de M. Jean Drapeau, faite récemment au cours d'une émission diffusée à l'antenne de CKAC-Télémédia. Selon l'APFQ, le maire de Montréal déclarait au cours de cette interview que pour financer les Olympiques, il songeait à vendre les droits cinématographiques concernant cet événement. Les producteurs de films du Québec s'inquiètent de cette attitude. "on ne peut plus mercantile du maire de Montreal, qui désire vendre, aux plus offrants, un bien économique et culturel qui appartient avant tout aux Québécois."

"Lors d'Expo '67, ce sont les compagnies américaines qui ont raflé le gros des contrats cinématographiques, soit 57%, les producteurs de films du Québec recevant alors que 3% des commandes. M. Drapeau ne peut financer les Olympiques en sacrifiant une industrie qui engage 6000 personnes, une industrie qui a fait ses preuves dans le documentaire, et depuis quelques années dans le long métrage."

S'appuyant sur le précédent d'Expo '67, les producteurs de films du Québec dénoncent l'attitude du maire de Montréal: "Il serait aberrant que ce soit les producteurs américains et non pas des producteurs et des cinéastes québécois qui filment les Québécois à l'heure de l'Olympisme". On ne doit pas, selon l'Association des producteurs de films du Québec, "vendre aux enchères des droits cinématographiques qui appartiennent de toute évidence aux 6000 artisans de l'industrie du film du Québec."

Cannes: Federico Fellini filme...et gagne

CANNES (AFP) – Une magistrale leçon de cinéma et de vitalité créatrice a été donnée à Cannes par Federico Fellini, avec sa dernière oeuvre, "Roma", dont la projection a été maintes fois interrompue par les applaudissements et les acclamations. Le film était fort judicieusement présenté hors compétitions, car on ne voit pas comment la Palme D'Or aurait pu échapper à ce chef-d'oeuvre et la compétition s'en serait trouvée ainsi dès le départ faussée.

"Roma" est d'une telle richesse, d'invention, d'un tel bouillonnement, d'un tel désordre, d'un tel lyrisme qu'il échappe à toute définition, à toute critique. Véritable autobiographie-confession en images, "Roma" présente trois Rome: celle imaginée par Fellini enfant, au temps du fascisme mussolinien, celle de son adolescence, après la guerre, celle maintenant, enfin, l'auteur de la "Strada" a ainsi composé un film-mosaïque, fait de pierres – souvenirs éclairées par une imagination débordante et nostalgique. Passé et présent, rêve et réalité se fondent en une divine comédie d'un nouveau Dante illustrée par le faisceau d'un Goya, d'un Daumier ou d'un Toulouse-Lautrec.

Tous les grands thèmes, les obsessions et fantasmes felliniens se retrouvent maîtrisés et cristallisés dans ce film, qui fera date dans l'histoire du cinéma: le music-hall et ses artistes minables, pantins et personnages disgracieux ou vulgaires, cortèges et religion (le film offre une délirante et iconoclaste présentation du monde ecclésiastique), autour de l'art (séquences de la construction du métro et de la découverte d'une maison romaine vieille de 2,000 ans), monde de l'enfance, la nuit, la solitude et les terrains vagues, les bruits modernes (le périphérique ou encore le ballet final et vociférant de motos dans une Rome nocturne)...

Federico Fellini, qui joue son propre rôle de cinéaste quinquagénaire, se livre en outre, dans Roma, à une interrogation passionnée et inquiète sur son métier. Ce cinéma dans le cinéma est bien dans la manière pirandellienne de Fellini, qui avoue souvent: "je fais des films parce que j'aime raconter des fables, mais surtout parce que j'aime me raconter moi-même, chacun de mes films fit une saison de ma vie". En narrant avec autant de poésie, de talent et de tendresse les trois premières saisons de sa vie, Federico Fellini confirme – s'il en était besoin – qu'il est sans conteste l'un des créateurs les plus fascinants et des plus importants du septième art.

STUDIO B MARIA CALLAS
"UNE GRANDE TRAGÉDIENNE POUR UNE SUPERBE TRAGÉDIE" — Le Monde
POUR TOUS
UN FILM DE PIER PAOLO PASOLINI
DERNIÈRE SEMAINE
ITALIEN S.T. FRANÇA
MEDEA
7:30 9:40
Couleur
STUDIO A
COULEUR
"UN TRÈS BEAU POÈME D'AMOUR" LA SUISSE
UN FILM DE ISTVAN SZABO
A LOVE FILM
HONGROIS AVEC S.T. ANGLAIS
METRO CHAMP DE MARS
FACILITÉ DE STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE
Les Cinémas du Vieux Montréal
136 est, St Paul (Place Jacques-Cartier) 861-7863

ARS organi
RÉCITALS D'ORGUE
ÉGLISE IMMACULÉE-CONCEPTION
(coin Rachel-Papineau)
JEUDI, LE 18 MAI 1972
à 20 heures 45
GASTON AREL (Montréal)
Intégrale de l'ORGELBUCHLEIN
(Petit Livre d'orgue)
Billets : $2.00 - $1.00 (étudiants)
EN VENTE À LA PORTE

LE SUCCÈS DE L'ANNÉE
6e MOIS
opération fou-rire!
POUR TOUS
DOMINIQUE MICHEL
YVON DESCHAMPS
TIENS-TOI BIEN APRÈS LES OREILLES À PAPA...
gilles richer
jean bissonnette
JEAN-TALON CENTRE D'ACHATS JEAN-TALON
MAISONNEUVE CENTRE D'ACHATS
QUÉBEC - ST-JÉRÔME - VALLEYFIELD - MÉGANTIC
FARNHAM - MONT-LAURIER - MANIWAKI - STE-AGATHE
ET ST-GEORGES DE BEAUCE

L'éblouissante MAYA PLISETSKAYA
avec ÉTOILES et CORPS de BALLET
du BOLSHOI
100 Danseurs du BOLSHOI et musiciens de l'OSM
Programme
lun. - mar. 19-20 juin, 8.30 p.m.
LAC DES CYGNES Acte II
DIVERTISSEMENT - CARMEN
mercredi 21 juin, 8.30 h. p.m.
CHOPINIANA - LE PETIT CHEVAL BOSSU
DIVERTISSEMENT
jeu. 22 juin, 8.30 h. p.m.
GISELLE Acte II - Divertissement
RAYMONDA Acte III
SALLE WILFRID PELLETIER
Billets : soirs : $3.50, 4.50, 6.00, 8.00, 10.00
En vente : Place des Arts, CCA, 1822, ouest Sherbrooke (sous-sol) ou par commande postale avec chèque, mandat, Chargex aussi agences Montréal et banlieues composer 932-2234.
PLACE DES ARTS
Montréal 129, Tél: 842-2112

GAGNANT DE 3 PRIX DE L'ACADÉMIE
POUR TOUS
AUJOURD'HUI 2 REPRÉSENTATIONS
À 2:00 P.M. - 8:00 P.M.
ACHETEZ VOS BILLETS À L'AVANCE
GUICHETS OUVERTS DE 12:30 À 9:30 P.M.
TOUS LES JOURS
LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI À 8 P.M.
MER. 2 P.M. - 8 P.M.
SAM. 1:30 P.M. - 5 P.M. - 9 P.M.
DIM. 2 P.M. - 7:30 P.M.
TOUTES LES CARTES DE L'ÂGE D'OR VALABLES EN MATINÉE LE MER. ET SAMEDI SEULEMENT $1.50
"Fiddler on the Roof"
À L'ÉCRAN
PLACE DU CANADA
861-1431 VIA CHATEAU CHAMPLAIN

BALLET BOLSHOI
AVIS IMPORTANT
Les billets imprimés en noir pour la représentation du BALLET BOLSHOI en date du 15 juin (LAC DES CYGNES Acte II - DIVERTISSEMENT - CARMEN) seront honorés lundi le 19 juin, 8:30 p.m.
Les billets imprimés en noir pour la représentation du BALLET BOLSHOI en date du 16 juin (même programme que ci-dessus) seront honorés mardi le 20 juin, 8:30 p.m.
Les billets imprimés en noir pour les 17, 18, 19, 20 juin DOIVENT ÊTRE ÉCHANGÉS **d'ici le 20 mai** pour mercredi le 21 juin à 8:30 p.m. (CHOPINIANA - LE PETIT CHEVAL BOSSU - DIVESTISSEMENT) ou jeudi le 22 juin à 8:30 p.m. (GISELLE Acte II - DIVERTISSEMENT - RAYMONDA Acte III).
Vous pouvez gagner un voyage à Moscou pour 2 personnes sur le DC8 d'AIR CANADA ou 2 billets pour notre série de 6 concerts et spectacles saison 1972-73, laquelle nous annoncerons sous peu et qui comprend le BALLET NATIONAL avec NUREYEV - RUBINSTEIN - L'ORCHESTRE ET LES DANSEURS TZIGANE de HONGRIE - GILELS - LES MIMES DE POLOGNE - Le CIRQUE DE MOSCOU, etc. etc.
Procurez-vous votre formule de participation au tirage en échangeant vos billets à **CCA, 1822, ouest Sherbrooke** *(sous-sol).*

POUR TOUS
ON SUIT LES ORDRES DES GENS D'EN HAUT... UN JOUR, ON AURA AUTRE CHOSE À FAIRE...
4e SEM.
QUÉBEC
les smattes
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
un film de JEAN-CLAUDE LABRECQUE
DONALD PILON•DANIEL PILON
POUR LA PREMIÈRE FOIS À L'ÉCRAN LOUISE LAPARÉ
PIERRE DAGENAIS • PAUL DESMARTEAUX • MARCEL MARTEL • MARCEL SABOURIN
VERSAILLES 7265 SHERBROOKE E. 352-4020
CRÉMAZIE ST-DENIS - CRÉMAZIE 388-4210
Versailles, soir: 7.30 - 9.35 P.M. Sam., dim.: 1.15 - 3.20 - 5.25 - 7.30 - 9.35 P.M.
Crémazie, soir: 7.30 - 9.30 Sam., dim.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30 P.M.

LE FESTIVAL DES FILMS à 99¢ chacun
CE SOIR MERCREDI 17 MAI
d'Ingmar Bergman
7:00 LES FRAISES SAUVAGES
Victor Sjostrom, Bibi Andersson (en français)
de Tom O'Horgan
9:30 FUTZ (v.o. anglaise)
d'après la pièce de Rochelle Owen
Seth Allen, John Bakos
DEMAIN SOIR JEUDI 18 MAI
7:00 DOC (de Frank Perry)
9:30 HOUR OF THE GUN (de J. Sturges)
OUTREMONT
1248 Bernard 277-3233

7e SEM.
POUR TOUS
AUSSI REMARQUABLE QUE "Z"
SACCO & VANZETTI
FLEUR de LYS 850 STE-CATHERINE, EST
CINEMA de PARIS 896 STE-CATHERINE, OUEST

POUR TOUS
MONTY PYTHON'S AND NOW FOR SOMETHING COMPLETELY DIFFERENT
UNE COMÉDIE POUR LA NOUVELLE GÉNÉRATION!
5:30 - 7:30 - 9:30
ÉTAGE-MODES 931-3313
ATWATER 2 ALEXIS NIHON PLAZA

POUR TOUS
L'orphelin à la voix d'or
Heintje
7e Sem.
COULEURS
COMPLÉMENT DE PROGRAMME
MOINS DE 14 ANS $1.00
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

CINÉMAS FRANCE FILM
centre de cinéma st-denis
LE CINÉMA CANADIEN NOUS PRÉSENTE UNE NOUVELLE GRANDE VEDETTE
14 ANS
MICHELINE LANCTÔT
SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE CANNES 1972
avec
DONALD PILON
WILLIE LAMOTHE
ROBERT RIVARD
dans le film qui a fait l'unanimité
EXIGER AU CONTRÔLE VOTRE COUPON DE PARTICIPATION À UN TIRAGE POUR UN VOYAGE À CANNES
LA VRAIE NATURE DE BERNADETTE
PANAVISION COULEUR
film de GILLES CARLE
une production CARLE LAMY
distribution FRANCE FILM
1594, ST-DENIS 849-4211
METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY
st-denis

5e semaine Le Grand BOURVIL
POUR TOUS
LE MUR DE L'ATLANTIQUE
EN COULEURS Un film de Marcel Camus
SOPHIE DESMARETS • PETER MC ENERY • JEAN POIRET
1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY
chevalier

26e SEMAINE
LE QUÉBEC C'EST...
MON ONCLE ANTOINE
Jacques Gagnon Jean Duceppe
Olivette Thibault Monique Mercure
Lionel Villeneuve Hélène Loiselle
CLAUDE JUTRA
Office national du film du Canada GENDON FILMS
1590, ST-DENIS 845-3222
METRO ST-DENIS - DEMONTIGNY
pierrot

DES ÊTRES TOURMENTÉS
18 ANS Adultes
2 FILMS EN COULEURS
la CHAIR en FEU
BORA BORA
5030, PAPINEAU 527-9131
METRO BERRI-BOUL. ST-JOSEPH - AUTOBUS 27
bijou
Horaire: LA VRAIE NATURE DE BERNADETTE: 12.15 - 2.20 - 4.25 - 6.15 - 8.20 - 10.00. LE MUR DE L'ATLANTIQUE: 12.20 - 2.42 - 4.47 - 7.09 - 9.31. MON ONCLE ANTOINE: 5.16 - 7.28 - 9.40. BORA-BORA: 12.30 - 3.40 - 6.35 - 9.45. LA CHAIR EN FEU: 2.05 - 5.20 - 8.30.

LES ATELIERS DE FRANÇOISE GRAHAM ENRG.
NOUVELLE ADRESSE : 5110 AVE. DU PARC (COIN LAURIER)
ÉTÉ '72
• EXPRESSION CORPORELLE • DANSE CONTEMPORAINE • AUCUN PRÉ-REQUIS
DATE LIMITE : 15 JUIN '72 TARIF : $12.00 PAR MOIS
RENSEIGNEMENTS : 843-8768

DEUX FILMS COULEURS
14 ANS
PLEINS FEUX SUR JEAN-LUC GODARD
PIERROT LE FOU AVEC JEAN-PAUL BELMONDO ET ANNA KARINA
MADE IN U.S.A. AVEC ANNA KARINE
MONTROSE 722-0302
3180 rue Bélanger est

SALLE RESNAIS
POUR TOUS
élysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE EISENSTEIN
3e Semaine
ANNIE GIRARDOT PHILIPPE NOIRET
LA VIEILLE FILLE
EASTMANCOLOR
JEAN-PIERRE BLANC
18 ANS Adultes
DERNIERS JOURS
"Une machination diabolique" — LE FIGARO
LA RUPTURE
EASTMANCOLOR
Un film de CLAUDE CHABROL
Stéphane AUDRAN Jean-Pierre CASSEL

La Salle Bonaventure vous présente THE NEW CHRISTY MINSTRELS
En vedette du 8 mai au 3 juin. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour réservations.
Prochainement:
Los Trovadores de España du 5 juin au 1er juillet
La Salle Bonaventure Le Reine Elizabeth

dès VENDREDI!
Ce film divertissant, intelligent, sincère, n'a rien d'un film compliqué. C'est le plus grand compliment qu'on puisse faire aujourd'hui à un film.
C.E.G.E.P.
EN PRIMEUR
POUR TOUS
POUVOIR ETUDIANT!
ON N'ARRÊTE PAS LE PRINTEMPS
de René Gilson avec Jeanne Goupil et Marc Chapiteau en français en couleurs
tous les soirs 7:30, 9:30
verdi
5380 St-Laurent 277-3233
CE SOIR : "Lawrence of Arabia" (v.o.) à 8 heures
DEMAIN SOIR : "Laurence d'Arabie" (fr.) à 8 heures

Cinémas ODEON
UN CLASSIQUE WESTERN ITALIEN À PLACER PARMI LES MEILLEURS!
14 ANS
Sabata
ÉTUDIANTS .99
SAM. SOIR ET DIM. EXCEPTÉS 7.30 - 9.30
MERCIER STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224

Renoir
5e MOIS
LE CHEF-D'OEUVRE DE SERGIO LEONE
14 ANS
IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'OUEST 6.00 - 9.00

McLaren
LES DIABLES
Ken Russell
18 ANS
le DAUPHIN BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
3e MOIS 7.30 - 9.30

2e MOIS
FILM DE KEN RUSSELL
"LA SYMPHONIE PATHÉTIQUE"
EN COULEURS
18 ANS
VILLERAY ST-DENIS JARRY 388-5577
7.30 - 9.30

Les parents de Châteauguay refusent d'envoyer leurs enfants à Beauharnois

Estimant qu'il y a des locaux libres sur place, les parents de Châteauguay refusent de voir leurs enfants de 11 et 12 ans transportés par autobus vers les écoles de Beauharnois.

N'ayant pu obtenir gain de cause auprès des autorités locales, les parents ont décidé de s'adresser au ministère de l'éducation.

Une rencontre est prévue, vendredi, entre l'Association des parents catholiques de Châteauguay et une délégation du ministère comprenant entre autres les sous-ministres John H. Dinsmore et Thérèse Baron ainsi que M. Barrette, du cabinet du ministre.

Suite à la décision d'abandonner le double horaire à Châteauguay, les autorités de la commission scolaire régionale d'Youville ont avisé les parents que leurs enfants des deux premières années du secondaire devront aller à l'école Saint-Viateur de Beauharnois en septembre 1972.

D'après Mme Noëlla Gavard, secrétaire de l'Association des parents catholiques de Châteauguay, l'école Saint-Viateur a déjà été déclarée inadéquate. Un film pris par les parents montre que l'école est délabrée et dangereuse. En cas d'incendie, la seule voie de sauvetage est de sortir sur le toit et de gagner l'édifice suivant.

Toujours d'après Mme Gavard, il n'y a pas de cafétéria à l'école Saint-Viateur qui se trouve d'ailleurs à près de 10 milles des résidences des enfants qu'on veut y transporter.

Les parents considèrent que l'on vient justement de construire une nouvelle polyvalente à Beauharnois parce que l'école Saint-Viateur était inadéquate. Ils se demandent pourquoi on veut maintenant y envoyer les enfants de Châteauguay.

D'après l'Association des parents de Châteauguay, on pourrait facilement résoudre le problème en ajoutant quelques classes préfabriquées aux 14 classes qui seront libres en septembre 1972.

Comment confectionner des "plaques de fourrure"

Le ministère des affaires indiennes et du nord canadien étudie la possibilité d'apprendre aux Indiens du nord comment confectionner des plaques de fourrure.

Cette action aurait un double but: créer des emplois permanents tout en développant une nouvelle spécialité.

Par "plaques de fourrure", on entend un assemblage de morceaux qui tombent lors de la coupe d'un vêtement dans une pleine peau. Les meilleures chutes pour ce nouvel usage sont les pattes. On les réunit en rectangles ou "plaques" que l'on peut ensuite tailler et façonner à peu près comme on le ferait pour un tissu ordinaire.

Les assembleurs compétents arrivent à réaliser des dessins géométriques compliqués, des effets de tweed, des motifs à losanges avec des chutes de fourrures de teintes diverses.

Le ministère des affaires indiennes et du nord canadien a déjà lancé un projet-pilote en collaboration avec les Indiens Ojibway de Whitefish, Kenora, en Ontario.

Ces plaques, dit le Conseil du Canada de la mode en fourrure, ont un débouché tout trouvé sur les marchés-fourrure de Montréal, Toronto et Winnipeg si leurs pris peuvent rivaliser avec les plaques produites en Grèce où le coût de la main-d'oeuvre est très bas.

Souhaitons que l'on n'assiste pas encore une fois à une nouvelle exploitation des Indiens en les employant comme "cheap labor"?

Au Théâtre des pissenlits

Cent mille petits Canadiens ont assisté depuis six mois aux représentations du Théâtre des pissenlits.

La tournée a conduit la jeune troupe dans toutes les provinces du pays où l'on a présenté en français une initiation à la lecture du Petit Prince, "Astéroide B-612".

Le Théâtre des pissenlits a une façon bien à lui de travailler. Dans "Astéronide B-612", avec un minimum de décors, quatre comédiens qui manipulent des marionnettes, font voyager leur jeune public dans l'espace. Le spectacle suscite la participation des enfants qui deviennent à leur tour comédiens, ce qu'ils adorent.

Fort du succès remporté par "Astéroide B-612", Jean-Yves Gaudreault, directeur-fondateur, travaille actuellement à la mise en scène d'un conte folklorique qui sera présenté cet été dans le sud de l'Ontario. Une centaine de représentations seront données en collaboration avec le Centre Chasse Galerie de Toronto et le ministère de l'éducation de l'Ontario.

Avant d'entreprendre cette nouvelle tournée, le Théâtre des pissenlits présentera dans diverses écoles de Laval, au cours des prochaines semaines, une initiation aux fables de Lafontaine.

Sur notre photo, le boeuf, un des animaux de la pièce "Masques et fables" dont la création a été confiée à Gilles Lalonde. Les costumiers du Théâtre des pissenlits sont Solange Legendre, Henri Huet et Gilles Lalonde.

Les femmes toujours exclues du Cercle des journalistes

A cause d'une subtilité légale, cette fois, les femmes ne sont pas encore admises à part entière membres du Cercle des journalistes de Montréal. Ce cercle demeure ainsi un des derniers au monde à exclure les femmes de son cénacle.

En fait, à l'assemblée générale annuelle qui avait lieu en mars, un amendement présenté en dernière minute avait été adopté permettant aux femmes journalistes et relationistes de devenir membres du cercle. Sept femmes ont déjà fait leur demande d'admission et envoyé leur chèque couvrant les frais de cotisation annuelle. L'amendement vient d'être déclaré invalide.

"Pour être accepté légalement, il aurait fallu qu'il soit présenté aux membres 14 jours avant l'assemblée générale et inscrit à l'ordre du jour, explique le président du cercle, M. Marc Thibeault. Ce qui est intéressant, nous dit-il, est que celui qui a proposé l'amendement permettant d'admettre comme membres les femmes au cercle s'était jusqu'à maintenant fortement opposé à leur présence. Juste avant l'assemblée, il s'est produit chez lui une volte-face et prenant les membres par surprise, il a proposé un amendement à la constitution qui a été accepté par 29 voix contre 4."

Pour que les femmes soient admises au Cercle des journalistes, il faut que la constitution soit amendée de façon à ce que l'appellation anglaise devienne le Montreal Press Club au lieu du Montreal Men's Press Club et que partout où apparaissent les mots "il" et "lui", on ajoute "elle".

Une assemblée a de nouveau été convoquée pour le 29 mai et les membres recevront sous peu une copie de l'amendement, nous dit M. Thibeault.

Toute cette question de l'admission des femmes au Cercle des journalistes se poursuit depuis au moins trois ans. Le vote a déjà été pris à trois occasions, mais pour qu'un amendement à la constitution soit accepté, il doit recevoir l'assentiment d'au moins les deux tiers de l'assemblée. Ce ne fut jamais le cas. Les votes ont été de 24 à 22 en faveur, 18 à 18 et de 23 à 21 en faveur.

Le Cercle des journalistes de Montréal qui compte quelque 500 membres est le dernier château-fort de ces messieurs. Même celui de Toronto admet les femmes. "La situation est stupide, reconnaît M. Thibeault, qui juge cette attitude comme étant étroite et victorienne. C'est une époque révolue. Je souhaite qu'à la prochaine assemblée, l'amendement proposé sera accepté majoritairement."

télévision

CBFT ❷

8.55 Aujourd'hui à CBFT
9.00 En Mouvement
9.15 Les aventures de Babar
9.30 L'école chez-nous
10.00 Les aventures de Saturin
10.15 Clak
10.30 Monsieur Pipo
11.00 Chronique de France c
11.30 Linus c
12.00 Les chevaliers du ciel c
12.30 Boubou c
1.30 Cinéma:
"L'Araignée contre la pègre" (Aventures)
3.00 Femme d'aujourd'hui c
4.00 Bobino c
4.30 Franfreluche c
5.00 Walt Disney présente:
"Un jour à Taton Marsh" c
6.00 Le Gourmet farfelu c
6.30 Téléjournal c
6.55 Nouvelles du sport c
7.00 Format 30
7.30 Ma sorcière bien-aimée c
8.00 Baseball:
"Les Expos à New York" c
10.30 Téléjournal c
10.50 Nouvelles du sport c
11.00 Ce soir Jean-Pierre c
11.30 Rencontres
12.00 Cinéma:
"Son dernier verdict" (Drame-Italien-1952)
1.30 Téléjournal

CFTM ❿

8.30 Bienvenue CFTM c
8.31 Les p'tits bonshommes
9.00 Le 10 vous informe c
9.15 Les tanannts de chez nous c
10.00 Pour vous mesdames c
11.30 Super Héros
12.00 Le 10 vous informe c
12.15 Y'a du soleil c
1.15 Ciné-Mercredi:
"La passe du diable" (Documentaire-Français-1958) c
3.00 Banco... Banco c
3.30 Zorro
4.00 Le cirque du capitaine c
5.00 Patrouille du cosmos c
5.30 Studio 10 c
6.00 Madame est servie c
6.55 Billet populaire
7.00 Le 10 vous informe c
8.00 Les grandes productions:
"Les frères siciliens" (Drame-Américain-1968) c
10.00 Enquêtes spéciales c
10.30 Les nouvelles TVA c
11.00 La couleur du temps c
11.15 En pantoufles:
"La bataille des sables" (Drame-Américain-1949)
11.45 Le "10" vous informe
12.50 Fin des émissions

CBMT ❻

8.23 Standby Six c
8.35 Mr. Dressup
9.00 Quebec School Telecasts c
10.30 Friendly Giant c
10.45 Chez Hélène
11.00 Sesame Street c
12.00 Mothers-in-law c
12.30 Elwood Glover's Luncheon Date c
1.00 One O'Clock Report
1.15 Standby Noon
1.30 The Galloping Gourmet c
2.00 Paul Bernard Psychiatrist c
2.30 Sea Hunt
3.00 Take 30
3.30 The Edge of Night c
4.00 Family Court c
4.30 One Northern Summer c
5.00 Video I c
5.30 Get Smart c
6.00 The John Ferguson Show c
6.30 Hourglass
7.30 Singalong Jubilee c
8.00 Montreal Expos Baseball:
"Montreal à New York"
10.30 Sports Week c
11.00 The National c
11.22 Viewpoint c
11.30 Night Report and Sport Final
11.48 Cine-Six:
"The man called Gringo" (Western-Américain-1966)
1.20 Final Report and Weather

CFCF ⓬

7.15 Montreal Bulletin Board
7.30 University of the air c
8.00 The Lucille Rivers Show c
8.10 Morning News
8.30 Hercules
9.00 Magic Tom c
9.30 Yoga c
10.00 Tha A.M. Show c
10.30 Green Acres c
11.00 All about Faces c
11.30 McGowan and Co c
12.00 The Flinstones c
12.30 Matinee with Joe Van:
"Under ten flags" (Drame-1960)
2.30 What's the Good Word c
3.00 Another World c
3.30 Anything you can do c
4.00 The Dick Van Dyke Show
4.30 Lassie
5.00 Truth or Consequences c
5.30 Beat the Clock c
6.00 Pulse c
7.00 As it is c
8.00 Wednesday night movies:
"The story of Ruth" (Drame religieux-1960) c
10.30 Sports beat '72 c
11.00 The CTV National News c
11.15 Pulse c
12.00 Wednesday night feature movie:
"The smallest show on Earth" (Comédie-1957)
2.00 Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "2001 odyssée de l'espace" 12.15, 3.00, 5.45, 8.30.
ARLEQUIN: "Impasse à la prostitution" 2.55, 1.15, 9.35 et "Le tueur frappe 3 fois" 1.15, 4.35, 7.55.
ATWATER: (Cinéma I) "The French Connection" 1.00, 3.15, 5.20, 7.25, 9.35.
ATWATER: (Cinéma II) "And now for something completely different" 5.30, 7.30, 9.30.
AVENUE: "A Clockwork Orange" 2.00, 4.00 7.00, 9.30.
BERRI: "Les 10 commandements" 12.30 4.15, 8.00.
BIJOU: "Bora-Bora" 12.20, 3.33, 6.26, 9.35 et "La chair en feu" 1.59, 5.12, 8.25.
BONAVENTURE: "Phobia" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CANADIEN: "L'orphelin à la voix d'or" 2.45, 1.20, 955 et "Les mariés de l'an II" 1.00, 4.35, 8.10.
CAPITOL: "Blind Man" 12.30, 2.45, 4.50 7.00, 9.20.
CHATEAU: "Camp spécial No 7" 2.40, 6.00 9.30 et "Les Esclaves du plaisir", 1.15 4.35, 8.00.
CHAMPLAIN: "L'Hopital en folie" 12.00, 3.25, 6.50, 12.15 et "Les Stances à Sophie" 1.35, 5.00, 8.25.
CHEVALIER: "Le mur de l'Atlantique" 12.20, 2.45, 4.47, 7.09, 9.31.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Last Picture Show", 12.55, 4.55, 7.00, 9.00.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cool Breeze" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
CINEMA DE PARIS: "Sacco et Vanzetti" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.
CREMAZIE: "Les Smattes" 7.30, 9.30.
DAUPHIN: (Renoir) "Il était une fois dans L'Ouest" 6.00, 9.00 (McLaren) "Les diables" 7.30, 9.30.
ELECTRA: "Camp spécial no 7" 3.10, 6.30 9.50 et "Les esclaves du plaisir" 1.35, 4.30, 7.50.
ELYSEE: (Salle Resnais) "La vieille fille" 7.30, 9.30 (Salle Eisenstein) "La rupture" 7.30, 9.30.
FESTIVAL: "Wr Mysteries of the organism" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris.
SALLE HERMES: "Carry on Doctor" 6.45, 9.55 et "Carry on Pimpernel" 8.25.
IMPERIAL: "La comtesse nue" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50 et "Viens mon petit oiseau" 2.00, 5.05, 8.10.
KENT: "Dusty and Sweet Me Gee" 1.05, 2.45, 4.20, 6.00, 7.40.
LOEWS: "The Godfather" 9.30, 12.30, 3.30, 7.00, 10.15.
LUCERNE: "Music Lovers" 1.00, 5.30, 9.50 et "Women in Love" 3.05, 7.30.
MAISONNEUVE: "Tiens-toi après les oreilles à papa" 6.00, 8.00, 10.00.
MERCIER: "Sabata" 7.30, 9.30.
MIDI-MINUIT: "Les fantaisies amoureuses de Siegfried" 12.30, 3.30, 6.30, 9.30 et "Les plaisirs secrets d'un playboy" 2.20, 5.00, 8.00.
MONKLAND: "Klute" 3.30, 7.50 et "McCabe and Mrs Miller" 12.10, 5.30, 9.50.
OUTREMONT: "Les fraises sauvages" 7.00 et "Furz" 9.30.
PALACE: "Puppet on a Chain" 12.55, 3.05, 5.15, 7.25, 9.35.
PAPINEAU: "La machination" 3.00, 6.25, 9.45 et "L'étrangleur" 1.15, 4.35, 7.55.
PARC: "Camp spécial No 7" 6.30, 9.30 et "Les esclaves du plaisir" 8.05.
PIERROT: Mon oncle Antoine" 5.16, 7.28, 9.40.
PIGALLE: Voir Midi-Minuit.
PALACE DU CANADA: "Fiddler on the roof" 2.00, 7.30.
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) "Decameron" 1.10, 3.10, 5.10, 7.20, 9.30.
PLACE VILLE-MRIE: (Petit cinéma) "Garden of Finzi-Continis" 12.05, 1.45, 3.30, 5.10, 6.45, 8.50.
PLAZA: Voir Canadien.
PUSSYCAT: "Potpourri" 12.00, 2.30, 5.20 7.55, 10.15 et "Fanny Hill Meets Dr. Erotico" 1.15, 3.55, 6.30, 9.10.
RIVOLI: Voir Arlequin.
SAINT-DENIS: "La vraie nature de Bernadette" 12.05, 2.12, 4.19, 6.07, 8.14, 9.52.
SEVILLE: "10 commandements" 12.10, 4.00 8.00.
SNOWDON: "Cabaret" 12.25, 2.35, 4.47, 7.00, 9.10.
VAN HORNE: "The Great Caruso" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.20.
VENDOME: "Bedroom Mazurka".
VERSAILLE: (Salle rouge) Voir Château.
VERSAILLE: (Salle bleue) "Les Smattes" 7.40, 9.35.
VERDI: "Le messager" (The Go-Between) V. française 7.30 V.O. Anglaise 9.30.
VERDUN: "L'hôpital en folie" 6.20, 9.40 et "Les cavaliers" 8.00.
VIDEOGRAPHIE: "S'aimer toute une vie?" et "C'était bien épouvantable c'te rêve là" 8.00.
VIEUX MONTREAL:
STUDIO A: "Médée" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
STUDIO B: "Love Film" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.
VILLERAY: "Symphonie Pathétique" 7.30, 9.30.
WESTMOUNT: "What's up Doc" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20.
WESTMOUNT SQUARE: "Hopital" 1.10, 3.10, 5.05, 7.05, 9.10.
YORK: "Nicholas and Alexandra" 8.30.
CINEMATHEQUE: "Une affaire de coeur" de D. Makaviejeu (Yougoslavie-1967) 7.30 et "Dans nos forêts" de M. Bulbulian (Canada-1972) 9.30.

théâtre

ASSOCIATION ESPAGNOLE: (Casanous) Le Jazz libre du Québec 22h30.
LA POUDRIERE: "Du côté de chez l'autre" Adaptation de Francis Veber "Matinée - 16h Soirée - 19h30.
NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Atelier 72" Yvan Canuel — horaire irrégulier.
RIDEAU VERT: "Le canard à l'orange" de M.G. Sauvageon — 19h.
REVUE THEATRE: "Atonale" de M. Huldschinski — 21h.
THEATRE DE QUAT'SOUS: "Boum, Arbatette et vieille Rapierre", de G. Michel — 19h30.
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "De Mesure" de J.C. Germain — 20h30

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLETIER: Gilbert Bécaud - 20h30é
SALLE MAISONNEUVE: Relâche
SALLE PORT-ROYAL: "Jules Cesar" de Shakespeare — 20h15 par le T.N.M.

C'est difficile à trouver un cadre idéal pour faire hara kiri

AOMORI (AFP) — Un jeune japonais désespéré, à la recherche depuis un mois d'un endroit attrayant pour se suicider, a été arrêté par les policiers d'Aomori qui ont découvert qu'il transportait avec lui le cadavre de sa femme dans la malle arrière de sa voiture.

Katshide Sonoda, 27 ans, s'était donné la mort le mois dernier à la suite d'une querelle de ménage. Inconsolable, il avait décidé de faire hara-kiri. Mais, étant d'un naturel délicat, il voulait trouver pour cela l'endroit approprié. Il avait donc placé la défunte Sachiko dans sa voiture et s'était mis à parcourir la campagne japonaise pour y trouver un endroit qui l'inspirerait.

Encouragez nos annonceurs

PARENTS

Donnez à votre enfant l'occasion de prendre des responsabilités.

Suggérez-lui d'offrir ses services pour faire la distribution du **DEVOIR** le matin.

En plus de recevoir une rémunération intéressante, ce travail lui permettra d'acquérir de l'initiative et le sens des affaires.

Si votre enfant a dix ans ou plus il peut rejoindre nos agents-distributeurs en composant

844-3361 poste 240

C'est Pestroy — signe que cette dame en a assez. Pestroy sait comment découvrir et détruire ces intrus qui se sont installés chez vous. Appelez Pestroy — ils vous expliqueront comment leur service discret dispose des rongeurs et persuade les fourmis, lépismes, puces, blattes et compagnie à vider les lieux, sans vous déranger. Un appel de jour ou de nuit ne vous engage à rien.

Pestroy
336-6110

1655 Bd. Edouard Laurin, St-Laurent, Montréal 379
Exterminateurs pour Foyers, Commerces ou Industries
Membre de:
L'Association canadienne des Exterminateurs et de l'Association nationale des Exterminateurs des E.-U. 11F

AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE DES ABONNÉS DU DEVOIR

Afin d'éviter toute interruption dans la livraison de leur journal nous prions les abonnés du DEVOIR qui déménagent de bien vouloir nous faire part de leur changement d'adresse au moins 10 jours à l'avance.

NOM : . . . . . .
ADRESSE ACTUELLE : . . . . . .
. . . . . .
NOUVELLE ADRESSE : . . . . . .
. . . . . .
À PARTIR DU . . . . . .

S.V.P. remplir ce coupon et l'adresser à **LE DEVOIR, C.P. 6033, Montréal 101.**

"Il me prit passionnément dans ses bras" et m'amena tout de suite chez Birks choisir un diamant."

"C'est un impulsif, direz-vous. Mais quand il s'est agi de la qualité par rapport au prix à payer, il se montra le plus finaud des hommes. Bien avant de m'amener chez Birks, il avait mené sa petite enquête personnelle pour découvrir qu'il n'y a pas vraiment de prix d'aubaine ou de gros pour les diamants. Et comment savoir si un diamant est oui ou non de qualité! La solution: Birks qui offre des diamants de qualités variées. Chez Birks, l'éthique professionnelle nous *assure* que nous ne payons que la valeur exacte de la qualité du diamant, quel qu'en soit le prix. Chez Birks, notre diamant nous a coûté comparativement *moins cher* qu'ailleurs. Passionné, peut-être; mais aussi réfléchi!"

FACILITES DE PAIEMENT
les Diamants Birks
ont l'éclat de l'amour

Carrières et Professions

Voir autres Carrières en page 19

DESSINATEURS EN CHARPENTES

3 à 4 ans d'expérience
pour bureau d'ingénieurs-conseils

Prière de téléphoner à :

739-2839

OCCASION INTÉRESSANTE

Radio-Canada
Côte St-Luc - Westminster

Ingénieur diplômé bilingue avec plusieurs années d'expérience en communication électronique ou radiodiffusion. Connaissance de la théorie de la propagation, de la radiodiffusion et de la programmation de hardware en informatique est une condition requise.

Échelle de salaire de $9,500 à $14,000 selon l'expérience.

Adresser son curriculum vitae à:

Mme E. Etheridge,
CBC,
7925 Côte St-Luc,
Montréal 267, Qué.

LE CONSEIL DES ÉCOLES SÉPARÉES DU DISTRICT DE NIPISSING

invite les candidatures au poste de:

PSYCHOLOGUE

(ou psycho-pédagogue ou psychomètre)

LE MILIEU:
District de Nipissing, lequel s'étend de Mattawa à Verner, et dont la population scolaire est d'environ 6,500 élèves francophones répartis du jardin à la 8e année.

LE POSTE:
Le service de psychologie aura pour buts:

a) de fournir la consultation nécessaire auprès des services de Récupération et d'Éducation spéciale
b) de dépister les enfants ayant des problèmes d'apprentissage, des troubles de comportement ou sociaux affectifs
c) d'assurer une liaison entre le système scolaire comme tel et les divers organismes de santé du district
d) de mettre sur pied, à la disposition des enseignants, certains ateliers de développement professionnel dans le domaine de l'apprentissage, de la mesure, de l'évaluation et de l'hygiène mentale

LE CANDIDAT:
doit posséder un doctorat ou une maîtrise en psychologie et doit être dûment "enregistré" selon les exigences de la province de l'Ontario. De l'expérience antérieure dans le contexte clinique ou éducatif serait certes préférable.

LE TRAITEMENT:
En fonction de l'expérience et des qualifications

Veuillez adresser votre demande comme suit:

Le Conseil des Écoles Séparées du District de Nipissing
424 ouest, deuxième avenue, NORTH BAY, Ontario

CONFIDENTIEL
M. Gérard Houle, B.A., L. Paed., M.Ed., Ps.D.
Surintendant des Écoles Séparées
Directeur Général et Secrétaire du Conseil Scolaire

A. Rivet — *Président du Conseil*
G. Houle — *Directeur Général*

CEGEP MONTMORENCY
PROFESSEURS

Le Cegep Montmorency requiert les services de professeurs à plein temps ou à temps partiel pour planifier les cours dans le cadre d'un projet expérimental de personnalisation de l'apprentissage, pour remplir les tâches suivantes :

- la définition des objectifs de cours et de modules
- la sélection de documents écrits ou audio-visuels
- la réalisation de documents audio-visuels
- la rédaction d'un manuel-guide pour chaque cours
- la rédaction de critères d'évaluation
- la participation à divers comités
- la préexpérimentation des cours planifiés

On demande un professeur dans chacune des disciplines suivantes :

ARTS ET LETTRES
- Animation sociale et culturelle
- Français (poésie et théâtre)
- Français (linguistique)
- Bibliotechnique

SCIENCES ET TECHNIQUES HUMAINES ET ADMINISTRATIVES
- Techniques administratives (1ère et 2e année)
- Informatique (1ère et 2e année)
- Psychologie

SCIENCES ET TECHNIQUES PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES
- Génie chimique
- Microbiologie
- Fabrication mécanique
- Chimie organique
- Techniques infirmières

FORMATION GÉNÉRALE
- Éducation physique

Scolarité :
Formation universitaire.

Expérience :
Expérience de l'enseignement, de préférence au niveau collégial.

Les nouveaux candidats sont priés d'envoyer immédiatement leur curriculum vitae au :

Secrétaire général,
Cegep Montmorency,
3719, boul. Lévesque,
Chomedey, Laval.

UNIVERSITÉ DE MONCTON

POSTES VACANTS:

Professeurs en management, marketing, méthodes quantitatives. Enseignement au niveau du baccalauréat et de la maîtrise, recherches et participation à différents comités.

QUALIFICATIONS :

Préférence sera accordée aux détenteurs d'un Ph.D. ou D.B.A. Les candidats avec une maîtrise seront également considérés. L'expérience dans l'enseignement et/ou l'industrie serait un actif.

RÉMUNÉRATION:

Rang professoral et salaire à négocier.

Faire parvenir un curriculum vitae sommaire le plus tôt possible à:

Directeur
École de Commerce
Université de Moncton
Moncton, N.-B., Canada

Offre d'emploi

Postes :

a) HOSPITALIÈRE
Département de Médecine et Chirurgie 43 lits.

b) SURVEILLANTE DE JOUR
Hôpital général de 100 lits.

Exigences:
- Bacc. en Nursing

ou

infirmière licenciée avec un minimum de cinq ans d'expérience ou expérience pertinente dans l'administration d'une unité de soins.

Salaire :
- Selon la convention et bénéfices supplémentaires.

Pour tout renseignement, s'adresser à :

M. Claude Tremblay,
Directeur du Personnel.
Hôpital N.-Dame de Ste-Croix,
Mont-Laurier.
Tél. : 623-1234
ou Montréal : 861-3798

CEGEP DE RIMOUSKI
Offre d'emploi

Le Collège de Rimouski est à la recherche de professeurs pour l'enseignement des disciplines suivantes : **applications thermiques du bâtiment, arpentage, génie civil.**

POSTES À PLEIN TEMPS
- **Un professeur en application thermique du bâtiment** avec spécialisation en climatisation, réfrigération et contrôle.
- **Un professeur en arpentage.**
- **Un professeur en génie civil.**

QUALIFICATIONS REQUISES
Le professeur en application thermique devra posséder un diplôme de 1er cycle en mécanique, avoir de l'**expérience dans l'industrie** et dans l'enseignement de préférence.
Le professeur en arpentage devra posséder un diplôme de 1er cycle (Arpenteur-géomètre).
Le professeur en génie civil devra posséder un diplôme 1er cycle en génie civil et être capable de donner les cours d'arpentage de base.

Les réponses avec le curriculum vitae devront parvenir avant le **26 mai 1972**, au bureau du :

Directeur des services pédagogiques
Cegep de Rimouski,
60, ouest de l'Évêché,
RIMOUSKI.

CEGEP DE RIMOUSKI

Le Collège de Rimouski demande des professeurs dans les disciplines suivantes :

BIOLOGIE :
- Deux professeurs possédant un diplôme de 1er cycle universitaire en biologie (microbiologie) avec expérience en bactériologie médicale. Pour la 1re session 1972-73.

TECHNIQUE DE DIÉTÉTIQUES :
- Deux professeurs possédant un diplôme de 1er cycle universitaire en diététiques, technicien(ne) en alimentation, avec expérience de préférence.

TECHNIQUES DE LABORATOIRE MÉDICAL
- Un professeur possédant un diplôme de 1er cycle universitaire en laboratoire médical (hématologie, biochimie, et histologie médicale).

TECHNIQUES INFIRMIÈRES :
- Quatre (4) professeurs possédant un diplôme de 1er cycle universitaire en techniques infirmières.
  - 2 devront enseigner pour les soins pédiatriques dont l'un pour la 1re session seulement et l'autre pour toute l'année.
  - 1 en soins psychiatriques
  - 1 en soins obstétriques.

TECHNIQUES FORESTIÈRES :
- Un professeur possédant un diplôme universitaire de 1er cycle en génie forestier.

TECHNIQUES DE RADIOLOGIE :
- Un professeur possédant un diplôme de 1er cycle universitaire en radiologie.

CHIMIE :
- Deux professeurs possédant un diplôme universitaire de 1er cycle dont l'un pour la 1re session 72-73 et l'autre pour toute l'année académique.

ÉDUCATION PHYSIQUE :
- Un professeur possédant un diplôme universitaire 1er cycle de sexe féminin.

Les réponses avec le curriculum vitae doivent parvenir avant le **26 mai 1972, au :**

Bureau du directeur des services pédagogiques,
Collège de Rimouski,
60 ouest, de l'Évêché,
RIMOUSKI.

ASSOCIÉ/GÉRANT

Associé recherché pour commerce au détail. Volume d'affaires de $100,000 p.a. Plus de 5 années d'opération.

L'intéressé idéal aurait une expérience administrative des ventes, un désir réel de travailler à son compte et un pouvoir d'investissement de $6,000 à $10,000.

Pour plus de détails, veuillez communiquer avec:

M. Henderson
Golden, Henderson, O'Mara Ass. Ltée
892 ouest, Sherbrooke,
Tél.: 842-3993

CONCOURS No. 4-72-5 (b)

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU SAGUENAY

demande:

Un psychologue scolaire ou un conseiller en orientation

DESCRIPTION:
Veille à ce que l'élève profite au maximum de sa situation scolaire et y développe harmonieusement sa personnalité en assurant une consultation auprès de l'élève et de son milieu immédiat.

EXIGENCES:
Détenir une licence ou une maîtrise en psychologie scolaire ou en orientation scolaire et professionnelle et être membre de sa Corporation.

Faire parvenir votre candidature, par écrit, en joignant votre curriculum vitae et studiorum, avant le samedi 20 mai 1972 à:

Comm. Scol. Rég. du Saguenay
a/s secrétaire général et directeur du personnel
36 est, rue J-Cartier
Chicoutimi.

COMMISSION SCOLAIRE NOUVELLE DE LAURENTIENNE - MONT-ROLLAND - ST-JOVITE

recherche les services de

CONSEILLER EN ORIENTATION

POSTE:
Service d'orientation d'une polyvalente de 1300 étudiants.

FONCTIONS:
Sous la responsabilité du Principal de l'école, le Conseiller en orientation dirige le Service d'orientation de la polyvalente (orientation, testing, information scolaire et professionnelle). Il agit comme consultant auprès des parents, des professeurs et de la Direction. Il fait partie de l'équipe multidisciplinaire.

QUALIFICATIONS:
Licence ou maîtrise en orientation. Membre de la C.O.Q.

SALAIRE:
Selon l'échelle de traitement du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:
1er juillet 1972.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 mai à l'adresse suivante:

Conseil Provisoire de la Commission scolaire nouvelle
a/s M. Gaston Benoit, sec.-trés. intérimaire
33, St-Vincent
Ste-Agathe-des-Monts, Qué.

CEGEP DE RIMOUSKI
Offre d'emploi

Le CEGEP de Rimouski est à la recherche de professeurs pour l'enseignement des disciplines suivantes: **psychologie, sociologie, éducation spécialisée, assistance sociale, français.**

Postes à plein temps.
- **Un professeur de psychologie (clinicien).**
- **Un professeur de psychologie générale.**
- **Un professeur de sociologie.**
- **Un professeur d'éducation spécialisée.**
- **Un professeur en assistance sociale.**
- **Un professeur de français.**

Postes à temps partiel.
- **Un professeur de sociologie.**
- **Un professeur en éducation spécialisée.**

Qualifications:
- En psychologie, les candidats au premier poste doivent être détenteurs d'au moins un diplôme de premier cycle universitaire spécialisé en psychologie clinique. La préférence pourrait être accordée aux détenteurs d'un diplôme de deuxième cycle universitaire.
- Pour le second poste de professeur en psychologie, les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- En sociologie et assistance sociale, les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme de premier cycle universitaire et pouvoir donner les cours apparaissant à l'annuaire de l'enseignement collégial.
- En éducation spécialisée, les candidats doivent être détenteurs d'un diplôme de premier cycle universitaire ou d'une formation équivalente qui les rende aptes à donner des cours de la spécialité.
- En français, les candidats devront être détenteurs d'un diplôme de premier cycle universitaire les rendant aptes à donner tous les cours apparaissant à l'annuaire de l'enseignement collégial, y compris les cours de linguistique.

Les réponses avec le curriculum vitae devront parvenir avant le 26 mai 1972, au:

Bureau du directeur des services pédagogiques,
Collège de Rimouski,
60 ouest, de l'Evêché,
RIMOUSKI.

SÉMINAIRE SALÉSIEN SHERBROOKE

Institution privée de niveau secondaire (I à V) - Le Séminaire Salésien requiert les services de professeurs à temps plein pour septembre 1972 dans les disciplines suivantes:

Anglais - Secondaires I, III, IV, V
Arts Plastiques - Secondaires I, III, IV
Biologie - Secondaires, I, II, IV
Français (programme cadre) Secondaire V
Géographie - Secondaire I
Initiation à la vie économique - Secondaire IV
Mathématiques - Secondaires I, II, IV, V
Physique - Secondaires IV, V

QUALIFICATIONS:
1. Permis d'enseignement du Ministère
2. Spécialisation dans la matière
3. Expérience (de préférence)

TRAITEMENT: Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un curriculum vitae et pièces pertinentes dans le plus bref délai à:

Séminaire Salésien,
a/s du Père Petit,
rue Don Bosco,
Sherbrooke, Qué.

GÉRANT DE LA FORMATION

STEINBERG

Sous la direction du Directeur du Personnel de la division Miracle Mart, le gérant sera responsable de la planification de main d'oeuvre ainsi que de la conception et de l'application de nos programmes d'éducation permanente. Il définira les besoins de formation du personnel d'entrepôt, de bureau et de magasins et élaborera les programmes appropriés.

Le candidat choisi sera bilingue, aura fait preuve d'initiative, d'imagination, d'une habileté à apprendre rapidement et à communiquer efficacement. Il sera de ceux qui savent questionner les traditions et les pratiques passées.

Il possèdera un diplôme d'une université reconnue et une expérience de la formation en industrie ou de l'éducation des adultes.

Faire parvenir votre curriculum vitae au:

Bureau d'emploi,
Steinberg Limitée,
110 ouest, boul. Crémazie,
Montréal 351.

Commission Scolaire Baldwin-Cartier

SURINTENDANT DES CONTRATS DE TRANSPORT

Fonctions :
Sous l'autorité du Régisseur des services du transport, le surintendant des contrats est responsable de la négociation et de la surveillance des contrats de transport.
Il analyse les besoins de la commission scolaire quant au transport des élèves et avise le régisseur quant aux ressources et à l'organisation requises pour répondre à ces besoins.
Il évalue le personnel sous sa responsabilité.
Il accomplit toute autre tâche que lui confie le régisseur des services du transport.

Qualifications requises :
Diplôme d'études collégiales avec option appropriée ou l'équivalent.
Cinq années d'expérience pertinente.
Bilingue.

Salaire selon la politique administrative et salariale du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir "Curriculum Vitae" avant le 26 mai 1972 à :

Rolland Roy,
Régisseur du Transport,
Commission Scolaire Baldwin-Cartier,
130 Ambassador,
Pointe-Claire

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

740 ouest, rue Galt, Sherbrooke (PQ)

SERVICE DU PERSONNEL
Division des Effectifs

PSYCHOLOGUE EN MILIEU SCOLAIRE

Lieu de travail:
Polyvalente de Lac Mégantic
Lac Mégantic, P.Q.
Nombre d'élèves: 2,000 (de sec. I à V)

Principales fonctions:
1. Participer aux efforts des administrateurs, des enseignants et des parents en vue de rendre le milieu plus adapté aux besoins des élèves.
2. Rencontrer collectivement les élèves ayant des besoins communs susceptibles d'être abordés avantageusement en groupe. (ex. l'adaptation au secondaire).
3. Rencontrer individuellement des élèves présentant des difficultés d'adaptation personnelle, et suceptibles d'être assistés adéquatement par quelques entreveues, au moyen d'une thérapie de support ou à court terme.
4. Référer au besoin, les élèves présentant des troubles plus profonds à des centres de traitement ou à des institutions spécialisées.
5. Apporter sa contribution au sein de l'équipe multi-disciplinaire des Services aux Étudiants de l'école.

Qualifications requises:
1. Maîtrise en Psychologie
2. Être membre de la Corporation des Psychologues de la Province de Québec ou apte à le devenir à court terme.

Traitement:
de $9,200 à $13,800 selon l'expérience.

Expédier votre demande et curriculum vitae **au plus tard le 19 mai 1972 à :**

Monsieur Lucien Carrier
Responsable des Effectifs
Service du Personnel
Commission scolaire régionale de l'Estrie
740 ouest, rue Galt
Sherbrooke, P.Q.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

SIDBEC-DOSCO

recherche un **CONTRÔLEUR**
pour son usine de Contrecoeur

La personne recherchée possède de hautes compétences techniques, mais elle ne vas pas s'affirmer à cause de celles-ci seulement. Sa marque sera son dynamisme et sa contribution à un groupe d'administrateurs responsables de mener à juste rentabilité un programme d'investissements de plusieurs millions.

Le candidat recherché occupe présentement un poste de commande dans l'industrie et ses nombreuses années d'expérience lui ont permis de développer ses talents d'administrateur.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae à

Case 1799,
Le Devoir

université du québec
centre d'études universitaires de rimouski

Poste vacant

Concours No.: SP-72-010

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES FINANCES

FONCTION:
Le titulaire de ce poste sera appelé à participer à la plupart des opérations comptables du Service des Finances. De façon plus spécifique, il devra:
- faire le contrôle et l'analyse des opérations comptables,
- produire périodiquement des rapports statistiques et comptables,
- faire l'analyse et le contrôle des comptes à payer,
- assumer toutes autres responsabilités connexes.

EXIGENCES:
Posséder un premier diplôme universitaire terminal en Sciences commerciales, administratives ou comptables et/ou être membre d'une association de comptables tel que C.A., R.I.A., ou C.G.A. et posséder un minimum de deux (2) années d'expérience dans une fonction similaire.

La connaissance pratique d'un système informatisé de gestion serait un atout.

TRAITEMENT:
Dans une échelle de salaires située entre $7,622.00 et $12,978.00.

Seules les candidatures écrites reçues avant le 26 mai 1972 seront retenues.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet au:

Directeur du personnel,
Université du Québec à Rimouski,
300, Avenue des Ursulines,
RIMOUSKI,
Qué.

DIRECTEUR - RELATIONS DU PERSONNEL

Une compagnie nationalement connue, se spécialisant dans la fabrication d'équipement lourd, recherche un praticien expérimenté pour assumer les responsabilités au poste des Relations Industrielles à son siège social de Montréal.

Le candidat choisi devra avoir prouvé sa compétence dans la création de solides relations administration/employés et jouera un rôle actif, en collaboration avec l'administration, en vue de stimuler l'expansion de la compagnie et de maintenir la priorité qu'elle détient présentement dans son domaine. Une vaste connaissance dans les domaines du recrutement, rémunération et administration des salaires, développement des cadres est exigée. La facilité de s'exprimer dans la langue française est essentielle.

Excellent salaire et bénéfices marginaux proportionnels au poste. Faire parvenir son curriculum vitae, en toute confiance, à M. J. S. Reynolds, 630 ouest, Boul. Dorchester, Suite 2560, Montréal. (514-878-9461) REF : A-2311.

SAMSON BELAIR RIDDELL STEAD INC. *conseillers en administration*

QUEBEC · MONTREAL · OTTAWA · TORONTO · VANCOUVER

des occasions très intéressantes...

existent de faire carrière comme conseillers en administration à notre bureau de Montréal. Ces postes intéresseront vivement les candidats ayant déjà une bonne expérience de la consultation, âgés de 25 à 35 ans de préférence, pouvant travailler en français et en anglais et désirant faire carrière dans ce domaine.

Nous sommes à la recherche :

d'un aménagiste, urbaniste, architecte ou ingénieur

possédant une vaste expérience dans deux des domaines suivants: la direction de projets d'importance, l'aménagement régional, l'analyse et la planification du transport public par voie aérienne, terrestre, etc.;

d'un conseiller en systèmes intégrés de gestion

capable de diriger une gamme de projets variés. La préférence sera accordée à un comptable agréé alliant une bonne expérience en systèmes intégrés de gestion;

d'un psychologue industriel

qualifié professionnellement, connaissant le domaine de la consultation particulièrement la sélection et l'évaluation des cadres, l'analyse sociologique, l'analyse des marchés;

d'un actuaire

ayant acquis de l'expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants: les avantages sociaux, la participation aux négociations collectives, les politiques salariales, l'analyse des services sociaux et médicaux;

d'un conseiller spécialisé dans les services de santé

aux plans de la planification, de la régionalisation, de la distribution et possédant une expérience hospitalière considérable.

Veuillez écrire à l'Associé principal ou téléphoner à (514) 866-4961.

Votre demande sera traitée confidentiellement.

kates, peat, marwick & co.

Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester

Halifax • Ottawa • Toronto • Winnipeg
Calgary • Vancouver • Trinidad

Membres de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30c la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à :

LE DEVOIR
211 St-Sacrement
Montreal - Tel. : 844-3361

Compétence :
Bernard Lutz

Nominations Cockfield Brown

FRANCE JASMIN-SMITH

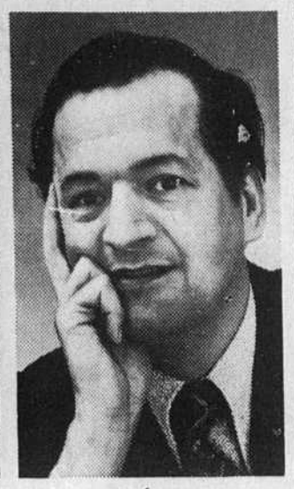

ANDRÉ LARIN

M. Gabriel R. Banville, vice-président et directeur de la création française à l'agence de publicité Cockfield, Brown & Compagnie Limitée, a le plaisir d'annoncer que Mme France Jasmin-Smith et M. André Larin ont été nommés chefs de groupe de conception. Ces nominations reflètent la compétence et le professionnalisme de Mme Smith et de M. Larin, qui possèdent tous deux plusieurs années d'expérience dans le domaine de la conception publicitaire.

DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION DES COMPAGNIES DE FIDUCIE

Gordon W. Hodgson, M.A.

M. Gordon W. Hodgson vient d'être élu président de l'Association des Compagnies de Fiducie du Canada. M. Hodgson est président et directeur en chef des opérations de la Compagnie Montreal Trust à Montréal. Les compagnies de fiducie au Canada qui transigent avec le public comptent maintenant 44 membres. Ils administrent un total de $32 milliards de fonds garantis, successions, fiducies et comptes d'agences.

NOMINATION AU CONSEIL DE LA BANQUE DE MONTREAL

F. S. Burbidge

Le président du conseil d'administration de la Banque de Montréal, M. G. Arnold Hart, annonce la nomination au conseil de M. Frederick S. Burbidge, président du Canadien Pacifique Limitée. M. Burbidge est diplômé en droit de l'université du Manitoba. Il entrait au Canadien Pacifique, à Winnipeg, en 1947. Après avoir occupé plusieurs postes dans les cadres juridiques et administratifs de la compagnie, il devint directeur général de CP Rail, puis vice-président du Canadien Pacifique Limitée en 1971. Il a été élu président de la compagnie au début du mois courant.

■ toronto

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Abitibi	9610	$9⅛	8⅞	9⅛	
Acklands	3200	$9⅞	9½	9½	— ⅛
Acklnd 2p	100	$13	13	13	+ ⅛
Acres Ltd	4560	$13⅜	13	13¼	
Acres A pr	225	$44½	44	44½	+ 1
Acres wt	1140	340	330	340	+ 5
A.G.F.M	100	$5⅜	5⅜	5⅜	
Agra Ind	1025	$13¾	13¾	13¾	
Ahed M	500	460	450	450	
Alta Gas A	4313	$55¼	54¾	55¼	+ ½
Alta Gas p	45	$74	74	74	+1⅜
Alta G D p	109	$154	154	154	+ 2
Alta Nat	225	$20	20	20	
Alcan	8003	$22⅛	21⅞	21⅞	— ⅛
Alcan pr	475	$26¼	26⅛	26⅛	— ⅛
Algo Cent	1025	$10⅞	10¾	10⅞	+ ⅛
Algoma St	5979	$14	13⅞	14	
Algon	245	420	420	420	
Allarco Dv	300	$6⅛	6⅛	6⅛	— ⅛
Alliance B	8650	$5	460	495	+40
Almin 2p	125	$35½	35	35	—1½
Anglo-cn	500	$5⅞	5¾	5¾	
Anglo-c pr	200	$14¾	14¾	14¾	
Ang CT 265	50	$36½	36½	36½	+ ⅜
Ang CT 290	z5	$40½	40½	40½	
Aquitaine	4922	$22	21½	21½	— ½
Args 250 p	25	$34⅜	34⅜	34⅜	
Argus C pr	300	$11½	11½	11½	— ⅛
Asbestos	506	$24¼	24¼	24¼	+ ¼
Atco Ind	200	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Atl Sugar	2050	$6¾	½	6½	
Atl Sug A	100	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅛
Atl Sug w	500	150	150	150	+10
Auto Hard	200	$8⅛	8⅛	8⅛	— ⅜
Bank Mtl	7948	$21⅞	21⅝	21¾	— ⅛
Bank N S	5723	$38¾	38¼	38⅜	
Baton B	2600	$18½	18⅜	18⅜	— ⅛
Beavr Eng	800	$8¼	8	8	
Becker B p	200	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅝
Bell Canad	6058	$44½	44⅛	44⅜	
Bell A pr	168	$51	51	51	
Bell B pr	810	$52¼	52	52	— ⅛
Black P	4100	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Block B	18550	375	365	365	— 5
Bombrder	100	$8½	8	8½	+ ⅛
Bovis Cor	3900	195	185	195	+10
Bow Valy	2150	$30	29⅞	30	+ ⅛
Bowes	100	$16⅞	16⅞	16⅞	— ½
BP Can	6650	$15½	15⅛	15⅛	+ ⅛
Brama	11600	$5⅜	5¼	5⅜	
Brscn	12554	$22½	22⅛	22⅛	— ⅜
Bright	z100	$22½	22½	22½	
Brinco	7438	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ¼
Br Am Bnk	z100				
BC Forest	125	$21	21	21	
BC Frest p	100	$41¾	41½	41½	— ¼
BC Pack B	25	$29½	29½	29½	+ ½
BC Sugar	2120	$22	22	22	+ ¼
BC Sugar p	155	$17½	17	17½	+ 1
BC Phone	160	$63⅛	62¾	62¾	— 1
BCPh 6 pr	z12	$85½	85½	85½	
BCPh 4¾ p	100	$66	66	66	
BCPh 4⅜ p	100	$62½	62½	62½	+1½
BCPh 1956	50	$65	65	65	— 2
Budd Auto	2420	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅜
Budd A w	1155	700	700	700	+10
Burns Fds	4395	$15¼	15	15	
Bushnell	200	$8¾	8¾	8¾	+ ¼
Cad Dev	200	$9⅞	9¾	9⅞	+ ⅛
CAE Ind	1565	$8⅛	8	8	
Calgary P	3811	$25⅛	24¾	25	+ ¼
Calvrt Dle	100	140	140	140	
Campeau	2050	$5¾	5⅝	5¾	+ ⅛
CD Sugar	305	$29¼	29	29¼	+ ¼
Can Cem L	1611	$51⅜	51	51⅜	+ ⅜
C Cem L p	z65	$20	20	20	
Can Malt	150	$29¼	29	29¼	+ ½
C Packrs	5645	$19	18⅝	18⅝	— ⅜
Can Perm	1415	$19⅜	19¼	19⅜	— ⅛
C Safway p	200	$83½	83½	83½	
Cdn Brew	4900	$7⅞	7¾	7¾	— ⅛
C Brew Ap	45	$30¾	30¾	30¾	— ⅜
C Brew Bp	100	$36½	36½	36½	+ 1
C Cablesy	826	$18	17⅞	18	+ ¼
C Cable w	2715	450	430	445	+25
Cdn Can A	100	$6¾	6¾	6¾	— ¼
Cdn Equty	100	$12¾	12¾	12¾	— ⅜
C Found pr	100	$9¼	9¼	9¼	
CGE pr	225	$29	29	29	
CG Invest	130	$75	75	75	
C Goldle	3335	$5⅛	495	5⅛	+ ⅛
C Hydr	3130	$11½	11	11½	+ ¼
C Imp Bank	6090	$28⅞	28½	28⅞	+ ½
C Ind Gas	3859	$8¾	8⅝	8⅝	
CIL	2355	$17¼	17⅛	17¼	+ ⅛
C Intrurb p	1200	$9⅛	9	9	
C Manoir	300	420	415	415	— 5
C Marconi	420	315	310	315	+ 5
C Ocdental	400	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅛
CP Inve pr	1650	$25½	25¼	25¼	— ¼
CP Inve w	6435	315	305	315	+10
CP Ltd	13115	$15	14⅜	15	+ ¼
CPL A p	2130	$11	10¾	10¾	— ⅛
CPL $3. pr	200	$8⅜	8⅛	8⅜	+ ⅛
Cdn Salt	100	$15½	15½	15½	+ ¼
Cdn Tire	275	$43½	43½	43½	
Cdn Tire A	2805	$40¾	40½	40¾	+ ¼
C Utilties	z10	$47¾	47¾	47¾	
C Util 4¼ p	z1	$57	57	57	
C Util $1.25	100	$26	26	26	
C Util w	100	$14½	14½	14½	— ⅛
CWN Gas	200	$25¼	25¼	25¼	— ¼
CWN G 4 pr	z60	$11¾	11½	11¾	
Canron	720	$22½	22	22½	+ ½
Capit Div	1200	65	61	65	+ 1
Cara	300	$5⅜	5⅜	5⅜	+ ⅛
Carrier JD	850	$6½	6½	6½	
Carrier w	200	400	400	400	+20
Cassidy L	300	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Cassidy p	500	$9¼	9¼	9¼	+ ¾
CC Yachts	1300	440	425	425	—15
CDP Com	200	220	220	220	+10
CDRH Lt	151	$14¼	14¼	14¼	— ¼
Celanese	1115	$5⅛	495	5	+ 5
Celan 175 p	360	$20½	20⅛	20½	+ ⅛
CFCN	1750	$13	12¾	13	+ ⅛
Chrom	100	150	150	150	
Chrysler	208	$33¼	33¼	33¼	
CHUM	700	$8½	8	8½	+ ¼
CHUM B	2350	$9⅞	9¾	9¾	+ ¼
City Sav T	500	$11⅜	11⅜	11⅜	+ ⅛
Cockfield	300	$6	6	6	+ ⅛
Columbia	z20	175	175	175	
Columbi p	275	$5¼	5¼	5¼	
Cominco	5645	$29½	29¼	29½	+ ¼
C Holiday I	1725	$12¾	12⅜	12¾	
Computel	1320	$5	480	5	+10
Comtech	200	265	260	260	—15
Conduits	500	340	340	340	
Con Bath	2145	$9¼	9⅛	9¼	— ¼
Con Bath p	600	$15¾	15⅜	15¾	+ ¼
Con Bath w	300	50	50	50	+ 5
C Bath 68 w	300	375	375	375	
Con Bldg	4800	240	230	235	+ 5
Con Textle	1400	$5¼	5¼	5¼	
Con Distrb	5865	$34½	34¼	34⅜	+ ⅜
Cons Gas	2660	$18⅜	18½	18½	— ⅛
Con Glass	z50	$17⅜	17⅜	17⅜	
Control F	6800	270	265	270	+ 5
Cooper C	500	$17½	17¼	17¼	— ¼
Corby vt	z5	$24	24	24	
Corby B	z5	$23½	23½	23½	
Cornat Ind	1975	200	200	200	
Cornat r	56440	13	11	12	
Coronatn	100	135	135	135	+ 5
Cosms	z5	95	95	95	
Costain R	700	$9⅞	9⅝	9⅜	— ⅜
Craig Bit	850	485	475	480	+ 5
Crain R L	400	$14	14	4	
Crestbrk	300	405	405	405	
Crwn Life	500	$43⅛	43	43	
Crwn Trst	255	$18	18	18	
Crush	13600	$20	19⅜	20	+ ¾
Cygnus A	101	$5¼	5¼	5¼	— ¼
Cygnus B	z3	$5⅜	5⅜	5⅜	
Dale-R	500	$9	9	9	
Dawson D	800	$8¼	8	8¼	
Delta Ben	100	450	450	450	
Distl Seag	6340	$33⅞	33⅛	33½	+ ⅜
Doman I	1700	$14	13¾	13⅞	— ⅛
Dome Pete	731	$35	35	35	+ ⅜
D Bridge	265	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
D Citrus	3400	$10¾	10⅝	10⅜	
Dofasco	8570	$28½	27⅞	28½	+ ¾
Dom Glass	z53	$13½	13¼	13½	
D Glass pr	510	$14½	14½	14½	— ¾
Dom Store	1205	$14½	14½	14½	— ¼
Domtar	8500	$14⅜	14	14⅜	+ ¼
D Textie	1788	$29¾	29¼	29½	+ ¼
Donlee M	2250	$6⅜	6	6¼	— ¼
DRG Ltd	350	$8⅜	8⅜	8⅜	
Du Pont	350	$28⅜	27¾	27¾	— ¾
Dustbane	400	$7	6¾	6¾	— ⅛
Dylex Div	995	$14½	13⅜	14⅜	+ ⅜
Dylex A	11560	$14⅜	13¾	14	+ ½
Estn Can S	z10	$15½	15½	15½	
E-L Fin	3969	$8½	8⅜	8½	+ ⅛
E-L Fin p	z6	$10¾	10¾	10¾	
E-L Fin w	400	350	325	340	+15
Electro ltd	6400	$75½	72¾	74½	+4½
Electro p	z15	$77½	77½	77½	
Erie D	325	$11¼	11	11¼	+ ½
Erie D A	5020	$11¼	10¾	11¼	+ ¾
Falcon	5896	$78	72	72¼	—4¾
Fed Diver	2000	110	110	110	+ 5
Fed Grain	3250	$8	7⅞	8	
Fields S	1020	$17	16⅞	17	
Finning T	200	$18	18	18	— ¼
Fleet	10000	170	160	165	
Fleetw'd	100	$15¼	15¼	15¼	+ ¼
Ford Cnda	470	$95¾	95½	95½	— ½
F Seasons	2600	$8¾	8¾	8¾	
Fraser	100	$13½	13½	13½	— ½
Fruehauf	65	$31	31	31	
Galf Mi Irn	213	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Gaz Metr	1443	$5⅜	5⅜	5⅜	
Gaz M 63w	z40	95	95	95	
Gen Baker	500	325	325	325	
Gen Distrb	100	$24⅜	24⅜	24⅜	— ⅜
GMC	257	$76⅛	76	76	
Genstar L	691	$15	14⅞	15	+ ⅛
Gnstar L w	230	530	530	530	
Gesco Dis	2585	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
Glendale	4075	$8⅛	8	8	+ ⅜
Glengair	2700	165	160	165	
Gleng B p	500	335	330	330	
Gleng A w	400	61	61	61	+ 1
Gleng U	100	$6½	6½	6½	
Gold Crest	2100	$6¾	6⅜	6¾	+ ⅛
Goodyer	40	$220	218	220	+ 2
G Mckay A	975	$7⅜	7½	7⅜	— ⅛
Graft G	25	$28	28	28	
Greb I B	500	$7	7	7	
GL Paper	300	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
GL Power	875	$19½	19⅜	19⅜	— ⅛
GN Capital	2566	$9⅝	9⅜	9½	
Gt W Life	3225	$66	66	66	
Gt West S	3380	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Greyhnd C	410	200	200	200	—15
Greyhnd	4453	$19¾	19½	19⅜	+ ¼
GSW Cl B	400	$12⅞	12¾	12⅞	— ⅜
GSW C pr	30	$73¼	73¼	73¼	— ⅜
Guar Trst	1525	$13½	13¼	13½	
Gulf Can	1504	$27¾	27⅛	27⅝	— ⅛
Halifax D	500	185	185	185	—10
H Group	1000	$12⅞	12⅝	12⅞	+ ⅜
Ham Tr	1000	$15¼	15	15¼	+ ¼
Ham Tr pr	50	$27½	27½	27½	—1½
Hardee	2400	125	115	115	— 5
Hard Carp	300	$21⅜	21	21⅜	+ ⅜
Hard Crp A	2200	$20½	20¼	20½	+ ¼
Harlequin	300	$7⅞	7½	7½	— ½
Harveys F	1675	110	110	110	— 5
HWood A	500	150	145	145	—20
Hawker S	300	280	280	280	+10
Hawker pr	60	$62	62	62	— ⅜
Hays Dna	688	$18¼	18⅛	18¼	+ ¼
Home A	2992	$32¼	31⅞	32¼	+ ⅜
Home B	z50	$31	31	31	
Horne Pit	500	320	320	320	— 5
Hoden DH	1750	$5⅛	495	5⅛	+27
H Bay Co	4552	$17½	17¼	17⅜	
HBOG	10045	$40¼	39¼	39¼	— ½
HB Oil G pr	425	$49	48¾	49	+ ¼
H D C L pr	120	$15¼	15¼	15¼	— ⅜
Huron Eri	1205	$31	30½	31	+ ½
Husky Oil	6505	$15⅛	15	15	— ⅛
Husky B pr	105	$42	41¼	42	+ ⅜
Husky D w	200	490	490	490	+ 5
Husky E w	100	520	520	520	
IAC	1705	$19¼	19⅛	19⅛	— ⅛
Imasco	1860	$23¼	22¾	23	
Imp Gen w	200	85	85	85	— 5
Imp O	11143	$33¾	33¼	33¼	— ⅛
Inc Dis w	400	75	75	75	— 5
Indal Can	6888	$12⅜	11⅞	12	
Indusmin	344	$11¾	11½	11½	
Inglis	200	$19⅜	19⅜	19⅜	— ⅛
Inland Gas	3494	$16½	16	16½	+ ½
Inland G p	100	$15¼	15¼	15¼	
Inter-City	2850	$9½	9¼	9½	+ ¼
Inter C A p	100	$17½	17½	17½	
Inter C A w	4540	525	490	525	+35
Inter C B w	7625	470	455	470	+ 5
Intrmetco	400	230	230	230	
IBM	124	$382	378	378	— 2
IMC	1000	$20½	20½	20½	+1⅛
I Nickel	32442	$30⅜	30⅜	30½	+ ¼
Int Util	5100	$46⅝	45¾	46½	+ ¾
Int Util A	150	$54	54	54	+ ½
Interpool	150	$29	29	29	+ ½
Int Div	400	$5	495	5	
Intpr Pipe	3867	$32	31⅝	32	+ ⅜
Int Pipe w	3075	$14⅞	14½	14⅞	+ ⅛
Intpr Steel	6650	$11¾	11½	11¾	+ ⅛
Intpr Stl pr	500	$34½	34½	34½	
Inv Grp A	2025	$9⅜	9½	9½	
Inv Grp 5 p	340	$21⅜	21⅛	21⅜	
Irwin Toy	1440	$23¾	23	23¾	+ ⅜
ITL Ind	2025	435	435	435	+ 5
Ivaco Ind	1800	$18¾	18¼	18¾	+ ⅜
IWC Ind	240	230	230	230	— 5
Kaiser Re	2450	370	360	360	—10
Kaps Tran	3800	$10¼	10	10	— ¼
Keeprite P	2560	$15⅞	15⅜	15¾	+ ⅜
Kelly D A	1250	$7¾	7¼	7¾	+ ¾
Kelsey H	275	$9	9	9	— ¼
Kenting	250	$11	11	11	
Koffler	1410	$16¼	16¼	16¼	
Koffler A p	1400	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Koffler w	125	655	655	655	— 5
Labatt	1943	$26½	26	26¼	+ ¼
Labatt pr	3285	$26¾	26	26½	+ ¼
Lacroix I	300	435	435	435	+ 5
Laidlaw M	8230	$9⅜	8¾	9¼	+ ½
Lailaw A p	700	$27½	26½	27½	+1⅛
LOnt Cem	3000	385	370	385	+15
Laura Sec	524	$11¼	11¼	11¼	+ ¼
Lau Fin	9465	$14	14	14	— ⅛
Lau Fn 6¼	z50	$16¾	16¾	16¾	
Lau F 1.25	z75	$16¼	16¼	16¼	
Lau Fn 140	1105	$19	19	19	
Lau F 2.00	250	$26	25½	26	— ½
Leigh Inst	4825	$8¼	8	8	— ¼
Leons Frn	1400	$14	13¼	14	+ 1
Lincoln Tr	1005	$15⅜	15⅜	15⅜	+ ⅜
Lob Co A	4130	$7⅝	7½	7⅝	+ ¼
Lob B	10185	$7⅝	7½	7⅝	+ ¼
Lob Co pr	155	$31¾	31½	31½	— ⅛
Lob G B pr	295	$22	22	22	
Loeb M	2455	395	380	380	—10
Logistec C	200	$11½	11½	11½	
Maclarn A	100	$19	19	19	— ½
Mclan H A	8200	$11¾	11½	11½	
MH Cable	2550	$14⅜	13¾	14⅛	+ ¼
MB Ltd	2725	$25½	25¼	25¼	— ⅜
Magnason	5225	$12¾	12⅜	12⅜	+ ⅛
Magnetcs	2400	115	110	115	+ 5
Major H D	2500	240	230	240	+ 5
M Lf Mills	150	$15	15	15	+ ¼
Maritime	456	$22¾	22¾	22¾	
Markboro	1650	$7½	7¼	7¼	— ⅛
Markbro w	1700	100	100	100	
Mass-Fer	6133	$14¾	14⅜	14¾	+ ¼
McLaghln	1472	$17¼	17	17⅛	— ⅛
McLagn w	400	995	975	995	+20
MEPC	z8	$8⅛	8⅛	8⅛	
MEPC w	700	295	285	295	+10
Melchers	150	$8½	8½	8½	— ¼
Mercantil	5750	$20⅞	20¼	20¾	+ ⅛
Met Stors p	z50	$18½	18½	18½	
Met Str 67 p	100	$18¼	18¼	18¼	
Microsyst	721	$7½	7⅜	7⅜	
Micrsys w	600	280	280	280	
Milt Brick	2300	$5¼	495	5¼	+35
Mindustrl	175	$8	8	8	— ⅛
MLW Wor	392	$14¾	14¾	14¾	+ ¼
Mols A	16300	$25¼	24¾	24⅞	+ ⅛
Molson B	700	$25	25	25	
Mnt Trst	205	$19¼	19¼	19¼	— ¼
Moore	2628	$43⅜	43½	43½	
Morse A	250	$15	15	15	
MTS Inter	2400	88	84	85	
Murphy	1662	$17¼	17⅛	17⅛	
NaChrs I	3340	$9	8⅝	9	+ ¼
Nat Drug	275	$7⅜	7⅜	7⅜	
Nat Drug p	300	$10½	10½	10½	+ ⅛
Nat Groc p	200	$24½	24½	24½	
N Hees Ent	100	340	340	340	—10
N Nuring H	1500	225	215	215	—10
Nat Sea	325	$8	7¾	8	+ ⅛
Nat Trust	300	$34⅞	34⅜	34½	
Neonex	4550	$5¾	5½	5¾	
NB Tel	804	$14½	14⅜	14½	+ ⅜
N Provid D	800	42	42	42	+ 1
Nfld LP	570	$12	11¾	12	
Noran	11435	$39⅜	38¾	38¾	— ¼
Nordair L	900	$7	6⅞	7	+ ⅛
Nor Ctl G	2634	$13	12¾	13	+ ¼
Nor Ctl B p	1095	$26½	26½	26½	
Nor Ctl w	100	550	550	550	—10
NS Savngs	100	$18	18	18	
Nowsco W	1100	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
NSI Mark	2825	$9¼	9	9	— ⅛
NuWest D	650	$9⅜	9½	9⅜	+ ⅛
Ocdentl Pt	150	$11¾	11¾	11¾	— ⅜
Oceanus I	524	200	195	195	— 5
Okanagan	300	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Ontario Tr	500	$8⅜	8	8	— ⅛
Orlando R	900	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
OSF Ind	2455	$5	495	5	
Oshawa A	8015	$12½	12¼	12⅜	
Oshawa w

l'actualité économique

Début de crise énergétique pour le Canada dès 1975?

par Denis Giroux

La crise énergétique commencera dès 1975 pour le Canada a déclaré hier un spécialiste de la question lors d'un déjeuner-causerie de la Montreal Economics Association qui avait lieu à l'hotel Ritz-Carlton.

Conseiller éminent de plusieurs gouvernements en matière d'énergie et économiste de métier, M. Eric Sievwright a souligné que les champs pétrolifères de l'Alberta donneraient en effet leur production maximum en 1975 et qu'après cela le Canada devrait recourir à ce qu'il a appelé des sources "marginales" d'énergie pour satisfaire les besoins de l'économie du pays.

"En 1971, la production pétrolière de l'Alberta a atteint 1.5 million de barils par jour ce qui laissait des réserves équivalent à 18 années de consommation, a dit M. Sievwright; en 1975 les réserves n'équivaudront plus qu'à 12 années de consommation et la production plafonnera à 2.2 millions de barils pour ensuite décroître progressivement jusqu'à 1.9 million de barils vers 1980 et un quasi épuisement des gisements".

Le Canada devra alors recourir de façon intensive aux réserves des sables bitumineux de l'Arthabaska, aux réserves sous-marines ou arctiques, autant de réserves "plus sophistiquées" et partant plus coûteuses que celles utilisées jusqu'ici au pays.

M. Sievwright est toutefois optimiste sur la solution nucléaire de cette crise de l'énergie car la formule canadienne de réacteurs refroidis à l'eau lourde lui apparaît être la plus au point comme le montre la réussite de Pickering.

Comment expliquer alors que le Canada ait tant de difficultés à vendre ses centrales nucléaires à l'étranger? "C'est qu'aux yeux de l'étranger, la preuve n'est pas encore faite de la supériorité de la technologie canadienne" répond M. Sievwright. Dans deux ou trois ans, cette preuve sera faite".

Pour en revenir à la question énergétique, M. Sievwright a mis en relief l'aspect plus critique encore de celle-ci aux Etats-Unis. Les E – U. pourraient dépandre des importations pour 50% de leur approvisionnement en hydrocarbures et ce vers 1985 ou avant. "Or les pays de l'OPEP (l'Organisation des pays exportateurs de pétrole) sont en train de créer le pire cartel international qui ait a jamais existé" dans l'opinion du conférencier. Stratégiquement et commercialement, la position américaine deviendra rapidement intenable. "Ils vont alors se tourner vers nous, mais je ne crois pas que nous ayons avantage, dans la plupart des cas, à conclure rapidement un accord d'exportation à long terme de nos ressources énergétiques. Il arrivera bien des cas où la rentabilité de certains projets sera tributaire des marchés d'exportation, mais ces cas mis à part, nous avons intérêt à être avares de nos ressources énergétiques".

M. Sievwright croit que la décision américaine de construire un pipeline qui passe par l'Alaska plutôt que par le Canada est une erreur, mais une erreur qui profitera aux chantiers maritimes américains puisque du port de Valdez en Alaska aux côtes californiennes, le pétrole sera transporté par des pétroliers géants construits aux Etats-Unis comme l'exige une loi sur le transport de pétrole entre états américains.

Pour satisfaire les besoins américains de pétrole importé, il faudrait construire 500 pétroliers jaugeant 250,000 tonnes, ce qui pourrait coûter $22 milliards aux coûts actuels.

M. Sievwright considère aussi indispensable l'élaboration de politique énergétique tant au niveau du fédéral qu'au niveau des provinces. Ottawa travaillerait sur ce point présentement.

En hausse de 75 cents

Le cours de l'or atteint $54.50 l'once

d'après l'Agence France-Presse

Le cour londonien de l'or a établi un nouveau record hier alors qu'il a atteint 54.50 dollars en hausse de 75 cents par rapport à la clôture de lundi.

Cette nouvelle progression du cours de l'or est imputée par les courtiers à une demande très active de la part des spéculateurs. Ceux-ci sont encouragés par les récentes prévisions de la société minière Consolidated Goldfields annonçant un prix d'environ $85 par once d'ici à 1980.

Leurs achats seraient aussi stimulés par des rumeurs persistantes, dont on ignore l'origine, selon lesquelles le président Nixon pourrait négocier un accord à Moscou sur la base d'un relèvement du prix de l'or en contre-partie d'une intervention soviétique pour résoudre le problème du Vietnam.

Ces bruits, d'abord considérés comme ridicules, semblent susciter un intérêt croissant. L'URSS, deuxième producteur d'or du monde après l'Afrique du Sud, bénéficierait énormément d'un relèvement considérable du prix de l'or. Cette majoration l'aiderait non seulement à combler le déficit de sa balance des paiements, mais lui permettrait d'accroître ses importations pour accélérer le développement de son économie.

Tous les marchés ont suivi la tendance londonienne, sans tenir compte semble-t-il des appels à la raison notamment émis à Zurich ou la nouvelle valeur de l'or paraît exagérée à de nombreux observateurs. Sur la place suisse, l'or a valu ce mardi 54.35 dollars l'once en hausse sensible, de même qu'à Francfort où l'augmentation de prix a atteint plus d'un dollar à 54.35 dollars contre 53.04 dollars l'once. A Paris, l'once a franchi pour la première fois le cap des 53 dollars et cotait 53.43 dollars à la clôture du marché.

Les cours du dollar pour leurs parts, font preuve de la même fermeté enregistrée depuis plusieurs semaines. La devise américaine est en hausse par rapport au yen à Tokyo, au mark à Francfort, et à la livre à Londres notamment. A Paris son cours officiel reste stable depuis plusieurs semaines.

Les marchés boursiers

L'indice de l'or grimpe de 6 points

Les bancaires ont enregistré de légers gains, hier, à la Bourse de Montréal. Le volume combiné aux Bourses canadienne et de Montréal, s'est inscrit à 1.57 million d'actions, contre 1.36 million lundi.

Ingland Natural Gas a pris 3-8 à $16 1-4, la société ayant annoncé $3.21 millions de bénéfices, ou $1.03 par action, pour les neuf mois au 31 mars, contre $2.32 millions, ou 79 cents par action pour la période correspondante en 1970-71.

Comportement des valeurs:

	Mardi	Lundi
Gains	141	98
Pertes	129	128
Inchangées	80	98
Total	350	324

Toronto

Les pétroles de l'Ouest ont été partiellement à la baisse tandis que les autres secteurs de la Bourse de Toronto clôturaient à la hausse, les aurifères étant en tête, par suite du prix-record de l'or sur les marchés mondiaux. L'indice des aurifères a pris 6.62 à 196.29.

Les valeurs	Mar.	Lun.
Hausses	327	244
Baisses	204	255
Inchangées	233	254
Totaux	764	753

Le volume des transactions a été de 2.14 millions d'actions valant $23.71 millions contre 1.82 million et $18.38 millions la veille.

Dans les aurifères, Dome Mines a pris $1 3-8 à $70 7-8; Campbell Red Lake $1 1-2, Giant Yellowknife 30 cents à $8.40 et Camflo 40 cents à $4.60.

Electrohome a pris $4 1-2 à $74 1-2 en annonçant une augmentation de ses bénéfices trimestriels, tout comme Rothmans avec $1 1-8 à $21.

New York

Les cours se sont effrités à Wall Street. Dans l'attente de nouveaux développements concernant la situation au Vietnam, les investisseurs ont continué à faire preuve de réserve et les affaires sont restées calmes. La cote a fluctué étroitement pendant la majeure partie de la séance, mais les baisses l'ont finalement emporté en clôture. Ni l'attentat contre le gouverneur George Wallace, ni la démission du secrétaire au Trésor, M. John Connally, n'ont eu d'influence sur la tendance.

Jones and Laughlin a gagné un dollar aux sidérurgiques, qui ont été modérément soutenue, et Wuaker Oats en a gagné plus d'un aux alimentaires qui se sont améliorées par endroits, de même que les pneumatiques. En revanche, les matériaux de constructions se sont repliés, de même que les automobiles, parmi lesquelles General Motors a cédé plus d'un dollar.

Les transports aériens et les pharmaceutiques se sont effritées par endroits. DuPont de Nemours et IBM ont perdu plus de deux dollars parmi les chimiques et les ordinateurs, mais Philip Morris et Reynolds Industries ont bien progressé parmi les tabacs. Les aérospatiales, les cuprifères, les électroniques et les mécaniques ont clôturé sur une note irrégulière, de même que les chemins de fer et les pétroles.

Aux indices, le Dow Jones a fléchi de 2.93 points à 939.27; celui de la Bourse de New York, 0.12 à 59.35; la Presse Associés, 1 à 330; le Standard and Poor's, .20 à 106.66 et la Bourse américaine, 0.02 à 27.54.

Le volume, à la Bourse de New York, s'est inscrit à 14.07 millions d'actions, contre 13.6 millions lundi et, à la Bourse américaine, 3.93 millions d'actions, contre 4.38 millions lundi.

Dans les canadiennes, Dome Mines a pris 1 3-4 à $71 1-2. McIntyre Porcupine a cédé 1 1-2 à $69 1-4. Walker Gooderham a avancé de 1-4 à $44 et International Nickel, 1-4 à $30 3-4. Hudson Bay Mining a fléchi de 1-4 à $24.

A la Bourse américaine, Brascan Ltd a perdu 1-4 à $22 3-8 et Scurry Rainbow Oil, 3-8 à $16.

La vie des entreprises

Canadian Kodak inaugure la seconde génération de microcopie sur film

par Michel Lefèvre

La société Canadian Kodak, qui avait lancé avec succès le système de microcopie sur film Recordak, vient de mettre au point un appareil destiné, semble-t-il, à suivre une carrière tout aussi spectaculaire: le Miracode II.

En effet, après plusieurs années de perfectionnement en laboratoire, Canadian Kodak, filiale canadienne de la société américaine Eastman Kodak, semble avoir atteint avec son dernier-né ce que l'on pourrait appeler une deuxième génération d'appareil à microcopie sur film.

La microcopie sur film est passée par trois stades successifs d'évolution. D'abord utilisée pour des éléments d'archives – il s'agissait alors davantage d'une méthode d'organisation que d'un procédé de reproduction – elle fut ensuite considérée comme un véhicule d'information.

Enfin, en dernière étape, elle s'intègre aujourd'hui à l'informatique pour remplacer les imprimantes qui ne peuvent suivre la cadence des ordinateurs. En s'alliant ainsi à l'ordinateur, la microscopie sur film a fait un considérable bond en avant.

En démarrant récemment à Montréal la commercialisation de son Miracode II, la firme Canadian Kodak envisage pour lui trois domaines d'application majeurs: la formation, l'information et la promotion des ventes.

Le principe de la microcopie sur film est fort simple. Sur réception des documents, il s'agit de les microfilmer au moyen d'une caméra à haute vitesse.

La manipulation du film est complètement automatique et en les filmant, les documents sont fixés dans une séquence de classement: ils ne peuvent être enlevés ou mêlés.

Par la suite, le repérage de l'information se fait par la simple pression d'un bouton sur clavier automatique. Signalant le numéro du document préalablement codifié, on obtient l'information en quelques secondes sur une console de visualisation. Si besoin est d'une photocopie sur papier, la pression d'un autre bouton permet l'obtention d'une copie sèche en quelques secondes.

M. Jacques Trudeau, directeur de la commercialisation chez Canadian Kodak, nous a signalé qu'un tel système de classement et de repérage de l'information présente trois qualités fondamentales:

– il permet une grande souplesse d'adaptation;
– il facilite la circulation des informations;
– il améliore les relations humaines.

M. Trudeau a fait remarquer que la majorité des hommes actifs passent plus d'un tiers de leur vie dans leurs bureaux. On peut ainsi évaluer aisément l'avenir promis à un tel système quant à ses multiples applications et à l'avantage considérable offert sur le plan humain.

Selon M. Trudeau, c'est en ce domaine de l'information et de l'information immédiate que le travail du chef d'entreprise ou du cadre en 1980 peut apparaître le plus révolutionnaire.

En ce qui concerne la conservation des documents, l'utilisation du microfilm se sera généralisé d'ici là, a-t-il souligné.

Comme on peut le constater d'expérience, de signaler M. Robert Legault du service de commercialisation des systèmes de micro-information, l'instauration d'un système de microcopie sur film est une oeuvre de longue haleine qui ne supporte pas l'improvisation.

Le système Miracode II, a-t-il précisé, n'est pas relié à un procédé unique. C'est le système qui s'adapte aux besoins particuliers de l'acheteur potentiel et non l'inverse.

Ce n'est peut-être pas la solution-miracle, d'ajouter M. Trudeau, mais c'est un élément sérieux de solution qui permet d'éliminer au minimum les possibilités d'erreur et de réduire d'autant le temps de repérage de l'information.

Au chapitre des données techniques, mentionnons qu'une cassette ou chargeur de microfilm peut contenir jusqu'à 3,000 documents ou jusqu'à 3 rubans magnétiques d'ordinateur. Le nombre de descripteurs pour la codification peut aller jusqu'à 35 ou théoriquement jusqu'à l'infini. Le coût d'achat d'une cassette se situe aux environs de $6. L'utilisation du microfilm permet en fin de récupérer environ 98% de l'espace réservé à la documentation.

Pourtant, dans le secteur de la microcopie, les entreprises ne semble pas avoir saisi tout l'intérêt de ce procédé. Serait-ce que les chefs d'entreprises et leurs conseillers en gestion ont, jusqu'ici, trop cédé aux fantaisies de "l'ordinocratie"?

Quoi qu'il en soit, d'ici 1980, il est permis de pronostiquer que chaque entreprise disposera d'une bibliothèque de microfilms qui renfermera aussi bien les doubles des courriers que les éléments financiers nécessaires à la gestion, les résultats des ventes, et, sur le plan technique, les plans nécessaires aux fabrications.

À chacun sa filmothèque

Nombre de bureaux d'études, d'administration, d'entreprises commerciales et même de particuliers sont noyés sous des quantités énormes de papier. Le microfilm pourrait bien devenir, comme on peut le constater, la solution à ce problème.

Plusieurs sociétés aériennes, de grandes banques et le gouvernement l'utilisent déjà au Canada, et grâce à la technique du chargeur (petite boîte contenant le microfilm), ils se sont constituées des bibliothèques bien moins encombrantes que les meubles du même nom.

Ces bibliothèques sont facilement utilisables par l'intermédiaire de lecteurs-reproducteurs qui permettent, soit de consulter directement sur l'écran les documents recherchés, soit de les reproduire sur papier presque instantanément.

Jusqu'à présent le prix d'un lecteur-reproducteur restait inaccessible pour le particulier, aussi seules les grandes sociétés commerciales les pouvaient utiliser cette technique.

Or, Canadian Kodak introduira vers septembre un appareil portatif ne pesant que trois livres et qui sera entièrement fabriqué au Canada. Il s'agit d'un lecteur microfiche dont le prix se situera aux environs de $100, soit le moins dispendieux jamais mis sur le marché.

Le système microfiche, quelque peu différent du système microfilm, permet de visionner et reproduire des microfilms multivues regroupés sur une microfiche comprenant chacune une soixantaine de clichés négatifs.

Bentôt, une filmothèque dans chaque foyer!

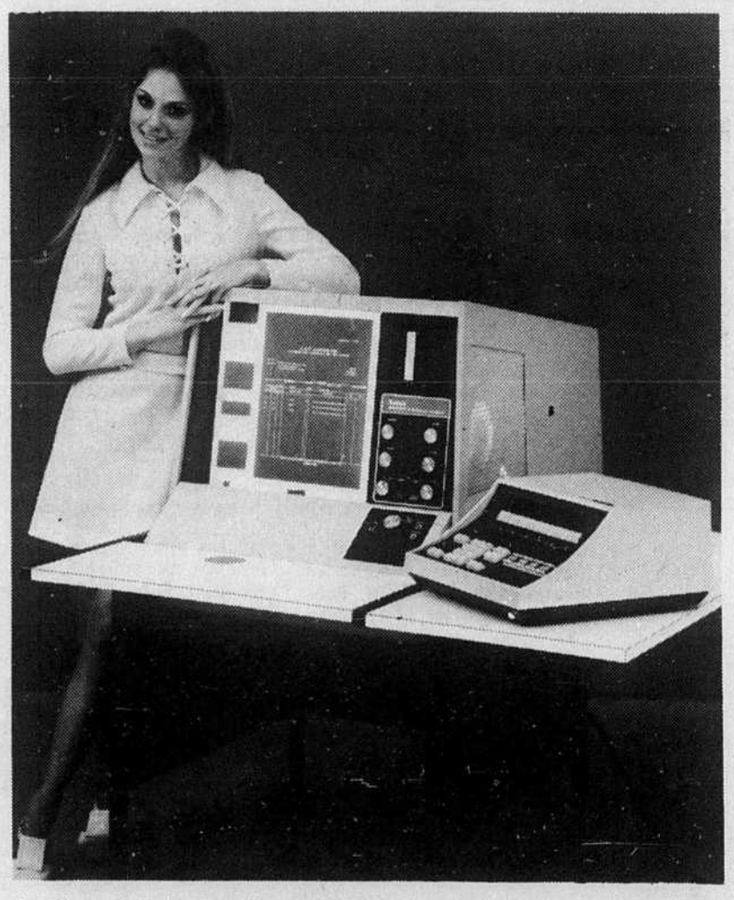

Le Miracode II de Canadian Kodak donne les avantages d'une technique permettant le classement automatique et le repérage électronique de l'information. Devant le succès remporté récemment à Montréal, la compagnie a organisé à Québec au Château Frontenac aujourd'hui, des séances de démonstration du système Miracode II et du procédé de microcopie sur film en général.

Ames & Co. comparait

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario a entrepris hier à Toronto ses audiences publiques sur le cas Ames & Co.

Rien de sensationnel n'est ressorti de cette première journée d'une audience destinée à apprécier dans quelle mesure les agissements de Ames & Co. dans l'affaire Kaiser Resources Lt. devraient empêcher le renouvellement de son permis de courtier.

38 administrateurs américains de Kaiser Steel, compagnie-mère de Kaiser Resources ont spéculé sur des actions de cette dernière société par l'entremise de KRL Investments Ltd. qui possédait un compte chez Ames.

les indices

MONTREAL

	65 Industr.	13 Serv. publ.	7 Banques	8 Papiers	85 Comb
Changement	−0.24	−0.84	+1.56	−1.10	+0.49
Clôture	205.35	162.27	270.76	86.66	204.00
Sem. der.	200.73	162.42	266.28	84.66	200.25
Mois der.	205.33	163.91	276.08	84.20	204.85

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	+0.80	+6.62	+0.63	+0.01
Clôture	200.96	196.29	95.50	210.55
Sem. der.	197.68	194.70	95.19	209.79
Mois der.	202.65	182.86	97.65	224.17

DOW JONES

	Ouv.	Haut	Bas	Clôt.	Chang.
Industrielles	941.90	947.17	934.83	939.27	−2.93
Transport	259.53	261.45	257.50	258.61	−0.49
Services public	108.77	109.60	108.22	108.77	−0.16
Ensemble	321.94	324.02	319.61	321.09	−0.80

MOBY DICK'S
BAR - LOUNGE
Boissons - bières - etc.
CRUSTACÉS - PALOURDES - HUÎTRES
POISSON - CREVETTES - MOULES
Déjeuner - Diner - Souper
Avant-midi - Après-midi
Le Pavillon de l'Atlantique
1454A rue Peel
(face au Sheraton Mt-Royal)
STATIONNEMENT DU SOIR GRATUIT!
849-1368

INTÉRÊTS MENSUELS
7¾% DÉPÔT DE 5 ANS + 5% COMPTES D'ÉPARGNE
LE TRUST F-M
Farmers & Merchants Trust
1450 ouest rue St-Catherine - Tél. 861-9446

Au cours du premier trimestre

La balance américaine des paiements s'est améliorée

WASHINGTON, (AFP) – La balance des paiements des Etats-Unis a enregistré une nette amélioration au cours du premier trimestre de cette année.

Sur la base des transactions officielles, le déficit a été ramené à 3.5 milliards de dollars, alors qu'il avait été supérieur à 5 milliards pour chacun des trimestres de l'année 1971. (5.5 milliards au premier trimestre, 5.7 au second, 12.2 au troisième et 6.3 au quatrième.)

Sur la base des liquidités nettes le déficit a été au cours des trois premiers mois de 3.2 milliards, supérieur de 700 millions au déficit du premier trimestre de 1971, mais nettement inférieur aux déficits des trimestres suivants (5.8 milliards au second, 9.3 au troisième et 4.3 au quatrième.)

Les autorités monétaires américaines viennent de réaffirmer ces derniers jours qu'un retour à la convertibilité du dollar ne pourrait être envisagé avant que la balance des paiements des Etats-Unis soit à nouveau en équilibre. Ils estiment que pour accélérer ce mouvement, les partenaires des Etats-Unis doivent accepter un déficit, au moins provisoire, de leur propre balance des paiements.

MONTRÉAL – Le dollar américain a avancé de 1–16 et cotait à $0.99 1–16 en devises canadienne.
La livre sterling a gagné 1–16 et cotait à $2.58 11–16.
NEW YORK – Le dollar canadien était à la baisse de 1–32 hier et valait $1.00 63–64 en valeurs américaines.
La livre sterling était à la baisse de 7–64 et valait $2.61 9–64.

Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires.

La salle à manger El Castillo offre un déjeuner à l'homme d'affaires à compter de $1.95. Le stationnement est gratuit... le service, rapide et courtois et l'atmosphère est calme.

Le "déjeuner très spécial" de l'homme d'affaires au Holiday Inn du centre-ville... c'est tout à fait dans la note!

Holiday Inn®
DU CENTRE-VILLE
420 ouest, rue Sherbrooke (842-6111)
Administré par Atlific Inns Inc.

Nomination au CN

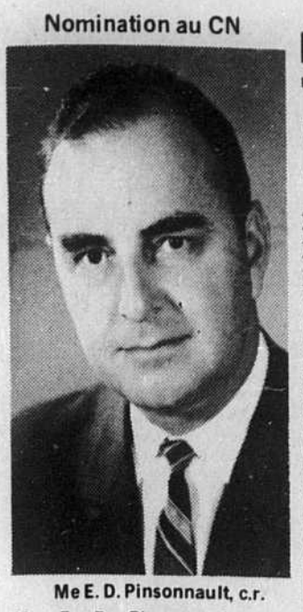

Me E. D. Pinsonnault, c.r.

Me E. D. Pinsonnault, c.r., chef du contentieux pour la région du Saint-Laurent au Canadien National, est nommé avocat général au siège social de la compagnie à Montréal. La nomination est annoncée par Me J. Main Duncan, vice-président, contentieux. Me Pinsonnault est licencié en droit avec distinction de l'université Laval, et il est au CN depuis 1949.

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des bourses de Montréal et Canadienne.

Titre	Volume	Haut	Bas
Accurate Cal	16200	1.30	1.00
A.G.F. Special	1900	3.35	3.30
Anthony Oil	6400	1.10	.95
Aurox	1000	.45	.45
Aztec Iron	28500	.65	.65
Bantam Mng	500	.25	.25
Bear Creek	3000	.65	.65
Beauport Inv.	500	3.45	3.45
Belair Mng	3500	.79	.79
Belore	3000	.18	.18
Bio Vita	100	7.50	7.50
Bordun Mng	500	.20	.20
Candida Hold.	1700	2.125	2.00
Central Tr	2048	18.00	17.25
Chibex	1000	.50	.41
Corp Prop.	500	5.25	5.125
Cumex	14000	.75	.74
Cuvier	56000	.13	.11
Data Systems	150	1.00	1.00
Elmac Malartic	2000	.075	.075
Hammond	200	2.60	2.60
Hartland	1600	.72	.72
Ind Growth	900	5.75	5.75
Ind Growth	200	5.75	5.75
Key Way	4000	1.50	1.00
Knogo	600	2.15	2.15
La Prévoyance	500	21.00	21.00
Louisbourg	500	.42	.42
Lyndhurst	4000	.0025	.0025
Mandarin	1000	.20	.20
Copernic	3000	.61	.50
Multico	6700	1.25	1.20
Mult Acces	3300	5.10	5.00
Noganta	6000	.32	.26
Nemrod	37000	.25	.20
New Metalore	1000	.39	.39
Nordex	500	.95	.95
Ontex	20000	.275	.24
Ram Pete	1500	1.80	1.75
Senoca	3500	.83	.71
Soca Ltee	1000	.50	.50
Somex	500	.50	.50
Spar Aero	100	3.15	3.15
Stanfield A	500	8.25	8.25
Unigesco B	1100	3.80	3.50
Unigesco A	1000	3.75	3.625
Viking	2000	2.00	2.00

United Aircraft du Canada Limitée

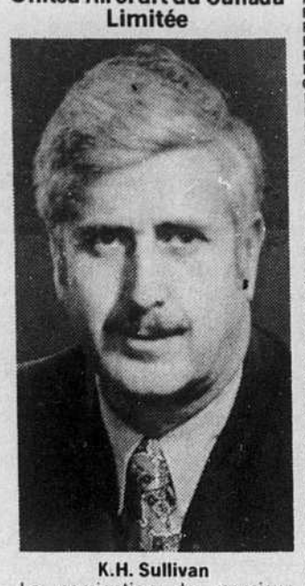

K.H. Sullivan

La nomination de monsieur Kenneth H. Sullivan à son conseil d'administration a été annoncée par United Aircraft du Canada Limitée. Natif de Toronto et diplômé en génie aéronautique de l'Université de Toronto, monsieur Sullivan joignit la Compagnie en 1951. Il est maintenant vice-président, marketing. Monsieur Sullivan est diplômé du Collège national de défense.

Phillips Cb	1970	$11½	11¼	11½	+ ¼
Placer	3055	$38½	36½	38	−2
Popular	1200	155	150	150	−5
Pow Corp	13780	$10⅜	10⅛	10¼	+ ¼
Pow C 5 pr	180	$11½	11½	11½	+ ⅛
Price Com	2862	$8¾	8⅛	8¾	
Que Tel	1258	$16	16	16	
Rapid D	2900	$14¾	14⅜	14½	− ⅛
Readers D	182	$15	15	15	− ½
Reitman	1650	$27½	27½	27½	
Rio Algom	315	$18½	18¼	18½	+ ½
Rolland	100	450	450	450	+50
Rolland B	1000	400	400	400	+398
Rothman	625	$21⅛	20¾	21	+1
Rothm B p	1700	$23½	22½	22½	+ ½
Royal Bank	5130	$34½	34	34½	+ ¼
Royal Trst	755	$39⅜	39¼	39⅜	+ ¼
Russell	100	$14⅞	14⅞	14⅞	− ⅛
St L Cem A	200	$45	45	45	+2
Scot Lasal	545	$7¾	7⅜	7¾	+ ¼
Scot Paper	5000	$24	24	24	− ¼
Shell Can	1100	$43⅛	43⅛	43⅛	+ ⅛
Simpsons S	150	$37	36⅞	37	+ ⅛
Simps S r	20000	43	39	40	+2
Southam	2150	$22	22	22	− ¼
Steel Can	4817	$33¾	33⅛	33⅝	+ ⅝
Steinbg A	3481	$27	26¾	26¾	− ¼
Stinbg pr	250	$76	76	76	
Sup Elec	550	260	250	255	−15
Texaco	1000	$49¾	49¾	49¾	+ ½
Thom Nes	1150	$34	34	34	+34
Tor Dm Bk	300	$32½	32½	32½	
Tot Pet A	136	580	580	580	−20
Traders A	100	$16½	16½	16½	+ ¼
Tr Can PL	1270	$43	43	43	
Tr C C pr	1150	$54⅞	54⅜	54¾	
Tr Can A pr	60	$80	80	80	+ ¾
Trans Mt	200	$23	22⅜	23	+ ⅜
Trizec Crp	130	$18⅞	18⅞	18⅞	
Ultmar r	2700	10	7	9	−6
Un Carbid	115	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Velcro	100	$17¾	17¾	17¾	
Walk GW	1925	$42⅜	42¼	42⅜	+ ⅜
Warn Her	900	$6⅝	6⅜	6⅜	+ ⅜
Westcst	150	$28⅛	28⅛	28⅛	− ⅛
Weston	225	$21	21	21	+ ⅛
Zellers	1375	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Zodiac	400	285	285	285	

Bourse canadienne

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Industrielles					
Ahed Music	100	445	445	445	−40
Amb Db	300	45	45	45	
Ang P H	200	$15¼	15¼	15¼	+ ¾
Aquabl	5300	375	365	365	+5
Belg Stand	700	$15⅞	15⅜	15¾	
Berncam	300	$10	9⅞	10	
Blue Bon	250	240	240	240	
Cit Assoc	1000	80	80	80	−20
Com Hold	9000	200	190	200	+5
Comodor	13900	$15⅜	15	15⅛	+ ⅛
Cdm A wt	1400	$11½	11	11⅛	− ⅜
Crawfd Al	1500	295	290	290	
Deltan	1000	$6	6	6	
Delt Pan	100	190	190	190	+5
Domco	550	$8	8	8	
Drum A	100	475	475	475	−25
Guar NA	250	$31	30⅛	31	+1
MR Rice	200	$9½	9½	9½	
Nat Nursing	100	40	40	40	−6
Imasco Ltd	9025	$23¼	22⅞	23	
Inglis	4300	$19½	19½	19½	
Inland Gas	100	$16¼	16¼	16¼	+ ⅜
Int Nickel	13571	$30⅛	30¼	30½	+ ¼
Int Util	1422	$46½	46	46½	+ ¾
Intpr Pipe	3027	$32	31⅝	32	+ ¼
Inv Grp A	575	$9⅝	9⅜	9⅝	− ⅛
Inv Grp 5 p	100	$21⅜	21⅜	21⅜	− ⅛
Ivaco	5700	$18½	18¼	18½	+ ⅜
Jamaica	9000	48	48	48	−2
Labatt	1277	$26¼	26	26¼	+ ⅜
Labatt pr	2473	$26⅝	26¼	26½	+ ¼
Lacroix	2300	450	430	440	+15
Laidlaw	102	$9⅜	9⅜	9⅜	+ ⅜

les obligations

GOUV. DU CANADA				
5 Oct. 1	1973	99	99⅜	
5 Avril 1	1974	98½	99¼	
3¼ Juin 1	1974-76	87½	88½	
6½ Avril 1	1975	101	102	
5¾ Juin 1	1976	97	98¼	
7 Sept. 7	1977	100½	101½	
3¼ Jan 15	1978	85	86½	
6½ Juin 1	1979	97½	99	
3¼ Oct 1	1979	96	97½	
6¼ Avril 1	1980	96	97½	
4½ Sept 1	1983	79	87	
6¾ Fev. 15	1989	95	97	
6½ Oct 1	1995	91½	93	
3⅓ Mars 15	1998	57	60	
Perpétuel	1996	41	43	
CN 4 Fev. 1	1981	78	80	
CN 4¼ Jan. 1	1985	87	89	
CN 5 Oct. 1	1987	78	80	
INDUSTRIELLES				
Abitibi 7¼	1987	88	89	
Alberta Gas 7½	1990	132	134	
Banque N.S. Avril 15	1987	90	91	
GMAC 7 Sept. 30	1986	89	90	
Gulf Oil 8½ Dec. 1	1989	103	104	
Impl. Oil 8½ Août 16	1989	103	104	
Noranda 9¼ Oct 15	1990	105½	106½	
Royal Bk 7 avril 15	1991	98½	99	
Roymor 7½ Nov.1	1973	100	101	
Roymor 7¾ Nov.1	1978	99½	100½	
Simpson 9½ Dec. 15	1989	105	107	
MUNICIPALES				
C. Mtl. 9½ Dec.1	1990-95	106	109	
Mt. Tor 8¼ Oct.1	1990	105	107	
PROVINCIALES				
Alb. 6½ Mars 1	1989-91	82½	84¼	
Man. Hyd. 8½ Sept.15	1991	102	105	
N.B. 7¾ Mars 7	1994-96	95	97	
Nfld. 9¾ Nov.15	1990	107	110	
N.S. 7¾ Oct.1	1991	93	95	
Ont. Hyd. 8¼ Juillet 1	1996	100	102	
P.E.I. 9¼ Nov. 1	1990	105	108	
Que. Hyd. 8¾ Juillet 1	1996	102	105	
SERVICES PUBLICS				
Alb. Gas 9¼	1990	105	107	
Bell Tele 9⅜ Août 14	1990	108	110	
Mar. T & T Jan.1	1990	193½	104½	
N&C 9⅝ Jan. 15	1991	106	107	
TCP Ligne 9¾ Jan.1	1990	106	108	
CONVERTIBLE				
T.C. Pipeline 5	1989	102	104	
Westcoast 5½ Avril 1	1988	101	103	

Jacques E. Hébert

La maison EATON de Montréal a le plaisir d'annoncer la nomination de Monsieur Jacques E. HEBERT au poste de Directeur des Ventes par Catalogue au Québec, faisant suite à l'essor considérable des ventes par catalogue et pour mieux servir sa clientèle. Monsieur Hébert possède une vaste expérience de la mise en marché, de la vente, d'une part, et du marché québécois, d'autre part. Dans le passé, il a assumé des postes de commande pour Procter & Gamble au Canada, en Europe et en Afrique du Nord. Il a également fait partie de la direction de Dow Brewery, des Ciments St-Laurent et de la Place Bonaventure Inc. Avant cette nomination, il occupait le poste de Vice-président à la Société Lallemand Inc. Monsieur Hébert est né à St-Jean, Province de Québec, et il a fait ses études à l'Université McGill et Sir Georges Williams. Il est membre de la Chambre de Commerce de Montréal, de la Chambre de Commerce de la Province de Québec, du Montreal Board of Trade, de l'American Association, du Canadian Club of Montreal, de la Chambre de Construction de Montréal, de l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal et du Conseil des Gouverneurs de l'Université de Sherbrooke.

Bell Canada
Communications informatiques

P. MAJOR
Directeur général
Communications informatiques
Région est

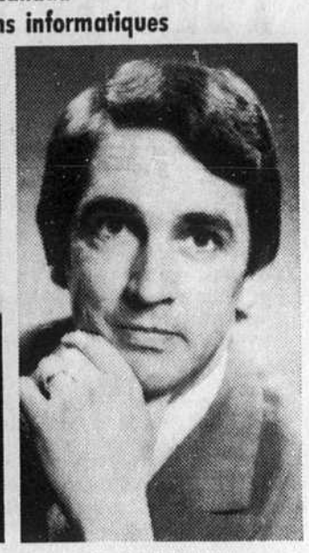

A. M. McMAHON
Directeur général
Communications informatiques
Région ouest

M. Gordon E. Inns, vice-président des Communications informatiques à Bell Canada, annonce la nomination de deux directeurs généraux. M. Paul Major a été désigné directeur général des Communications informatiques de la région est, qui est constituée par le Québec et la partie est de l'Ontario. M. Andrew McMahon a été nommé directeur général de la région ouest, qui comprend la majeure partie de l'Ontario. Les bureaux de M. Major sont situés à Montréal, et ceux de M. McMahon se trouvent à Toronto. Les deux directeurs généraux sont responsables, dans leur région respective, du marketing, des études techniques, de la réalisation ainsi que de l'entretien des systèmes.

La création de ces deux nouveaux postes indique l'importance particulière que la compagnie accorde aux communications informatiques.

Les Communications informatiques de Bell Canada forment un groupe distinct, créé en 1971 et chargé d'établir des systèmes avancés de télécommunications qui relient ordinateurs, équipements périphériques et terminaux.

montréal

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Bourse de Montréal

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	ſ
Abitibi	1250	$9⅛	8⅞	9	− ⅛
Alta Gas T	1100	$54⅞	54⅜	54⅞	+ ⅜
Alcan	3701	$22⅛	21⅞	21⅞	− ⅛
Alcan pr	160	$26⅛	26⅛	26⅛	− ½
Algoma St	13400	$14	13⅞	14	
Aquitaine	1200	$21⅞	21½	21½	− ½
Argus C pr	110	$11½	11½	11½	− ⅛
Asbestos	600	$24	24	24	
Atl. Sugar	300	$6¾	6½	6½	+ ⅛
Bank Mtl	6715	$21⅞	21⅝	21⅝	− ⅛
Bank NS	2285	$38¾	38½	38⅝	+ ⅛
Banq CN	1754	$16⅜	16¼	16¼	+ ⅛
Bq Deprg	510	$18½	18½	18½	− ⅛
Bq Pv Can	1560	$17⅞	17⅞	17⅞	
Bell Canad	3384	$44⅜	44⅛	44⅜	+ ¼
Bell A pr	203	$51	51	51	− ¼
Bombrder	4750	$8½	8½	8½	+ ⅛
Border C	1625	$11	10⅜	11	
BP Oil Gas	4300	510	505	510	
BP Can	1025	$15¼	15⅛	15⅛	− ⅛
Brascan	5196	$22½	22¼	22¼	− ¼
Brinco	16450	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ¼
CAE Ind.	445	$8⅛	8	8	
Calgary P	2300	$25	25	25	+ ⅛
Campeau	500	$5⅝	5⅜	5⅝	− ⅛
Can Cem L	75	$51½	51½	51½	+ ½
CC Laf pr	100	$20¼	20¼	20¼	− ⅛
C Packrs	300	$18¾	18¾	18¾	+1
C Arena	1215	$15½	15¼	15½	
Cdn Brew	7645	$7¾	7¾	7¾	− ⅛
Cdn Cable	1200	$18	17¾	18	+ ⅜
C Hydro	270	$11½	11⅛	11½	+ ¾
C Im	5460	$28⅞	28⅜	28⅞	+ ½
CIL	800	$17¼	17	17¼	+ ¼
C Int Pw	100	$28	28	28	
CPI pr	1340	$25½	25¼	25¼	− ½
CP Inve w	1400	310	310	310	−5
Canron	1350	$22½	22	22½	+ ¾
CPLtd	5075	$14⅞	14⅝	14⅞	+ ¼
Celanese	3930	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
Cfcn ltd	100	$12¾	12¾	12¾	
Charter Ind	6125	200	200	200	+20
CHUM	100	$8½	8½	8½	+ ¼
Cockfield	600	$6	6	6	+ ⅛
Cominco	1992	$29⅜	29¼	29⅜	+ ⅛
C Holiday I	400	$12¾	12⅜	12⅝	− ¼
Con Bath	900	$9¾	9⅛	9⅛	− ⅜
CBath Pr	200	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Cons Gas	1100	$18⅝	18⅝	18⅝	
Con Glass	160	$17⅝	17⅜	17⅝	− ⅛
Coplnd	1100	390	390	390	
Crain RL	300	$14	14	14	
Cr Zell A	269	$19	19	19	
Crush Int	1850	$19¾	19½	19⅝	+ ⅜
Cygnus A	200	$5¼	5¼	5¼	− ¼
Distl Seag	3790	$33¾	33⅛	33½	
Dome Pete	5000	$34¾	34¾	34¾	+ ⅝
D Bridge	300	$28	27⅞	27⅞	+ ⅝
Dofasco	7000	$28⅝	28	28½	+ ⅞
Dom Store	1600	$14¾	14⅝	14¾	
D Textile	825	$29½	29¼	29½	− ¼
Domtar	1775	$14¼	14⅛	14¼	
Domtar pr	150	$14½	14½	14½	+ ½
Donohue	1300	$5¼	5⅛	5⅛	− ⅛
Du Pont	1200	$28½	27¾	27¾	− ¾
Enamel A	400	$6⅞	6½	6⅞	+ ½
Fal Nck	150	$75½	75½	75½	−6
Fin Coll	450	$24	24	24	
Fraser	400	$13¼	13¼	13¼	− ½
Gaz Metr	327	$5⅝	5⅜	5⅜	− ⅛
Genstar L	400	$14⅞	14⅞	14⅞	
Glengair	1000	165	160	160	−5
GB Cln	3050	$24	24	24	+1
Grey Cmp	100	210	210	210	−5
Gulf Can	297	$27¾	27¾	27¾	
Hard Crp A	1000	$20½	20½	20½	+ ½
Home A	875	$32	31⅞	32	+ ¼
Huds Bay	775	$24	23⅞	23⅞	− ⅜
H Bay Co	175	$17⅜	17⅜	17⅜	− ⅛
HB Oil Gas	325	$40⅛	39⅜	39⅜	− ⅜
Hud BOPr	25	$48¾	48¾	48¾	− ¼
Husky Oil	1800	$15¼	15	15⅛	
IAC	1150	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
Imp Oil	4198	$33¾	33¼	33¼	

Bourse de Toronto en page 19

Lau Fin	1100	$14	14	14	
La Veren	400	$11⅞	11¾	11⅞	− ⅛
Lob Co A	225	$7⅜	7½	7⅜	+ ¼
Lob Co B	2145	$7⅜	7½	7⅜	+ ¼
Maclarn	200	$20½	20½	20½	− ¼
Mac HA	200	$11¾	11¾	11¾	+ ¾
MB Ltd	1125	$25¾	25	25	− ½
Magnason	5200	$12½	12¼	12¼	− ¼
Maritime	284	$22¾	22¾	22¾	− ⅛
Mass Fer	1835	$14¾	14⅜	14¾	+ ¼
Melchers	200	$8½	8½	8½	− ½
Mercantl	2620	$20⅞	20½	20¾	
Micrsyst	396	$7½	7⅜	7½	+ ⅛
Mitch B	3269	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Molson A	4905	$25⅛	24⅞	24⅞	+ ⅛
MLW Wor	500	$14¾	14¾	14¾	− ¼
Mnt Trst	300	$19¼	19¼	19¼	− ¼
Moore	2108	$43¾	43½	43⅝	
Murphy	200	$17	17	17	
N Sea Pr	800	$8	8	8	− ¼
Nfld LP	150	$11⅞	11⅞	11⅞	− ⅛
Noranda	3164	$39½	39	39¼	+ ¼
Nordair	700	$6⅞	6⅞	6⅞	
Nor Ctl G	4800	$13	12¾	12¾	− ⅛
Nowsco	575	$8	7⅞	7⅞	− ⅛
Ogil 7pr	100	$25	25	25	−1
Orange	1100	$5	480	5	
Oshawa A	950	$12½	12¼	12½	+ ⅛
Pac Pete	4400	$30¾	30¼	30¾	− ⅜
Pancan	100	$14¾	14¾	14¾	− ⅛
PC Jl A	100	$16½	16½	16½	+ ⅜
Peopl St	4025	$28¾	27¾	28½	+1¼
Petrofina	259	$24	24	24	− ⅝
Pac Atl In	5050	455	455	455	+15
Prefac	1500	190	180	180	−10
RRD	100	$5	5	5	
SXL Div	250	$11¼	11¼	11¼	
SMA Inc	100	105	105	105	
Steeltree Pr	400	425	400	425	+315
T Lon Ivs	5000	485	470	475	+15
Unican Sec	2900	410	400	410	+10
Vn D Hout	800	$11	10¾	11	+ ½
Wabasso	100	$17⅞	17⅞	17⅞	+ ⅜
Whiterk Ind	6100	500	495	495	−5
Mines et pétroles					
Abitib Asb	300	290	290	290	−10
Abit Cop	3000	15	14	14	−2
AIS	4400	670	635	670	
Agnico	100	290	290	290	+15
Ajax Min	500	22	22	22	
Ameran	3000	6	6	6	
Americ	5000	9	9	9	+1
Am Eagle	31550	148	145	147	+2
Amos	16000	13	12	12	−1
Arno	8080	12	11	11½	− ½
Atl Nick	1000	22	22	22	
Atl Tung	4500	21	20½	21	+2
Avilla	10000	77	75	77	−2
Basic Res	150	260	260	260	−15
Bankfield	17000	2	2	2	−1½
Bellechs	5000	8½	7	7	
Beltere	1000	19	19	19	−1
Boralis	500	30	30	30	
Brunswk	100	430	430	430	+10
Cabot	6500	75	73	74	−1
Cadillac Ex	200	135	135	135	+5
Camflo	3300	460	445	460	+35
Candex	2000	13	13	13	+1
Cdn Mag	1000	23	23	23	−2
Canadore	1000	11½	11½	11½	− ½
Capri	21500	26	25	26	
Caprive In	3500	10	10	10	−1
Castle Oil	100	140	140	140	−5
Cedarv	5000	25	24	25	+3
Chib Cop	1000	27	27	27	+1
Clero	2000	6	6	6	− ½
Cons Bellek	3000	2½	2½	2½	
Con Dev	4100	100	98	99	+1
Conuco	20080	50	50	50	+8½
Con Prop	7000	10	9½	9½	
Cop Man	90541	18	17	18	
Corge	2000	17	16	17	+1
Dauphin	500	8	8	8	+ ½
Devils El	5000	5½	5½	5½	+ ½
D Lease	1000	5	5	5	
Dumont	44000	52	43	51	
Duvan	4000	5	5	5	+1½
Dyn Mn	36500	43½	35	40	−2
Sil S w B	5000	320	320	320	+20
Slocan	15200	130	126	130	+5
Eagle Min	6400	475	410	475	+65
Expo Iron	3000	57	57	57	+2
Fairway	2500	220	215	220	−5
Fall Min	8600	162	160	160	−1
Fannex	2428	37	36	36	+2
First Dren	2000	14	14	14	
Flint Rk	2900	210	202	210	
Gaspe Q	5000	53	51	51	−2
Goldex	14400	390	365	390	+20
Gold Hk	4500	20	19½	19½	− ½
G E Res	6500	19½	19	19	−2
GL Nickl	3000	230	225	230	+3
Gr Coast	100	675	675	675	+15
Int Norval	14500	22	21	22	+1
James B	22500	18	16	18	+1½
Jamex	78000	45	38	45	+6
Kallio	100	355	355	355	−15
Kiena	4700	140	140	140	+4
Ladubor	500	76	76	76	−3
Lederic	5000	44	43	44	+1
Louanna	2000	6	6	6	+1
Mdonld M	1000	16	16	16	−1
MacLan	1500	126	126	126	+1
Mal Hygd	800	185	175	175	+5
Manix	2000	22	20	20	−2
Mrshl Bn	700	37	37	37	+1
Massval	3000	5	5	5	
Mid Ind	1000	35	35	35	
Min Ore	1000	4	4	4	
Miro	2000	4½	4½	4½	−1½
Mt eagle	23000	85	79	85	+1
Mt Laur U	3000	94	90	94	−1
More ms	1000	22	22	22	−1
Mt Jamie	43500	18	15	18	+3
M Pleas	4025	31	31	31	
Native M	10000	2½	2	2½	+ ½
Nw Form	3000	4	4	4	+ ½
Nw Hosco	10000	62	61	62	+1
N Insco	500	27	27	27	
N Mt Cost	1000	6	6	6	−1
NW Unisp	7000	20	18	18	−3
Nocana	1500	4	4	4	+2
NA Rare	1000	17	17	17	+1
NQN Min	4500	28	28	28	−1
Pac Ni M	23000	44	34	34	−11
Panaca	6500	28½	28	28	
Pat Silv	6100	11	10	10	−1
Peso Silv	3150	49	39	49	+14
Pitt Gold	11000	5	5	5	
Probe Mn	70875	53	48	53	+3
Puma P	2000	86	86	86	
Puma w	1000	40	40	40	+39
Que Expl	14500	37	35	35	−2
Q Antim	5000	25	25	25	
Queenstn	500	23	23	23	+1
Rawhide	7000	21	20	20	−5
Roy Agas	19999	43	40½	43	+3
St Lucie	99600	115	100	115	+15
Safari	2500	42	40	42	
Sapawe	2500	4	4	4	+ ½
Scandia	500	20	20	20	
Scimnx	16000	64	62	63	+5
Sil Shield	4500	410	395	400	−10
Stand Gld	1000	16½	16½	16½	+ ½
Surluga	7000	14	14	14	−3
Tagami	8000	16	16	16	+1
Timrod	1000	24	24	24	−1
Toronado	2000	16	16	16	
Transtere	16500	27	26	27	+1
Troilus min	2000	19	19	19	+1
Wtrn Buf	1000	7	7	7	+1½
West Hill	4000	19	17	19	+2
Wilm Crk	74500	95	81	82	−6
Wh Star	2000	16	16	16	−1
Zinat Mines	4000	10	10	10	

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Acrofund	1.45	1.40
Adanac	2.24	2.45
A.G.F. Special Fund	3.46	–
All-Canadian Compound	8.40	9.40
All-Canadian Dividend	9.62	10.51
All-Canadian Revenue	7.89	8.62
All-Canadian Venture	4.13	4.54
All-Canadian Fund 4.000	4.31	4.71
Am Growth Fund	6.93	7.61
Assoc. Investors	5.91	5.97
Canada Growth Fund	5.98	6.57
Cdn. Scudder	30.76	–
Cdn. Sec. Growth	5.35	5.88
Cdn. Invest. Fund	5.02	5.51
Cdn. Trusteed Income	5.01	5.50
Canagex	10.64	11.50
Champion of Canada	8.56	9.36
Collective Mutual	6.86	7.53
Commonwealth Inter.	14.57	16.01
C.I. Leverage	3.91	4.30
Commonwealth Venture	7.57	8.32
Corporate Investors	6.10	6.67
Corp. Inv. Stock Fund	5.26	5.75
CSM Japan Fund	9.79	10.76
Dom. Compound	5.97	6.48
Dom. Equity	8.10	8.44
Dreyfus Fund	13.31	14.59
Dynamic	4.53	4.58
Eaton Viking	5.63	6.12
Entarea Funds	6.41	7.04
Exec. Int'l Fund	3.11	–
Exec. Fund of Canada	6.07	6.65
Fonds Collectif "A"	6.92	7.56
Fonds Collectif "B"	5.90	6.08
Fonds Collectif "C"	9.42	10.30
Fonds Desjardins "A"	4.35	–
Fonds Desjardins "B"	4.43	–
Fraser Fund	3.43	3.77
GIS (Compound)	11.10	12.20
GIS (Income)	4.00	4.40
Growth Equity	7.55	8.29
Guardian Growth	9.83	–
Harvard Growth	7.21	7.00
Industrial Growth	7.06	7.76
Invest Growth	12.24	13.39
Invest Int'l Mutual	8.02	8.77

l'information sportive

LA FEDERATION D'ATHLETISME du Québec fait savoir que les concours qui devaient avoir lieu au parc Jarry, ce soir à partir de 6h30, ont été annulés en raison de la grève des cols bleus.

* * *

DONATO PADUANO et le champion junior canadien des poids mi-moyens, Reynald Cantin, ont apposé leur signature au bas d'un contrat en vue d'un combat prévu pour le jeudi 15 juin prochain au Forum de Montréal. Une clause stipule que Paduano devra réduire son poids à 154 livres, faute de quoi il devra verser à Cantin et à son gérant Georges Drouin la somme de $1,000. Les deux boxeurs montréalais ne se sont jamais affrontés dans l'arène. Cantin recevra pour ce match une garantie de $3,000 ou 15% des recettes tandis que Paduano touchera $5,000 plus 20% des recettes. Comme quoi l'aspirant à un titre peut être mieux payé qu'un champion!

* * *

LEON McQUAY, le brillant demi des Argonauts de Toronto de la ligue Canadienne de football, a signé un nouveau contrat de deux ans avec l'équipe torontoise. McQuay, l'année dernière, a été le meneur de la division Est de la ligue pour les gains au sol avec un total de 977 verges. Il n'avait signé qu'un contrat d'un an et certaines rumeurs voulaient qu'il joue sous option cet été avant de passer à un club de la ligue Nationale. Mais son satisfaisant nouveau contrat a tout changé et McQuay a même dit qu'il s'établirait à Toronto sitôt son cours en éducation physique à l'université Tampa terminé. D'autre part, le directeur général John Barrow a révélé qu'il en était arrivé à une entente verbale à propos d'un nouveau contrat, de deux ans également, avec le demi Bill Symons, 29 ans.

* * *

HERVE FILION a connu une brillante matinée à la piste Connaught Park de Lucerne, Qué., dimanche dernier. L'as-conducteur d'Angers, a fini premier à 3 reprises, 5 fois bon deuxième et 1 fois troisième en 10 courses!

* * *

JOHN CARLOS, l'as-coureur qui joua comme receveur de passes (trop occasionnellement) avec les Alouettes de Montréal l'an dernier, a été complètement libéré par l'équipe montréalaise et comme aucun club de la ligue Canadienne ne l'a repêché, il est maintenant libre de vendre ses services où il le voudra. Red O'Quinn, directeur général des Alouettes, a dit que les exigences financières de Carlos étaient trop élevées. Le célèbre athlète noir a laissé entendre qu'il pourrait peut-être en venir à une entente avec les Argonauts de Toronto ou une équipe de la ligue Nationale. Par ailleurs, les Alouettes ont annoncé que Phil Vandersea, un vétéran de 29 ans des Packers de Green Bay, pour lesquels il a joué cinq saisons, et le demi défensif Steve King de l'université New Mexico avaient signé des contrats d'essai. Vandersea est un colosse de 6 pieds, 3 pouces et de 245 livres.

* * *

L'AUSTRALIE, après trois jours de pluie diluvienne, a pris une avance de 2 victoires à zéro dans son match de coupe Davis de tennis contre l'Inde qui a lieu à Bangalore. Dans le premier simple, Geoff Masters a mis 2 heures et demie pour vaincre Jaideep Mukherjee 6-3, 6-3, 3-6, 1-6 et 6-3. Dans le second, le vétéran Mal Anderson, qui vient de fêter ses 37 ans, n'a pris que 90 minutes pour battre Vijay Amritraj 6-4, 6-4 et 6-2.

* * *

PUNCH IMLACH a annoncé, hier matin, qu'il abandonnait son poste d'instructeur des Sabres de Buffalo et qu'il allait dorénavant se consacrer uniquement à ses fonctions de directeur général. Il n'a pas encore désigné son successeur mais a indiqué que le poste avait été offert à Joe Crozier. Ce dernier avait pris la direction de l'équipe après qu'Imlach eut été terrassé par une crise cardiaque le 6 janvier dernier.

* * *

JOCELYNE BOURASSA, l'excellente golfeuse de 24 ans de Shawinigan, a déjà amassé $4,368 en 7 tournois sur le circuit américain des proettes. On sait qu'elle a fini 4ème, quatre coups derrière la gagnante Jane Blalock, en fin de semaine lors du tournoi Suzuki disputé à Pasadena, Californie. En fait, voici les pointages et montants d'argent gagnés des quatre premières: Blalock, $5,700 68-70-70–208; Kathy Whitworth, $4,090, 72-70-67–209; Betty Burfeindt, $2,940, 72-67-72–211; Bourassa, $2,315, 68-72-72–212. Qu'elle ait talonné les trois golfeuses expérimentées qui ont fini en avant d'elle est tout à l'honneur de la joyeuse Jocelyne. Ainsi, Mlle Blalock est celle qui a gagné le plus d'argent jusqu'ici en 1972, soit $31,186, Mlle Whitworth étant deuxième avec $26,491 tandis que Mlle Burfeindt est quatrième avec $23,559 (Carol Mann est 3ème avec $24,076).

* * *

ERIC "LA PUCE" ALLEN, vedette de l'équipe de football de l'université de l'état du Michigan l'an dernier, a signé un contrat d'essai avec les Argonauts de Toronto de la ligue Canadienne. Allen mesure 5 pieds et 10 pouces et pèse 175 livres. Les Colts de Baltimore de la ligue Nationale l'avaient choisi au 4ème tour lors du repêchage des joueurs universitaires.

* * *

BOB KEHOE, ancien international amateur américain de soccer et qui fut entraîneur de l'équipe professionnelle des Etoiles de Saint-Louis, a été nommé directeur technique de la sélection nationale des Etats-Unis qui disputera les éliminatoires du prochain championnat du monde. Kehoe (43 ans) qui fut le capitaine de la formation américaine de la coupe du Monde dont la phase finale eut lieu en 1966 en Grande-Bretagne, fera également partie du comité de sélection. Les Etats-Unis figurent dans le sous-groupe d'Amérique du Nord avec le Mexique et le Canada.

* * *

LES GOLFEURS-PROS DU QUEBEC se disputeront, cet été, cinq tournois dont les bourses totales atteindront $46,000. Le premier, l'Omnium du Printemps, sera disputé le 2 juin au club Candiac et sera doté d'une bourse de $2,500. Suivront ensuite: du 23 au 25 juin, l'Omnium du Québec, à Rosemère, pour une bourse de $16,000 et commandité par Peter Jackson et Champlain; le 30 juillet à Sorel-Tracy, tournoi Pro-Am commandité par Sept-Iles-Express; les 5 et 6 août, un autre événement Pro-Am, celui-là disputé à Sept-Iles et commandité par le club de golf Sainte-Marguerite de l'endroit; les 7, 8 et 9 septembre, au club Municipal de Montréal, ce sera le championnat professionnel du Québec, doté d'une bourse de $12,500 et commandité par la brasserie Labatt. Les pros québécois participeront aussi à 4 autres événements devenus très populaires soit, le 17 juillet et à un club qui n'a pas encore été choisi, le tournoi Pros et leurs adjoints; le 11 août, à Royal Montreal, la compétition Pros et administrateurs de clubs; le 1er septembre, à Saint-Jean, le tournoi Pro-Juniors et, enfin, le 22 septembre à Lachute, la compétition Pros et championnes de clubs.

* * *

J.C. SNEAD, pour ne pas dire Jesse Carlyle, et Bob Lunn sont les deux derniers pros américains à s'inscrire à l'Omnium Canadien de cet été qui sera disputé au club de golf Cherry Hill, de Fort Erie, Ont., du 6 au 9 juillet prochain. Snead, neveu du célèbre Sam, a gagné $92,929 l'année dernière, ce qui lui a valu la 17ème place sur la liste des meilleurs boursiers. Quant à Lunn, il a accumulé $350,000 au cours des quatre dernières années. Parmi les autres golfeurs inscrits au tournoi canadien de $150,000 commandité par Peter Jackson, mentionnons Arnold Palmer, Lee Trevino, George Archer, Chi-Chi Rodriguez, Dave Eichelberger, Art Wall, Jerry Heard, Bob Rosburg, Bobby Mitchell et Wilf Homenuik.

* * *

CHRIS EVERT, la grande révélation du tennis féminin américain, fera ses débuts européens les 16 et 17 juin à Wimbledon avec l'équipe des Etats-Unis qui rencontrera celle de la Grande-Bretagne pour le compte de l'annuelle coupe Wightman. Mlle Evert, âgée de 17 ans, tentera d'obtenir une quatrième victoire consécutive sur les Britanniques aux côtés de Linda Tuero, victorieuse récemment des internationaux d'Italie, Patti Hogan, Valérie Ziegenfuss et Wendy Overton. Les Américaines ont remporté 36 succès contre 7 à leurs traditionnelles adversaires depuis la création de l'épreuve qui remonte à 1932.

* * *

LES CHAMPIONNATS DE TENNIS DE TABLE du Canada seront disputés à Edmonton à partir de samedi et plus de 150 compétiteurs y participeront, dont des équipes représentant les 10 provinces. Le Québec, l'Ontario et la Colombie Britannique délégueront les plus nombreuses équipes. C'est l'Ontario qui, l'an dernier, avait gagné tous les titres, soit les simples masculin et féminin, les doubles des deux sexes, les doubles mixtes et, enfin, le championnat par équipe dans les deux catégories également.

DE LA COUPE STANLEY À LA COUPE CALDER! L'instructeur Al MacNeil des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse brandit la coupe Calder, emblème du championnat de la ligue de hockey Américaine, après que ses joueurs eurent vaincu Baltimore en finale. L'ex-instructeur des Canadiens est le premier à gagner, d'une année à une autre, la coupe Stanley puis le trophée Calder. (Téléphoto PC)

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

PRENEZ AVIS que la compagnie FINANCIAL PLANNING INC. demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, la permission d'abandonner sa charte.

MONTREAL, le 1er mai 1972

JOSEPH DICKSTEIN - Président

MA-JO-BAN INVESTMENTS INC.

AVIS est par les présentes donné que MA-JO-BAN INVESTMENTS INC., incorporée par Lettres Patentes de la Province de Québec en date du 26 février 1969, fera une demande pour obtenir l'abandon de sa Charte selon les dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

MONTREAL, 5 mai 1972

ANDREW TOTH
Secrétaire

ALFRED WALCZEWSKI

Nous donnons avis que Alfred Walczewski, étudiant, domicilié et résidant au numéro 3641, boulevard Saint-Laurent, ville et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom en celui de Alfred Walters; ce changement de nom devant également bénéficier à l'épouse du requérant, née Janet Davidowicz, domiciliée au même endroit.

Saint-Jean, le 3 mai 1972.

Les avocats du requérant,
CARTIER & FAVREAU.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-416144-71

RAYMOND LACOSTE, vendeur, domicilié et résidant à 1481 Lecaron, de la ville et du district de Montréal,

demandeur

-contre-

JEAN MARTEL, autrefois résidant à 123, Boul. Desmarchais, cité de Verdun, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN MARTEL à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 mai 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Robert Beaudet
3905, Ave. Verdun
Verdun
Avocat du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-27883-72

ROLAND POISSON, des cité et district de Montréal,

demandeur

-contre-

EMILE ASSELIN, autrefois des cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

IL EST ENJOINT à EMILE ASSELIN à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 mai 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Séguin & Beaudoin
2486 Jean Talon, est
Montréal
Avocats du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-23787-72

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE STANSTEAD & SHERBROOKE, corps politique et incorporé, ayant son siège social et principale place d'affaires à Sherbrooke, district de St-François,

demanderesse

-contre-

DAVID WINTERS, et, AUSTIN MCINTYRE, tous deux autrefois résidant et demeurant à 4166 ouest, Ste-Catherine, Westmount, district de Montréal, tous deux maintenant de lieux inconnus,

défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

IL EST ENJOINT à DAVID WINTERS et AUSTIN MCINTYRE à l'intention desquels une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 mai 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Tansey, de Grandpré & Assoc's
360 St. Jacques,
Montréal,
Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-23684-72

PIERRE VOLLENWEIDER, résidant au 4760, Côte des Neiges, App. 212, dans les ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

MEDITOURS LIMITED, corporation légalement constituée, ayant autrefois son siège social et principale place d'affaires à 1117, ouest Ste-Catherine, suite 609, Montréal 110, P.Q., maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

IL EST ENJOINT à MEDITOURS LIMITED à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 12 mai 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Evangelos A. Hadjis
1117, Ste. Catherine, Ouest,
suite 706,
Montréal 110
Avocat du demandeur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

NO: 05-04816-72

COUR SUPERIEURE

SUSAN KEEN,

Demanderesse

-vs-

DAVID HOLDEN,

Défendeur

Susan Keen, souscripteur d'assurance, de la Cité et District de Montréal, Demanderesse versus David Holden, autrefois de la Cité de Greenfield Park, district de Montréal, et présentement de lieux inconnus, Defendeur. Par ordre de la cour: Le défendeur David Holden, par les présentes est requis de comparaître dans un délai de (30) jours, à compter de la dernière publication. Une copie de bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.

MONTREAL, ce 9mai 1972

Laing, Weldon, Courtois, Clarkson
Parsons, Gonthier & Tetrault

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
ACH-72-10198
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
mardi le 30 mai 1972

Manicouagan 3, PQ.

FOURNITURE DE GILETS, PANTALONS ET PALETOTS IMPERMEABLES, TISSU NYLON.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no. 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS ($3,000.) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 3 mai 1972.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 26 avril 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payable à LTS Sales Ltd. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Qué. le 11ième jour de mai 1972, sous le numéro 2348296.

Ce 12ième jour de mai, 1972.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est donné par ces présentes conformément aux dispositions de l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, que le contrat de vente, cession et transport exécuté le 27 avril, 1972 à CENTRAL FACTORS CORPORATION LIMITED de toutes les créances présentes et futures payable à LEADER MFG. CORP. – a été enregistré au Bureau d'Enregistrement pour la division d'Enregistrement de Montréal, le 11 mai 1972, sous le numéro 2348255.

CENTRAL FACTORS
CORPORATION LIMITED

Le 11 mai 1972.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-408-261-71

JEAN-GUY OUIMET, surveillant, de la ville de Laval, district de Montréal et y demeurant à 70, Valois,

demandeur

-contre-

GERALD CHICOINE, autrefois demeurant au no: 7254, St-Denis, de la ville et du district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT a GERALD CHICOINE à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 15 mai 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Mes Gameroff, Fenster & Assoc's
suite 2204, 800 Victoria Square
Montréal
Avocats du demandeur

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCL-72-10175
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 30 mai 1972

DEMANTELEMENT DE LA LIGNE DE TRANSPORT D'ENERGIE A 69 KV RIVIERE-DES-PRAIRIES MONTREAL-NORD

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 2 mai 1972

Avis est donné par les présentes que "Reliance Molded Plastics Ltd.", une corporation incorporée suivant la Loi des compagnies et ayant son bureau chef dans la cité de Montréal, s'adressera au ministre des institutions financières, compagnies et coopératives de la province de Québec pour obtenir la permission d'abandonner sa charte suivant les dispositions de la Loi des compagnies.

Daté à Montréal ce 15ième jour de mai, 1972

Les procureurs de la compagnie.
APPEL & COLFMAN

STANCAROLE HOLDINGS LTD

AVIS est par les présentes donné que STANCAROLE HOLDINGS LTD., compagnie incorporée en vertu de la Loi des Compagnies, et ayant son siège social en la ville de Montréal, fera une demande au Ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec, pour abandon de sa Charte conformément aux Dispositions de la Loi des Compagnies.

FAIT à Montréal, ce 14 jour de avril, 1972

STALNEY GOLD, SECRETAIRE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-10613-72

CLAUDE AUGER, gentilhomme, demeurant à 1498 Valiquette, dans les ville et district de Montréal,

demandeur

-contre-

HENRY SVOBODA, garagiste, faisant affaires sous le nom de HENRY'S AUTO SERVICE, autrefois résidant à 7685, LaSalle, dans la ville de LaSalle, district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défendeur

IL EST ENJOINT à HENRY SVOBODA à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 10 mai 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Joseph P. Miller
suite 205, 168 est, rue Notre-Dame
Montréal
Avocat du demandeur.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-72-10188
pour 10h30 a.m.
le mardi 30 mai 1972

Poste Windsor no 1
(Comté de Richmond)

INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1972)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peu être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $24 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de CINQ MILLE DOLLARS ($5,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE – W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 mai 1972

Avis est donné par les présentes que DRUMMOND HEIGHTS LTD. une corporation constituée d'après la Loi des compagnies du Québec, et ayant son bureau central dans la cité de ville d'Anjou, fera une demande au Ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la province de Québec afin d'obtenir la permission d'abandonner sa Charte selon les provisions de la Loi des compagnies du Québec.

DATE A MONTREAL, ce jour

PASCAL COHEN & DEVINE
Procureurs de la Requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No 02-06682-72

Ville DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans Laval, district de Montréal,

demanderesse

-contre-

MADAME CLEMENCE DUPUIS/GUAY, séparée judiciairement de Napoléon Guay, résidant et domiciliée autrefois à 1505, Iena, dans les cité et district de Montréal, maintenant de lieux inconnus,

défenderesse

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL,

-et-

CAISSE POPULAIRE ST-MAXIME DE CHOMEDEY, corporation légalement constituée ayant son siège social et une principale place d'affaires au 3740, rue Lévesque, Chomedey, district de Montréal,

mis-en-cause

IL EST ENJOINT à MADAME CLEMENCE DUPUIS/GUAY à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours,

Montréal, le 12 mai 1972

CLAUDE DUFOUR
GREFFIER-ADJOINT

Me Jean Noël Lanctot,
465, St-Jean, suite 603
Montréal 125
Avocat de la demanderesse.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GPE-72-10192
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 6 juin 1972
Poste Nicolet
(Comté de Nicolet)

FOURNITURE ET MONTAGE DE CHARPENTES D'ACIER GALVANISE (230kV)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de DOUZE MILLE DOLLARS ($12,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 mai 1972

AVIS LEGAL

Avis est, présentement donné que Monsieur René Lebeau, médecin, de Montréal, et Dame Aline Lebeau, épouse de Monsieur Joseph St-Aubin, de Ville Saint-Laurent, ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de leur père, feu Emile Lebeau, décédé le 19 septembre 1971, en son vivant de Ville Saint-Laurent, tel qu'il appert d'un acte reçu devant Me Serge Henri Filiatrault, notaire, 9050 Boulevard Saint-Michel, Montréal, enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal, le 24 février 1972 sous le numéro 2,330,455.

Donné à Montréal, ce 10 mai 1972.

Serge H. Filiatrault,
notaire et procureur.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-020794-72

DAME PAULINE BOUDREAULT, épouse commune en biens de Jean-Marc Bédard, résidant et domiciliée au 3825 rue Martial, Montréal-Nord, dans le district de Montréal.

Requérant (e)

-vs-

JEAN-MARC BEDARD présentement de domicile inconnu,

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé (e) JEAN-MARC BEDARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 1er mai 1972

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
CCP-72-10191
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 6 juin 1972

Poste Pierre Boucher
(Comté de Verchères)

INSTALLATION ELECTRIQUE ET TRAVAUX CIVILS CONNEXES (ADDITION 1972)

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau no 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE MILLE DOLLARS ($4,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE-W.E. JOHNSON
Montréal, le 8 mai 1972

AVIS est par les présentes donné que L'EXCELLENCE, COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE, de la ville de Montréal, dans le district judiciaire de Montréal, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la présente session, pour la passation d'une Loi amendant le Bill 125 adopté le 4 juin 1971.

DONNE A MONTREAL, ce 27ième jour d'avril 1972.

De GRANDPRE, COLAS
DESCHENES, GODIN et LAPOINTE
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

NO: 12-021264-72

PIERRETTE LENDEN, épouse commune en biens de Marcel Lacroix domiciliée et résidant au 4689 rue Boyer, cité et District de Montréal.

Requérant (e)

-vs-

MARCEL LACROIX, de domicile et résidence inconnus

Intimé (e)

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé (e) Marcel Lacroix est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 12 mai 1972

JACQUES PERRON
REGISTRAIRE

Me Yann Heurtel, Avocat
800 Place Victoria
Suite 2501
Montréal 115

"Avis est par les présentes donné que le contrat en date du 26 avril, 1972 par lequel Barwood Sales Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal à titre de garantie, a été enregistré au bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 2 mai 1972, sous le numéro 2344896 Banque de Montréal, le 2 mai, 1972."

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 8 mai 1972 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à KNITRAMA FABRICS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de MONTREAL le dixième jour de mai 1972, sous le numéro 2347980.

Ce 11ième jour de mai, 1972.

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

No: 05-04380-72

DAME ALINE LETOURNEAU, secrétaire de la Cité de Montréal-Nord, district de Montréal.

Demanderesse

-vs-

VALENTINO MARTIN, de la Cité et district de Montréal.

-et-

DAME NATALIA MARTIN, ménagère, épouse séparée de biens de TULLIO LUCHIN, de la Cité et District de Montréal.

Défendeurs

-et-

LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTREAL

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défenseurs VALENTINO MARTIN et DAME NATALIA MARTIN sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à leur intention.

MONTREAL, ce 11 mai 1972

MARIUS D'AMOURS
P.C.S.M.

Mes McMaster MEIGHEN
et. ASS.
129 St-Jacques ouest
Montréal.

Appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumission pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au :

Gouvernement du Québec,
Ministère Industrie & Commerce,
Service Général des Achats,
Bureau des appels d'offres
Québec,
Tél. : 643-5438

"Les bureaux du Service Général des Achats sont situés au Complexe H, 875 est Grande-Allée, Rez-de-chaussée."

IMPORTANT : Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6421	Lubrifiants	Macamic
6422	Lubrifiants	Chibougamau
6423	Lubrifiants	St-Jérôme de Matabetchouane
6424	Lubrifiants	Rouyn
6425	Lubrifiants	Beauceville
6426	Lubrifiants	Sherbrooke
6427	Lubrifiants	La Malbaie
6428	Lubrifiants	Waterloo
6429	Lubrifiants	Drummondville
6430	Lubrifiants	Montréal
6431	Lubrifiants	Ormstown
6432	Lubrifiants	Papineauville
6433	Lubrifiants	Mont-Laurier
6434	Lubrifiants	Ville Marie
6435	Lubrifiants	Amos
6436	2- Camions à tracer les lignes pour le marquage des routes	Charlesbourg-ouest
Clôture des soumissions : 30 mai 1972		3.00 p.m.
6437	Lubrifiants	Ste-Thérèse de Blainville
6438	Lubrifiants	Québec
6439	Lubrifiants	New-Carlisle
6440	Lubrifiants	Mont-Joli
6441	Lubrifiants	Rivière du Loup
Clôture des soumissions : 31 mai 1972		3.00 p.m.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
PAUL BRISSETTE

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

En perdant 7-3 contre Seaver et Staub...

Les Expos glissent au 4ème rang

NEW YORK (Le Devoir) – Décidément, les Expos devront apprendre à respecter les Mets de New York, un peu plus peut-être qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici en quatre saisons de saine rivalité. Mets et Expos, à tous les niveaux, sont deux formations qui semblent aimer s'affronter. Même en 1969, année où les Newyorkais décrochaient les grands honneurs alors que les Montréalais n'en étaient qu'à leur toute première saison, ces derniers obtenaient un certain succès. Et ça c'est poursuivi depuis.

Mais les choses semblent vouloir changer cette saison, car les Mets, sous leur nouveau pilote Yogi Berra, ne semblent plus avoir tellement l'intention de s'amuser contre les Expos, en quête qu'ils sont d'un championnat dans la section Est.

Grâce à leur triomphe relativement facile de 7-3 hier soir à domicile les Mets, qui en étaient à une 5ème victoire d'affilée et à leur 19ème en 26 rencontres, consolidaient leur emprise au sommet. Les Expos, durant ce temps, glissaient au 4ème rang derrière les Pirates de Pittsburgh, et pour la première fois cette semaine, affichaient un bilan "neutre", avec autant d'échecs que de victoires.

Tom le Superbe

Tom Seaver, l'as-lanceur droitier des Mets qui se plaint de douleur aux jambes depuis le début de la saison, n'a pas duré le match hier. Mais les Expos ne peuvent pas tellement se vanter de l'en avoir expulsé. C'est plutôt Seaver lui-même qui, après trois buts sur balles consécutifs accordant deux points gratuits à ses rivaux et réduisant l'avance des siens à 5-3 à la 6ème manche, décidait qu'il n'en pouvait plus. Il avait cependant suffisamment bien lancé pour décrocher sa 6ème victoire de la saison (contre un seul échec), devenant ainsi le premier lanceur de la ligue Nationale à atteindre ce plateau.

Offensivement, c'est l'arrêt-court Bud Harrelson qui vola la vedette y allant d'un simple opportun de deux points au cours d'une remontée de quatre points des Mets à la 2ème manche. Harrelson mettait ainsi fin à une léthargie de 13 apparitions au bâton sans coup sûr.

Staub aussi ...

Rusty Staub, l'ex-champ-droit-étoile des Expos, fit aussi sa part. Rusty, qui semble de plus en plus à l'aise au 4ème rang dans l'alignement des frappeurs, un poste qui ne lui était pas tellement familier, a commencé cette manche avec un simple contre Carl Morton. Et pour bonne mesure, il y allait d'un

MONTREAL (3)	AB	P	C	S	PP	NEW YORK (7)	AB	P	C	S	PP
Hunt 2b	5	0	2	1		Harrelson	5	0	1	2	
Day cc	5	1	3	0		Boswell 2b	3	1	2	0	
Jorgen 1b	5	0	0	0		Ages cc	4	0	1	0	
Fairly cd	4	1	2	0		Staub cd	5	2	2	1	
Singleton cg	3	0	1	0		Milner cg	4	2	2	1	
Bailey 3b	3	0	0	1		Pregosi 3b	4	1	2	2	
Foli ac	3	0	0	1		Krenpool 1b	2	1	0	0	
Boccabila r	4	0	1	0		Crote r	3	0	1	0	
Morton l	1	1	1	0		Saver l	2	0	0	0	
Gilbert l	0	0	0	0		Taylor l	2	0	0	0	
Fairey fo	1	0	0	0							
Walker l	0	0	0	0							
Woods fo	1	0	0	0							
Renko l	0	0	0	0							
Lemaster l	0	0	0	0							
Mashore fo	1	0	0	0							
Totaux	36	3	10	3		Totaux	34	7	11	6	

Montréal 001 002 000 — 3
New York 041 000 20x — 7

LSB Montréal 9, New York, 9, 2B Morton, Boccabella, Milner, Day, Clr.-Staub 4e, Bv-Harrelson.

	mi	cs	p	pm	bb	rap
Morton (1-3)	2	6	5	5	2	1
Gilbert	2	1	0	0	2	3
Walker	1	0	0	0	0	0
Renko	2	4	2	2	1	1
Lemaster	1	0	0	0	1	1
Seaver (g,5-1)	5	1-3	7	3	3	4
C Taylor	3	2-3	3	3	0	1

C. Taylor 2 (FI-Morton. TD. 2h35. A-18,736.

circuit solo à la manche suivante, portant le compte à 5-1 et chassant Morton du monticule.

Le simple de Staub fut suici d'un autre par le jeune John Milner, et Jim Fregosi, une autre heureuse acquisition des Mets, faisait compter un 1er point avec un autre coup sûr. Deux mauvais jeux défensifs par le champ-centre Boots Day suivirent, qui n'aidèrent pas la cause de Morton, Day tentant futilement de retirer des coureurs au marbre, laissant ainsi avancer le frappeur sans coup férir au 2ème coussin.

Ce fut d'abord sur le simple de Fregosi, attirant ainsi un but sur balles intentionnel à Ed Kranepool pour remplir les buts sans aucun retrait. Morton se rendit alors coupable d'une feinte illégale pour complètement renverser la stratégie. Et après les retraits de Jerry Grote et de Seaver sur des ballons, Harrelson y allait de son coup faisant compter deux points, dont celui de la victoire.

Une tentative...

Les Expos tentèrent bien de reprendre le terrain perdu par la suite, obtenant un point initial sur le double de Morton et le simple de Ron Hunt à la 3ème manche, puis bénéficiant des largesses de Seaver pour réduire la marge à deux points en 6ème. Le jeune Chuck Taylor, en relève à Tom le Superbe, força cependant John Boccabella à frapper un ballon à l'arrêt-court et le frappeur d'urgence Ron Wood à frapper un petit roulant, pour mettre fin à cette remontée.

Milner, avec deux superbes attrapés au champ gauche, contre Hunt à la 5ème et contre Mike Jorgensen à la 9ème, après un simple de Hunt et un double par Day, aida Taylor à bien terminer le match et préserver la victoire des Mets.

Mauch expulsé...

Le pilote Gene Mauch, sentant peut-être que tout n'irait pas trop bien pour ses Expos au cours de la rencontre, fut expulsé du match dès la 2ème manche. Il faut dire que Mauch se sacrifia peut-être pour empêcher Tim Foli de prendre le chemin des douches. Ce dernier, en effet, furieux d'une décision de l'arbitre au marbre Bruce Froemming, lança casque et bâton après son retrait au bâton, ce qui lui attira une amende automatique de $100.

Mauch bondit de l'abri des joueurs afin d'éviter que Foli, dans l'ardeur du moment, n'aille plus loin. Mais c'est à lui que Froemming indiqua plutôt le chemin des douches.

Expos et Mets en viendront aux prises ce soir pour la 3ème de leur série de quatre parties au stade Shea de New York, et c'est Ernie McAnally (0-0) qui tentera de mettre fin à la série victorieuse des Mets et à celle perdante des Expos, alors qu'il affrontera Gary Gentry (2-1).

À Blue Bonnets

Pari double: Chéri Nar (7) et Lizan (3): $62.60.
1ère quiniela: Perignon (6) et Ready Sport (2): $5.90
2ème quiniela: Over Tipped (5) et One Eyed Miss (9): $28.60
3ème quiniela: Bulla (6) et Andy the Orphan (5): $17.30
Exacta: Marys Flight (5) et Blondinette (6): $184.20
Mutuel: $363,677
A.–6,047

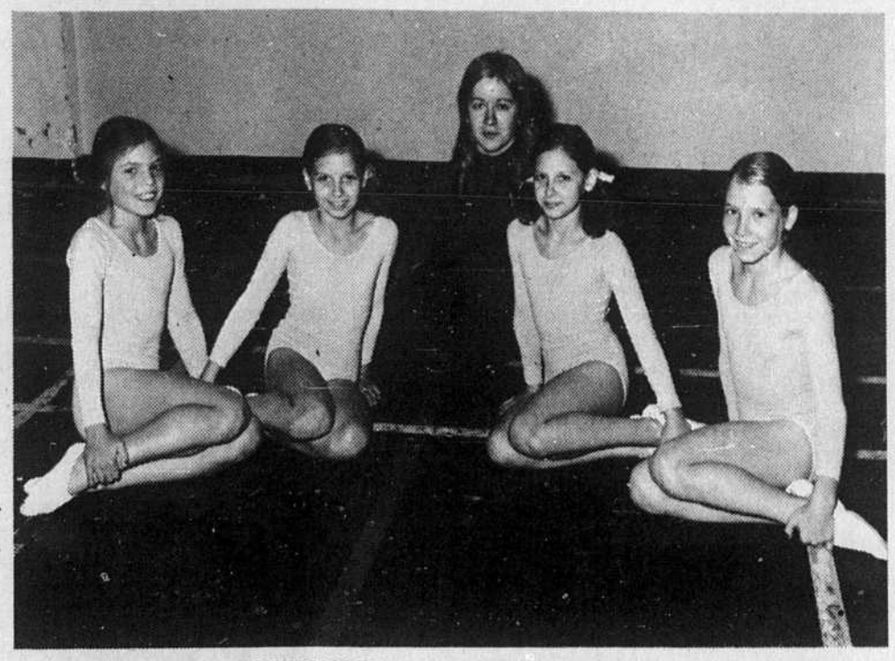

CHAMPIONNES PROVINCIALES — L'équipe benjamine du centre Immaculée-Conception a remporté le championnat du Québec en gymnastique en fin de semaine avec un total de 100.23 points. De g., à d., Dominique Girard, Darlene Lacroix, l'instructeur Lise Simard, Karen Lacroix et Sylvie Morin.

Lundi soir

Jim Fregosi cause l'échec des Expos, 5-3

NEW YORK (PA) – Un circuit de trois points de Jim Fregosi, à la huitième manche, a permis aux Mets de New York d'infliger un revers de 5-3 aux Expos de Montréal, lundi soir.

Fregosi a réussi son troisième circuit de la saison contre le lanceur de relève John Strohmayer. Auparavant, Rusty Staub avait frappé un simple et Cleon Jones avait reçu un but sur balles.

Bien qu'il ait inscrit une quatrième victoire consécutive, le lanceur Jon Matlack a dû céder sa place a Danny Frisella à la neuvième manche lorsque les Expos ont marqué leur dernier point.

Bill Stoneman a accordé un seul coup sûr au cours des quatre premières manches mais il s'est étiré un muscle du dos et a été remplacé par Strohmayer à la cinquième. Les Mets ont aussitôt créé l'égalité. Matlack a reçu un but sur balles et Tommie Agee a suivi avec son quatrième circuit de la saison.

A la quatrième manche, Clyde Mashore a frappé un double et a pu atteindre le troisième coussin lorsque Matlack a commis une feinte illégale et il a profité d'un lancer erratique de Matlack pour croiser le marbre.

A la manche suivante, les Expos ont marqué un deuxième point à la suite des simples de John Boccabella, Ron Hunt et Ron Woods. Hunt a été retiré en tentant de compter sur le simple de Woods.

C'était la quatrième victoire consécutive des Mets et leur 17ème en 22 manches. Après avoir connu un début de saison fulgurant, les Expos ont perdu neuf de leurs 13 dernières rencontres, partie d'hier non comprise.

Stoneman a quand même eu la consolation d'apprendre qu'il était devenu papa pour la 1ère fois tout juste avant d'être retiré de la partie. Son épouse, Diane, venait en effet de donner naissance à une fillette de sept livres.

Montréal (3)	AB	P	CS	PP	New York (5)	AB	P	CS	PP
Mashore, cd	4	1	2	0	Harrelson, ac	3	0	0	0
Woods, cc	3	0	1	1	Boswell, 2b	4	1	0	0
Bailey, 3b	3	0	0	0	Agee, cc	3	1	1	2
Singleton, cg	4	0	0	0	Staub, cd	4	1	1	0
Foli, ac	3	1	1	0	Jones, cg	2	1	0	0
Jorgensen, 1b	4	0	1	0	Fregosi, 3b	4	1	2	3
Boccabella, r	2	1	2	0	Krenpool, 1b	4	0	0	0
Fairey, fo	1	0	1	1	Grote, r	3	0	1	0
Stoneman, 1	0	0	0	0	Matlack, 1	3	0	0	0
Day, fo	0	0	0	0	Frisella, 1	0	0	0	0
Strohmayer, 1	0	0	0	0					
Fairy, fo	1	0	0	0					
Totaux	30	3	9	2	Totaux	29	5	5	5

Montréal 000 110 001-3
New York 000 020 03x-5

E-Matlack, Lsb-Montréal 7, New York 7. 2b-Mashore. CC-Agee 4, Fregosi 3. S-Stoneman, Bailey, Day, Strohmayer.

Stoneman	ML	CS	P	PM	BB	RB
	4	1	0	0	3	3
Strohmayer, p (0-1)	4	4	5	5	2	2
Matlack, g (4-0)	8	1-3	8	3	2	2
	2	3	1	0	0	1
Frisella						

Victoire préservée: Frisella 2ème. Fpl: par Stoneman (Agee), par Matlack (Foli). FE-Matlack, Strohmayer. D-2:20. A–14,377.

BASEBALL

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

Est	G	P	Moy.	Diff.
New York	19	7	.731	
Philadelphie	15	11	.577	4
Pittsburgh	13	12	.520	5½
Montréal	13	13	.500	6
Chicago	12	13	.480	6½
St-Louis	10	18	.357	10
Ouest				
Los Angeles	17	10	.630	
Houston	16	10	.615	½
Cincinnati	13	13	.500	3½
San Diego	12	15	.444	5
Atlanta	10	17	.370	7
San Francisco	9	20	.310	9

Lundi soir
Philadelphie 4, Chicago 0
New York 5, Montréal 3
Pittsburgh 4, St-Louis 1
Houston 8, Atlanta 2
Los Angeles 2, San Diego 1
Hier soir
Montréal 3, New York 7
Chicago 8, Philadelphie 1
St-Louis 3, Pittsburgh 4
Atlanta 5, Houston 6
Cincinnati 4, San Francisco 3 (1ère)
Cincinnati à San Francisco (2e) 11h.
Los Angeles à San Diego 11h

LIGUE AMERICAINE

Est				
Cleveland	14	9	.609	
Détroit	13	10	.565	1
Baltimore	13	11	.542	1½
Boston	9	12	.400	4
New York	9	14	.391	5
Milwaukee	6	15	.286	7
Ouest				
Minnesota	16	7	.696	
Oakland	14	7	.667	1
Chicago	15	9	.625	1½
Kansas City	11	15	.423	6½
Texas	10	15	.400	7
Californie	9	15	.375	7½

Lundi
Baltimore 3, Détroit 2
Kansas City 5, Texas 4
Chicago 4, Minnesota 3
Oakland 2, Californie 1
Hier
New York 3, Cleveland 1
Boston 5, Milwaukee 1 (10 m.)
Texas 0, Kansas City 5
Baltimore 8, Détroit 3
Minnesota 1, Chicago 2
Oakland à Californie, 11h

LIGUE DE L'EST

Section Nationale

Sherbrooke	9	7	.563	–
Trois-Rivières	9	10	.474	1½
Québec	8	10	.444	2
Reading	8	11	.421	2½
Section Américaine				
Pittsfield	12	9	.571	–
Elmira	7	6	.538	1
Pawtucket	11	10	.524	1
West Haven	10	11	.476	2

Dimanche
Pawtucket 4, T.-Rivières 2
Québec 4, West Haven 3
Sherbrooke à Elmira, remise, pluie
Reading 15, Pittsfield 5
Lundi
Québec 5, West Haven 2
Trois-Rivières 3, Pawtucket 1
Elmira 8, Sherbrooke 6
Pittsfield 6, Reading 3
Hier
Québec, à Trois-Rivières
West Haven à Sherbrooke
Elmira à Reading
Pittsfield à Pawtucket

HIER

LIGUE NATIONALE

Chicago	401	110	100	8	14	0
Philadelphie	000	100	000	1	3	0

Hooton (3-3) et Hundley; Champion (3-1), Brandon 4e, Short 6e, Twitchell 8e et McCarver. Clr. Chicago, Monday (3), 3e, 4e et 5e; Phil. Luzinski 6e. A.–12,320. (3 circuits consécutifs et un simple par Rick Monday)

St-Louis	100	010	001	3	10	1
Pittsburgh	400	000	000	4	8	1

Wise (3-3) et Simmons; Walker (1-1) Giusti 7e et Sanguillen. Clr. – Pittsburgh, Hebner 5e. A.–8,272. (Rich Hebner a fait compter 3 pts avec son circuit)

Première partie:

Cincinnati	030	000	010	4	4	0
San Francisco	000	200	010	3	7	2

Nolan (4-1), Carroll 8e et Bench; Bryant (1-3), McMahon 8e, Barr 9e et Rader. Cir.–Cincinnati, Javier 1er; San F. Kingman 7e. (Le circuit de Julian Javier a fait compter 3 points)

Atlanta	011	300	000	5	11	3
Houston	120	010	02x	6	8	0

Shueler, Upshaw (0-1) 7e, Stone 8e, Jarvis 8e et Williams; Reuss, Culver 4e, Ray (6-0) 8e et Edwards. Cir.–Atlanta, Cepeda (2) 2e et 3e, Baker 1er.

LIGUE AMERICAINE

New York	000	030	000	3	7	2
Cleveland	000	000	010	1	4	1

Kekich (3-2), Lyle et Munson; Hargan (1-0), Lamb 5e, Riddleberger 6e, Farmer 9e et Fosse.
A–6,377

Boston	000	100	000	4	11	0
Milwaukee	000	000	001	0	7	3

Culp (3-3) et Montgomery; Brett, Sanders (0-1) 8e, Linzy 10e et Porter. Cir.-Boston, Miller 3e; Milwaukee, Porter 1er: A.–8,463.

Texas	000	000	000	0	4	2
Kansas City	010	001	30x	5	7	1

Hand (0-3), Paul 6e, Panther 7e, Lindblad 7e et Billings; Rooker (2-0) et Kirkpatrick.
A.–6,872.

Minnesota	000	001	000	1	5	0
Chicago	001	010	00x	2	7	0

Woodson (3-1), Granger 8e et Mitterwald; Bahnsen (4-4), Forster 8e et Egan.

Baltimore	000	310	013	8	14	2
Détroit	200	100	000	3	6	1

Cuellar, Alexander (2-0) 1ère et Oates, Etchevarren 6e; Timmerman (2-3), Scherman 5e, Perranoski 9e, Niekro 9e et Freehan. Cir.-Baltimore, Powell 4e; Détroit, Cash 6e.

AVANT-HIER

LIGUE NATIONALE

St-Louis	001	000	000	1	5	1
Pittsburgh	000	010	30x	4	11	0

Gibson et Simmons; Ellis et Sanguillen. G– Ellis, 4-1. P– Gibson, 0-5. C– Pittsburgh, Clemente 2e. A– 8,640.

Chicago	000	000	000	0	6	0
Philadelphie	000	010	30x	4	5	0

Jenkins et Hundley; Fryman et McCarver. G– Fryman, 2-1. P– Jenkins, 3-3. C– Philadelphie, Montanez 2e, Anderson 2e. A– 8,133.

Atlanta	000	011	000	2	7	1
Houston	030	001	31x	8	15	1

Kelley, Nash 7, Hardin 8e et Casanova; Roberts et Edwards. G– Roberts, 2-1. P– Kelley, 1-4. C– Houston, Watson 4e. A– 15,749

Los Angeles	010	000	001	2	6	1
San Diego	000	000	010	1	6	1

Downing, Brewer 7, Mikkelsen 9 et Sims, Cannizzaro 9; Arlin, Caldwell 8, Corkins 9 et Kendall. G– Brewer, 2-0. P– Caldwell, 1-1. A– 16,095.

LIGUE AMERICAINE

Baltimore	011	000	100	3	8	0
Détroit	110	000	000	2	4	0

Palmer et Etchebarren; Cain, Niekro 7, Stampe 9 et Freehan. G– Palmer 3-3. P– Cain, 0-2. C– Baltimore. Rettenmund 1er; Détroit, G. Brown 2e, Horton 4e. A– 29,092.

Texas	000	012	010	4	5	1
Kansas City	010	300	01x	5	9	2

Broberg, Panther 5, Pina 7e et Billings; Hedlund, Abernathy 8, Burgmeier 8 et Kirkpatrick. G– Burgmeier, 3-1. P– Pina, 0-1. A– 6,670.

Minnesota	100	010	001	3	6	1
Chicago	220	000	00x	4	6	2

Perry, Corbin 2, Norton 5 Laroche 8 et Mitterwald; Wood, Forster 9 et Herrmann. G– Wood, 6-2. P– Perry, 3-2. C– Minnesota, Killebrew 3e. A– 16,186.

Oakland	100	100	000	2	5	1
Californie	000	001	000	1	2	0

Odom et Duncan; Ryan, Fisher 4, Allen 9 et Kusnyer. G– Odom 2-0. P– Ryan, 2-3. C– Oakland, Mangual 1er. A– 6,596.

DIMANCHE (2EME PARTIE)

Détroit	004	000	000	4	9	0
Kansas City	020	030	03x	8	11	0

Seelbach (0-1), Perranoski 6, Meeler 6, Timmerman 7, Scherman 8, Strampe 8 et Freehan; Splittorff, Dal Canton (2-2) 3, Nelson 6, Burgmeier 6, et Kirkpatrick. CC: Scheinblum 1er. A– 10,326.

AUJOURD'HUI

LIGUE NATIONALE

Montréal, McAnally (0-2) à New York, Gentry (2-1), 8h05.
Chicago, Hands (2-1) à Philadelphie, Carlton (5-2), 7h30.
St-Louis, Spinks (2-1) à Pittsburgh, Blass (3-1), 7h30.
Atlanta, Reed (1-4) à Houston, Dierker (2-2), 8h30.
Los Angeles, John (3-2) à San Diego, Norman (2-2) 10h30.
Cincinnati, Grimsley (1-0) à San Francisco, Marichal (1-6), 4h.

LIGUE AMERICAINE

Oakland, Holtzan (4-2) à Californie, May (0-2), 11h.
Minnesota, Blyleven (4-2) à Chicago, Bradley (4-1), 2h15.
Baltimore, Dobson (3-3) à Détroit, Lolich (6-1), 9h.
New York, Kline (2-1) à Cleveland, Tidrow (3-2), 7h30.
Boston, Siebert (2-1) à Milwaukee, Brett (2-3), 8h30.
Texas, Bosman (2-4) à Kansas City, Drago (2-2), 8h30.

L'AMH demeure avec 10 clubs

QUEBEC (d'après PC) – A l'issue de leur dernière réunion de deux jours dans la vieille capitale, les dirigeants de l'Association mondiale de hockey sont repartis avec le même nombre d'équipes qu'à leur arrivée, soit 10. Le président de l'AMH, Gary Davidson, de Santa Ana, Californie, s'est cependant déclaré enchanté de la réunion déclarant même: "que nous sommes trois mois en avance sur notre horaire original".

On s'attendait à ce que le nouveau circuit de hockey majeur ajoute deux concessions à la suite des retraits de Calgary et de Miami. Deux groupes tout spécialement retenaient l'attention, un de Philadelphie et un autre de Montréal. La première demande demeure toujours même s'il y a quelques points à régler tandis que personne de Montréal ne s'est présenté à Québec.

La date du 1er juin a été fixée comme limite pour l'acceptation éventuelle de deux nouvelles villes. L'AMH s'attend à des demandes après le 25 mai, alors que la LNH précisera ses plans en vue d'une 4ème expansion en l'espace de quelques années.

Plus d'une vingtaine de joueurs de la ligue Nationale et Américaine étaient sur les lieux de la réunion dont plusieurs des Flyers de Philadelphie, ce qui laisse supposer que cette ville américaine pourrait éventuellement être admise dans le circuit Davidson. On a vu, entre autres, Bob Kelly, Barry Ashbee, Cowboy Flett et Joe Watson, de Philadelphie. Denis Dupéré, du Toronto, Al Hamilton, du Buffalo, Gordon Labossière, du Cleveland (LAH), Wayne Rutledge, Los Angeles, Ralph MacSweyn, Richmond (LAH) et Guy Lafleur, des Canadiens. Il faut cependant préciser que ce dernier, un Québécois, n'était là que comme invité.

LES SPORTS À LA PIGE

ROBERT SAMSON, jeune conducteur de 22 ans de Québec, a révélé qu'on avait tenté de l'intimider pour que son cheval "Bobbalu", le favori, ne termine pas parmi les 4 premiers lors d'un course-perfecta disputée, jeudi soir dernier, à la piste Monticello. Quatre gaillards lui offrirent $500 pour que son ambleur termine l'épreuve en 5ème place ou pire. Samson refusa et gagna la course. Sitôt celle-ci terminée, la police arrêta Harold Gillis, Donald Brainard, Thomas Garafano et Stanley Stein. On trouva dans leurs poches des billets qui leur auraient rapporté $28,000 si "Bobbalu" n'avait pas été parmi les quatre premiers finissants. Une enquête a été ouverte grâce aux déclarations de Samson qui est surveillé par la police américaine.

* * *

A WASHINGTON, Bradley Funk, propriétaire de diverses pistes de chevaux et de chiens en Arizona, a été accusé d'avoir ordonné que le téléphone du représentant Sam Steiger soit écouté de façon clandestine. Il aurait tenté la même chose dans le cas du journaliste Don Bolles et du président de la commission de Courses de l'état, Jack Goodman. Selon George Harry Johnson, qui a porté l'accusation devant le comité d'enquête sur le crime de la Chambre, Jeremy Jacobs, président de la compagnie Emprise de Buffalo (dont une filiale canadienne a une concession au parc Jarry des Expos), serait aussi mêlé à l'affaire.

* * *

DENNY McLAIN, le lanceur enfant terrible du baseball, a été envoyé au club Birmingham de la ligue du Sud, de catégorie AA, par les Athlétiques d'Oakland dans l'espoir qu'il retrouve sa forme. McLain continuera d'y recevoir son salaire de $75,000 pour cette saison. Les Athlétiques ont aussi vendu le champ intérieur Dwain Anderson aux Cardinaux de St-Louis et le voltigeur Bobby Brooks au Détroit. On a en même temps rappelé le voltigeur George Hendrick et le champ intérieur Ron Clark des mineures, ce qui laisse une vacance sur l'alignement de 25 joueurs du club Oakland. Elle sera vraisemblablement et bientôt comblée par le brillant lanceur gaucher Vida Blue. Cette saison, McLain n'avait pu faire mieux que gagner 1 partie tout en subissant 2 défaites. Sa moyenne de points mérités, pour 22 manches, était de 6.05.

* * *

LES PIRATES de Sherbrooke de la ligue de baseball de l'Est inaugureront, à partir de ce soir au stade Roy, des soirées de "bingo gratuit" qui commenceront à 7h., p.m., soit une heure avant les joutes de baseball présentées ces soirs-là. Les intéressés devront prendre leur carte de bingo dans les magasins Felix Mart car on n'en donnera pas au stade. A Oakland, dimanche, le pittoresque propriétaire Charles O. Finley des Athlétiques a, lui aussi, eu recours à une autre idée assez spéciale pour mousser son assistance. Tous les hommes (et femmes) chauves étaient admis au stade de baseball gratuitement! L'idée ne fut guère sensationnelle puisque l'assistance totale n'atteignit que 9,734, seulement 583 hommes chauves profitant de l'offre de Finley. D'autre part, on n'a pas enregistré le nom d'une seule femme ainsi décoiffée! L'idée plutôt farfelue de Finley peut s'expliquer par le fait qu'il est lui-même chauve.

* * *

GARNET BAILEY, joueur d'avant des Bruins de Boston, a peut-être fêté la conquête de la coupe Stanley par son club de façon un peu trop enthousiaste. Il a été arrêté, hier, par la police de Salem, Massachusetts, pour avoir été en état d'ivresse. On l'a aussi accusé de conduite désordonnée. Bailey et cinq compagnons ont été mis en état d'arrestation lorsqu'ils se présentèrent à 2h.20 du matin au poste de police de la route no 1 pour libérer un copain arrêté, pour les mêmes raisons, une heure plus tôt. La police a aussi révélé que Bailey et trois autres personnes avaient été impliqués dans une bagarre qui serait survenue dans un bar qui est la propriété d'Eddie Johnston, gardien de but du Boston.

* * *

KEN BERRY, meilleur frappeur de la ligue Américaine avec une moyenne de .358, souffre d'une légère concussion cérébrale après être entré en collision avec le 2ème but Larry Brown lors du match Oakland-Californie d'avant-hier soir gagné par le premier au compte de 2-1. Le voltigeur du Californie sera inactif au moins une semaine. Le lanceur Nolan Ryan, d'autre part, souffre d'un malaise à l'aine. Enfin, disons que le receveur vétéran Joe Azcue, du même club, a refusé de se rapporter au club de calibre mineur où les Anges voulaient l'envoyer.

* * *

AU BRIDGE DUPLICATA, les gagnants de la semaine dernière au cercle Visitation furent: nord-sud, Mmes P. et A.M. Enfield (1ères Ernest Julien et Marcel Senécal (2èmes), Simone Saint-Laurent et Hubert Saint-Germain (3èmes); est-ouest, Emile Quintal et T. Gagné (1ers) Marcel Bourbeau et Fernand Bilodeau (2èmes), R. Saint-Vincent et G. Ferland (3èmes). Le cercle Visitation se réunit chaque mercredi soir au sous-sol de la caisse Sault-aux-Récollets (coin Papineau et Henri-Bourassa).

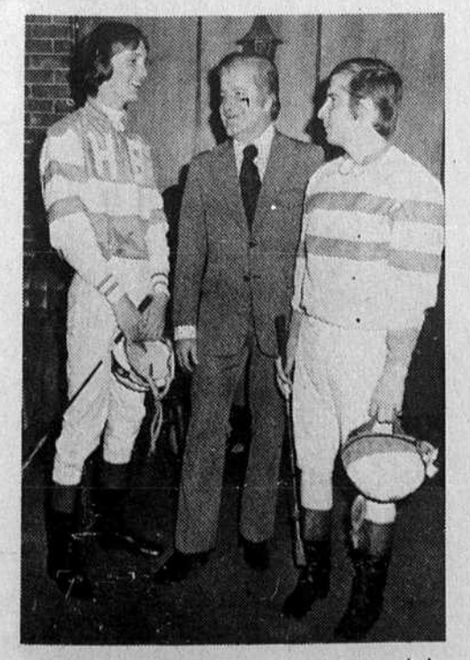

MARTY GIBSON, à d., a recommencé à monter des chevaux à la piste Blue Bonnets malgré son grave accident de l'automne dernier. On le voit ici avec son confrère Wayne Green, à g., et, au centre, Victor Costelli, nouveau gérant du club "Playboy" et qui a certes l'air d'un ancien jockey.

Vocabulaire sportif et la C.S.Q.

Dans le cadre des initiatives locales, les services d'information de la Centrale administrative de la Confédération des sports ont entrepris un important projet d'attestation et d'évaluation de la terminologie sportive d'expression française relative à tous les sports pratiqués au Québec.

Depuis quelques mois déjà, 16 recherchistes au service de la C.S.Q. scrutent volumes, bouquins et revues afin de faire l'attestation des termes utilisés tant au niveau technique que descriptif. Déjà, la terminologie de base d'une quarantaine de disciplines sportives a été inventoriée. Un premier brouillon de dictionnaire comportant plus de 6,000 termes ou expressions a déjà été préparé. Cependant, seuls les travaux préliminaires de recherche ont été effectués. Ce dictionnaire sportif québécois n'en est donc qu'à la première étape de production et ne sera offert au public que dans quelques mois.

Pour rétablir certains faits, soulignons également que cette recherche a été faite sous la surveillance du directorat des services d'information.

Ce projet ne constitue que l'un des trois projets entrepris dans le cadre des initiatives locales et présentement en cours à la centrale. Un deuxième projet vise à préparer des dépliants d'information sur toutes et chacune des disciplines sportives pratiquées au Québec tandis que, grâce au troisième, l'on produira 20 bandes vidéo sur diverses techniques d'entraînement sportif.

Hockey

COUPE MEMORIAL

Dimanche
Cornwall (ligue jr du Québec) 2, Peterboro (ligue jr de l'Ontario) 1
(Cornwall est champion jr canadien)

LIGUE AMERICAINE
Lundi
Nouvelle-Ecosse 4, Baltimore 1
(La Nouvelle-Ecosse mérite la coupe Memorial en gagnant la série 4-2)

COUPE ALLAN
Lundi
Spokane 6, Barrie 3
(Spokane remporte la série 4-2 et le championnat senior canadien)

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Lundi soir, notre expert a choisi trois gagnants et, encore une fois, deux quinielas, celles de la 3ème course, qui paya $15.60, et de la 5ème, qui rapporta $11.50. Il a maintenant un total de 5 vainqueurs en 18 courses pour une moyenne de 27.7%.

Voici ses sélections pour le programme de ce soir:
1ère course: 1–Roussel (no 5); 2–Second Attempt (3); 3–Rare Charger (4).
2ème course: 1–Cuddlebunny (4); 2–Hallo Dee (3); 3–Gunner (1).
Paris doubles suggérés: 5-4, 5-3, 3-4 et 3-3.
3ème course: 1–Klingel (1); 2–Stormy Echo (4); 3–Honey Bright (5).
Quinielas suggérées: roulette 1-4-5.
4ème course: 1–Shawanaga Swaw (5); 2–Nycan (1); 3–That Pirate (2).
5ème course: 1–Magic Grey (5); 2–Bronze Fire (1); 3–Albo Baby (7).
Quinielas suggérées: roulette 1-5-7.
6ème course: 1–This Disaster (4); 2–Kettledrum (3); 3–Demain (5).
7ème course: 1–Fleur Enchantée (5); 2–Piedall (1); 3–Tulran (6).
Quiniela suggérée: 1-5.
8ème course: 1–Beaudette (2); 2–Sage Candy (3); 3–Shrimpie (5).
9ème course: 1–Sea Room (5); 2–Clinton Chief (3); 3–Sweet Pet (1).
Exactas suggérées: roulette renversée 1-3-5.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115
Maurice Riel, C.R. Albert Bissonnette, C.R.
Clermont Vermette Gerald J. Ryan, C.R.
Jaime W. Dunton Jean-Louis Tetrault
Michel Green
Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ
ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
RONALD PERRON, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
235 ouest, Boul. St-Joseph
274-6513

**LUCIEN DAHMÉ,

DÉCÈS

BOIRE-PAQUETTE Yvonne. A Montréal, le 15 mai 1972 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Veuve Hervé Paquette née Yvonne Albert. Epouse en première noce de feu Charles-Henri Boire et en seconde noce de feu Hervé Paquette. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, angle Boul. Décarie et Avenue Notre-Dame de Grâce à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DAIGLE Maria Alida. A l'hôpital des Convalescents de Montréal, le samedi 13 mai 1972, est décédée Maria Alida Daigle, fille de feu Joseph Daigle et de feu Sarah Loranger. Les funérailles auront lieu mercredi le 17 mai. Le convoi funèbre partira des Salons Clarke, MacGillivray, White. No 5580 rue Sherbrooke ouest (angle Marcil), pour se rendre à l'église St-Antonin, où le service sera célébré à 9:00 heures. Et de là au cimetière d'Arthabaska, Québec, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons peuvent être envoyés à la Société des Enfants Infirmes du Québec. Stationnement en arrière.

LUSSIER Geo. Aimé. A Montréal, le 16 mai 1972 à l'âge de 60 ans, est décédé, Monsieur Geo. Aimé Lussier époux de Aline Saillant. Les funérailles auront lieu vendredi le 19 mai 1972. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée No 4955 rue Adam à 9h.45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires (2700 Lacordaire) où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LIZOTTE Hon. Juge Louis-Philippe. A Québec le 15 mai 1972 à l'âge de 80 ans, 6 mois, est décédé, L'Honorable Juge Louis-Philippe Lizotte, époux de Thérèse Fraser. Il demeurait au 1348 avenue Duquet, Sillery. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, gendres, et belle-fille: M. et Mme Jean de Gaspé-Lizotte (Madeleine Nadeau), M. et Mme Charles Faure (Denyse), Mlle Françoise Lizotte, M. et Mme Ian Jackson (Andrée), M. et Mme Henri P. Labelle (Thérèse) de Montréal; son beau-frère et ses belles-soeurs: M. et Mme Walter Fraser, Mlle Alice Fraser, ainsi que 12 petits-enfants. Les funérailles auront lieu jeudi le 18 mai. Le convoi funèbre partira du Funérarium Lépine Limitée No 1584 Chemin St-Louis, Sillery, pour se rendre à l'église St-Patrice de Rivière-du-Loup où le service sera célébré à 11:00 heures. Et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Que vos générosités se traduisent par un don à l'Institut de Cardiologie.

AVIS DE DECES

GERVAIS Georges

A Saint-Jean, à l'âge de 73 ans, le 14 mai est décédé le Dr. Georges Gervais, dentiste, époux de feu Estelle L'Ecuyer. Il laisse dans le deuil ses enfants: Elyse, Louis, Françoise, André et Charles; ses frères et soeurs: Béatrice (Mme Gustave Ladrière), M. Gaétan Gervais, M. Lucien Gervais et Ruth (Mme René Payen); ses belles-soeurs: Lucille l'Ecuyer-Brunet et Thérèse L'Ecuyer-Gonzalez et huit petits-enfants.
Les funérailles auront lieu jeudi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des Salons LeSieur & Frères, 114, rue St-Jacques, St-Jean, pour se rendre à la cathédrale de St-Jean où le service sera célébré à 10.30 heures et de là au cimetière de St-Jean où aura lieu la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est, DeCASTELNEAU
Tél. : 277-2135

Café-Thé Confiture
ADOPTEZ LES PRODUITS
DESY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.A.DÉSY Ltée
MONTRÉAL
521-1104

Chalet de vacances et... prêt à tout

Vous avez enfin trouvé le chalet de vos rêves? La petite propriété que vous cherchiez? Ou encore, vous aimeriez améliorer votre présent domaine? Alors, la Banque de Montréal peut facilement vous aider pour l'achat, la construction ou l'amélioration grâce au prêt-chalet de vacances. Nous vous prêterons jusqu'à 75 p. cent du prix, et ce jusqu'à concurrence de $10,000, au taux d'intérêt modique de 11 p. cent par an. Le remboursement peut s'échelonner sur 10 ans.
Comme garantie, nous ne demandons que la propriété elle-même et l'assurance-incendie qui la couvre.
Bien sûr, vous pouvez en tout temps rembourser la totalité de votre emprunt, sans amende.
Et, détail intéressant, l'emprunt porte une assurance-vie, sans frais supplémentaires.
Venez constater combien il est facile d'être propriétaire de son chalet de vacances, de l'améliorer ou de l'agrandir grâce au prêt-chalet de vacances.

Banque de Montréal
La Première Banque Canadienne
Qu'est-ce qu'on peut faire pour vous?